











# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

—  
**NOUVELLE PÉRIODE**  
—

**TOME DIXIÈME. — PREMIER CAHIER**

1867

—  
**ANGERS**

**IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU**  
Chaussée Saint-Pierre, 13

—  
1867

## SOMMAIRE.

Nécrologie : M. Bougler. — M. le comte A. DE FALLOUX.

La tour Saint-Aubin, à Angers. — M. V. GODARD-FAULTRIER.

Les statues de Fontevrault, nouvelle communication. — M. V. GODARD-FAULTRIER.

Saint-Florent. — M. Paul BELLEUVRE.

La linguistique. Quelques mots sur son histoire, ses résultats, ses méthodes. — M. l'abbé L. GILLET.

Etude sur les inondations. — M. F. LACHÈSE.

Protestation de la Société et consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement des statues de Fontevrault.

Procès-verbaux des séances de la Société pendant les mois de janvier, février et mars 1867.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE**  
**D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS**  
**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS.)

P. 816.

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

—  
NOUVELLE PÉRIODE  
—

TOME DIXIÈME

---

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—  
1867





## NÉCROLOGIE

---

# M. BOUGLER

---

Messieurs,

Je viens vous demander la plus douce des consolations, celle de m'entretenir avec vous d'un confrère fidèlement regretté; je viens vous apporter à vous-mêmes, je ne crains pas de l'espérer, quelque chose de cette même consolation en vous faisant entendre un langage dans lequel vous reconnaîtrez aisément une conviction profonde et sincèrement émue. M. Bougler devait trouver parmi vous un panégyriste plus autorisé; il ne pouvait en avoir un plus ami.

Édouard-Jacques Bougler, né à Angers d'une famille déjà honorée en Anjou, avait reçu au foyer paternel les traditions qu'il continua en les grandissant. Son père avait acheté avant la Révolution une charge de magistrature; il le perdit fort jeune encore, et fut élevé par

sa mère. C'était aussi une femme distinguée, et elle laissa une visible empreinte sur le caractère de son fils, en ajoutant à la fermeté de son esprit des formes pleines d'aménité. Toutefois, elle ne pouvait diriger que l'éducation morale et domestique, et elle confia au lycée d'Angers la culture de cette jeune intelligence.

M. Bougler, né avec notre siècle, montra dès le collège ce qu'il serait dans le monde, et il obtint des prix en attendant que la société lui confiât des emplois. En rhétorique le prix d'honneur lui fut décerné : il consistait dans une collection de médailles des rois de France. Cette instructive collection éveilla-t-elle ou récompensa-t-elle en lui le goût de l'histoire? Je ne sais; mais, en tout cas, je lui rends grâce, et je salue le germe de ces belles études que nous aurons bientôt à apprécier et à louer en détail. Ce prix d'honneur eut en outre un éclat particulier, ce fut d'être disputé à un condisciple qui donnait dès lors et qui a réalisé depuis les plus brillantes espérances : Eugène Janvier de la Motte. Ces deux jeunes gens étaient faits pour s'aimer plus encore que pour se combattre, et leur liaison demeura inaltérable durant le cours de deux vies très-diverses. Doués tous deux d'une intelligence vive et prompte, l'un était fait pour le barreau, l'autre pour la magistrature. L'un avait le feu, l'autre la gravité, sans que pourtant ni l'un ni l'autre fut dépourvu de ce qui brillait davantage dans son rival. M. Bougler s'enchaîna à un principe politique qui lui interdit longtemps l'usage public de ses éminentes facultés. Eugène Janvier, sans s'affranchir jamais d'aucun respect, demeura plus libre, accepta les vicissitudes de la politique contemporaine, tantôt

pour défendre de nobles vaincus et d'illustres accusés, tantôt pour embrasser à la tribune ou soutenir de ses votes indépendants la cause de ces libertés publiques dont nous saluerions le retour avec joie et qui, en attendant, gardent une noble place dans l'histoire. En parlant ainsi d'Eugène Janvier, j'acquitte une dette de reconnaissance personnelle en même temps que de patriotisme angevin; je me rappelle quel fut, au début de ma propre carrière, cette cordiale courtoisie, cette obligeance persévérante qui ne faisait jamais d'exception pour personne et qui fut presque poussée chez lui jusqu'au sacrifice de sa propre renommée. Car, quelque rang qu'il ait occupé dans nos Assemblées représentatives, on peut croire qu'il fût monté plus haut encore, s'il eût plus sévèrement concentré sur un seul travail et sur une seule ambition les brillantes et supérieures qualités dont la Providence l'avait doué. M. Bougler le lui disait quelquefois, au nom de leur vieille amitié, au nom de l'Anjou qui pouvait tout attendre de lui : Eugène Janvier souriait, le remerciait, lui serrait la main et quittait son cabinet pour rendre dix services dans le même jour. Rare et touchante prodigalité de soi-même, qui ne court pas assez le risque de faire école pour qu'on craigne de la divulguer ! Nouvel exemple de ces amitiés fécondes, où l'on ne diffère que pour se compléter, où l'on se demeure fidèle sans s'astreindre à se ressembler ! Aussi, ces deux noms, rapprochés dès le collège, se trouvent-ils naturellement unis après la mort, et nous reprenons sur leurs fronts d'écolier les deux couronnes que nous déposons sur leurs tombes.

Ses classes terminées, Édouard Bougler travailla quelque temps dans l'étude d'un habile praticien d'Angers, M. Gendron, alla gagner à Paris le diplôme de licencié en droit, revint substitut du procureur du roi à la Flèche, et, bientôt distingué par ses chefs, fut successivement nommé substitut à Angers, puis procureur du roi à Beaupreau. Il allait être rappelé avec un nouvel avancement au siège même de la Cour lorsqu'éclata la révolution de Juillet. M. Bougler, nous l'avons déjà vu, connaissait et aimait l'histoire de France; il savait ce qu'apporte et ce qu'emporte une révolution. Il ne voulut point accepter la responsabilité de celle-là plus que d'aucune autre, et il se tint à l'écart sans former jamais contre son pays un seul vœu, sans garder jamais contre ceux qui agirent autrement que lui un seul ressentiment.

Il demeura dans cette retraite studieusement active jusqu'à une révolution nouvelle, celle de 1848. Sans se considérer comme un vainqueur de Février, il applaudit au mouvement qui nous précipita tous franchement au service de la société en péril; il crut que, dans un si grand naufrage, la seule chose qui dût périr c'était l'opiniâtreté et l'amertume de nos anciennes divisions. Tout le monde pouvait se retrouver sur le terrain du plus sincère patriotisme, sans démenti pour soi-même et sans jactance; c'était une ère merveilleusement faite pour un esprit si judicieux, si calme et si maître de lui. Il eût été replacé dans la magistrature par le suffrage de tous ses collègues, si l'élection se fût exercée en pareille matière, et il fut du moins nommé à notre cour d'Angers par un de ces hommes dont la signature

est aussi un titre d'indépendance et de loyauté, par M. Odilon Barrot.

A partir de ce jour, M. Bougler se déploya et se montra tout entier. C'était un magistrat dans la plus vraie et dans la plus haute acception de ce grand nom ; c'était un magistrat comme on l'entendait au xvii<sup>e</sup> siècle, et comme le définissait Bossuet en prononçant l'oraison funèbre de l'un d'entre eux : « Sans porter, dit-il, ses  
« regards sur les hautes places dont tout le monde le  
« jugeait digne, il mettait son élévation comme son  
« étude à se rendre parfait dans son état. Non, non,  
« ne croyez pas que la justice habite jamais dans les  
« âmes où l'ambition domine.... L'ambition a fait trou-  
« ver ces dangereux expédients où un juge artificieux  
« ne garde que les apparences de la justice. Ne par-  
« lons pas des corruptions qu'on a honte d'avoir à se  
« reprocher. Parlons de la liberté ou de la licence  
« d'une justice arbitrale, qui, sans règle et sans ma-  
« xime, se tourne au gré de l'ami puissant. Parlons  
« de la complaisance qui ne veut jamais ni trouver le  
« fil ni arrêter les progrès d'une procédure malicieuse.  
« Lorsque le juge veut s'agrandir et qu'il change en  
« une souplesse de cour le rigide et inexorable minis-  
« tère de la justice, il fait naufrage contre ces écueils...  
« On ne voit dans ses jugements qu'une justice impar-  
« faite, semblable, je ne craindrai pas de le dire, à la  
« justice de Pilate qui tombe et disparaît tout à coup,  
« lorsqu'on allègue le nom de César! Que dis-je? le  
« nom de César! Ces âmes prostituées à l'ambition ne  
« se mettent pas à si haut prix : tout ce qui parle,

« tout ce qui approche, ou les gagne, ou les intimide <sup>1</sup>. »

Ainsi parle Bossuet devant la vieille magistrature française; ainsi pensait et agissait M. Bougler pour son propre compte. Il demeura donc simple conseiller durant dix-sept ans, se gardant de l'ambition pour conserver son intégrité; se gardant de l'ambition pour conserver aussi, je dois le dire, ce qu'il plaçait dans son cœur immédiatement après le devoir, c'est-à-dire ses habitudes, sa vieille maison, son jardin, sa curieuse bibliothèque, ses amis; pour conserver enfin le loisir des recherches et des travaux historiques, qui étaient devenus pour lui une seconde magistrature et presque une passion.

L'esprit de M. Bougler était animé, piquant, ingénieux; mais sa conversation était encore supérieure à son esprit, parce qu'elle s'enrichissait de tous les trésors d'une mémoire incomparable. Il ne pouvait rien oublier de ce qu'il avait vu, lu ou entendu. Aussi la citation historique, l'anecdote contemporaine, le bon mot gai ou malicieux sans amertume se pressaient-ils sur ses lèvres avec une abondance inépuisable et un à-propos toujours naturel. Il n'était jamais pressé de citer, et il ne citait jamais qu'entraîné par l'occasion, mais cette occasion renaissait sans cesse, et toujours avec le charme de la nouveauté. Car il n'y avait pas un son de la voix humaine qui n'éveillât en lui dix échos pour un, pas un accident, pas un événement de la lit-

<sup>1</sup> Oraison funèbre du chancelier Le Tellier.

térature ou de la politique qui ne rappelât en foule des souvenirs empruntés à Tacite ou à Saint-Simon, à Mme de Sévigné ou à Mme de Staël, à la Révolution d'Angleterre ou à la Révolution Française.

Ses livres sont nés de sa conversation, sans plus d'effort, sans plus d'apprêt, avec la même bonne grâce, avec la même bonhomie aussi facilement sérieuse qu'enjouée, toujours sereine et placide. Là encore il était magistrat : sa conscience se nommait d'office l'avocat de tous ceux qui comparaissaient sous sa plume. Il a d'autres paroles pour Bonchamps que pour Choudieu, pour d'Autichamp que pour Volney, sans quoi ce n'eût été ni l'histoire ni la justice ; mais il a toujours le même accent, celui de l'honnête homme qui aimerait mieux sacrifier un applaudissement qu'une vérité, et qui redouterait le succès aux dépens de la plus sévère impartialité. C'est ainsi qu'il a écrit ses *Annales du mouvement provincial en 1789*, et ces deux volumes, conçus et publiés avec tant de modestie, pourraient être considérés comme une histoire de la Révolution tout entière, d'après la célèbre méthode de Cuvier à qui il suffisait d'un seul débris pour reconstruire tout un corps dans son ensemble. Le mouvement des amours-propres, le jeu des passions, le conflit des intérêts, l'aspiration légitime vers des améliorations nécessaires, la résistance opiniâtre contre des innovations indéfinies ou incomprises, tout cela est peint de main de maître, ou plutôt de main d'ami ; car M. Bougler aime tous ceux avec qui il vit. Il avait compris mieux que personne que, dans un monde où nul n'est innocent, l'indulgence appartient autant à la justice

qu'à la bonté, et il eut inventé les circonstances atténuantes, si son cœur n'eût été devancé dans nos codes. Aussi, et personne plus que moi n'a le droit de l'attester, son commerce n'était pas seulement instructif et aimable, son amitié était *commode*; éloge d'un haut prix, puisque c'est celui que Bossuet, du haut de la tribune la plus auguste, discernait à l'amitié du grand Condé.

Je dois ajouter que M. Bougler puisait sa haute équité dans le sentiment chrétien qui régla toujours sa vie comme sa pensée. On aurait pu dire de lui, dans la langue de Montaigne, qu'il était un chrétien de l'*ancienne marque*, travaillant sans relâche à rendre sa piété raisonnable, mais avec la même ardeur à rendre sa raison pieuse. Cet équilibre, trop souvent méconnu de nos jours, était pour lui, comme son culte pour toute modération, exempt de complaisance et de faiblesse, soit à l'égard d'autrui, soit à l'égard de lui-même. S'il pensait que l'on voulût raffiner en religion et dépasser les limites de l'antique et saine théologie, il prenait la plume avec autant de vivacité, je me trompe, avec plus de vivacité que si on l'eût blessé dans quelque intérêt qui lui fût personnel, et alors il écrivait cette défense de Henry Arnault, qu'il vint vous lire d'une voix tout émue et qui fut, je crois, sa dernière communication à notre Société. Mais si, d'autre part, on venait au nom d'une fausse philosophie ou d'une philanthropie trompeuse attaquer les dogmes du christianisme ou l'indépendance de l'Église, on le retrouvait sur la brèche, et ses deux volumes sur la Révolution française contiennent à chaque ren-

contre opportune les protestations les plus énergiques.

Sa charité était égale à sa foi. Vous me serviriez de témoin, si la reconnaissance publique ne le rendait inutile, vous, son pasteur et son ami, et qui peut-être seul avez possédé le secret entier de ce cœur si profond, si modeste et si dévoué <sup>1</sup>. Vous savez quels secours votre ministère même lui empruntait, quand il fallait ramener avec une douce autorité la paix dans une famille, la clarté dans un litige, la justesse dans un cerveau trop facilement vaincu par quelque sophisme. Vous nous diriez aussi, vous les plus pauvres et les plus infirmes de son quartier, avec quelle assiduité il visitait, avec quelle générosité il soulageait votre détresse, et comment il vous sacrifiait ce qu'il estimait tant : les heures mêmes de sa bibliothèque et de son travail. Et tout cela, en effet, vous l'avez attesté en foule le jour même de sa mort par vos pleurs devant sa tombe si prématurément ouverte.

Cette mort parut soudaine, quoique depuis longtemps prévue, tant elle fit éclater la douleur d'une population tout entière. Frappant et inexplicable mystère de la destinée humaine ! Cette intelligence si lucide, ce caractère si tempéré, cette vie si pure, se sont abîmés avant la mort même dans un anéantissement anticipé. Il a reçu longtemps nos adieux sans les entendre ; mais du moins Dieu lui épargna-t-il aussi ce qui eût torturé son âme : le sentiment de la séparation. Il n'a pas vu les larmes de ses neveux qu'il aimait comme des enfants, de ses amis qu'il aimait comme une famille.

<sup>1</sup> M. l'abbé Legeard, curé de la Trinité.

Inclinons-nous donc devant les impénétrables lois de la volonté divine, et pleurons en chrétiens ce chrétien modèle. La modération sans faiblesse, la dignité sans raideur, la sagacité dans le coup d'œil et la bienveillance dans le jugement sont le but trop souvent idéal que chacun de nous poursuit. Ce but M. Bougler l'avait atteint, ce problème il l'avait résolu, ces difficultés il les avait surmontées, ces contrastes il les avait conciliés. Faisons donc de son exemple notre encouragement dans les grands devoirs publics, notre guide dans les relations de la vie privée, et gardons parmi nous son souvenir non-seulement comme une douceur, mais comme une lumière.

A. DE FALLOUX.

---

LA

# TOUR SAINT-AUBIN

A ANGERS.

---

Voici une nouvelle qui ne peut manquer d'être agréable à tous les Angevins.

Nous apprenons en effet que les héritiers Voisin, à la date du 6 octobre 1866, ont vendu par adjudication, devant M<sup>e</sup> Loriol de Barny, notaire, le bas et le sommet de ladite tour à M. Montrieux, maire, pour la ville et, à défaut de ratification par celle-ci, pour son propre compte, moyennant le prix de 45,200 francs.

Depuis lors, le conseil municipal, ainsi qu'on pouvait le prévoir, a ratifié la vente. Ainsi nous voilà parfaitement rassurés sur la conservation de cet imposant édifice qui pourrait si bien servir de beffroi et qui, rapproché des flèches de la cathédrale et des tours du

château, donne à notre cité une si particulière physionomie que, sans ces trois monuments, Angers ne serait plus Angers.

A leur aspect, convenons que cette puissante époque du moyen âge, si souvent qualifiée de barbare, avait du moins une merveilleuse entente des grands effets d'architecture.

Nous venons de voir qu'il résulte de l'acte de vente une distinction entre le bas de la tour et son sommet. Pourquoi cette différence ? Elle tient à ce que l'Etat avait cru devoir, lors de la confiscation du temporel des bénédictins de Saint-Aubin à l'époque de la révolution, aliéner le rez-de-chaussée avec une partie des terrains contigus, mais en réservant, d'une façon expresse, la partie supérieure de la tour qui pouvait servir à des travaux d'observation.

Les héritiers Voisin tenaient cette propriété ainsi distinguée d'un sieur Voisin, leur auteur, marchand pompier à Angers, lequel avait acquis le bas de la tour de M. Farran et de M. Ollivier, pharmacien, le 8 janvier 1821, devant M<sup>e</sup> Royer, notaire.

Quant à la partie supérieure, ledit sieur Voisin en devint propriétaire par concession de l'Etat, faite à perpétuité sous le ministère Villèle, le 4 décembre 1822, et, le 3 mars 1823, il obtint l'autorisation d'établir une fabrique de plomb de chasse, façon anglaise, dans la dite tour.

Les prédécesseurs de M. Voisin, pour la propriété du rez-de-chaussée, ont été, nous l'avons déjà dit, M. Farran et M. Ollivier, auxquels ce même rez-de-chaussée fut adjugé, devant le tribunal d'Angers, par

jugement du 21 avril 1815, à la suite d'une saisie sur un sieur Silas Esperon.

Il serait fastidieux de poursuivre plus longuement cette origine de propriété; qu'il nous suffise de dire que les autres bâtiments et dépendances de Saint-Aubin, avoisinant la tour, ont été vendus par les administrateurs du district d'Angers notamment à M. de la Forest d'Armaillé, le 10 décembre 1790.

Revenons à la partie supérieure de la tour pour faire savoir à quelles conditions le sieur Voisin entendait vouloir se soumettre, lorsque le 13 janvier 1821 il demandait qu'elle lui fût concédée. Elles sont assez curieuses pour n'être point passées sous silence. Le concessionnaire se chargeait de certaines réparations comprenant, sur le sommet de la tour, la façon d'une plate-forme qui serait garnie d'un garde-fou en fer et qui servirait d'observatoire.

« MM. les administrateurs, ingénieurs, observateurs, ou tous autres savants (était-il exprimé sous l'article 6), auraient seuls le droit de monter sur la galerie de la plate-forme. »

En certains cas, l'autorisation du préfet serait nécessaire.

Un autre article portait « que le sieur Voisin s'engageait à conserver et entretenir l'édifice de toutes réparations pendant trente ans... avec faculté cependant de démolir ladite tour à ses frais et risques, si pendant cet espace de temps elle venait à ne pouvoir être entretenue... et encore avec faculté après les trente ans spécifiés, de la conserver ou de la démolir. »

Le 10 mars 1821, M. le baron de Wismes, préfet de

Maine-et-Loire, agréait la demande du sieur Voisin par un arrêté qui se terminait ainsi :

« Estimons, en homologuant l'avis de M. le directeur des domaines, qu'il y a lieu de concéder au sieur Voisin, propriétaire du rez-de-chaussée de la tour Saint-Aubin d'Angers, le surplus de cet édifice et les chambres qui en dépendent et qui servaient autrefois au logement du sonneur, le tout appartenant au domaine, aux charges et conditions de la soumission du 13 janvier 1821. »

La pétition du sieur Voisin et l'arrêté du préfet, furent pris en considération par M. le ministre, secrétaire d'État au département des finances (M. de Villèle), qui, à la date déjà citée du 4 décembre 1822, rendit une décision de laquelle nous extrayons ce qui suit : c'est à savoir que « le sieur Voisin fera faire à ses frais, sans aucun recours contre le Trésor, tous les travaux jugés nécessaires et en outre qu'à l'époque où ce concessionnaire cessera d'entretenir la tour en bon état, il sera contraint de la démolir. »

Par cette condition, que l'on peut hardiment qualifier de vandale, la vieille tour courait grand risque tôt ou tard de disparaître. Le conseil général avait été invité afin d'assurer son salut à l'accepter pour le département; inutile tentative! le conseil refusa par une délibération du 2 septembre 1822, cependant ce n'avait pas été sans regret, car il avait préalablement témoigné quelque intérêt à ce respectable édifice, en contribuant à sa réparation pour la somme de 500 francs. Le ministre de l'intérieur lui-même avait joint à cette somme celle de 1,500 francs. Ces quelques fonds étaient des-

tinés à aider le sieur Voisin dans l'entretien de la vieille tour et à encourager ce concessionnaire à retarder l'heure de sa démolition.

Une sorte de fatalité conspirait contre elle; mais sa masse imposante la sauva, et c'est bien d'elle que l'on peut dire avec le poète : *Mole suâ stat*; la redoutable expiration des trente années s'écoula et pas une pierre n'en fut détachée; puis les temps étaient changés, l'esprit n'était plus le même, il se tournait à la conservation des monuments; aussi, en 1843, le sort de la tour Saint-Aubin fut-il remis en question, et cette fois d'une façon plus favorable, comme un rapport lu au conseil municipal, le 26 juin 1843, par M. Guillier de La Tousche, en témoigne.

On y voit que le maire d'Angers reçut de M. le préfet une lettre en date du 5 avril 1843, lettre dans laquelle on lisait ce qui suit : « M. le ministre de l'intérieur, averti des craintes fondées qu'éprouvent quelques habitants de la ville d'Angers de voir démolir l'ancienne tour Saint-Aubin, m'a chargé de lui faire connaître s'il serait possible de l'acquérir à un prix modéré et quel sacrifice voudrait faire la ville pour en assurer la conservation... Veuillez, M. le maire, entretenir de cette affaire votre conseil municipal.

Les intentions du gouvernement étaient fort louables et bien différentes alors de celles de 1822. Il y avait progrès de la part de la haute administration qui ne parlait plus d'obligation de démolir.

Le conseil municipal parut également animé des mêmes bonnes intentions. Toutefois, le 26 juin 1843,

il fut d'avis de suspendre toute détermination jusqu'à nouvel ordre.

Et il fallut encore attendre vingt-trois ans pour que le sort du cher monument fût enfin fixé. Remerciement donc à M. Montrieux qui a su définitivement couper court à toute inquiétude, en prenant sur lui la mission de l'acheter pour son propre compte, si la ville ne ratifiait pas l'acquisition. Mais, cette fois, le conseil municipal n'a pas hésité, et désormais Angers possède ce grandiose édifice sur l'origine duquel il nous reste à dire quelques mots; mais auparavant qu'il nous soit permis de remercier M. Chasles qui a bien voulu nous communiquer la plupart des documents à l'aide desquels nous avons pu rédiger ce rapport.

La tour Saint-Aubin ne tenait point à l'église de ce nom; c'était donc un vrai campanile comme l'on en voit beaucoup en Italie et notamment à Rome.

Indépendamment de la sonnerie à laquelle on l'avait destinée, elle servait de témoin de la puissance temporelle et seigneuriale de la riche abbaye de Saint-Aubin. Viollet-le-Duc, à propos de ces tours, s'exprime en effet de la sorte : « Chaque église voulut avoir sa tour, il faut d'ailleurs ne point perdre de vue l'état social de l'Occident (au moyen âge). A cette époque, la féodalité était constituée; elle élevait des châteaux fortifiés sur ses domaines; les châteaux possédaient tous un donjon, une tour plus élevée que le reste des bâtiments et commandant les dehors. Or, les églises cathédrales et abbatiales étaient en possession des mêmes droits que les seigneurs laïques; elles adoptèrent les mêmes signes

visibles et voulurent avoir des donjons religieux, comme les châteaux avaient leurs donjons militaires... Il faut voir dans le clocher primitif une marque de la puissance féodale des cathédrales et abbayes, etc. »

On croit généralement que la tour actuelle de Saint-Aubin renfermait les cloches de l'abbé, tandis que celles du monastère étaient suspendues dans un clocher bâti sur le transept de l'église.

Elle servit, en 1837, à faire les observations trigonométriques pour le nouveau plan de la ville, et, en 1838, aux officiers d'état-major pour la carte de la France.

Cassini, bien auparavant, l'avait choisie comme point d'observation. La maçonnerie n'a pas moins de 42 mètres d'élévation, et sa charpente en cône tronqué mesure près de 10 mètres, total environ 52 mètres.

C'est une œuvre d'un seul jet et tout entière du <sup>xii</sup>e siècle ; elle a cela de remarquable qu'à son rez-de-chaussée elle est bâtie sur plan carré, et que vers sa partie supérieure elle prend la forme plus élégante de l'octogone ; cette forme a permis de construire, aux angles rabattus de cette masse, quatre clochetons également octogones qui donnent à l'ensemble plus de légèreté. De grandes fenêtres ogivales à voussures en retraite, disposées par trois pour chacune des quatre faces du monument, achèvent de dégrossir ce qu'il aurait sans cela de trop lourd.

Cet édifice, qui nous paraît assez solidement établi pour défier encore plusieurs siècles, fut élevé par les ordres de Robert de la Tour-Landry, abbé de Saint-Aubin, de l'an 1127 à 1154. Plus de deux cent cin-

quante années après, c'est-à-dire entre 1412 et 1442, un autre abbé, Guy II de Baïf, fit bâtir, au sommet de la dite tour, une eschauguette propre à faire le guet, mais à charge que la ville l'entreprendrait de toutes réparations.

Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'abbé Jean IV, dit de Tinteniac, fit refaire la charpente entière.

Je m'arrête ici, car ce n'est pas l'heure d'entrer dans de plus grands détails. Je crois cependant qu'il est convenable de signaler la forme de la grande voûte intérieure dont on peut voir au musée des antiquités le dessin exact fait par M. Dainville.

Cette voûte est une vraie coupole byzantine, mais sans pendentifs distincts et fortifiée ou plutôt décorée de ces nervures qui, au xii<sup>e</sup> siècle, nous arrivaient en Anjou du nord de la France, avec les premières notions du style ogival.

V. GODARD-FAULTRIER.

---

LES

# STATUES DE FONTEVRAULT<sup>1</sup>

NOUVELLE COMMUNICATION.

---

Vous trouverez, Messieurs, qu'il est bien téméraire à moi de prendre la parole dans une séance<sup>2</sup> où tous nous nous faisons fête d'entendre M. de Falloux, c'est aussi mon avis ; mais l'actualité même de mon sujet m'y contraint. Du reste, quelques instants me suffiront ; il s'agit des statues de Fontevrault et de l'extrait d'une lettre de M. de Caumont. Encore les statues de Fontevrault ! pourra-t-on dire. Oui, encore ! Et très-sûrement ce n'est pas notre faute, mais celle de cette incroyable persévérance de Messieurs les Anglais à demander ce que j'oserais appeler le bien d'autrui, car Henri II et Richard Cœur-de-Lion, avant d'être rois de la Grande-Bretagne, étaient comtes d'Anjou ; ils sont de vraie race angevine

<sup>1</sup> Statues de Henri II, Richard Cœur-de-Lion, Éléonore de Guyenne, Isabeau d'Angoulême.

<sup>2</sup> Séance du 4 février 1867.

et de notre sang le plus chaud. Ajoutez qu'ils n'ont point voulu laisser leurs cendres à l'Angleterre ; la preuve est faite pour Henri II ; aucune partie de son corps, lors du décès de ce prince, n'a été distraite de sa sépulture à Fontevault. Il en a été autrement des restes de Richard Cœur-de-Lion ; trois contrées se divisèrent sa dépouille : la terre de Chalus eut ses entrailles, Fontevault son cadavre, la Normandie son cœur, et l'Angleterre ?... Rien !... Est-ce assez significatif ?...

Cependant la persistance britannique depuis un demi-siècle n'en continue pas moins à peu près sans relâche.

Il est vrai aussi que jusqu'à ce jour la résistance n'a pas cessé d'être égale à l'opiniâtreté de nos voisins d'outre-mer. Ils devraient donc enfin s'apercevoir que la France est dûment fondée à rejeter leur demande, ne fût-ce qu'en raison de ce qui va suivre. Deux mots ici d'explication.

La Bibliothèque impériale possède une série de portefeuilles fort connus sous le nom de Gaignières.

Seize de ces portefeuilles et assurément les plus précieux, puisqu'ils renferment un nombre considérable de dessins inédits des tombeaux de nos cathédrales, églises et chapelles de France, se trouvent aujourd'hui, par suite de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer, faire partie de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Le gouvernement anglais n'aurait-il pas dû, Messieurs, nous restituer ces volumes ? Car ils sont très-réellement notre bien. Vain espoir ! Le Ministre de l'instruction publique a pu seulement obtenir l'autorisation d'en faire faire des copies.

Hé bien ! que les ministres anglais à leur tour sachent

se contenter des moulages de nos statues de Fontevrault, et personne ne le trouvera mauvais.

Eh quoi ! nous leur accorderions nos monuments originaux, quand ils nous refusent ceux qui sont incontestablement sortis de nos collections ; c'est impossible ! Ne savons-nous pas d'ailleurs que le Ministre de l'instruction publique et son comité, que le Préfet de Maine et Loire et notre députation, que nos sociétés savantes et en tête la société française d'Archéologie, comme aussi les journaux de toutes nuances, partagent complètement, Messieurs, notre manière de voir. Cependant il paraît qu'un autre ministre serait sur le point de céder à l'obsession de MM. les Anglais. Voici en effet ce que m'apprend M. de Caumont dans une lettre à la date du 27 janvier :

« J'ai écrit directement au Ministre qui je crois doit  
« avoir dans les mains la question, je lui disais qu'il  
« serait très-fâcheux de se dessaisir des originaux; qu'il  
« peut être fait pour l'étranger des moulages; qu'enfin,  
« si l'on donnait les originaux à l'Angleterre, je deman-  
« derais comme dernière consolation des moulages pour  
« le Musée d'Angers, pour Fontevrault, pour Rouen et  
« pour Caen.

« Le Ministre, sans répondre au fond de ma lettre,  
« m'écrit ce matin même :

« M. de Caumont,

« *J'ai fait part à mon collègue des beaux-arts de votre  
« désir que des moulages fussent faits avant que les statues*

« soient transportées en Angleterre, en appelant sur cette question sa bienveillante attention.

« Vous voyez, reprend M. de Caumont, qu'on ne nie pas du tout le projet d'enlèvement et qu'on semble en convenir. »

Nonobstant les termes cités par le savant directeur de la société française d'Archéologie, je ne puis croire que le Ministre dont il parle persiste longtemps dans ce fâcheux projet, car Son Excellence pourrait fort bien rencontrer sur sa voie, une *souveraine volonté*, une volonté qui en 1849, fit restituer à Fontevrault nos statues, lesquelles en avaient été enlevées vers 1846; et ici qu'il me soit permis de répéter ce que j'écrivais dernièrement ailleurs, c'est à savoir que *le chef de l'Empire ne voudra pas aller contre ce qu'il a fait comme président de la République.*

M. de Falloux n'ignore point les démarches qui eurent lieu à cette occasion durant son remarquable ministère; il ne leur a certainement pas été étranger et nous savons qu'il serait très fondé à s'appliquer cette phrase du poëte :

Et quorum pars magna fui.

Aussi, Messieurs, à cet éminent compatriote toute notre reconnaissance !

Mais est-ce à dire qu'il ne faille pas se préoccuper de l'avis de M. de Caumont? Au contraire! et voilà pourquoi notre Société profite de la présence de M. de Falloux pour l'inviter à poser la question de nos statues sépulcrales sur un terrain où elle ne l'a pas encore été, j'en veux dire devant l'Institut.

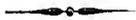
Qu'il veuille se ressouvenir que comme ministre il a gagné leur cause, voilà dix-huit ans.

Nous comptons qu'il voudra bien la plaider de nouveau devant le premier corps savant de l'Europe, et cette fois en qualité de membre de l'Académie française.

V. GODARD-FAULTRIER.

---

# SAINT-FLORENT



Si l'Honneur, si la Foi n'est pas un vain fantôme,  
Montre-moi quels palais ont remplacé le chaume  
De tes rustiques chevaliers :

V. HUGO.

Coteau de Saint-Florent, honneur de notre Loire,  
Entre des grèves d'or diamant enchâssé,  
Par ton ciel, par la foi, la nature et l'histoire  
Blond enfant de l'Anjou tour à tour caressé!  
Rivage étincelant, vénérable Mont Glonne,  
De ces bords pleins d'attraits ou bien de ces vertus  
Qu'en son prodigue amour à la fois Dieu te donne  
Que faut-il admirer le plus?

Est-ce le frais aspect de ta verte colline,  
En cascades d'azur descendant jusqu'aux flots,  
Ou ce fleuve si pur dont ton regard domine  
Les sinueux détours, les souriants îlots ;  
Ou bien ton ciel serein, ou tes charmants rivages,  
Ou ton écho lointain, ou ton vaste horizon,  
Ou tes anses d'argent, miroir de mille images,  
Ou l'or mouvant de tes moissons ?

Est-ce de ton patron la touchante légende,  
Lui dont la châsse un jour s'enfuyant de ton bord,  
N'avait pour se soustraire à la horde normande  
Qu'à chercher dans l'exil une seconde mort ;  
Ou ta sainte douleur, ô colline éplorée,  
Lorsque ta voix au vent, au sort, à l'onde, à Dieu,  
Confiant sa dépouille auguste et vénérée,  
Lui jetait un dernier adieu ?

Ou tes anciens combats ou la croisade sainte  
De tes vaillants colons alarmés pour leur foi,  
Ou tes nobles martyrs qui succombaient sans plainte  
Et pour qui Dieu toujours survécut à la loi ;  
Ou tes flancs déchirés, tes ruines récentes  
Et tes manoirs à jour, et tes murs calcinés,  
Et tes chaumes pleurant tant de gloires absentes  
Charme ou tourment de nos aînés !

Des grands malheurs Dieu sait tirer les grandes grâces,  
Ce sang fécond fera germer d'autres vertus,  
Ton abnégation profite aux autres races,  
Tel qui put s'immoler ne succombera plus !  
Gage des orphelins, sacrifice des pères  
Tu couvres les enfants de bénédictions  
Et pour ces jours de deuil rends saintes et prospères  
Dix autres générations !

Chez toi tout m'attendrit, à tout mon cœur se donne,  
Au plus étroit sillon du moindre de tes champs,

Je crois partout ouïr une voix qui pardonne,  
La grande voix de Dieu dont s'inspirait Bonchamps ;  
Dans ce marbre surtout qui sous ses traits respire  
Et que David signa pour l'orgueil angevin.  
Voilà pourquoi l'on t'aime et pourquoi l'on t'admire ;

. . . . .  
Sion ne pleura pas en vain!!!

P. BELLEUVRE.

---

# LA LINGUISTIQUE

QUELQUES MOTS

Sur

**SON HISTOIRE, SES RÉSULTATS, SES MÉTHODES.**

---

Messieurs,

Le travail que je me permets de vous soumettre aujourd'hui, n'intéresse point directement notre Anjou. Je viens vous entretenir quelques instants de la linguistique. J'aurais pu, j'aurais dû peut-être chercher dans nos riches annales quelque trait glorieux et peu connu ; j'aurais mieux fait peut-être de remettre en lumière quelque gloire un peu voilée, de tirer du fond ignoré de quelque bibliothèque une charte antique, une précieuse légende. Je ne l'ai pas voulu pourtant. Il me semble que j'aurais fait ainsi l'office de glaneur ; cette pensée m'a détourné d'un semblable but : à quoi

bon glaner pour vous, quand tous les jours d'autres ici font tomber tant d'épis d'or à vos pieds?

J'ai désiré cependant vous lire quelque travail, et voici plusieurs des raisons qui m'ont déterminé.

Quand notre honorable Président me reçut pour la première fois au milieu de vous, il me dit avec la courtoisie qui lui est habituelle : « Nous sommes heureux de vous recevoir, parce que nous espérons de votre jeunesse et de votre bonne volonté, la participation à nos travaux. » L'invitation était très honorable, mais elle n'était pas moins formelle : j'ai dû y répondre. J'étais d'ailleurs pressé par la secrète voix de ma conscience. Admis comme membre de cette honorable Société, ancienne Académie d'Angers, sans avoir fait mes preuves, par une précieuse mais pure faveur de votre bienveillance, je devais à mon honneur d'essayer ma justification. Je vais le faire aujourd'hui. Avant d'être reçu parmi vous, la chose eût peut-être été difficile; maintenant que vous m'avez accueilli dans vos rangs, vous aurez forcément plus d'indulgence.

Enfin, je manquerais à mon devoir comme au noble sentiment de la reconnaissance, si je ne disais que je répons aussi à la pensée de Monseigneur qui, dernièrement, donnait à notre Société une marque si sensible de l'intérêt qu'il lui porte. Son inépuisable bonté, dont je reçois chaque jour tant de preuves, m'encourage encore à vous livrer le fruit des loisirs qu'elle veut bien me créer.

Puissé-je, par ce petit travail sur la linguistique, répondre à l'affection qu'il me montre, comme à la bienveillance que vous me témoignez!

I.

L'idée de comparer ensemble les idiomes sans nombre parlés à la surface du globe, n'est pas ancienne. Elle ne pouvait naître qu'à la suite de relations fréquentes et désintéressées entre des peuples d'origines et de pays divers. Quelques rares visites à des peuplades étrangères ne suffisaient pas pour appeler une si grande attention sur leurs langues, et, par ailleurs, l'intérêt, tel qu'on l'entend habituellement, n'était pas assez directement servi par de telles études pour y tourner les esprits, il fallait de plus un vrai dévouement. Le commerce des marchands et les expéditions des conquérants, qui étaient dans l'antiquité, les principales causes de voyages, ne suffisaient pas pour établir entre les peuples des relations assez suivies, et nul en dehors de son intérêt ne se préoccupait de l'état ou des destinées de ceux dont il recherchait l'or ou la terre. Aussi l'égoïsme des nations antiques est-il bien connu. Un seul peuple, dépositaire providentiel des vérités religieuses, eût pu, par prosélytisme, chercher à se répandre dans le monde pour les y porter; mais le peuple juif avait une autre mission, à laquelle il suffisait à peine, celle de les garder intacts, chez lui-même. La terre n'était point préparée encore pour recevoir les ondes si pures du fleuve de la vérité, et les répandre eût été en assurer la perte, comme l'événement l'a trop souvent prouvé. Mais le christianisme, en proclamant partout un Dieu mort pour tous les hommes, vint

développer dans les cœurs un sentiment de fraternité méconnu jusque-là. Il n'y eut plus de Scythe ni de Barbare, de Grec ni d'esclave, et dès lors commença le mouvement d'expansion désintéressée qui, favorisé de nos jours par les merveilleuses inventions de l'art et de l'industrie, atteint maintenant une incalculable activité.

Ce ne fut qu'à l'époque où ce mouvement eut acquis une certaine importance qu'on put songer enfin à une classification des langues, et que de fait l'on se mit à l'œuvre. Or, les premiers efforts qui furent tentés dans ce sens, ne furent pas très-heureux. L'abus d'une méthode incontestablement utile, et peut-être tombée aujourd'hui dans un discrédit trop grand, avait fini par gêner le libre exercice de la raison. La situation des théologiens, en possession du sceptre de la science, et qui trouvaient d'ordinaire des matériaux tout préparés d'avance dans les écrits des hommes inspirés et des docteurs de l'Eglise, et bornaient leur travail à déduire rigoureusement les conséquences de ces prémisses, avait insensiblement amené l'habitude d'accepter un principe sans examen suffisant. On parlait trop facilement d'un fait qui n'était pas assez prouvé. On jurait trop par un seul homme, et l'esprit, après s'être engagé avec quelque témérité, s'égarait trop souvent dans des voies sans largeur, quelquefois sans issue.

Ce fut sous l'influence de cette méthode que commencèrent les études de linguistique. « Le désir de vérifier l'histoire de Moïse, dit M<sup>er</sup> Wiseman, ou l'ambition de connaître le langage communiqué d'abord par inspiration divine, fut le but qui excita la chimérique

recherche des anciens linguistes. » On partit de ce principe, qu'absolument rien ne prouvait, que la confusion des langues à Babel n'avait point détruit la langue primitive, que ce langage existait encore et qu'il fallait se mettre à sa recherche. Avec cette préoccupation constante on oublia complètement que les langues pouvaient descendre, en ligne collatérale aussi bien qu'en ligne directe, d'une souche commune, peut-être existante encore, peut-être morte depuis longtemps. On se mit à la poursuite des ressemblances entre les mots de différentes langues ; et quelques-unes de ces ressemblances trouvées on se hâta de conclure que l'une de ces langues était la mère des autres. L'esprit de parti, de secte, de nationalité acheva de décider la raison, et chacun, au gré de ses désirs, réclama pour une langue spéciale une maternité que tous les autres lui disputaient. L'un prit fait et cause pour la langue celtique, l'autre pour celle de la Chine ; celui-ci soutint une thèse en faveur de la langue d'Abyssinie, celui-là en faveur de la langue des Hébreux ; et l'amusant Goropius Bécanus alla jusqu'à vouloir faire passer sa langue, qui était le flamand, pour celle même du paradis terrestre ; tentative, il faut le dire, qui ne valut guère à son auteur d'autre gloire que celle d'avoir laissé son nom à son système, et d'avoir fait dire à Leibnitz, en parlant des philosophes qui lui ressemblaient : « *Ils goropisent.* »

Goropius vivait au xvii<sup>e</sup> siècle. Au commencement du xviii<sup>e</sup>, malgré la mauvaise méthode suivie jusque-là, la linguistique avait déjà fait quelques progrès, et Guichard rangeait plusieurs langues sous le nom d'une seule famille.

On aurait tort au reste de croire que ces débuts furent tout à fait inutiles. La nouvelle méthode qui allait bientôt être employée, fut bien servie par les matériaux qu'amassèrent ces premiers efforts. En effet, pendant qu'on poursuivait un but chimérique, on trouvait des ressemblances fort remarquables entre des langues au premier abord tout à fait indépendantes les unes des autres, et on les notait; on dressait des listes de mots dont les ressemblances étaient frappantes; on imprimait des prières traduites par les missionnaires en un grand nombre de langues. L'Oraison dominicale en particulier fut reproduite par des traductions sans nombre, et en 1555, Gesner en fit une collection qu'il publia sous le nom de *Milhridates*.

Mais tous ces travaux avançaient peu la science; il fallait, pour la faire entrer dans une nouvelle voie, le génie de Leibnitz. Ce grand homme découvrit d'un seul coup d'œil et la fausseté de la méthode, et l'incertitude du but, et l'inanité des efforts. Avec cette tendance à la généralisation qui est le trait distinctif de son esprit philosophique avant tout, il vit qu'il fallait procéder par induction, et par conséquent commencer par recueillir des faits nombreux, et ne pas précipiter les conclusions. Il découvrit tout le parti qu'on pourrait tirer pour l'histoire, des données de la linguistique, et les secours qu'elle pourrait fournir non-seulement à ceux qui voudraient classer les langues, mais encore à ceux qui désireraient suivre, à travers les temps et les lieux, les différentes migrations des peuples, et il espéra qu'un jour viendrait où serait levé le voile qui couvrait les âges lointains de l'humanité.

Sous l'influence de cette nouvelle méthode, la science prit une nouvelle route avec un nouvel essor, et ses progrès devinrent de plus en plus rapides. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Hervas publiait son *Catalogue des langues*, ouvrage auquel les meilleurs savants de nos jours se plaisent à rendre hommage. Bien que le XVIII<sup>e</sup> siècle fût loin de briller par son érudition, la nouveauté de la linguistique, les secours que quelques-uns espéraient en tirer pour la défense de la religion, les armes que beaucoup d'autres y cherchaient contre le christianisme, la mirent en honneur et les têtes couronnées elles-mêmes se courbèrent sur les livres et les manuscrits où elle résidait ; l'impératrice de Russie ne dédaignait pas de la faire avancer par ses propres travaux. — La Société asiatique de Calcutta, fondée en 1784, vint fournir à la science de nouveaux matériaux, et des secours plus abondants aux linguistes. Rome ne resta pas en arrière, et la propagande favorisa activement les travaux trop peu remarquables de Paulin de Saint-Barthélemy. En 1806, Jean-Ch. Adelung publiait à Berlin, avec une traduction du *Pater* en cinq cents langues, le premier volume de son *Mithridates* dont le second ne parut qu'en 1809, par les soins de Vater. En 1816, cet ouvrage s'achevait par la publication du troisième volume, et, l'année d'après, il était complété par d'importantes additions de Vater, du jeune Adelung et un intéressant essai sur le biscayen, par le baron G. de Humboldt.

Enfin, les travaux se multiplièrent, la science perfectionna ses méthodes, étendit ses recherches et mit au jour des résultats non moins importants qu'inat-

tendus. W. Jones, Carey, Wilkins, Colebrooke, firent connaître à l'Europe la langue sacrée des Indiens. Frédéric Schlegel, dès 1819, rassemblait les langues de l'Inde et de la Perse, et la plupart de celles de l'Europe, pour en faire une seule famille sous le nom d'Indo-Germanique.

Franz Bopp, W. Schlegel, Grimm, Eugène Burnouf ont continué avec succès des travaux si intéressants, et il y a quelques années seulement, en 1852, Bopp résumait, dans sa Grammaire comparée, les plus importants travaux de la philologie moderne.

Il serait intéressant de s'arrêter longuement sur d'aussi belles études; mais les limites de ce résumé ne le permettent en aucune façon. Mon but est simplement de donner à ceux qui sont étrangers à ces travaux une idée de ce qu'ils ont été, et le rapide aperçu historique que je viens de tracer, joint aux réflexions qui vont suivre, y suffira, je crois.

Ainsi, les premiers débuts d'une science aujourd'hui si sûre et si féconde, furent mal assurés et peu fructueux. Mal dirigés par la fâcheuse et insoutenable hypothèse en faveur de l'hébreu, les linguistes n'eurent d'abord d'autres succès que celui de noter un certain nombre de ressemblances entre des mots de langues différentes. La comparaison des idiomes entre eux reposa dans le principe sur la seule inspection des mots, et, comme nous le dirons plus tard, ne fournit que des données vagues et incertaines sur les relations des langues entre elles. Leibnitz, en changeant de méthode et en indiquant le vrai but de la science, la remit dans sa voie. La fondation de la Société asiatique de Calcutta

contribua, par l'abondance des documents et les efforts réunis de ses membres, à perfectionner les procédés de la linguistique et les travaux soutenus des savants de notre siècle, après nous avoir donné les résultats actuels, nous ont préparé ceux que bientôt sans doute nous obtiendrons encore.

## II.

Ce n'est pas toutefois sans de nombreux efforts d'intelligence, sans des prodiges de patience, sans des tâtonnements de plus d'un genre, sans même d'inévitables erreurs, que la linguistique a pu réaliser quelques progrès. Néanmoins quelque incomplets que soient encore ses résultats, si l'on songe à la difficulté de l'œuvre, à la délicatesse de l'entreprise et à la jeunesse de la science, on est étonné du chemin qu'elle a parcouru, des montagnes qu'elle a franchies, et des régions qu'elle a découvertes. Considérez en effet l'innombrable multitude d'idiomes parlés par tous les peuples du monde; rappelez-vous que le Français ne peut sortir de son pays sans cesser de se faire entendre, qu'il lui faut une langue pour être compris au sud, une autre pour être compris au nord; bien plus, que les habitants de quelques campagnes de l'ouest de la France sont inintelligibles à ceux de la ville voisine, et de même pour certains habitants de l'est; songez que cependant la France jouit, depuis longtemps déjà, d'une admirable unité, que les communications avec les pays qui l'entourent sont faciles, qu'un immense réseau de voies

ferrées la sillonne et rend tous les biens communs à tous; rappelez-vous tout cela, et comparez la France à tant d'autres pays moins privilégiés, incultes, sauvages, séparés les uns des autres par des mers ou des montagnes; comparez-la aux déserts immenses de l'Afrique, aux contrées encore inexplorées de l'Asie, aux populations variées du continent américain, et aux îles sans nombre du grand Océan Indien; vous commencerez à comprendre l'importance des résultats de la linguistique.

Des langues qui se parlent dans tant de pays divers, sous tant de latitudes différentes, par des races au premier abord si étrangères les unes aux autres, plus de mille ont été étudiées et cette étude a abouti à la classification de ces mille langues en trois ou quatre familles au plus. Si l'on déploie en effet la carte du globe en ayant sous les yeux les travaux des linguistes, on reconnaît tout d'abord que de vastes contrées dans lesquelles se parlent des idiomes sans nombre, peuvent rattacher toutes leurs langues à une seule famille, laquelle se subdivise elle-même en un certain nombre de branches. La famille indo-germanique ou aryenne est répandue dans l'Inde et la Perse, en Asie, et dans toute l'Europe, où elle comprend les langues hellénique, italique, teutonique, celtique, lithuanienne et slave, en sorte qu'on en infère qu'à part quelques contrées, toute cette partie du monde a été peuplée par des tribus de la même famille.

Une autre classe de langues est celle des langues sémitiques. « Ces langues, dit le P. Martinof (*Études religieuses, etc.*, avril 1865), forment une famille aussi

bien constituée que l'est la famille indo-européenne. Elle se divise en trois branches : d'abord la branche *amarique* ou septentrionale, laquelle comprend le *syriaque*, le *chaldéen*, et les inscriptions cunéiformes de Ninive et de Babylone ; puis la branche *hébraïque* ou centrale, à laquelle appartiennent le *carthaginois*, la langue des inscriptions *phéniciennes*, et le *samaritain* ; enfin l'*arabe* ou la branche méridionale avec ses dialectes vivants : l'*amharique* (langue moderne de l'Abyssinie), l'*éthiopien*, ou l'antique abyssinien que les indigènes appellent le *ghez*, et peut-être aussi les dialectes berbères de l'Afrique septentrionale et le *copte* aujourd'hui complètement éteint. »

Ainsi voilà deux familles bien distinctes auxquelles sont venus et viennent chaque jour encore s'adjoindre de nouveaux idiomes. Mais il en est qui jusqu'ici n'ont pu se ranger dans l'une de ces deux familles d'une part, et qui de l'autre résistent à tous les efforts qui ont été tentés pour les relier entre eux et en former une troisième famille. Faut-il désespérer ? Faut-il penser qu'il y a désormais à vaincre une impossibilité ? Non. La science a fait de notre temps trop de progrès pour qu'au contraire nous n'ayons pas une légitime espérance d'arriver bientôt à de nouveaux résultats en ce sens. Chaque jour nous en rapproche davantage et déjà plusieurs tentatives ont amené des découvertes partielles qui nous semblent d'un heureux augure. Ainsi, selon M. Max Muller, il faut admettre deux groupes nouveaux de langues, deux nouvelles divisions : les langues *touraniennes* ou *tartares* (Turc, Mongol, etc.), et les langues monosyllabiques (Chinois, Thibétain,

ete...). M. Ewald, dont la division diffère en quelque chose de celle de M. Max Muller, admet cependant comme lui une division en quatre familles qui répond aux deux familles et aux deux groupes de M. Max Muller.

Ainsi les peuples les plus éloignés par leur position géographique, les plus différents par leur caractère et par leurs mœurs, retrouvent dans leurs langues des traits qui les rattachent les uns aux autres. Telle race méprisée se trouve être la sœur de celle qui la couvrait de dédain, et tels êtres à qui l'on contestait la dignité d'hommes, ont fait entendre aux oreilles du savant une langue pleine d'harmonie et accusant un développement de la pensée aussi remarquable que peu soupçonné. Telle a été l'une des premières et des plus chères découvertes qu'amenèrent les efforts des linguistes. La pensée que tous les hommes étaient frères, avait inspiré leurs premières recherches, le résultat de leurs travaux a été la découverte même des titres qui prouvaient cette fraternité.

Comment ce but a été atteint, c'est ce qu'il faut rechercher maintenant.

### III.

Le premier procédé auquel on eut recours, fut celui qui s'offrait le plus naturellement et qui consistait à rapprocher les uns des autres les mots qui se ressemblaient, et qui tout en donnant pour l'oreille un son identique ou à peu près, réveillaient dans l'esprit les

mêmes idées. La grande quantité de mots de cette nature fit immédiatement apercevoir des rapports entre les langues en apparence les plus différentes. Comment en effet n'aurait-on pas été frappé de ressemblances comme celles qui suivent? Le mot *Dieu* se retrouve dans un grand nombre de langues, avec la même forme à peu près. Les Français disent : Dieu, divin, divinité; — les Latins : Deus, divus, divinus, deitas, divinitas; — les Grecs : Θεός; (Théos), Θεῖος (théios), Θεϊότης (théiotès); — les Lithuaniens : dewas, d'où deiwys, deiwe; — les Cymris : dew et duw; — l'Armoricain : Doué; — l'Irlandais ancien : Dia, génitif dei, dé, pluriel da, datif déib, accusatif deo; — le Persan possède les mots : dew et diw; — le Zend : daêva; — et enfin le Sanscrit : Déva, d'où viennent devâtâ, devâtvâ, dévatât et dewam. Ces ressemblances devaient frapper, et c'est ce qui arriva. On rapprocha naturellement les unes des autres les langues qui se reliaient par de telles analogies.

Toutefois ce procédé avait un double inconvénient. D'abord il ne donnait que des probabilités en faveur de la classification des langues. Car enfin ces mots si semblables avaient pu être empruntés d'une langue à l'autre à la suite de relations échangées entre elles, ou même dans certains cas on pouvait croire à une ressemblance fortuite, lorsque, par exemple, il y avait quelque rapport naturel entre le son et l'idée qu'il exprimait. Et cette ressemblance d'ailleurs prouvât-elle la parenté des langues, ne disait rien sur le caractère direct ou collatéral de cette parenté. Étaient-elles sœurs ou bien descendaient-elles l'une de l'autre? La ressemblance des mots ne résolvait pas la question. De plus cette mé-

thode ne tenait aucun compte des changements phonétiques qui pouvaient avoir eu lieu, soit sous l'influence du caractère ou des mœurs des différents peuples, soit même sous celle des pays qu'ils avaient traversés, ou des climats sous lesquels ils avaient vécu : en sorte qu'on était exposé à omettre bien des ressemblances qu'une analyse sérieuse eût découvertes sans peine ; par exemple, personne ne songerait au premier abord à comparer ensemble les mots jour et dies ; si cependant l'on considère le mot italien giorno qui vient évidemment de diurnus, on s'aperçoit immédiatement que le mot jour vient de dies en droite ligne. Ainsi donc ce premier procédé était très-imparfait, aussi ne servit-il qu'à faire noter quelques ressemblances sans fournir de données précises pour une classification des langues.

Mais les linguistes qui vinrent plus tard aperçurent à leur tour de nouveaux points de comparaison. En étudiant la constitution des langues, ils reconnurent des lois de formation et de dérivation, au moyen desquelles ils purent suivre, comme à la piste, certains mots qu'ils ramenèrent ainsi jusqu'à des origines lointaines et à des formes souvent fort différentes de celles où ils les avaient trouvés. Ainsi, pour faire saisir ma pensée par un exemple, on a remarqué que l'aspiration prenait des formes toutes particulières chez les divers peuples ; chez les Latins elle se traduit par la présence de la lettre F, chez les Espagnols par l'H ; les premiers disent *fabulari*, les seconds *hablar*, et nous-mêmes, dans le même sens, et également avec l'H de l'aspiration, *hâbleur*. De même les Grecs disaient : *ἕϊος* *huios* ; les Latins : *filius* ; les Espagnols : *hijo*. On comprend

qu'à l'aide de cette nouvelle observation, la science dut avancer d'un pas plus rapide. Cette manière de comparer les mots, cette méthode nouvelle fut suivie par des linguistes nombreux et distingués, parmi lesquels on cite : Klaproth, Balbi, Abel Rémusat, Witer, le jeune Adelung et Mérian. Fondée sur ce principe de Klaproth, que les mots « sont l'étoffe ou la matière de la langue, » elle porte à cause de cela le nom de *Méthode lexicque*.

Mais non-seulement on étudia les changements phonétiques des mots, on reconnut encore des changements d'une autre nature, des désinences qui altéraient régulièrement la signification des mots, c'est-à-dire des déclinaisons et des conjugaisons, et ce fut un nouveau point de contact des langues entre elles, le contact grammatical. On ne put s'empêcher de croire à une parenté entre des langues qui modifiaient régulièrement leurs mots d'une certaine façon, pour exprimer les mêmes idées; par exemple, on fut instinctivement porté à rapprocher entre eux le latin, le persan, le grec, le sanscrit, quand on vit que toutes ces langues terminaient régulièrement leur troisième personne du pluriel par nt, nd, nti, nto. De là naquit la méthode qui, fondée sur le principe d'A. Schlegel, que c'est la grammaire qui est l'essence de la langue, veut, à cause de cela, fonder sur la grammaire seule la classification des langues. On a remarqué, en effet, que la grammaire d'un peuple ne change jamais : les très-rares tentatives qui ont été faites dans ce sens n'ont réussi qu'à jeter du trouble et de la confusion dans les idées; la langue abyssinienne qui a tenté un essai de ce genre, a produit seulement un alphabet syllabique moins na-

turel et plus compliqué, plein d'embarras et sujet à des erreurs innombrables. Il est arrivé quelquefois, au contraire, que, sous l'influence de la conquête ou de l'immigration, certains peuples ont perdu leur lexique pour en adopter un autre, tout en conservant leur grammaire; en sorte que quelques-uns se sont trouvés avoir la grammaire de la famille sémitique avec le lexique de la famille aryenne. Appuyés sur ce principe, A. Schlegel, G. de Humboldt et plusieurs autres ont adopté la *Méthode grammaticale*.

Après avoir donné quelques notions sur ces deux écoles, l'illustre cardinal Wiseman termine ainsi : « Il me paraît que, tandis que d'un côté ceux qui comparent les mots ont porté leurs conclusions beaucoup trop loin, le savant Schlegel a aussi été emporté par son indignation contre eux lorsqu'il nous dit que l'emploi commun d'un *a* privatif prouve plus pour l'affinité du grec et du sanscrit que quelques centaines de mots. » Puis il cherche lui-même un procédé propre à prévenir les écarts de l'école lexique : « Je proposerai donc une règle pour examiner les affinités verbales afin d'en conclure la parenté entre les langues, de prévenir les méthodes arbitraires suivies par l'école *lexique*, et de nous rapprocher des vœux plus modérés de l'autre école; la voici : C'est de ne point prendre de mots appartenant à une ou deux langues de différentes familles, et, d'après leur ressemblance, qui peut être accidentelle ou communiquée, de tirer des conclusions qu'on appliquerait aux familles entières, auxquelles ces langues appartiennent respectivement; mais de comparer ensemble des

mots dont l'acception est simple et de primitive nécessité, *qui parcourent les familles entières*, et en sont, pour ainsi dire, les aborigènes <sup>1</sup>. » Cette règle est sage et concilie autant que possible les vœux et les légitimes prétentions des deux écoles opposées.

Maintenant ces différentes méthodes sont-elles suffisantes pour arriver à la classification complète des langues? Je ne le pense pas; et voici pourquoi: Tous les philologues admettent que les racines ou les éléments primordiaux des langues sont monosyllabiques. Les mots racines qui ont plus d'une syllabe ne sont jamais racines proprement dites, mais seulement racines composées. Or, ceci posé, « il est manifeste, dit le P. Martinof, que selon la manière dont les racines sont unies, on peut obtenir diverses espèces de langues. Or, les racines peuvent être réunies de trois manières différentes: 1<sup>o</sup> Elles peuvent être employées comme des mots indépendants et seulement juxtaposés; 2<sup>o</sup> deux racines peuvent être jointes ensemble pour former les mots, et dans ces composés l'une des racines peut perdre son indépendance; 3<sup>o</sup> deux racines peuvent être réunies pour former des mots, et, dans ces composés, peuvent toutes les deux perdre leur indépendance. Ces trois combinaisons épuisent tous les cas possibles. » A cette première remarque, les linguistes en ont ajouté une seconde, c'est que toutes les langues sont généralement fidèles à l'un ou à l'autre de ces procédés, et c'est sur cette base, que Burnouf déclare la seule exacte, qu'ils ont établi la classification

<sup>1</sup> *Discours sur les rapports entre la science et la religion, etc.*

des langues. Celles qui se sont fait une loi de juxtaposer leurs racines sans en changer la forme, ni le son par conséquent, et sans faire perdre à aucune d'elles son indépendance, ont été appelées *monosyllabiques*. Celles qui suivent le procédé différent, consistant à joindre les racines de manière à ce que la principale seule n'éprouve aucun changement phonétique, ont été nommées *agglutinantes*. Celles enfin dont les racines se fondent tellement ensemble qu'aucune ne garde son indépendance, ni sa valeur phonétique, ont reçu le nom de *flexionnelles*. Ainsi les savants ont admis trois grandes classes de langues en se fondant sur la méthode grammaticale.

Or, cette division des langues en trois classes nous conduit inévitablement à admettre leur irréductibilité ultérieure au point de vue grammatical. En effet, les grammaires étant une chose essentielle et immuable dans les langues, et les langues, comme nous venons de le voir, se montrant généralement fidèles à un seul des procédés grammaticaux dont nous venons de parler, les langues flexionnelles sont essentiellement et toujours par là même distinctes des langues agglutinantes, et celles-ci semblablement des monosyllabiques. On se trouve donc forcément arrêté, et la réduction la plus simple à ce point de vue est celle que nous ayons donnée ; en deux mots, les grammaires étant irréductibles, les langues, au point de vue grammatical, le sont également.

Faut-il pourtant en conclure immédiatement à l'irréductibilité ultérieure des langues ? Non, sans doute, et plusieurs raisons nous donnent lieu d'admettre le con-

traire. D'abord c'est l'opinion de plusieurs linguistes les plus distingués de nos jours, tels que MM. Ewald et Benfey, en Allemagne ; Max Muller, en Angleterre, et d'autres dont l'autorité n'est pas moins grande. Klaproth, Bopp et Lepsius, en comparant les racines sémitiques avec les racines indo-germaniques, ont cru reconnaître entre elles des rapports d'emprunts.

D'ailleurs ces trois familles de langues offrent entre elles quelques traits de ressemblance frappants. Pour n'en citer qu'un seul, les formes féminines dans toutes les familles des langues se traduisent quelquefois par l'apposition à la racine principale de la racine qui veut dire femme. Cette ressemblance, étant indiquée par la nature, ne saurait faire preuve, mais du moins nous donne-t-elle une probabilité en faveur de l'hypothèse d'une langue unique, puisque nous retrouvons un procédé commun aux trois familles. En outre, comme les langues n'appartiennent point si exclusivement à un genre particulier qu'elles n'admettent aussi des formes appartenant aux autres grammaires, on incline à croire que ces formations de grammaires se sont faites peu à peu et que dans le principe les langues ont eu une grammaire commune dont les éléments, en se développant dans un sens ou dans l'autre, ont fini par atteindre ces formes que nous leur voyons aujourd'hui. Enfin, plus on remonte à l'origine des langues et plus l'on s'aperçoit que les racines sont simples, et plus l'on s'approche du langage monosyllabique. « Bopp et ses successeurs, dit M. Alfred Gilly, sont arrivés à montrer que le sanscrit a dû être primitivement une langue de racines très-analogue au chinois. Dans la langue des

Védas, les syllabes de forme sont beaucoup plus rapprochées des racines dont elles dérivent que dans le sanscrit plus récent. » Toutes ces remarques nous conduisent comme graduellement à l'unité originelle du langage. Néanmoins ces données ne sont point suffisantes encore, et la science doit maintenant tourner ses efforts de ce côté.

Il résulte toutefois de tout ce que je viens de dire que la méthode lexicale et la méthode grammaticale sont insuffisantes pour arriver à résoudre le problème de la réductibilité complète des langues. Je crois donc que le seul moyen d'y arriver, c'est l'étude des éléments primordiaux, des racines du langage. Voici comment : si l'on prenait dans chacune des grandes familles un nombre considérable de racines, et qu'après les avoir ramenées aussi près que possible de leur forme première, on les comparait entre elles, il arriverait peut-être qu'on en trouverait un certain nombre de communes dont la présence dans des langues de familles différentes ferait soupçonner une existence antérieure dans une langue commune. Si par exemple les mêmes racines se retrouvaient dans les langues les plus anciennes et les plus dissemblables, n'en pourrait-on pas conclure que ces langues les ont reçues du même endroit, qu'elles ont puisé à la même source ? Il me semble que des recherches prudentes et sages pourraient nous conduire à une certitude complète ; et puis l'étude attentive des racines premières découvrirait peut-être quelque fait ou quelque loi qui permet de relier les langues entre elles, d'en suivre complètement la formation et le développement, et de remonter par là-même

jusqu'à la langue première. C'est ce sur quoi le temps et les progrès de la science nous donneront bientôt peut-être de nouvelles lumières. Si cette unité originelle des langues venait à être constatée, la linguistique serait alors une science vraisemblablement toute formée, les lois découvertes seraient sans doute assez nombreuses pour fournir une explication plausible de tous les faits lexiques et grammaticaux, et établir facilement la classification de toutes les langues ; alors elle mériterait de tout point d'être appelée : la connaissance des lois qui ont présidé à la formation et au développement des différents langages parlés à la surface du globe.

#### IV.

Tel est le but que doit se proposer le linguiste, et lorsqu'il l'aura atteint, s'il n'est que linguiste, il aura réalisé jusqu'à la dernière de ses espérances. Mais si le linguiste est en même temps philosophe, historien, théologien, alors commencera pour lui une autre tâche, celle de se servir d'une science toute faite pour poursuivre plus fructueusement ses autres études. Quelles richesses lui fournira la science de la philologie comparée ! Que de terres inconnues lui seront révélées ! Que d'horizons nouveaux brilleront à ses yeux !

S'il est philosophe, il rencontrera la grande question de l'invention du langage ; il trouvera pour la résoudre de nouveaux secours dans les données de la linguistique. Peut-être par une analyse prudente, exacte, précise, des formes de la pensée, jointe à l'usage d'une

sage induction, pourra-t-il donner une conclusion que l'on tienne pour certaine, ou du moins pourra-t-il démontrer que cette conclusion doit être donnée ailleurs, et qu'elle n'est pas du ressort des études positives <sup>1</sup>. En tout cas, il pourra considérer à travers le voile du langage le travail de la pensée, le développement, le progrès de l'intelligence humaine, il apprendra à connaître d'une manière plus précise l'action de la vérité sur les âmes et le mode sous lequel elle s'est manifestée à elles dès le principe, et il ne pourra pas suivre, sans un intérêt plein d'émotion, la marche de cette fille du ciel à travers les siècles antiques.

L'histoire y apprendra plus encore. Les plus anciennes annales historiques ne redisent point l'origine, ni même la dispersion des peuples. La Bible en parle, il est vrai, mais l'historien sacré n'a pas plutôt indiqué la dispersion des hommes qu'il les abandonne à eux-mêmes, et détourne d'eux ses regards pour les fixer uniquement sur son peuple, et il n'est plus désormais question des étrangers que quand il devient nécessaire de signaler leurs rapports avec le peuple de Dieu. D'un autre côté, les historiens grecs ne donnent rien de certain sur les événements antérieurs au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, et il reste en prenant le chiffre le plus abaissé un intervalle de six à sept siècles dont l'histoire n'a jamais été écrite, ou du moins ne nous est jamais parvenue. De plus, les limites du monde connu des anciens étaient relativement fort restreintes et bien des

<sup>1</sup> Nous croyons en effet qu'il appartient à la philosophie de trancher la question.

peuples ont vécu sans que les documents historiques connus jusqu'ici nous aient conservé leur souvenir. Mais la philologie comparée vient projeter un nouveau jour sur les âges préhistoriques ; elle tend à reconquérir à l'histoire, au moyen du langage, les origines cachées des peuples, à suivre à travers la marche des siècles celle de l'humanité, à jeter la lumière sur la nuit du passé, à expliquer la génération des peuples qui vivent encore, à faire revivre ceux qui ne sont plus. « Un jour, dit M. Lucien Dubois (*le Pôle et l'Équateur*), l'homme s'aperçut qu'il possédait dans ses langues d'inappréciables archives dont chaque peuple avait écrit sa page et qui racontaient l'histoire de l'espèce et de ses vicissitudes, les migrations de ses races et leur parenté. Ce jour-là, une grande lumière se fit au sein de plus d'une période historique jusque-là obscure, et la nuit qui voilait les âges lointains de l'humanité commença à se dissiper et à faire place à une aube tardive. A la trace de leurs langues déjà mortes ou vivantes encore, la science suivit les peuples dans leurs transformations, et telles familles humaines, séparées par les déserts ou les océans, s'étonnèrent de retrouver, dans leurs idiomes, les titres perdus de leur commune origine ; ce jour-là fut celui où naquit la linguistique <sup>1</sup>. »

Un article de M. Albert Réville, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (1<sup>er</sup> février 1864), article dont au reste les conclusions dépassent de beaucoup les prémices, peut servir à donner une idée des renseignements his-

<sup>1</sup> Sur l'utilité de la linguistique pour connaître les peuples, voyez aussi M. Ozanam : *les Germains*, t. I, p. 172 et suiv.

toriques que la linguistique est appelée à fournir. On comprend ces beaux résultats si l'on entend l'étude comme M. Ad. Pictet <sup>1</sup>. « On a souvent observé, dit le savant de Genève, que la langue d'un peuple présente l'image la plus fidèle de toute sa manière d'être, et qu'elle renferme, comme un dépôt, les témoignages les plus certains de son histoire physique et morale. Cela toutefois n'est entièrement vrai que des langues primitives, où les mots sont les images immédiates des choses mêmes, qu'ils expriment par un sens caractéristique et non pas seulement par un son arbitraire. Or, un mot significatif révèle directement l'idée qui lui a donné naissance, et un idiome composé de termes semblables laisse voir comme au travers d'un tissu transparent tout le travail de l'esprit qui a présidé à sa formation. Si donc, par la comparaison aussi complète que possible des termes possédés en commun par les langues aryennes, nous pouvons les ramener à leur forme première et retrouver leur signification réelle, nous arriverons à nous faire une idée tout au moins approximative de l'état matériel, social et moral du peuple auquel est due la création de l'idiome primitif.

« Même là où l'interprétation étymologique fera défaut, le seul fait de la concordance des termes témoignera de l'ancienne possession de la chose qu'ils désignaient, et cette possession même pourra, dans bien des cas, nous initier à quelque détail du genre de vie, des coutumes et des idées de l'antique race aryenne. »

Qu'on me pardonne ces longues citations. Elles fai-

<sup>1</sup> A. Pictet, *Origines Indo-Européennes*, t. I, p. 6 et 7.

saient trop bien saisir ma propre pensée pour que je pusse ne pas les faire aussi complètes que possible. A présent, le lecteur ayant sous les yeux une analyse aussi exacte et aussi sûre, ne sera plus étonné du parti que M. A. Pictet a su tirer des données actuelles de la linguistique. Son beau livre sur les *Origines Indo-Européennes* est un chef-d'œuvre ; le peuple Aryen y vit tout entier avec son caractère, ses mœurs, sa science, sa religion, ses traditions, et l'on y suit avec intérêt les moindres détails de sa vie journalière. Tous les travaux de la linguistique n'eussent-ils abouti qu'à faire écrire un pareil livre, il faudrait encore les bénir.

Nous n'insistons pas sur les lumières que le théologien peut tirer des recherches des linguistes. Son rôle, à lui, est de compléter à l'aide de ces nouvelles découvertes la démonstration extrinsèque des vérités religieuses dont il fait l'objet de son étude. Sans doute, il n'avait pas besoin de ce nouveau secours pour asseoir la religion sur des bases solides ; mais la vérité n'étant pas opposée à la vérité, malgré les affirmations banales de tant d'écrivains contemporains, il pourra toujours montrer le merveilleux accord de la nouvelle science avec les affirmations de la religion de Jésus-Christ, et il n'est jamais inutile de jeter sur cette sainte religion un éclat toujours propre à dissiper les ténèbres de ceux qui sont encore assis à l'ombre de la mort. Ce n'est point, au reste, à l'heure où la vérité religieuse est attaquée au nom de la science, que la Providence laissera la science sans réponse, nous pouvons en être assurés. On pourrait signaler déjà plus d'un service rendu par la linguistique à la vérité religieuse ; et, si M. Renan avait lu l'ouvrage

de M. A. Pictet, avant d'écrire ses *Études religieuses*, sans doute il eût trouvé moins commode d'affirmer l'existence du monothéisme en vertu de l'influence du désert naturellement monothéiste ; il eût pu se convaincre que, loin d'avoir commencé par le polythéisme le plus complet, le paganisme a débuté par le plus simple, et qu'au lieu d'avoir marché vers l'unité de Dieu, il s'est au contraire avancé de plus en plus dans la voie opposée. C'est là du reste un point que je me propose de développer une autre fois devant vous, si votre bienveillance trop grande vous fait oublier un peu l'aridité de ma parole.

## V.

Cet aperçu trop rapide de l'origine, du développement, des résultats, des méthodes de la linguistique, suffira-t-il pour donner quelque idée de la valeur de cette science nouvelle et de l'intérêt avec lequel nous devons en suivre le progrès ? Je le désire et je l'espère. Je n'ai point l'intention d'écrire pour ceux qui sont versés dans la matière ; plus simple est mon dessein, plus modestes mes vœux : personne ne s'y trompera. Je n'ai point voulu faire un pas en avant ; j'ai seulement osé croire que plusieurs de mes auditeurs, ne suivant pas cette branche nouvelle des sciences, accueilleraient sans défaveur le tableau abrégé que j'en ai tracé. Ce but atteint, je serais pleinement satisfait.

Parlant à des hommes que distinguent les talents et la science autant que l'amour de la vertu et des lettres,

je n'ai point à insister davantage. Mais si je m'étais adressé à ces jeunes gens de cœur et d'intelligence que compte notre cité, et qui quelquefois oublient et négligent les dons de la Providence, j'aurais cherché à inspirer à quelques-uns d'entre eux la pensée, sinon de se consacrer entièrement à ces difficiles études, du moins d'en suivre attentivement la marche et les progrès. C'eût été pour moi un bonheur indicible de réussir. Cette science, en effet, pourrait recevoir de leurs travaux un utile secours. Ce serait pour moi la cause d'une grande joie, car j'aime la science, et bien que je la connaisse à peine de vue, je l'aime beaucoup et je désire vivement la voir cultivée par des intelligences droites et religieuses. La linguistique nous a donné beaucoup, mais elle est loin d'avoir dit son dernier mot. Quel malheur si elle venait à être profanée par des mains indignes ! Jusqu'ici elle a été généralement traitée avec respect et elle ne donne guères que des espérances. Mais elle est jeune encore ; qu'elle soit modeste et qu'elle grandisse et, si Dieu lui donne un jour pour compagnon le génie, ils produiront ensemble des fruits nombreux et doux !

Abbé L. GILLET.

# ÉTUDE

SUR

# LES INONDATIONS

---

*A Monsieur Alfred Nettement fils.*

Monsieur,

Tant que vos remarquables et si intéressants articles sur les inondations sont restés dans les généralités, rien ne paraissait m'autoriser à vous faire entendre ma faible voix ; mais aujourd'hui que j'ai pu lire, dans l'*Union* du 5 courant, vos pensées touchant des propositions qui devraient avoir leur application spéciale dans la contrée que j'habite, j'ose prendre la liberté de faire appel aux sentiments de bienveillance, qui vous engagent à accueillir les renseignements ou les questions qui vous arrivent de toutes les parties de la France, sur les dernières inondations, et vous prier d'agréer avec indulgence,

l'envoi de l'exemplaire ci-joint, d'une étude que j'ai eu l'honneur de lire à la séance du 28 décembre 1866 de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, qui a bien voulu en voter l'impression, et aussi les observations qui suivent.

L'un de vos correspondants, après avoir reconnu que les levées, réunissant les ponts des Rosiers et de St-Mathurin à la terre ferme, sont de bien fâcheux obstacles au libre écoulement des eaux de la Loire, émet l'avis que trois déversoirs, établis dans la vallée, seraient des mesures énergiques et nécessaires qui permettraient aux populations de retrouver la sécurité qui leur manque actuellement ; puis, sans indiquer les points où ces trois déversoirs pourraient être construits, il ajoute :

« Du moment que l'on trouve des endroits propices pour établir ces déversoirs, rien de mieux. Étant donnée la nécessité de couper la levée pour introduire avec le moins de drainage possible les eaux dans la vallée, il était impossible de réunir autant et d'aussi heureuses circonstances que celles que la nature a ménagées à Boumois ; là, la chaussée du chemin de fer, en se croisant à niveau avec celle de la Loire pour gagner Saumur, passe sur le pré de Buteau qu'elle coupe dans toute sa longueur, et laisse du côté de la Loire une largeur de plusieurs centaines de mètres.

« C'est précisément sur cette vaste prairie du Buteau, où la hauteur de l'eau n'atteignait pas trois mètres au mois de septembre dernier, qu'a été faite la première rupture, quinze cents mètres environ au-dessus du croisement dont j'ai parlé. L'eau, une fois dans le bassin formé par les deux routes, a dû se déverser pendant

quinze heures sur la levée de la Loire, avant de la couper par ravinement. C'est par cette seconde brèche qu'elle s'est enfin répandue dans la vallée, en se dirigeant directement sur l'Authion, et sans même inonder la commune de St-Martin.

« En outre les eaux n'ont entraîné aucun sable de la Loire, la prairie de Buteau devenant un obstacle.

« La saignée, pratiquée à la Loire sur la prairie de Buteau, nous a ramenés à des notions exactes sur l'effet d'un déversoir bien compris et convenablement placé. Il est donc urgent de multiplier, dans les lieux bien choisis, des déversoirs comme celui de St-Martin, et les plus fortes crues de la Loire seront désormais sans danger pour les habitants comme pour les campagnes, auxquelles, au contraire, elles procureront un limon précieux. »

Eh bien, Monsieur, s'il m'est agréable de reconnaître avec Monsieur votre correspondant, que l'inondation de la vallée, par suite de la rupture de la levée à St-Martin, n'a pas occasionné d'ensablements désastreux, il m'est impossible d'admettre, avec lui, que des déversoirs établis dans les conditions de la rupture de la levée à St-Martin, préserveraient les campagnes de tout danger et rendraient aux riverains la sécurité qui leur manque actuellement : et pour prouver le contraire, il me suffira de rappeler ici les faits qui se sont si tristement accomplis depuis le 28 septembre dernier jusqu'au 6 octobre 1866. En effet, si nous ouvrons les journaux du département, et notamment celui de *Maine-et-Loire*, le plus officiel de tous, nous y voyons ce qui suit :

« Le val de l'Authion est malheureusement envahi par

les eaux ! Dimanche soir, 30 septembre, immédiatement après le dernier train de Tours à Angers, le chemin de fer s'affaissait tout à coup sur lui-même, et quelques heures plus tard se rompait entièrement sur une longueur de soixante-quinze mètres, livrant en quelque sorte le val de l'Authion à l'irruption des eaux de la Loire ; car, en effet, ce val ne se trouvait plus défendu que par l'ancienne route impériale n° 152, qui est submersible sur plus de mille mètres de longueur en aval, et qui présente une solution de continuité de plus de cent mètres en amont.

« Cependant les ingénieurs et les populations ne se décourageant pas, en amont quelques heures suffirent pour réduire le passage de l'eau à la largeur des voies du chemin de fer (douze mètres) ; mais en aval la défense est bientôt devenue impossible !

« Sur l'ordre de M. le sous-préfet, le bateau à vapeur le Blanzly, en station à Saumur, est chauffé à la hâte. M. le sous-préfet, M. Couet, M. le procureur impérial et M. Laland, chef de la station télégraphique de Saumur, accompagnés de trente hommes de cavalerie et d'ouvriers, montent ce bateau et se rendent en toute hâte et à toute vapeur sur les lieux. A l'instant même où ils mettent pied à terre, ils ont la douleur de voir la route impériale se rompre sur environ cinquante mètres de longueur.

« On ne peut exprimer l'émotion pénible éprouvée par tous les témoins d'un pareil spectacle, car leur mission a dû se réduire à aller consoler les populations, mises hors de danger depuis quelques jours par les avertissements de M. le sous-préfet de Saumur.

« Dans tout le val de la Loire de Saumur aux Ponts-de-Cé, règne la désolation ; d'après les renseignements qui parviennent de tous côtés, on ne voit que fermiers poussant devant eux leurs bestiaux et emportant leur mobilier ou leurs récoltes pour les mettre à l'abri. Malgré une pluie battante, la levée entre la Bohalle et la Daguenière est envahie par les populations des campagnes.

« Le dimanche 30 septembre, les habitants de Corné, remis de la frayeur que leur avait causée la nouvelle inexacte de la rupture de la levée à la Chapelle-Blanche, dormaient sans aucune crainte, lorsqu'à onze heures du soir arriva de Beaufort un gendarme au galop, criant que la levée était emportée à St-Martin, et que les eaux descendaient rapidement ; l'épouvante fut bientôt à son comble dans toute la commune, et chacun se mit à voiturier ses récoltes et ses meubles au bruit du tocsin et de la générale. Les fourrages, le chanvre, les mobiliers, ont été amenés au bourg et sur la route qui en est obstruée. Plus de deux mille charrettes chargées sont passées par la rue de Tivoli, et le lendemain lundi, à deux heures après-midi, l'œil n'apercevait qu'une immense nappe d'eau qui, refoulant des Ponts-de-Cé par l'Authion, couvrait les prés de Brain, d'Andard et de Corné.

« Une affluence considérable s'est rendue aux Ponts-de-Cé pour examiner le triste spectacle de l'inondation de la Loire. On y allait à pied, en voiture ; les omnibus étaient envahis, on se disputait les places à chaque arrivée, tandis qu'une foule nombreuse circulait sur les quais et sur les ponts d'Angers, observant la crue tou-

jours croissante de la Maine refoulée par les eaux de la Loire.

« A trois heures, le 1<sup>er</sup> octobre, l'eau marquait à l'échelle du grand bras des Ponts-de-Cé, 5<sup>m</sup> 60, c'était la hauteur de la crue de 1856. L'eau est restée stationnaire jusqu'à six heures (la rupture de la levée de St-Martin explique cette stagnation de l'eau qui s'étend sur le val de la Loire). Les importants travaux faits pour consolider les portes du canal de l'Authion sont devenus inutiles, par suite de cette rupture ; il a fallu débarrasser les portes pour donner un libre débouché à l'immense quantité d'eau qui recouvrait les terrains. Tous les habitants du quartier St-Aubin opèrent leurs déménagements ; on transporte hors de l'église les vases sacrés ainsi que les ornements.

« M. le préfet Poriquet, qu'une maladie douloureuse avait retenu loin d'Angers, aux premiers moments du danger, s'est rendu à Trelazé, avec M. l'ingénieur en chef, M. Montrieux, maire d'Angers, et M. Parage-Farran, visiter la levée Napoléon et donner des ordres en prévision de l'avenir ; à minuit, la porte du pont Bourguignon, sur l'Authion aux Ponts-de-Cé, s'est rompue.

« Le 2 octobre, à huit heures du matin, une coupure de cinquante mètres de longueur fut commencée sur la levée de Belle-Poule, afin de faciliter l'évacuation de l'eau qui recouvrait la vallée ; pour exécuter ce travail difficile et gigantesque, les ouvriers des carrières se mirent à l'œuvre avec un zèle et un entrain admirables. Mais les nouvelles rassurantes arrivées de Saumur firent suspendre ce travail, et tout en restant prêt à le re-

prendre, au besoin, l'on attendit les eaux qui devaient arriver par la vallée.

« Le 2 octobre, à deux heures du soir, une arche du pont du Louet s'est écroulée aux Ponts-de-Cé ; la circulation interrompue a été rétablie le soir.

« Le 3 octobre, à St-Martin, la brèche du chemin de fer présentait une longueur de soixante mètres et sept mètres cinquante cent. de profondeur, avec courant presque insensible ; tandis que la brèche de la levée avait une longueur de quatre-vingt mètres, une profondeur de trois à quatre mètres, avec courant rapide. La Loire marquait 4<sup>m</sup>80 à l'échelle du pont de Saumur (à quatre mètres il ne passera plus d'eau par la brèche du chemin de fer, la vallée ne recevra plus que les eaux qui ont refoulé dans l'ancien bras de la Croix-Verte, près Saumur).

« A Mazé, à huit heures du matin, le 3 octobre, l'eau arrivait lentement, elle croissait de 5 centimètres à l'heure ; elle avait toujours son cours dans l'Authion, qui commençait à déborder ; le reflux ne se faisait pas encore sentir.

« A Beaufort, le 3 octobre, à onze heures du matin, l'eau arrivait de toutes parts, il y avait dix-huit centimètres de crue par heure, elle bouchait déjà une partie des chemins, la route des Rosiers était inondée ; tout annonce que dans une heure ou deux celle de la Ménitree le sera en certaines parties, et que la crue présumée égalera celle de 1856 ! Mais à trois heures du soir, l'eau ne montait plus que de dix centimètres à l'heure.

« Le 4 octobre, à une heure quinze minutes du soir, l'eau a cessé de passer par la brèche de St-Martin-de-

la-Place ; la quantité d'eau actuellement dans la vallée n'augmente donc plus. A partir de ce moment, les nouvelles de l'inondation deviennent satisfaisantes, les eaux baissant en amont ; Longué n'avait plus de craintes, l'eau arrivait encore à Beaufort, mais faiblement. La brèche étant fermée à St-Martin, l'écoulement se fait régulièrement par l'Authion, le flot qu'on attendait aux Ponts-de-Cé y passera sans efforts après s'être fondu dans le courant général. Cependant, le 7 octobre, on écrivait de Beaufort :

« Si l'inondation, qui vient d'avoir lieu dans notre vallée, n'a pas atteint les proportions et n'a pas été aussi désastreuse que celle de 1856, parce qu'une partie des récoltes a été sauvée, il n'en résultera pas moins une perte réelle pour les inondés, car beaucoup de récoltes devant servir à la nourriture des bestiaux ont été perdues, et une grande quantité de chanvre a été avariée. »

Enfin, dans une lettre écrite au moment où tout danger grave paraît avoir cessé, M. le préfet croit devoir proclamer qu'un grand désastre est venu inopinément menacer une riche et vaste partie du département confié à son dévouement, que de grands efforts ont été nécessaires pour prévenir d'immenses malheurs, qu'il est fier d'être à la tête d'un tel département, qu'autorités et populations ont été admirables de courage dans ces temps de calamité, et qu'il adresse à tous félicitations et remerciements !

En présence de faits aussi tristement considérables, bien qu'il ne se soit écoulé que trois jours et quinze heures quinze minutes (du 30 septembre à dix heures du soir au 4 octobre à une heure quinze), entre le

moment où les eaux ont fait irruption dans la vallée et celui où elles ont cessé d'y pénétrer, comment ne pas reconnaître qu'un déversoir établi dans les conditions de longueur de la rupture de la levée à St-Martin, qui comienceraient à fonctionner dès que les eaux de la Loire auraient atteint la hauteur de quatre mètres, au-dessus de l'étiage, pour répandre les eaux du fleuve dans la vallée, pendant sept ou huit jours, chasserait nécessairement les habitants de leurs maisons inondées, détruirait les récoltes, intercepterait toutes les communications et causerait des désastres incalculables !

Que serait-ce donc si l'on en multipliait le nombre ?

Mais, Monsieur, s'il est évident que l'établissement de ces déversoirs (qui inonderaient forcément les vallées, chaque année, et peut-être plusieurs fois par an, au lieu d'y produire des irrigations salutaires), s'il est évident, dis-je, que l'établissement de ces déversoirs serait un remède mille fois pire que le mal que l'on veut combattre, et qui ne se produit que tous les neuf à dix ans, il est évident aussi que les ravages occasionnés par des déversoirs, construits en amont, ne serviraient pas à protéger les levées situées en aval, contre la violence du fleuve, trop gêné dans son cours par les travaux des hommes, et pour démontrer cette nouvelle vérité, il suffit d'ouvrir à nouveau les journaux précités.

En effet, Monsieur, on y lit (sans remonter jusqu'au département de la Nièvre, beaucoup plus maltraité qu'en 1856), que le 27 septembre dernier, à onze heures du soir, la Loire a atteint 6<sup>m</sup>84 à Orléans, qu'en plusieurs points les levées ont été rompues entre St-Jean-le-Blanc et St-Denis, à cinq kilomètres d'Orléans, sur la

rive gauche ; à Sandillon, en amont de Jargeau, qui s'est trouvé inondé, la digue une fois rompue, le torrent s'est précipité dans le val avec une impétuosité épouvantable ; toute la campagne est sous l'eau, les récoltes sont submergées, les maisons sont envahies, que de ruines !

Ces ruines serviront-elles à sauvegarder le pays en aval ? il n'en sera rien ! Beaugency, qui n'est éloigné que de vingt-quatre kilomètres d'Orléans, se trouve atteint à son tour ! Une large brèche s'est formée dans la levée gauche du val de Cléry, immédiatement au-dessous du pont de tôle construit après l'inondation de 1856 ; la circulation du chemin de fer de Bordeaux se trouve suspendue.

Bientôt après Amboise, situé à soixante-douze kilomètres seulement de Beaugency, voit sa levée emportée sur une longueur d'environ trois cents mètres, et l'un des faubourgs de la ville est inondé.

Bientôt après, le 29 septembre, à huit heures quarante minutes du soir, la levée s'est brisée à Conneuil, sur le territoire de la commune de Ville-aux-Dames. En peu d'heures, le val depuis Mont-Louis (à douze kilomètres seulement d'Amboise) jusqu'au canal, était envahi, et cette Varenne naguère si riante et si riche, avait disparu sous une nappe d'eau variant de deux à trois mètres. Et cependant, malgré les immenses désastres qui ont déjà ravagé tant de campagnes, si la levée a pu résister à la Chapelle-Blanche, distante seulement de quarante kilomètres de Tours, les digues situées en face et qui protégeaient Huisme, Vifé et tout le Perron, sont emportées, et tout le pays est sous l'eau.

Enfin, Monsieur, tous ces désastres n'ont pas empêché la levée de céder sous la pression des eaux de la Loire, à St-Martin-de-la-Place, sur la rive droite du fleuve, à quarante-huit kilomètres de Huisme, le 30 septembre, à dix heures du soir ; ainsi que celle de Gohier, située à douze kilomètres en aval de St-Martin, sur la rive gauche, à dix heures du matin, le 1<sup>er</sup> octobre, et d'occasionner dans ces belles contrées les malheurs que vous connaissez.

Ce résumé fidèle des faits accomplis du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, n'est-il pas le plus sûr enseignement et ne doit-il pas suffire à démontrer l'impossibilité par les hommes, de réglementer une puissance aussi formidable que celle d'un grand fleuve trop gêné dans son cours, et qu'il n'est pas d'autre moyen pour le calmer que de lui rendre, autant que possible, la largeur du lit que la Providence lui avait assurée ?

Plus je pense à ce grand problème, Monsieur, plus je serais heureux de vous voir partager mes pensées et appuyer, de l'influence de vos lumières, les conclusions proposées dans mon étude du 25 décembre 1866, et que je résume ici :

- 1<sup>o</sup> Reboiser le plus tôt possible les montagnes ;
- 2<sup>o</sup> Relever et fortifier les digues parallèles qui ne peuvent pas être démolies ;
- 3<sup>o</sup> Remplacer par des ponts, aux plus larges arches possibles, toutes les levées perpendiculaires, qui forment des barrages qui dans leur ensemble, privent le fleuve de plus de la moitié de son lit, comme vous l'avez si bien établi dans vos premiers articles sur le sujet qui nous occupe ;

4<sup>o</sup> Enfin, trouver un moyen d'assurance qui permettrait aux propriétaires, obligés de payer leur cote-part dans la construction et dans l'entretien des digues in-subsursmersibles, parallèles au cours du fleuve, d'être garantis certainement contre les sinistres dont ils n'ont que trop à souffrir aujourd'hui.

Veillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués,

F. LACHÈSE.

Angers, le 12 mars 1867.

---

**PROTESTATION DE LA SOCIÉTÉ**  
ET  
**CONSULTATION DES AVOCATS D'ANGERS**  
CONTRE L'ENLÈVEMENT  
DES  
**STATUES DE FONTEVRAULT**

---

I.

*A Leurs Excellences les Ministres d'État, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, de l'Intérieur, des Finances, de l'Instruction publique, de la Justice et des Cultes, la Société Impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le projet d'enlèvement des statues de Fontevrault a causé dans notre pays une si vive émotion, que la Société Impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, croit devoir réclamer de suite avec instance auprès de Votre Excellence, comme elle l'a fait auprès d'autres Ministres

en 1817 et 1847, époques où le Gouvernement voulut aussi déplacer nos Plantagenets.

Lorsqu'il y a trois mois, nous avons entendu prêter au Gouvernement de l'Empereur l'intention d'enlever nos Plantagenets, et même de céder à l'Angleterre ces statues qui nous sont si chères, nous n'avons pu y croire, car nous voyons tous les jours les sacrifices que fait le Gouvernement pour la conservation des monuments historiques, et aucun monument ne peut être plus précieux pour une province, que ne l'est pour nous le *cimetière des rois* de la chapelle de Fontevrault. Néanmoins nous adressâmes nos réclamations à MM. les Ministres, à MM. nos Députés.

Depuis ce jour M. le préfet Poriquet a bien voulu présider une de nos séances, et un membre de notre Société profita de cette circonstance pour plaider de nouveau la cause des statues de Fontevrault, et pour demander à M. le Préfet son bienveillant et puissant concours, concours qui fut promis avec un empressement dont la Société conserve un reconnaissant souvenir.

Aujourd'hui cependant, Monsieur le Ministre, un commencement d'exécution paraît avoir eu lieu, et quoiqu'il n'ait été suivi d'aucun résultat, que nous connaissions du moins, la Société proteste contre un semblable projet, avec conviction et respect comme elle l'a toujours fait, en s'appuyant non-seulement sur des raisons d'histoire, d'art, d'amour du passé, mais aussi sur le vœu et le texte de la loi.

Pendant plus de cinq siècles les statues de nos Plantagenets ont appartenu à l'abbaye royale de Fontevrault, devenue domaine national en 1790. Mais la révolution

a limité elle-même ses droits sur ce domaine, car la loi des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790, porte que le domaine de l'État ne peut être aliéné qu'en vertu d'une autorisation du pouvoir législatif.

Plus tard la loi du 21 avril 1815, article 25, déclare qu'aucun domaine ne peut être aliéné ni échangé qu'en vertu d'une loi.

Cette règle, il est vrai, ne s'applique pas aux propriétés mobilières de l'État, mais une exception de cette nature, établie pour l'aliénation des mobiliers hors d'usage des administrations publiques, ne doit pas être invoquée quand il s'agit des statues de Fontevrault; une pareille assimilation serait plus qu'inconvenante, elle serait illégale.

Les statues des Plantagenets, en effet, ne sont pas des meubles, elles faisaient partie intégrante des tombeaux érigés dans l'abbaye de Fontevrault; elles n'en ont été détachées que par un fait violent à l'époque des dévastations révolutionnaires, mais leur destination et leur caractère ne peuvent être douteux. Elles sont donc protégées, même dans leur état actuel, par l'article 525 du code Napoléon qui se termine ainsi : « ...Quant aux  
« statues, elles sont immeubles lorsqu'elles sont placées  
« dans une niche faite exprès pour les recevoir, encore  
« qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou dété-  
« rioration. »

La jurisprudence a étendu cette qualité protectrice d'immeubles aux statues posées sur des piédestaux ou ailleurs, pourvu qu'il résulte des faits que l'intention du propriétaire a été de placer ces statues à perpétuelle demeure.

Ici l'intention de ceux qui ont érigé les statues des Plantagenets est d'une évidence qui ne laisse place à aucun sophisme ; il s'agit d'un tombeau, la plus immuable des œuvres humaines ; les statues comme les tombeaux eux-mêmes avaient été destinées à cette perpétuelle demeure dont parle la loi. Détachées de leur socle, mais couchées sur les tombes, elles sont mieux défendues contre tout déplacement par leur destination, que par le lien matériel d'un scellement. Elles font partie d'un monument public, et ne peuvent être vendues, encore moins données, sans le concours du Corps législatif, concours qui sera toujours refusé, nous l'espérons du moins.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que la Société d'agriculture, sciences et arts, unie à la Commission Archéologique, a l'honneur de présenter à Votre Excellence, contre une mesure qui affligerait infiniment notre pays, et dont personne ne comprend l'utilité ni la convenance.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

A. LACHÈSE ,

Président.

Angers, 13 février 1867.

---

II.

*Lettre adressée à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour impériale d'Angers, par Monsieur le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.*

• Angers, le 25 février 1867.

« Monsieur le Bâtonnier,

« Dans la protestation qu'elle s'est empressée d'adresser, le 13 de ce mois, à MM. les Ministres d'État, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, de l'Intérieur, des Finances, de la Justice et des Cultes, contre l'enlèvement des Statues de Fontevault, la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, suivant des conseils sages et éclairés, s'est appuyée, non plus seulement sur des raisons d'art, d'histoire, d'amour du passé, mais surtout sur le vœu et le texte de la loi.

« La Société n'a pu qu'indiquer les articles de loi qui, selon elle, démontrent que les Statues de nos Plantagenets sont immeubles par destination, et qu'elles ne peuvent, par conséquent, être vendues, encore moins données, sans un vote du Corps Législatif. Mais il me semblerait bien utile, dans l'intérêt de notre cause, qu'un avis motivé venant de vous, Monsieur le Bâtonnier, et de ceux de Messieurs vos Confrères qui voudraient bien se joindre à nos patriotiques réclamations, puisse être joint à notre protestation pour le cas où la question serait portée devant le Sénat ou devant le Corps Législatif. C'est cet avis motivé que j'ai l'honneur de vous demander aujourd'hui.

« J'ai l'honneur d'être,

« Monsieur le Bâtonnier,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« A. LACHÈSE, *président.* »

## CONSULTATION.

Le soussigné, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour Impériale d'Angers ;

Vu la lettre de M. le Président de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, en date du 25 février 1867,

Déclare adopter les résolutions suivantes :

Appelé à donner notre avis comme jurisconsulte, nous ne pouvons et ne devons examiner ici que le côté légal du projet qu'aurait formé le Gouvernement français de donner à l'Angleterre les Statues qui, depuis plus de six siècles, sont placées à Fontevrault, sur ou, tout au moins, près des restes mortels de ceux des Plantagenets qui avaient choisi l'antique et célèbre Abbaye pour le lieu de leur Sépulture.

Toutefois, il nous sera permis de constater, en nous y associant, l'émotion vive et profonde qui s'est soudainement manifestée, non pas seulement en Anjou, mais dans toute la France, à la première nouvelle d'une mesure dont la réalisation blesserait, dans ce qu'il a de plus intime et de plus délicat, le sentiment national.

Cette préoccupation universelle et spontanée à l'endroit d'une question qui, par sa nature même, doit se débattre en dehors et au-dessus de nos dissidences politiques contemporaines, n'est pas la preuve la moins frappante de cette unité morale qui, mieux que le nombre des soldats, mieux qu'une centralisation sayamment organisée et une admirable situation géographique,

assure la puissance et la grandeur de la France dans le monde.

Mais, encore une fois, laissant à des voix éloqu岸tes et autorisées, sans distinction de partis, le soin de compléter, si cela devient nécessaire, une tâche déjà si bien commencée et de développer toutes les grandes et patriotiques considérations qui se viennent dresser, comme un insurmontable obstacle, contre l'accomplissement d'un projet dont la seule annonce a suffi pour mettre partout en éveil les plus légitimes susceptibilités, examinons la question au point de vue purement et strictement légal, et démontrons par des raisons, à notre sens décisives, que le Gouvernement français ne saurait jamais, par une simple décision administrative, ni enlever, ni moins encore céder à personne les Statues de Fontevrault sans violer les principes les plus certains de notre droit civil et de notre droit public.

Précisons bien tout d'abord quel est l'état actuel des Statues et ce qu'est devenu aujourd'hui *le Cimetière des Rois*. Si l'on ne retrouve plus les tombes des Plantagenets inhumés à Fontevrault, telles qu'elles existaient avant la dévastation de 1793, dans la nef de l'Église de l'Abbaye et à l'intérieur de la Clôture des Religieuses, il est certain que les ossements qu'elles renfermaient ont été, pour la majeure partie au moins, pieusement recueillis et reposent dans la partie de l'Église maintenant encore affectée au culte.

Quant aux Statues elles-mêmes, les quatre qui ont échappé à la mutilation <sup>1</sup>, sont aujourd'hui réunies

<sup>1</sup> Ces quatre Statues sont celles : d'Henry II, mort en 1189, de

dans une petite chapelle sombre, pratiquée dans le transept de droite, où l'on voit aussi une plaque de marbre noir qui se trouvait sur le tombeau de madame Jeanne-Baptiste de Bourbon. Donc, il est parfaitement exact de dire que ce Tombeau des Plantagenets a été rétabli aussi complètement que le permettaient les circonstances, et que la chapelle où reposent leurs Statues, non loin de leurs ossements et dans la même enceinte consacrée, est bien une chapelle funéraire, que c'est toujours le Cimetière des Rois et la Sépulture des Plantagenets.

Dès lors, à un premier point de vue, nul ne peut enlever les Statues de cet asile suprême et n'a le droit de les vendre ou de les donner à qui que ce soit : car ces statues font partie intégrante et nécessaire de la Sépulture des Plantagenets à Fontevrault.

« Les tombeaux, » comme l'a dit avec beaucoup de justesse un arrêt de Lyon, en date du 19 février 1856 (Sirey, 56, 2, 307), « constituent des fondations pieuses « qui échappent à l'empire des règles ordinaires du « droit de propriété et pour lesquelles la législation de « tous les temps a consacré un droit exceptionnel. » C'est ainsi que, chez les Romains, les tombeaux étaient *res nullius* parce qu'ils étaient *res religiosa* (§ 7 et 9, Inst., liv. II, t. 1). Cette nature de biens était en dehors du commerce et les jurisconsultes en donnaient cette raison : *quod divini juris est, id nullius in bonis*. Aussi la Cour de Cassation, en rejetant le pourvoi formé

Richard Cœur-de-Lion, mort en 1199, d'Éléonore de Guyenne, morte en 1204, et d'Isabelle d'Angoulême, mère d'Henry III.

contre l'arrêt de Lyon, cité plus haut, a-t-elle tenu à proclamer à son tour les mêmes principes : « Attendu  
« que les tombeaux, consacrés chez tous les peuples et  
« à toutes les époques par la religion et la piété des  
« familles, ont toujours été placés, ainsi que le sol sur  
« lequel ils sont élevés, en dehors des règles ordinaires  
« du droit sur la propriété et la libre disposition des  
« biens ; » et elle en a tiré cette conclusion logique et  
nécessaire que « ces fondations pieuses ne peuvent pas  
être l'objet de contrats de vente, d'échange ou de toute  
autre nature d'aliénation. » (Rej., 7 avril 1857. Sirey,  
57, 1, 341.)

Cette doctrine de la Cour suprême, qui répond si bien aux sentiments de tous et donne satisfaction à l'une des plus impérieuses exigences de la conscience publique, suffirait, à elle seule, pour protéger les Statues de Fontevrault, du moment où, nous le répétons, il n'est pas sérieusement possible de contester que ces Statues font, aujourd'hui encore, partie intégrante et nécessaire de la Sépulture choisie par les Plantagenets dans leur Abbaye de prédilection, et dont aucun fait légal n'est venu détruire ou modifier, depuis six siècles, la destination sacrée.

D'ailleurs, en fût-il autrement, que l'application des principes du droit commun conduirait au même résultat.

Ces Statues, en effet, constituent essentiellement des immeubles par destination, tant en vertu de l'art. 524 que de l'art. 525 du Code Napoléon : d'une part, on ne saurait se refuser à voir en elles « des objets que, » suivant le vœu de l'art. 524, « le propriétaire » de l'époque, l'Abbaye de Fontevrault, « a attachés au

fonds, » l'Église, « à perpétuelle demeure ; » d'autre part, on retrouve évidemment, soit dans le scellement des Statues sur les anciennes tombes qui étaient placées dans la nef antérieurement à 1793, soit dans la réunion actuelle de ces mêmes Statues dans la chapelle pratiquée dans le transept et devenue la Chapelle Sépulcrale des Plantagenets, les conditions caractéristiques écrites dans l'art. 525.

Du reste, sur ce point, nous croyons préférable de reproduire textuellement, au lieu de l'affaiblir en le développant, le complet et substantiel résumé qui, dans la lettre adressée, le 13 février 1867, par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, à M. le Ministre d'État et à ses collègues de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, de l'Intérieur, des Finances, de l'Instruction Publique, de la Justice et des Cultes, pose et résout avec tant de netteté, de précision et une si parfaite exactitude juridique la question qui nous occupe en ce moment :

« Les Statues des Plantagenets ne sont pas des meubles ;  
« elles faisaient partie intégrante des tombeaux érigés  
« dans l'Abbaye de Fontevrault ; elles n'en ont été  
« détachées que par un fait violent à l'époque des dévas-  
« tations révolutionnaires, mais leur destination et leur  
« caractère ne peuvent être douteux. Elles sont donc  
« protégées, même dans leur état actuel, par l'article 525  
« du Code Napoléon qui se termine ainsi :... « Quant  
« aux statues, elles sont immeubles lorsqu'elles sont  
« placées dans une niche faite exprès pour les recevoir,  
« encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture  
« ou détérioration. »

« La jurisprudence a étendu cette qualité protec-  
« trice d'immeubles aux statues posées sur des piédes-  
« taux, ou ailleurs, pourvu qu'il résulte des faits que  
« l'intention du propriétaire a été de placer ces statues  
« à perpétuelle demeure.

« Ici l'intention de ceux qui ont érigé les Statues des  
« Plantagenets est d'une évidence qui ne laisse place  
« à aucun sophisme : il s'agit d'un tombeau, la plus  
« immuable des œuvres humaines ; les statues, comme  
« les tombeaux eux-mêmes, avaient été destinées à  
« cette perpétuelle demeure dont parle la loi. Détachées  
« de leur socle, mais couchées sur les tombes, elles  
« sont mieux défendues contre tout déplacement par  
« leur destination que par le lien matériel d'un scel-  
« lement. Elles font partie d'un monument public et  
« ne peuvent être vendues, encore moins données, sans  
« le concours du Corps Législatif, concours qui sera  
« toujours refusé, nous l'espérons du moins. »

A l'argumentation qui précède, nous ne pensons pas qu'il puisse être fait de réponse satisfaisante, et nous ne croyons pas, particulièrement, que l'on puisse songer à se faire une arme des faits qui se sont produits à Fontevrault de 1789 à 1849 pour contester aux Statues des Plantagenets leur caractère et leur nature d'immeubles par destination.

Qu'on ne l'oublie pas, en effet, lorsque la loi du 2 novembre 1789 est venue faire entrer dans le Domaine national l'Abbaye de Fontevrault, ces Statues, scellées sur les tombeaux des Plantagenets et formant avec eux partie intégrante de l'Église, étaient, de toute évidence, des immeubles véritables, ou tout au moins des choses

qui, suivant l'expression de Pothier (*Communauté*, n<sup>o</sup> 47), « sont censées faire partie d'une maison ou d'un autre édifice, » parce qu'elles y ont été placées à perpétuelle demeure.

Cette situation originaire des Statues ainsi établie, leur caractère permanent et indélébile jusqu'à ce jour d'immeubles par destination se trouve mis hors de toute contestation. Quel jurisconsulte, en effet, pourrait jamais voir, soit dans l'aveugle dévastation de 1793, soit dans l'oublieuse incurie de la Restauration, — malgré la noble lettre de M. le préfet de Wisnes, — soit enfin dans l'enlèvement furtif de 1847 et la translation successive à Versailles, puis au Louvre, des faits de nature à modifier ce que nous appellerions volontiers la condition légale de ces Statues ? Immeubles par destination en 1789, et entrées avec ce caractère dans le Domaine national, elles sont tombées de plein droit sous l'empire de la loi des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790, et elles sont devenues et demeurées depuis cette époque « inaliénables sans le consentement de la nation. »

Dès lors, aux termes de l'article 8 de cette loi toujours en vigueur, elles n'auraient pu, dans le passé, et elles ne pourraient, dans l'avenir, « être vendues et aliénées « à titre perpétuel et incommutable qu'en vertu d'un « décret formel du Corps Législatif, sanctionné par le « Chef de l'État, en observant les formalités prescrites « pour la validité de ces sortes d'aliénations. »

Que si l'on objectait qu'il est toujours loisible à un propriétaire de faire disparaître le caractère d'immeuble par destination en changeant la destination de l'objet mobilier primitivement immobilisé, la réponse est simple

et décisive : c'est que ce qui est permis à un particulier, ayant dans toute sa plénitude l'exercice du droit de propriété, est impossible au Gouvernement qui, dans la gestion du Domaine national, ne jouit pas de la même liberté d'action et qui, particulièrement, ne saurait jamais par une voie indirecte et détournée porter atteinte à l'inaliénabilité absolue des objets compris dans ce domaine en dehors des formes et des conditions prescrites par la loi.

De plus, en fait, personne ne saurait méconnaître :

1<sup>o</sup> Que depuis 1789, aucun acte gouvernemental n'est venu modifier, d'une manière licite, normale et efficace, la destination certaine qu'avaient à cette date de 1789 les Statues dont nous nous occupons ;

2<sup>o</sup> Qu'en outre, en 1849, sur la proposition de M. Dufaure, alors Ministre de l'Intérieur, et en exécution des ordres donnés par M. le Président de la République, les mêmes Statues ont été rendues, autant que faire se pouvait, à leur destination primitive, et qu'aujourd'hui réunies dans la chapelle du transept de l'Église de Fontevrault, non loin des restes des Plantagenets et dans la même enceinte consacrée, comme nous le disions tout à l'heure, elles sont bien réellement redevenues parties intégrantes et essentielles de l'ancien Cimetière de Rois.

Dès lors, soit comme dépendances d'une Sépulture, soit comme immeubles par destination, elles sont protégées par les principes les plus certains du droit, et, même en ne les considérant que sous ce dernier aspect d'immeubles par destination, elles ne pourraient perdre leur caractère, être enlevées, vendues ou données qu'en vertu d'un acte législatif, conformément aux prescrip-

tions formelles de la loi précitée des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790.

Enfin, — et c'est le dernier point que nous voulons examiner, — lors même que l'on voudrait, contrairement à la vérité des faits, se refuser à voir aujourd'hui dans la chapelle du transept la Sépulture des Plantagenets, et contester aux Statues qui s'y trouvent actuellement réunies le caractère d'immeubles par destination ; lors même que, par suite, on ne voudrait considérer ces objets d'art, d'un si haut intérêt historique, archéologique et national, que comme de simples meubles faisant partie du Domaine de l'État et soumis aux règles ordinaires qui régissent cette nature de biens domaniaux, le Gouvernement, même en ce cas, n'aurait pas le droit de *donner* à l'Angleterre nos Statues de Fontevrault.

On pourrait parfaitement, croyons-nous, appliquer à des objets mobiliers de cette nature les règles posées par d'Aguesseau dans son cinquième Mémoire au Parlement, où il traite précisément de la vente des meubles précieux de la Couronne, et où il déclare « qu'il est « difficile de ne pas les considérer comme ayant le « caractère d'un bien domanial et soumis presque aux « mêmes lois que les fonds qui composent le Domaine « de la Couronne, » fonds qui, on le sait, étaient alors absolument inaliénables.

Aussi d'Aguesseau exige-t-il que la vente de meubles de cette nature soit expressément autorisée par des lettres-patentes du Roi ou du Régent, successivement enregistrées au Parlement et à la Cour des Comptes.

Et encore, comme il voit dans l'aliénation de pareils

meubles une véritable dérogation aux maximes et principes qui régissent le Domaine de la Couronne, il est intéressant de connaître à quelles conditions seulement une vente de cette nature, projetée, paraît-il, par le Régent, lui semblait pouvoir être faite :

« Il ne suffira pas d'avoir donné une forme régulière  
« à cette vente pour la rendre solide et sans retour ; il  
« faudra encore en assurer l'effet par l'emploi qu'on  
« fera du prix des meubles vendus et toujours sur le  
« même fondement du principe qui les répute doma-  
« niaux. Les biens de cette nature ne peuvent être aliénés  
« ou engagés que pour la nécessité de l'État, c'est-à-dire  
« pour soutenir la guerre et pour acquitter les dettes  
« que la guerre a fait contracter ; ainsi, le prix des  
« meubles qui seront vendus doit être employé à payer  
« quelque'une des dettes de cette espèce ; malheureu-  
« sement, il ne sera pas difficile d'en trouver ; la difficulté  
« consistera dans le choix<sup>1</sup>. »

Si l'on pense, comme nous, que les règles applicables sous l'ancienne Monarchie aux biens de la Couronne le sont aujourd'hui aux objets mobiliers précieux compris dans le Domaine de l'État, on doit reconnaître que le projet que nous examinons est légalement irréalisable, tout au moins sans le concours du Corps Législatif.

Mais, lors même que l'on prétendrait ne voir dans les Statues de Fontevault que de simples meubles soumis aux règles ordinaires et usuelles de notre droit civil, c'est encore à la même solution qu'il faut toujours arriver.

<sup>1</sup> D'Aguesseau, t. VIII, p. 67. Édition Pardessus.

Qu'on ne l'oublie pas, en effet : en France, le Domaine de l'État est le domaine de la Nation, qui seule est propriétaire des objets divers qui le composent. Seulement, quant à la jouissance et à la gestion de ce domaine, la Nation est un mineur dont le tuteur est le Pouvoir Exécutif, soumis par là-même, en cette matière, à toutes les obligations et à toutes les limitations d'autorité qui découlent de cette qualité de tuteur. Sans doute, notre législation a pourvu à toutes les nécessités de cette situation, en décidant à quelles conditions et dans quelles formes pourront être aliénés les meubles compris dans le Domaine de l'État. Mais quand il s'agit d'un don, d'une cession purement gratuite, notre droit civil conserve tout son empire et le Pouvoir Exécutif, comme tout autre tuteur, ne saurait jamais distraire, à *titre gratuit*, quoi que ce soit d'un patrimoine dont il n'a que la simple gestion et nullement la propriété. Ce n'est, en pareil cas, qu'à la Nation, représentée par ses mandataires et se prononçant par l'organe du Corps Législatif, qu'il peut appartenir d'autoriser le *don* d'un objet quelconque, meuble ou immeuble, compris dans le Domaine de l'État.

Nous ne voulons rien dire de plus à cet égard, — car nous tenons à ne pas prolonger une discussion déjà bien longue, — et nous nous résumons en disant :

Les Statues de Fontevault font, aujourd'hui encore, partie intégrante et nécessaire de la Sépulture des Plantagenets dans l'Église de l'Abbaye ; et, comme telles, elles sont hors du commerce et absolument inaliénables.

Voulût-on leur contester ce caractère de statues tombales et de dépendances d'une Sépulture, qu'il fau-

drait, tout au moins, leur reconnaître le caractère et la nature d'immeubles par destination, qu'elles avaient certainement en 1789, lorsqu'elles sont entrées dans le Domaine de l'État et qu'aucun fait légal ne leur a enlevé depuis cette époque; et, ceci admis, il devient indiscutable qu'elles ne sauraient perdre cette destination et qu'elles ne pourraient être aliénées qu'avec le consentement du Corps Législatif, en vertu d'une loi.

Enfin, lors même que l'on essaierait, contrairement à la vérité des faits, de les considérer comme de simples objets mobiliers compris dans le Domaine de l'État, il faudrait toujours décider que, soit en vertu des principes qui régissaient sous l'ancienne Monarchie les meubles précieux dépendant du Domaine de la Couronne, soit même en vertu des règles de notre droit civil applicables aux biens des mineurs, la *cession gratuite* de ces Statues ne pourrait jamais être faite que par un acte législatif.

Donc, et comme nous le disions au début de cette consultation, il faut, de toute nécessité, conclure de l'examen de fait et de droit auquel nous venons de nous livrer, que la cession à l'Angleterre des Statues des Plantagenets inhumés à Fontevrault ne serait possible qu'à une condition, absolument irréalisable, nous en sommes convaincu : le concours et l'adhésion du Corps Législatif.

Du reste, nous ne voulons pas terminer sans exprimer le vœu, et plus encore l'espérance, de voir le Gouvernement, mieux renseigné sur le caractère réel et la situation véritable des Statues de Fontevrault, renoncer complètement à un projet de cession dont, encore une

fois, la réalisation, quelle qu'en fût la forme, rencontrerait en Anjou, et même, nous en sommes sûr, dans toute la France, une désapprobation unanime.

Délibéré à Angers le 9 mars 1867.

Philippe BELLANGER fils,

Bâtonnier.

### ADHÉSIONS

Les soussignés, avocats à la Cour Impériale d'Angers, déclarent donner une adhésion pleine et entière aux principes de droit développés dans la consultation qui précède et aux conclusions qui la terminent.

Angers, 9 mars 1867.

GUITTON aîné, ancien Bâtonnier.

A. FAIRÉ, ancien Bâtonnier.

Jules GUITTON, ancien Bâtonnier.

E. AFFICHARD, Secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Ph. BELLANGER père, ancien Bâtonnier.

BONNEAU, ancien Bâtonnier.

DELEURIE.

Ch. ROUSSEAU.

Th. BIGOT.

Ch. DUMONT.

BUREAU DU COLOMBIER.

Absent d'Angers le 9 mars, M. E.-A. AUBRY est venu le 14 joindre sa signature à celles de ses confrères.

Le 16 mars, M. Cubain a adhéré en ces termes à la Consultation de M. Ph. Bellanger :

J'adhère pleinement et sans réserve aux principes de droit développés et aux conclusions formulées dans la Consultation rédigée sous la date du 9 mars 1867, par M. le Bâtonnier des avocats d'Angers.

CUBAIN.

16 mars 1867.

### ADHÉSIONS DU BARREAU DE PARIS.

L'ancien avocat soussigné, bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour impériale de Paris, adhère sans hésitation à la consultation qui précède.

L'enlèvement annoncé des statues de Fontevrault a soulevé en Anjou une véritable agitation : l'intérêt archéologique, la curiosité historique, le sentiment national, tout justifie la résistance opposée à l'accomplissement d'un acte considéré sans doute au point de départ, comme une simple politesse internationale, mais qui présente en lui-même la plus grande gravité.

La question n'est pas seulement locale et provinciale : elle a une importance générale ; elle intéresse la propriété nationale, et sous cet aspect, elle se dégage des limites dans lesquelles elle s'est d'abord trouvée circonscrite pour s'élever aux proportions d'une véritable question d'intérêt public.

A tous les titres, l'exécution de la promesse faite à l'Angleterre est impossible.

Les statues des Plantagenets décorent aujourd'hui une chapelle de l'abbaye qu'ils avaient choisie pour dernière demeure; elles reposent avec les restes des rois pieusement recueillis, dans la vieille enceinte consacrée; c'est bien là véritablement la sépulture des Plantagenets. Or, les tombeaux ont toujours été placés par le respect de tous les peuples et de tous les temps, en dehors de la propriété ordinaire et des règles de transmission qui la régissent. Ce sont des *choses religieuses*, comme disait la loi romaine, et dès-lors inviolables; à ce premier point de vue, l'enlèvement des statues de Fontevault est une sorte de profanation.

D'un autre côté, ces statues font partie d'un monument public; elles y adhèrent de manière à constituer de véritables immeubles par destination. Le déplacement violent dont elles ont été l'objet dans le passé, n'a pas détruit leur nature. Rétablies à l'intérieur de l'abbaye, elles ont repris leur caractère primitif et originaire. C'est ce caractère qu'il faut considérer et qui suffit aujourd'hui à les défendre, en les faisant rentrer sous la protection de l'art. 5 de la loi des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790, dont les dispositions interdisent toute aliénation des domaines nationaux, sans le concours du pouvoir législatif.

Il n'en serait pas ainsi que les principes généraux de notre droit moderne protégeraient encore le domaine de la Nation, en matière mobilière, aussi bien qu'en matière d'immeubles.

Que deviendraient nos richesses nationales léguées

par l'histoire, acquises à grands frais, ou conquises par la victoire, si elles pouvaient ainsi sortir de nos mains sans l'intervention du pays représenté régulièrement par ses mandataires? L'Anjou a raison de s'émouvoir, et il donne à tous un salutaire exemple d'énergie et de fermeté!

Paris, 11 mars 1867.

E. ALLOU,

Docteur en droit, bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

J'adhère pleinement à la consultation de nos confrères du barreau d'Angers, et à l'avis donné par notre bâtonnier, M<sup>e</sup> Allou. Il est hors de doute, qu'aux termes des lois qui nous régissent, l'offre qui a été faite à S. M. la Reine d'Angleterre ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation du Corps législatif. La demande des statues dont il s'agit, faite en 1817 par le gouvernement anglais, a été repoussée sous le ministère de M. le duc de Richelieu. S. M. la Reine d'Angleterre ignore certainement ce fait, et si elle connaissait les circonstances historiques qui ont présidé aux fondations et à l'érection des monuments de Fontevrault, S. M. ne consentirait pas à ce qu'il fût porté atteinte en son nom, aux pieuses et patriotiques volontés des rois ses prédécesseurs, issus de la maison de nos comtes d'Anjou!

Paris, 11 mars 1867.

BERRYER,

Ancien bâtonnier.

J'adhère sans réserve à l'opinion de mes honorables confrères.

Paris, 11 mars 1867.

DUFAURE,

Ancien bâtonnier.

J'adhère.

MARIE,

Ancien bâtonnier.

Le soussigné, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, adhère entièrement à la remarquable consultation de M. Ph. Bellanger, bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour Impériale d'Angers.

Il estime, comme son honorable confrère, que l'enlèvement des statues placées sur le tombeau des Plantagenets et leur cession au gouvernement Anglais, porteraient une égale atteinte aux principes de notre droit privé et aux maximes de notre droit public.

Parties intégrantes de la sépulture des Plantagenets, ces statues participent de l'inviolabilité et de l'inaliénabilité que la jurisprudence de tous les temps a reconnues aux tombeaux : elles sont, à ce titre seul, en dehors des règles ordinaires du droit de propriété, elles ne peuvent faire l'objet d'une vente, d'un échange, d'une aliénation quelconque.

Immeubles par destination, ces statues, qui font partie du domaine de l'État, ne peuvent dans aucun cas être aliénées qu'avec le consentement de la Nation et en vertu d'une loi.

En dehors même de ces deux motifs que le sous-

signé tient pour péremptoires, il se refuse absolument à reconnaître au pouvoir exécutif le droit de disposer *gratuitement* à son gré des objets mobiliers qui font partie du domaine de l'État. Le véritable propriétaire de ces biens, ainsi que la consultation l'établit avec beaucoup de force, c'est la Nation elle-même. L'Empereur, qui n'a sur le domaine de la couronne que les droits d'un usufruitier, ne peut exercer sur le domaine de l'État que les droits d'un administrateur. Il ne peut donc aliéner *à titre gratuit*, sans le concours des représentants du pays, les objets mobiliers compris dans le domaine de l'État et parmi lesquels figurent les chefs-d'œuvre de nos musées, les livres précieux qui remplissent nos bibliothèques publiques, les documents enfermés dans nos archives et les armes de nos arsenaux.

Cette portion si précieuse et si sacrée du patrimoine de la France n'appartient qu'à elle. Nul n'a le droit d'y puiser pour en faire l'objet de ses largesses.

Délibéré à Paris, le 14 mars 1867.

Albert GIGOT.

J'adhère pleinement à la Consultation de nos confrères du Barreau d'Angers, et à l'avis donné par notre bâtonnier, M<sup>e</sup> Allou.

Que l'on considère les Statues tombales de Fontevault comme des meubles ou comme des immeubles par destination, il est incontestable qu'elles font partie du Domaine national.

L'Administration n'a de ce Domaine que la *gestion*, nullement la *libre disposition*, alors surtout qu'il s'agit d'une aliénation à titre gratuit.

Seul, le propriétaire — c'est-à-dire la Nation — a le droit de consentir une aliénation de ce genre.

Il importe donc, aujourd'hui plus que jamais, que la distinction entre l'*État* représenté par l'Administration et la *Nation*, représentée par le Corps législatif, soit nettement maintenue, et que les droits supérieurs de la Nation soient fermement revendiqués.

O. SALVETAT,

Avocat à la Cour impériale de Paris.

Paris, 16 mars 1867.

---

A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture,  
Sciences et Arts d'Angers.

Monsieur le Président,

La publicité que les circonstances vous font donner à ma Consultation du 9 mars 1867 m'oblige, en quelque sorte, à vous adresser cette lettre, comme une addition et un complément nécessaire que je vous saurai gré de joindre, lors d'un second et prochain tirage, à cette même Consultation.

Je commence par réparer une omission : elle s'explique et s'excuse par la hâte avec laquelle, en présence de l'incident qui venait de se produire au Parlement

Anglais, j'ai dû terminer la rédaction de l'avis que vous m'aviez fait l'honneur de me demander sur la légalité du projet de cession à l'Angleterre des Statues de Fontevrault.

Il est, en effet, juste et utile de rappeler que notre thèse sur la nature du Domaine National et les règles qui doivent toujours présider à l'aliénation des objets divers dont il se compose, se trouve singulièrement fortifiée par la discussion qui s'engagea, le 27 avril 1864, au Corps Législatif et se termina par un vote favorable au maintien de la plénitude des prérogatives du Pouvoir Législatif en cette matière. Par suite de ce vote on dut remanier, en ce sens, le projet primitif de la loi qui est devenue la loi du 1<sup>er</sup> juin 1864.

On peut lire au *Moniteur* du 28 avril de cette même année le discours dans lequel notre honorable confrère, M. Segris, Député de Maine-et-Loire, posa avec une remarquable netteté et défendit avec une pressante vigueur, de concert avec M. Berryer, les vrais principes sur la propriété du Domaine National et les conditions moyennant lesquelles seulement le Pouvoir Exécutif peut effectuer l'aliénation des objets qui en dépendent.

L'opinion émise par M. le Ministre d'État Rouher vient elle-même à l'appui de notre conclusion sur l'impossibilité légale où se trouve le Gouvernement de réaliser une aliénation de cette nature à *titre gratuit* et en dehors nécessairement des formes prescrites par les lois spéciales, formes édictées, d'ailleurs, uniquement pour le cas d'une vente, qui doit toujours être faite aux enchères publiques et avec l'obligation de soumettre l'emploi du prix au Corps Législatif.

A n'envisager que la seule question de droit, je pourrais me borner à l'observation complémentaire qui précède; mais je tiens également, puisque l'occasion m'en est offerte, à dissiper l'interprétation erronée que l'on pourrait peut-être donner à un passage de ma Consultation, dans lequel, entraîné par la rapidité forcée de ma rédaction, je regrette de n'avoir pas suffisamment expliqué ma pensée.

Énumérant les faits qui se sont produits de 1789 à 1849 et qui, dans mon opinion, ne peuvent avoir modifié ce que j'ai appelé la condition originaire et légale des Statues de Fontevrault, considérées comme immeubles par destination, j'ai parlé, après les dévastations de 1793, de l'*oublieuse incurie* de la Restauration et de l'*enlèvement furtif* de 1847.

Parmi ceux qui me connaissent, personne ne saurait supposer que j'aie voulu exprimer un blâme contre des Gouvernements tombés, dans une Consultation où j'ai jugé préférable de faire taire toute sympathie politique pour me renfermer exclusivement dans l'examen d'une question de droit pur.

Si, d'ailleurs, j'ai cru devoir regretter que la Restauration ait pu oublier les statues de Fontevrault au milieu des préoccupations de toute sorte qui ont pesé sur son Gouvernement durant cette période tourmentée, j'ai, en rappelant la belle lettre de M. le Préfet de Wismes, implicitement rendu aux Bourbons de la branche aînée la justice qu'ils méritent pour avoir, à cette date singulièrement éloquente de 1817, noblement résisté aux instances du Prince Régent réclamant pour l'Angleterre les Statues des Plantagenets.

Quant à la Monarchie de 1830, l'expression d'*enlèvement furtif* a, je l'avoue, complètement trahi mon intention. La seule chose, en effet, que l'on puisse reprocher au Gouvernement d'alors, c'est d'avoir obéi, en cette circonstance, aux entraînements d'une centralisation exagérée et absolument injustifiable, quand il s'agit particulièrement de monuments historiques, et, pour éviter des réclamations locales, — aussi certaines que légitimes, si le projet de translation avait été connu d'avance, — d'avoir fait procéder, le plus secrètement possible, à l'exécution de cette mesure. Mais qui songerait jamais à comparer la cession à l'Angleterre des Statues des Plantagenets à leur translation, néanmoins regrettable, soit dans ces Galeries de Versailles consacrées *Aux Gloires de la France*, soit dans notre Musée National du Louvre!

Voilà une bien longue explication; mais vous comprendrez facilement, Monsieur le Président, quel en est le motif et l'excuse. Je désire, en effet, comme je l'ai déjà dit en termes exprès, maintenir en dehors et au dessus de nos dissidences politiques contemporaines l'examen que vous m'avez appelé à faire de la question de droit pur traitée dans ma Consultation.

Aussi, n'ai-je pas songé à reprocher au Premier Empire d'avoir délaissé, gisant au milieu des décombres de l'Abbaye de Fontevrault, des Statues dont il ignorait sans doute l'existence, pas plus que je n'ai hésité à rendre au Président de la République de 1848 le juste hommage qui lui est dû pour avoir, en 1849, fait droit, — comme l'empereur Napoléon III le fera certainement en 1867, — aux légitimes réclamations de notre Anjou,

réclamations présentées par nos Représentants de l'époque avec la même unanimité et la même énergie qu'elles seront renouvelées et défendues aujourd'hui, nous en avons tous la certitude, par nos Députés de Maine-et-Loire.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Président, la nouvelle assurance des sentiments de parfaite considération avec lesquels

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

Ph. BELLANGER.

Bâtonnier.

Angers, 14 mars 1867.

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.

---

SÉANCE DU 8 JANVIER 1867.

Présidence de M. le Dr Lachèse.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président propose à la Société la candidature de M. l'abbé Levoyer, ancien supérieur de l'institution de Combrée, qui est admis immédiatement par acclamation.

M. le Supérieur, présent à la séance, remercie la Société de l'accueil qu'elle vient de faire à sa candidature.

M. le Président, interprète des sentiments de la Société, témoigne à M. le Supérieur la satisfaction avec laquelle elle l'accueille dans son sein, et le prie en même temps de vouloir bien lui donner aussitôt le gage du précieux concours qu'il lui apporte, en se chargeant de lui rendre compte d'un ouvrage historique dont elle vient de recevoir un exemplaire : *Le Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744*, par

Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, recueilli et édité avec une introduction et des notes par M. J.-A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, correspondant du ministère de l'instruction publique. Un volume in-8°, Paris, 1866.

M. le Supérieur se charge de rendre compte de cet ouvrage.

M. le Président remet à M. le commandant Prévost le soin de rendre compte à la Société d'un Mémoire sur le camp de César dans le pays des Andes, publié avec plan par M. Renzi, dans les numéros de septembre et octobre 1866, de la trente-troisième année de l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France.

M. le Président rend compte ensuite d'une lettre adressée le 18 décembre dernier, à la Société, par M. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, auteur d'un *Panorama du Christianisme*, dédié à feu l'évêque de Montauban, et d'une brochure intitulée . *A Napoléon I<sup>er</sup> et aux Maréchaux du premier et du deuxième Empire*. M. Rey sollicite le titre de membre correspondant. Ce titre lui est accordé sur la recommandation de M. Godard-Faultrier.

La parole est ensuite donnée à M. Godard-Faultrier pour la lecture d'une communication relative à l'achat de la Tour Saint-Aubin, par la ville.

L'auteur de ce Mémoire fait connaître d'abord un événement qui ne peut manquer d'être appris avec plaisir par tous les Angevins : le 6 octobre dernier, M. Montrieux, maire d'Angers, a acquis pour le compte de la ville d'Angers, et à défaut de ratification par celle-ci,

pour son propre compte, pour la somme de 45,200 fr., la partie inférieure et le sommet de la Tour Saint-Aubin. Depuis lors, ainsi qu'on pouvait le prévoir, le conseil municipal a ratifié cette acquisition. « Ainsi, nous voilà parfaitement rassurés, dit M. Godard-Faultrier, sur la conservation de cet important édifice, qui pourrait si bien servir de beffroi, et qui, rapproché des flèches de la cathédrale et des tours du château, donne à notre cité une si particulière physionomie que, sans ces trois monuments, Angers ne serait plus Angers. A leur aspect, convenons que cette puissante époque du moyen âge, si souvent qualifiée de barbare, avait du moins une merveilleuse entente des grands effets d'architecture. »

La mention distincte du bas et du sommet de la tour dans l'acte de vente, tient à ce que, lors de la confiscation du temporel des Bénédictins de Saint-Aubin, à l'époque de la Révolution, le rez-de-chaussée avec une partie des terrains contigus, avait été aliéné ; mais que l'État s'était réservé la partie supérieure, qui pouvait servir à des travaux d'observation.

Elle fut néanmoins concédée à perpétuité, le 4 octobre 1822, au propriétaire du rez-de-chaussée, qui obtint le 3 mars suivant l'autorisation d'y établir une fabrique de plomb de chasse, façon anglaise.

M. Godard-Faultrier entre ensuite dans les détails les plus intéressants sur l'histoire de cette tour, depuis cette époque de 1822 jusqu'à nos jours, et fait connaître le danger qu'elle a couru maintes fois d'être démolie, par le fait d'administrateurs non assez pénétrés de l'importance de ce monument.

Puis, remontant le cours des âges jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, il en raconte la fondation et les destinées pendant la seconde moitié du moyen âge et les temps plus rapprochés de nous. Il nous donne ainsi à propos de l'acquisition de la Tour Saint-Aubin, faite si heureusement par M. le Maire et par le conseil municipal d'Angers, l'histoire complète de ce monument.

A M. Godard-Faultrier a succédé M. l'abbé Gillet, qui a lu à la Société un Mémoire sur l'origine, le développement, les résultats et les méthodes de la Linguistique.

Dans ce travail, remarquable à la fois par l'ordre, la clarté et l'élégance de l'exposition, l'auteur trace un tableau succinct, mais complet et on ne peut plus intéressant, des travaux de cette science de la linguistique, qui, comme la chimie moderne, a introduit les procédés rigoureux des sciences expérimentales dans l'étude des lois du langage, à laquelle elle a donné tous les caractères de ces sciences.

M. l'abbé Gillet en trouve l'origine dans l'espérance conçue par les anciens linguistes de découvrir la langue primitive, communiquée d'abord par inspiration divine à nos premiers parents, et que l'on supposait n'avoir point péri lors de la confusion des langues à Babel. Supposition gratuite, que n'autorise point le texte de la *Genèse*, mais qui joua dans les origines de la linguistique un rôle analogue à celui que joua dans l'origine de la chimie, le fameux problème de la transmutation des métaux et de la découverte de la pierre philosophale.

Le génie de Leibnitz reconnut le vice de cette mé-

thode et signala la vraie méthode, la recherche et l'appréciation désintéressée des faits. Les savants suivirent ces précieuses indications, et M. l'abbé Gillet énumère les travaux nombreux et distingués qui jaillirent de cette source, parmi lesquels brillent surtout ceux des Allemands, et ceux de François Paulin de Saint-Barthélemy, favorisés par les progrès dus aux immenses recherches consignées par Court de Gébelin dans les neuf énormes volumes de son *Monde primitif*, trop oublié aujourd'hui, bien qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle d'Alembert y eût vu une œuvre à laquelle quarante académiciens ordinaires eussent à peine suffi.

Les travaux linguistiques, après d'immenses efforts, ont abouti à distinguer deux grandes familles de langues, les langues indo-germaniques et les langues sémitiques. Mais en dehors de ces deux groupes, beaucoup de langues se montrent rebelles à toute classification. M. Max Muller a pu cependant y reconnaître les groupes des langues *Touraniennes* et Tartares.

Le résultat moral le plus saillant de ces classifications, c'est qu'elles établissent des rapports de parenté entre des peuples souvent éloignés l'un de l'autre par l'espace, ou opposés par des préjugés de race, de telle sorte qu'une race méprisée ou haïe par une autre se trouve en être proche parente, ou liée à elle par les rapports d'une filiation commune.

Ces rapports entre les différentes langues sont cherchés successivement dans les analogies des mots, puis dans les flexions des mots, qui firent découvrir enfin les lois que les langues suivent dans leur formation, et les modifications régulières que les temps, les climats,

les circonstances, leur imprimant, de telle sorte que la destinée des mots, de leurs flexions et de leurs combinaisons, peut être déterminée comme l'est la suite des phénomènes de la naissance, de la croissance, de la maturité et des transformations des êtres du règne végétal ou du règne animal.

M. l'abbé Gillet suit l'histoire de la linguistique jusqu'à ces découvertes, qui font reconnaître trois sortes de langues : les langues monosyllabiques, les langues agglutinantes et les langues flexionnelles.

Cette division des langues en trois classes conduit à les regarder comme définitivement séparées par leurs grammaires respectives ; mais cette conclusion ne paraît être que provisoire. Des analogies plus profondes ont été découvertes dans les trois groupes encore irréductibles, et permettent de croire à l'unité originelle des langues, à une première langue vraisemblablement monosyllabique.

Des détails précédents, il résulte que l'étude des lexiques et celle des grammaires sont insuffisantes, et que le seul moyen d'arriver à résoudre le problème de la réduction des trois sortes de langues en un seul genre, est dans l'étude comparative des racines des mots.

On arriverait ainsi à déterminer les principes les plus généraux des langues et à classer ensuite ces langues en genres et en espèces, d'une manière scientifique, comme on l'a fait pour les êtres des trois règnes de la nature.

Telle est la conclusion de ce savant mémoire, dont la lecture a été écoutée avec une attention et un inté-

rêt croissants, et saluée par les applaudissements spontanés de toute l'assemblée.

*Le Secrétaire général, A. BIÉCHY.*

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1867.

Présents au bureau : MM. Lachèse, président ; de Falloux ; Pavie, vice-président ; Sorin, Chollet et Biéchy.

La séance s'ouvre sans lecture du procès-verbal.

M. le Secrétaire fait connaître qu'il a envoyé à M. le Préfet et à M. le Ministre des Travaux publics le Mémoire de M. F. Lachèse sur les levées de Blaison.

M. le conseiller Lachèse lit un compte-rendu très-favorable et très-intéressant des ouvrages de M. Hippolyte Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais, qui demande à faire partie de la Société.

La Société, adoptant les conclusions de l'honorable rapporteur, et heureuse de compter au nombre de ses membres une personne dont l'instruction et le zèle remarquables ne sont plus pour elle un mystère, prononce l'admission de M. Sauvage au nombre de ses membres titulaires.

La séance se continue par la lecture d'une nouvelle communication de M. Godard-Faultrier sur les statues de Fontevrault. Après avoir rappelé sommairement les droits de l'Anjou à la possession et à la propriété des

statues des princes Plantagenets ensevelis à Fontevrault, et les droits de la France sur seize des portefeuilles connus sous le nom de Portefeuilles de Gaignières, qui se trouvent aujourd'hui faire partie de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, M. Godard-Faultrier fait part à la Société : 1<sup>o</sup> d'une lettre écrite le 27 janvier dernier par M. de Caumont, au Ministre de l'Instruction publique, pour demander que, comme dernière consolation, avant de livrer les statues, on en prenne au moins des moulages pour le musée d'Angers, pour Fontevrault, Rouen et Caen ; 2<sup>o</sup> de la réponse du Ministre, faisant connaître que Son Excellence a écrit à son collègue des Beaux-Arts pour le prier de prendre cette demande en considération.

M. Godard-Faultrier n'acceptant pas cette consolation, rappelle à M. de Falloux qu'alors qu'il était ministre de l'Instruction publique, il y a dix-huit ans, il s'était hâté de prendre ces statues sous sa protection et avait gagné leur cause ; aujourd'hui, en sa qualité de membre de l'Institut, il voudra bien la plaider de nouveau devant le premier corps savant de l'Europe.

L'assemblée, qui est très-nombreuse, a accueilli ces vœux par ses applaudissements et par la manifestation d'une sollicitude d'autant plus vive que l'on savait que, le jour même, un agent des Domaines s'était présenté à Fontevrault pour en enlever les statues, et qu'il n'avait été empêché que par un vice de forme dans l'accomplissement de sa mission.

M. de Falloux s'est empressé de s'associer à l'expression des sentiments de l'assemblée, de s'en faire l'éloquent interprète, de promettre de les appuyer près de

l'Institut et de ne rien négliger pour leur assurer la sympathie et tout le concours de ce corps illustre.

Le discours de M. de Falloux est écouté avec une vive attention, avec un intérêt qu'expliquent à la fois la sollicitude patriotique de l'assemblée pour la possession de monuments si justement chers à tous les cœurs, et l'admirable talent de l'orateur, le choix de ses pensées et le rare bonheur avec lequel il exprime des sentiments que chacun est heureux de trouver et de reconnaître dans son propre cœur.

*Richard-Cœur-de-Lion*, dit-il, est Français, je n'en vois d'autre preuve que son surnom; s'il eût été Anglais, il se fût surnommé *cœur de léopard*.

Les plus chaleureux applaudissements attestent, à plusieurs reprises, la profonde impression que l'éloquence de l'illustre orateur produit sur les assistants. L'émotion est telle que la séance est interrompue pendant quelques instants après le discours de M. de Falloux, qui reçoit les félicitations de toutes les personnes qui peuvent l'approcher.

Quand la séance est reprise, M. Paul Bellevue lit à la Société une pièce de poésie sur St-Florent; quelques vers remarquables à la fois par l'élégance du style, par le charme des tableaux et par la beauté des sentiments exprimés.

Après cette lecture, qui est écoutée avec une faveur marquée par l'assemblée, M. le comte de Falloux reprend la parole pour lire une notice nécrologique sur M. le conseiller Bougler, l'un des membres titulaires les plus distingués de la Société, qui lui a dû une collaboration si active et dont elle regrette la perte cruelle.

M. le comte de Falloux fait connaître toute la vie de M. le conseiller Bougler, son contemporain et son ami intime ; vie si pure, si honorable, vouée tout entière à l'accomplissement des devoirs de l'homme, du citoyen et du magistrat ! Il caractérise l'éducation, les relations, les travaux, l'esprit et les sentiments de M. Bougler ; son érudition si saine et si sage, son goût pour l'exactitude historique, la largeur de son intelligence, sa tolérance pour les opinions divergentes, sa bonté, sa douceur, son calme inaltérables.

Le tableau que M. le comte de Falloux trace de cette âme et de cette vie si belles, réveille les souvenirs, ravive les regrets de ceux qui ont connu M. Bougler et qui, tous, sans exception, lui ont voué un culte de respectueuse affection, et le fait aimer de ceux qui n'ont pas eu l'honneur de le connaître et de pouvoir apprécier ses excellentes qualités.

L'assemblée, qui suit cette lecture avec une vive attention, s'associe par son émotion visible, par ses marques d'approbation et par ses applaudissements, à ce juste et éloquent hommage rendu à un homme de bien par une illustre amitié.

*Le Secrétaire-général, A. BIÉCHY.*

---

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1867.

A sept heures et demie, la séance est ouverte par M. Lachèse, président, assisté au bureau de M. Chollet, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté; toutefois une omission y est constatée. Il n'y est pas fait mention du travail de M. Paul Lachèse, intitulé : Translation d'Angevins et de Tourangeaux à Arras, sous Louis XI. M. Chollet se charge de rendre compte de ce travail.

M. le Président propose, sur la présentation de M. Sorin et de M. Chollet, l'admission comme membre titulaire de M. Sicot, ingénieur des ponts-et-chaussées; cette proposition est accueillie avec empressement et votée à l'unanimité.

M. le commandant Prévost informe la Société que le meuble destiné à renfermer les livres et collections de la Société, et pour la construction duquel il avait été voté au mois de décembre une somme de cent francs, est achevé, et qu'il va commencer immédiatement cette installation; M. le Président remercie M. Prévost de cet acte de complaisance.

L'ordre du jour est la rédaction d'une protestation de la Société contre le projet d'enlèvement des statues de Fontevrault. M. le Président expose ainsi à l'assistance qui est nombreuse le but de la réunion.

Il y a trois mois, se répandirent les bruits d'enlèvement de nos statues des Plantagenets, à Fontevrault; un de nos confrères profita de la séance solennelle que M. le préfet Poriquet honora de sa présence, et dans laquelle il remit à M. Godard-Faultrier la médaille d'or qui lui avait été décernée, pour faire entendre, en faveur de nos statues, un chaleureux plaidoyer contre les prétentions de l'Angleterre. M. le préfet voulut bien promettre alors tout son concours pour conserver à

l'Anjou ce monument unique, et il n'a pas manqué à sa promesse.

Mais voilà que, quelques semaines après, de nouvelles rumeurs s'élèvent : les statues vont être enlevées!... Chacun se souvient des éloquents réclamations de M. Godard-Faultrier, réclamations auxquelles s'associa avec empressement la Société tout entière dans sa mémorable séance du 8 février. Dans cette séance, M. Godard rappela que ces statues, objet des convoitises de l'Angleterre, n'avaient pu en 1817 nous être enlevées, grâce à l'énergique résistance de la Société, appuyées par M. le baron de Wismes, préfet de Maine-et-Loire; qu'en 1847, ces mêmes statues transportées à Versailles, pour prendre rang au milieu des trophées de nos gloires nationales, n'y restèrent que peu de temps, et sur les vives instances de la Société, aidée de puissants auxiliaires, furent rendues en 1849 à leur destination primitive, par le gouvernement du Président de la République, sous le ministère de MM. Dufaure et de Falloux. Ces statues sont donc bien un monument national, et pour l'Anjou, le plus précieux peut-être de tous ceux qu'il possède.

Le lendemain même de cette séance, partait d'Angers un employé des Domaines chargé, disait-on, d'aller prendre les statues de Fontevault et de les remettre à un agent étranger. Informé de cette nouvelle, M. le président Lachèse en donne aussitôt avis par le télégraphe, à M. l'architecte Joly, à Saumur; M. Joly prévient immédiatement M. Louvet, et M. le maire de Saumur en écrit de suite à l'Empereur lui-même.

Cependant M. le directeur de la maison centrale de

Fontevrault accueille l'employé des Domaines avec courtoisie, lui montre les statues et lui déclare qu'il n'a reçu lui-même aucun ordre de l'autorité supérieure à cet égard. L'agent ne se présente pas ; dès lors le voyage de l'employé des Domaines reste sans résultat.

Mais cette tentative sera-t-elle la dernière ?...

Pendant qu'il en est temps encore, il semble indispensable que la Société prenne de nouvelles précautions contre le retour de semblables instances, afin d'assurer pour toujours à l'Anjou la paisible possession de ce monument si vivement et depuis si longtemps disputé. M. le Président propose donc à la Société d'adresser une vive protestation aux divers ministres dont la juridiction s'étend sur la maison de Fontevrault, et d'appuyer cette protestation, non-seulement sur des raisons d'histoire, d'art, d'amour du passé, de convenance, mais aussi sur le vœu et le texte de la loi. Cette proposition est accueillie avec empressement.

M. le Président lit un projet de protestation qui devra être adressé à LL. EExc. les ministres d'État, des finances, de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, de l'intérieur, de l'instruction publique, de la justice et des cultes.

Après avoir établi que l'abbaye royale de Fontevrault est devenue domaine national en 1790, il rappelle la loi des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790, portant que le *domaine de l'État ne peut être aliéné qu'en vertu d'une autorisation du pouvoir législatif*, et celle du 22 avril 1815, art. 35, portant *qu'aucun domaine ne peut être aliéné ni échangé qu'en vertu d'une loi*.

Prévoyant l'objection qu'on pourrait faire que cette

règle ne s'applique pas aux propriétés mobilières de l'État, M. le Président démontre que ces statues ne peuvent être assimilées aux mobiliers hors d'usage ; que faisant partie des tombeaux érigés dans l'abbaye de Fontevrault, elles n'en ont été détachées que par un fait violent à l'époque des dévastations révolutionnaires, et que, rendues à leur destination primitive, elles rentrent dans la catégorie des *statues posées sur des piédestaux ou ailleurs*, qui sont déclarées *immeubles, pourvu qu'il résulte des faits que l'intention du propriétaire a été de placer ces statues à perpétuelle demeure*. Or, l'intention de ceux qui ont élevé ces statues ne peut laisser place à aucun doute, à aucun sophisme, puisqu'elles font partie de tombeaux, la plus immuable des œuvres humaines. Comme les tombeaux sur lesquels elles sont couchées, elles ont été destinées à cette perpétuelle demeure dont parle la loi ; détachées de leur socle, elles sont mieux défendues contre tout déplacement par leur destination que par le lien matériel d'un scellement ; elles font partie d'un monument public, elles ne peuvent être vendues ni données sans le concours du Corps législatif, concours qui, nous l'espérons, sera toujours refusé.

Cette protestation a été accueillie et votée avec acclamation par toute l'assemblée.

*Le secrétaire, M. CHOLLET.*

SÉANCE DU 22 MARS 1867.

Présidence de M. A. Lachèse.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. F. Lachèse lit une réponse faite par lui à un huitième article publié par M. Nette-ment dans le journal l'*Union*, de Paris, et dont l'auteur pense que le meilleur moyen de remédier aux inondations de la Loire serait la construction d'un système de déversoirs. M. F. Lachèse réfute cette proposition en rappelant les faits constatés dans l'inondation de 1866, et en insistant sur les conclusions de son premier mémoire.

Une discussion très-intéressante s'engage à ce sujet entre M. Lachèse et M. Sicot, ingénieur des ponts-et-chaussées.

M. le Président rend compte des faits relatifs à l'histoire des statues de Fontevault depuis la dernière séance. Il lit :

- 1<sup>o</sup> Une note d'un correspondant du *Times* ;
- 2<sup>o</sup> La lettre de M. Louvet à l'Empereur ;
- 3<sup>o</sup> Une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire ;
- 4<sup>o</sup> Un article adressé par M. Beulé au directeur du *Journal des Débats*, le 17 février, comme président d'honneur de notre Société, article ainsi conçu :

« Monsieur,

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers me prie, comme je suis un de ses présidents d'honneur et un Angevin, de l'aider dans sa patriotique dé-

fense des *statues des Plantagenets*. Je crois ne pouvoir mieux faire que de recourir à votre obligeance, aujourd'hui surtout qu'un rôle nouveau est promis à l'opinion et à la presse par la lettre impériale du 19 janvier.

« Voici les faits :

« Le 8 février, un agent du domaine se présentait à Fontevault pour retirer de la chapelle et remettre entre les mains d'un délégué du ministère d'État les quatre statues de Henri II, de Richard Cœur-de-Lion, d'Éléonore de Guyenne et d'Isabeau d'Angoulême. Par bonheur, cette mission ne put être remplie, l'agent de Paris n'étant pas venu on put protester; il y eut une émotion très-vive dans le pays; les autorités intervinrent avec courage, et le directeur de la prison de Fontevault, enfermé dans les limites les plus strictes de son devoir, dut se refuser à livrer les statues.

« Ce n'est qu'un délai, car des personnes bien informées disent et écrivent que le gouvernement français s'est engagé à faire ce présent au gouvernement anglais.

« Les Anglais réclament depuis un demi-siècle une faveur qui leur a été refusée et par la Restauration, en 1817, et par le gouvernement de Juillet.

« Ces statues avaient même été transportées à Versailles, comme pour décourager à jamais l'Angleterre, en les classant parmi les richesses d'un musée national.

« Ce fut le Président de la République qui, en 1849, cédant aux instances de M. de Falloux, son ministre, et aux requêtes énergiques des Angevins, fit reporter

dans la chapelle de la célèbre abbaye ces images, qui sont à la fois l'orgueil de l'Anjou, le souvenir des princes que l'Anjou a donnés à l'Angleterre, et un des monuments les plus remarquables de la sculpture française au douzième et au treizième siècles.

« Je n'ai pas besoin de vous peindre l'agitation sérieuse et profonde qui s'est produite dans tout le département. Rien n'honore plus le sentiment national, et je dois ajouter que le préfet, l'évêque, les députés anciens et nouveaux, les maires des villes, les corps savants ont adressé leurs doléances et leurs revendications aux ministres compétents, en les priant de les faire parvenir jusqu'à l'Empereur. L'opinion s'est émue également à Paris, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'associait à l'opinion par un vote unanime, dans sa séance du vendredi 15 février.

« Je suis persuadé que des réclamations respectueuses suffiront pour arrêter l'accomplissement d'un acte dont la portée n'a évidemment point été calculée. Même si une promesse a été faite, les protestations croissantes qui s'élèvent sont un appui pour le gouvernement, et lui fournissent les moyens les plus légitimes de se délier. Les œuvres d'art sont une propriété publique, et le gouvernement lui-même ne peut disposer du domaine de l'État. A qui la pensée viendrait-elle de donner au musée de Londres la *Vénus* de Milo ou l'*Antilope* du Corrège? Les statues des Plantagenets appartiennent au même titre, non pas seulement à l'Anjou, mais à la France. Pour les aliéner, il faut un vote du Corps législatif, il faut une loi.

« Il est donc évident que le gouvernement, quelles

que soient ses intentions, ne peut plus procéder qu'avec une lenteur et une circonspection qui prouveront son respect de la légalité, soit qu'il demande à la Chambre les pouvoirs nécessaires, soit qu'il attende qu'un pourvoi formé devant les juges compétents fasse trancher légalement la question. Jusque-là, il est moralement impossible que les statues sortent de France.

« Agréez, etc.

« BEULÉ. »

5<sup>o</sup> Une lettre de remerciement écrite par M. le Président à M. Beulé et la réponse de ce savant ;

6<sup>o</sup> Une lettre signée Catholicus, reçue d'un Anglais de Londres, qui engage les Angevins à ne point laisser ces statues de catholiques aller dans une terre protestante ; en voici la traduction :

« Londres, 28 février.

« Messieurs,

« Avant que vous laissiez enlever les reliques royales de Fontevrault du sol catholique de la France, pour les placer dans une sépulture protestante, j'appellerai votre attention sur les faits suivants :

« Le cimetière de Saint-Pancrace, à Londres, en conséquence de la consécration qu'il avait reçue du Pape, était la sépulture des catholiques, spécialement des étrangers ; et parmi ceux dont on y voit la tombe il y a une foule de Français de distinction, entr'autres Pascal Paoli, le comte d'Hersilly, maréchal (de France ?) ; de Chalmazel, évêque de Coutances ; de la Marche,

évêque de St-Pol-de-Léon; d'Antibes, comte et évêque; de Noyon, pair de France; Dillon, archevêque de Narbonne et président des états de Languedoc; de Les-tanges, maréchal (de France?); de Sainte-Croix, ministre de Louis XVI; la comtesse de Polartron, la baronne de Montalembert et beaucoup d'autres également notables, mais trop nombreux à mentionner.

« Il y a peu d'années, ce cimetière étant devenu encombré, fut fermé par acte du Parlement; et on put croire en conséquence que ces illustres morts seraient laissés en repos dans leur sépulture étrangère. Hélas! il n'en fut pas ainsi!

« La compagnie du chemin de fer du centre voulant prolonger sa ligne dans l'intérieur de Londres, choisit ce terrain consacré, s'adresse au Parlement et obtient, sans qu'on y prenne garde, l'autorisation de percer un tunnel à travers le cimetière. Il s'ensuivit une horrible profanation! Je n'en retracerai pas les détails affligeants; il me suffira de dire qu'environ dix mille corps ont été déterrés et jetés dans un autre lieu. Les tombes ont été brisées et dispersées, des squelettes entiers sont exposés aux regards; des crânes et des ossements gisent et se décomposent en plein air.

« Toutes les tentatives pour arrêter la destruction ont été vaines. Le ministère actuel a déclaré qu'il était sans pouvoir sur ce point; l'ambassadeur de France, n'a rien pu faire lorsqu'on s'est adressé à lui. Cette hideuse profanation est à la veille de son accomplissement. Au milieu de pareilles circonstances est-ce trop vous demander, Messieurs, que de résister à toutes les tentatives d'enlèvement des royales reliques de Fontevrault

qui, à tout moment, seraient exposées au traitement que viennent de subir les Français de marque dont les tombes reposaient dans le cimetière Saint-Pancrace, si indignement ravagé ?

« Votre très-humble serviteur,

« CATHOLICUS. »

7<sup>o</sup> Les paroles prononcées par lord Stanley au Parlement sur l'offre gracieuse des statues faite par l'Empereur à la reine d'Angleterre, et l'article suivant publié à la suite de ces paroles, par M. Beulé, dans le *Journal des Débats* :

« Monsieur,

« La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet des *statues des Plantagenets* a provoqué des interpellations dans la Chambre des Communes, le 7 mars dernier. Voici la réponse du ministre de la Reine, lord Stanley :

« La Chambre se rappelle sans doute que l'année  
« passée une vive attention fut excitée par cette ques-  
« tion et qu'un vœu général fut exprimé par les per-  
« sonnes qui s'intéressent aux objets de ce genre... Je  
« ne pensai pas qu'il fût convenable que le gouverne-  
« ment britannique demandât le don de ces statues.  
« Mais le gouvernement français eut connaissance de ce  
« désir, et l'Empereur, avec la courtoisie qu'il a inva-  
« riablement montrée quand il a été question de notre

« pays (Écoutez!), écrivit une lettre à la Reine, offrant  
« les statues en présent. (Écoutez!) Cette offre fut  
« acceptée et les statues seront, par conséquent, enle-  
« vées. »

« Nous ne pouvons plus en douter : il y a une promesse de l'Empereur ; le fait est constaté par une déclaration officielle.

« D'un autre côté, l'opinion publique et le sentiment national se sont manifestés avec énergie. Non-seulement l'Anjou a réclamé avec une émotion profonde la conservation de monuments qui lui sont chers, mais toutes les Sociétés savantes de l'Ouest se sont associées à cette revendication. A Paris, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires de France, les divers comités qui siègent au ministère de l'Instruction publique et au ministère des Beaux-Arts ont protesté par un vœu unanime. J'ose dire que personne en France ne diffère sur ce point ; le Conseil d'État, s'il était consulté, le Sénat, s'il était saisi par une pétition, ne pourraient se prononcer autrement. Le droit est écrit, formel, incontestable. J'en ai indiqué les principes dans ma première lettre : ces principes viennent d'être établis et développés avec une fermeté éloquente dans une consultation que le bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Angers a rédigée et que les avocats de la Cour impériale ont signée.

« Cette unanimité, qui s'appuie sur la loi, offre à l'Empereur le moyen le plus légitime et le plus honorable de se délier vis-à-vis de l'Angleterre, car il n'est pas de pays où l'on comprenne mieux le respect du droit

et la puissance de l'opinion. Je suppose qu'un souverain anglais eût accordé à la France une série de monuments uniques qui seraient la propriété de l'État, la nation anglaise en appellerait avec le même ensemble au souverain mieux informé; elle dégagerait le souverain de sa parole, elle dirait que la loi prime toute promesse, et qu'un don est nul en matière inaliénable. L'Angleterre irait même plus loin que nous, car nous sommes prêts à nous incliner devant un vote du Corps Législatif, tandis qu'au delà de la Manche on refuse ce pouvoir au Parlement lui-même. J'en puis citer une preuve récente.

« En 1860, le gouvernement français réclamait les dix-sept portefeuilles de la collection Gaignières, qui ont été dérobés à la Bibliothèque royale sous Louis XV, vendus, puis légués à la Bibliothèque d'Oxford. Le gouvernement anglais répondit que même un vote du Parlement ne pourrait aliéner des objets consignés dans un établissement public en vertu d'un testament. C'est aussi en vertu du testament de Henri II Plantagenet et de Richard Cœur-de-Lion que leurs corps ont été rapportés en Anjou, leurs tombeaux érigés dans l'abbaye de Fontevrault, leurs statues exécutées par des artistes français.

« Si les statues de ces rois angevins étaient transportées en Angleterre, la maison de Savoie réclamerait aussitôt les statues de Philibert-le-Beau, de sa mère et de sa femme, qui sont dans l'église de Brou; la maison d'Autriche réclamerait les statues des ducs de Lorraine qui sont à Nancy. Ces revendications paraîtraient plus

naturelles que celle de la reine d'Angleterre, qui n'a aucun lien de parenté avec les Plantagenets.

« Agréez, etc.

« BEULÉ. »

8° Une nouvelle lettre de M. Beulé, demandant qu'une pétition soit adressée au Sénat ;

9° La pétition au Sénat, rédigée le 12 février 1867, et non envoyée par égard pour les démarches faites par MM. les députés ;

10° Une lettre écrite directement par M. le Président à lord Stanley, et accompagnée de documents ;

11° La réponse du secrétaire de lord Stanley, accusant réception de la lettre et des documents ;

12° L'acte d'adhésion de M. Dufaure et de plusieurs autres avocats des plus distingués du barreau de Paris, à la consultation publiée par M. le bâtonnier et par la plupart des avocats du barreau d'Angers, au sujet des statues de Fontevrault.

13° Les lettres suivantes de MM. Segris et Louvet, à l'occasion des actives démarches faites incessamment par nos honorables députés pour la défense de nos statues :

« Paris, le 12 mars 1867.

« Monsieur,

« Toute la députation de Maine-et-Loire s'est très-vivement émue à la nouvelle du projet d'enlèvement de nos statues des Plantagenets. Des démarches ont déjà

été faites par nous auprès du Ministre d'État, du Ministre de la Maison de l'Empereur et du Ministre de l'Intérieur.

« C'est une affaire qui s'est malheureusement engagée sous l'impulsion d'un sentiment trop spontané de courtoisie et de générosité, en souvenir de la restitution des cendres de Napoléon I<sup>er</sup>.

« Le Ministre de l'Intérieur, que j'ai vu récemment, m'a dit qu'il espérait que dans ce pays de légalité qu'on appelle l'Angleterre, on comprendrait facilement les difficultés de droit que rencontrait une promesse qui ne s'en était pas rendu compte. Nous en avons causé hier avec l'honorable M. Berryer, à la Chambre. Il faut donc attendre encore avant de s'engager dans des voies différentes de celles qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

« J'ai reçu en effet la consultation du barreau d'Angers qui traite parfaitement bien la question de droit et qui est de nature à exercer une sérieuse influence pour une bonne solution.

« Veuillez agréer, etc.,

« ÉMILE SEGRIS. »

« Paris, le 12 mars 1867.

« Monsieur et honorable Président,

« J'ai reçu la consultation du barreau d'Angers, concernant les statues de Fontevrault, que vous m'avez annoncée par votre lettre du 9 de ce mois.

« Ce document a d'autant plus d'importance qu'il va se trouver fortifié par un autre document semblable

émanant du barreau de Paris. J'ai eu hier une conférence à ce sujet avec l'honorable M. Berryer.

« Je suis cette importante et délicate affaire pas à pas et jour par jour, avec le concours de mes collègues de la députation de Maine-et-Loire. Les révélations de lord Stanley ne m'ont rien appris. J'avais pressenti la situation dès le 8 février, lorsque j'écrivis une lettre à l'Empereur; et le lendemain de mon arrivée à Paris, c'est-à-dire le 14 février, j'obtenais la triste confirmation de mes prévisions.

« Si difficile que soit devenue la question, le succès n'est pas impossible. Il faut du temps, de l'adresse et surtout de la persévérance. Si la cause est gagnée cette fois, ce sera pour toujours.

« Croyez que rien ne sera négligé par nous pour atteindre ce but véritablement national.

« Veuillez, etc.

« LOUVET. »

14<sup>o</sup> Une nouvelle lettre de M. Segris sur la distribution de la consultation aux membres du Corps Législatif.

Au cours de ces communications, M. le Président, au nom de la Société, rend hommage au zèle et au dévouement avec lesquels M. Port, archiviste de la Préfecture de Maine-et-Loire, non content d'écrire contre le projet d'enlever les statues, s'est rendu à Fontevrault en même temps que l'agent des domaines, pour protester contre cet enlèvement.

*Le Secrétaire général, A. BIÉCHY.*

SÉANCE DU 30 MARS 1867.

Présidence de M. le Dr Lachèse.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président informe la Société que dimanche dernier M. le Préfet, arrivé la veille de Paris, s'est empressé de lui faire connaître qu'il avait eu une longue conversation avec M. de La Valette, ministre de l'Intérieur, relativement aux statues de Fontevrault. Son Excellence lui a appris que l'Empereur a non-seulement renoncé à l'enlèvement de ces statues, mais a encore ordonné que l'installation de ces monuments vénérables du passé fût améliorée, et rendue convenable sous tous les rapports<sup>1</sup>.

M. le Président, revenant sur le passé, fait connaître que, le 9 février, M. de Falloux a écrit à M. Vitet, membre de l'Académie française, au sujet des statues, qu'une réunion de ce corps illustre a eu lieu aussitôt, et que MM. Berryer et Dufaure, s'intéressant à la conservation des statues, ont demandé une consultation du barreau d'Angers. M. Bellanger, bâtonnier de ce barreau, s'est empressé de rédiger cette consultation, qui, remarquable par la vigueur et l'enchaînement des preuves, a été signée et approuvée par la plupart de MM. les avocats d'Angers, par MM. Allou, bâtonnier,

<sup>1</sup> La nouvelle du maintien des statues des Plantagenets, à Fontevrault a été annoncée le 29 mars, à la Chambre des Communes d'Angleterre par Lord Stanley. Nous publions, à la suite du présent procès-verbal, la partie qui nous concerne du compte rendu de cette séance.

Albert Gigot, Marie, Salvetat, membres du barreau de Paris, et par MM. Berryer et Dufaure, qui, après avoir témoigné de leur sympathie comme académiciens, ont voulu encore concourir à l'œuvre comme avocats.

M. le Président rappelle aussi les démarches entreprises faites à Paris, en faveur de la conservation des statues, par MM. les députés du département, et les nombreuses marques du concours le plus zélé qu'ils n'ont cessé de donner dans tout le cours de cette négociation si délicate.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que des remerciements seraient adressés en son nom à M. le Préfet, à M<sup>sr</sup> l'Évêque, à M. le Directeur de Fontevault, et à toutes les personnes désignées ci-dessus, à l'intervention gracieuse et empressée desquelles l'Anjou a dû de conserver les statues de ses princes ;

Et qu'en outre le titre de membre honoraire de la Société impériale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, serait décerné à :

MM. Berryer, Dufaure et Vitet, membres de l'Académie française ;

MM. de Las-Cases, Louvet et Segris, députés du département ;

M. Bellanger, bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Angers.

*Le Secrétaire-général, A. BIÉCHY.*

**Chambre des Communes d'Angleterre.**

---

SÉANCE DU 29 MARS 1867.

M. O. STANLEY demande au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, si la nouvelle des journaux est exacte, que Sa Majesté la Reine a refusé d'accepter l'offre des statues des Plantagenets de Fontevrault, faite par l'Empereur des Français, par déférence pour les sentiments exprimés en France contre cet éloignement. Il désire de plus demander au noble lord, s'il pourrait au nom de sa très-gracieuse Majesté et par l'entremise de l'ambassadeur à Paris, transmettre à l'Empereur des Français le vœu ardent de beaucoup d'Anglais de voir les effigies de nos très-illustres souverains et de leurs compagnes, rétablies dans leur emplacement primitif, à l'abbaye de Fontevrault, et non plus livrées à un état d'abandon dans un caveau solitaire.

LORD STANLEY : Lorsque, en réponse à une question posée par l'honorable membre, je pris quelque information au ministère à ce sujet, je dis que l'Empereur des Français, avec la courtoisie qu'il a toujours témoignée à ce pays (écoutez, écoutez), avait offert ces reliques à Sa Majesté, et que cette offre avait été acceptée par Sa Majesté avec gratitude. Depuis cette époque l'état des choses s'est modifié. Des renseignements nous sont parvenus de divers côtés sur ce que l'Empereur,

dans sa sollicitude pour trouver ce qu'il suppose être le désir du peuple anglais, sollicitude pour laquelle nous lui devons une véritable reconnaissance (écoutez, écoutez), s'était placé dans une position quelque peu difficile. Nous apprîmes que des objections légales étaient soulevées contre l'enlèvement de ces restes, et que l'on pensait qu'elles ne pouvaient être résolues que par l'action législative des Chambres françaises. En outre de cette considération, il est avéré que dans la province où ces souvenirs d'antiquité sont conservés, il s'éleva, quelque peu de soin que jusqu'à présent on en ait pris, une très-forte répulsion contre leur enlèvement. En conséquence, nous sentîmes qu'il n'était pas désirable pour Sa Majesté, pour le Gouvernement, pour le Ministre, ou pour le public anglais, qu'une mésintelligence s'élevât entre l'Empereur et ses propres sujets à propos d'un acte de courtoisie envers notre pays. C'est pourquoi nous consultâmes Sa Majesté, et Sa Majesté se plut gracieusement à accepter ce conseil, de dégager tout-à-fait l'Empereur de sa promesse, et de considérer cette promesse comme si elle n'avait jamais été faite. Une communication a été transmise à Sa Majesté l'Empereur, je n'ai pas encore reçu de réponse, mais je suppose que l'enlèvement des statues n'aura pas lieu, et cet incident peut être considéré comme terminé.

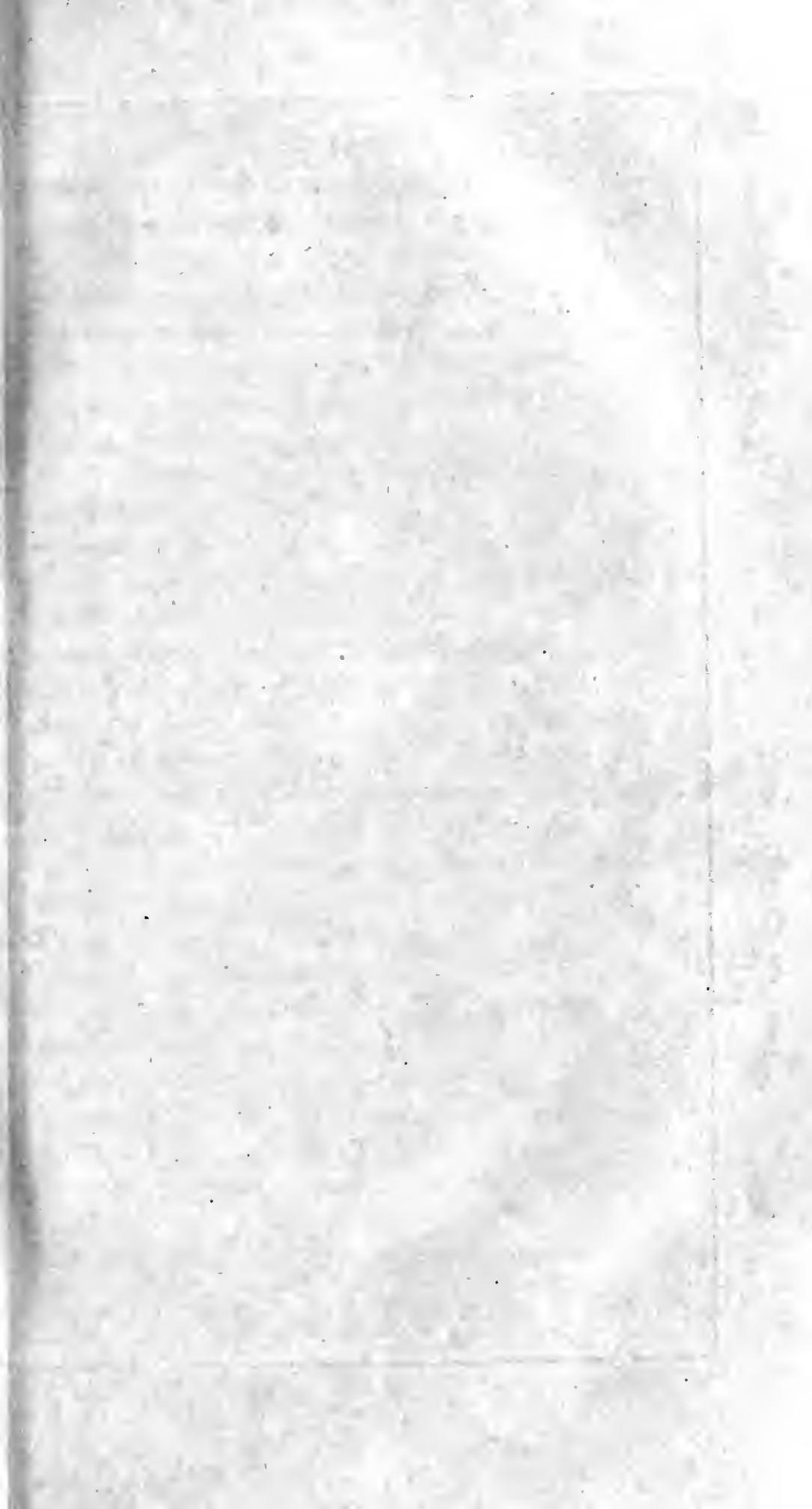
En réponse à la seconde question de l'honorable gentleman, je puis assurer que dans une lettre que Sa Majesté m'a ordonné d'écrire à ce sujet, j'osai exprimer l'espoir, tout en abandonnant nos réclamations au gouvernement français pour l'enlèvement de ces statues, que des mesures seraient prises, eu égard à leur

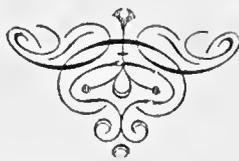
importance reconnue et appréciée maintenant dans la localité à laquelle elles appartiennent, pour y veiller avec soin, afin qu'elles ne restent pas plus longtemps dans l'état négligé où elles ont été gardées jusqu'à présent.

*(Extrait du Times).*









# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

—  
NOUVELLE PÉRIODE  
—

**TOME DIXIÈME. — DEUXIÈME TRIMESTRE**

1867

—  
ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—  
1867

## SOMMAIRE.

Jean de Rely, évêque d'Angers.

Revue bibliographique : Passage de Marie Stuart à Angers ; Vente de biens appartenant au clergé sous Charles IX ; Monuments druidiques ; Camp vitrifié de Pérans ; Temps antédiluviens ; Monnaie anglaise ; Épitaphe de René Doguereau ; Une fête à l'Être suprême ; Institutions charitables du Bas-Rhin. — M. Paul LACHÈSE.

Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage. — M. V. GODARD-FAULTRIER.

Souvenirs de l'Exposition universelle de 1867. — M. Paul BELLEUVRE.

Sur deux défauts actuels du chant scénique. — M. El. LACHÈSE.

Notes sur une peinture murale d'une salle du XII<sup>e</sup> siècle à l'ancien hôpital Saint-Jean à Angers. — M. le commandant PREVOST et M. l'abbé CHOYER.

Procès-verbaux des séances :

Séance du 10 mai.

— du 26 juin, présidée par M. BEULÉ.

# JEAN DE RELY

ÉVÊQUE D'ANGERS

---

Jean de Rely, l'un des plus éminents évêques d'Angers, était, comme l'on sait, né à Arras. Nous trouvons dans les Mémoires de l'Académie de cette ville <sup>1</sup>, une savante notice de M. l'abbé Proyart sur ce prélat. Nous croyons devoir en reproduire les principaux passages, comme complément d'un travail publié déjà par M. Godard-Faultrier dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, en 1861.

Jean de Rely était fils de Baudoin de Rely, écuyer, seigneur de Biache-St-Vaast et de Plouvain, villages situés sur les bords de la Scarpe, entre Arras et Douai, et de noble dame Jeanne de Briois, qui avaient leur sépulture dans l'église de Sainte-Croix, près de l'autel de Notre-Dame <sup>2</sup>. Sa famille jouissait d'une belle considération et avait le privilège de figurer dans les grandes solennités dont la ville d'Arras était si souvent le

<sup>1</sup> *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1866, p. 229.

<sup>2</sup> Registre de la paroisse de Sainte-Croix.

et enfin évêque d'Évreux. Mais il y a toute probabilité qu'il ne prit pas possession de ce siège, puisqu'il ne figure pas dans la liste des évêques de ce diocèse.

Député par la province de Paris aux États-Généraux réunis à Tours, en 1483, il eut l'insigne honneur d'être élu orateur par cette illustre assemblée, et d'y prendre la parole en présence de Charles VIII et de son conseil, des princes de la famille royale, des plus dignes prélats, d'une foule de nobles et vaillants chevaliers, au nom des trois États qui l'en avaient chargé. Ce choix est significatif et prouve que cet enfant d'Arras jouissait, dès lors, d'une grande réputation de savoir et d'éloquence. Son discours chargé d'érudition, selon le goût de l'époque, commence par un texte tiré du II<sup>e</sup> livre d'Esdras : *Benedictus Deus qui dedit hanc voluntatem in cor regis*. Il se divise en deux propositions, dont l'une fut prononcée dans la séance du mercredi 11 février, et l'autre dans une seconde séance que le roi indiqua pour le lendemain.

Comme cette harangue est un des grands actes de la vie publique de Jean de Rely, nous en présenterons une analyse un peu détaillée; elle nous donnera, du reste, quelque idée de son indépendance, de sa franchise et de la trempe de son caractère.

Après avoir prouvé par les divines Écritures, les Pères de l'Église, les auteurs profanes et par l'histoire, que le gouvernement monarchique est le meilleur; qu'un roi, si jeune qu'il puisse être, a plus de facilité pour réduire les révoltes, réprimer les désordres, punir les méchants, il ne craint pas d'adresser au jeune monarque ces graves paroles, qui ne sont rien autre chose

qu'une paraphrase de ce texte des Proverbes : *Cor regis in manu Dei est et quocumque voluerit inclinabit illud* :

« Le cœur du roi... jamais ne se tournera à bien, sans sa permission (de Dieu). » Puis après avoir cité quelques vers de Claudien applicables à l'empereur Théodose, il dit que : « Pour la conservacion et la seureté, et pour la garde du prince, il n'est rien qui vaille tant que l'amour du peuple, ne les gens d'armes, ne leurs vailances, et que un roy peut contraindre son peuple à l'aymer; mais il aura l'amour du peuple par deux choses : c'est à savoir se il ayme le peuple, et se il se fie en lui....

« Sire, doncques puisque vous avez voulu que nous délibérions sans affection, nous vous prions aussi que, en ce qui sera délibéré, advisé, et consulté pour le bien de vous et de votre royaume, il vous plaise pourveoir et conclure sans dissimulation et sans affection particulière et personnelle. C'est à dire, sire, que la puissance des rois de la terre, et tous les royaumes du monde, sont en la main de Dieu le souverain Seigneur et qu'ils en jouissent sous sa main, et non pas à toujours, mais tant et si peu qu'il lui plaira; et qu'ils rendront compte très-étroit de tout ce qu'ils auront fait en l'administration et gouvernance du peuple de Dieu. Il dit ainsi : C'est à vous, roys, que je parle; afin que vous gouverniez mon peuple saigement, sans abuz et sans excez. Écoutez doncques, roys, car votre puissance, vous la tenez de Dieu qui vous jugera et interrogera de ce que vous aurez fait et à quelle intention, bientôt et à grant horreur vous apparestra et vous jugera durement, car vous qui le deviez servir au royaume qui est

sien, n'avez pas gardé les loix de justice, ne jugé droiturièrement, ne vécu, fait, régi, ne gouverné à sa volonté, il gouvernera sans acception de personne, le petit et le grant, et ne craindra les grans ne que les petits; car il les a tous faits et formés de rien, et ne lui chault de l'un ne que de l'autre. Aux petits sera fait miséricorde; aux grans qui auront eu grande puissance et grande seignourie, sera fait puissant, grant et fort tourment. »

Jean de Rely ne se borne pas à donner au roi des avis pour sa conduite personnelle, il se permet encore de lui indiquer la manière dont il doit se comporter à l'égard des grands qui le servent :

« Et au regard, dit-il, de la grâce des hommes, auxquels par amestié et affection humaine, voudriez complaire et leur donner ce qu'ils demanderoient.... Sire, vous ne pourrez satisfaire aux volontés qui sont sans raison; l'ambition des hommes et la convoitise, n'est jamais emplie, comme dit le sage; pourquoy, comme dit Aristote, il faut par sapience et bon conseil, persuader aux bons, qui ne veulent avoir que ce qui est de raison, et mettre telle provision à tout, que les mauvais ne puissent faire autre chose, et qu'ils ne puissent endommagier, travailler, ne opprimer les inférieurs. Expérience a montré en ce royaume, que du temps du roy Charles, votre ayeul, les grands-seigneurs qui servoient bien au roy et au royaume, se tenoient plus contents de modérées pensions, que on leur assignoit fermement et arrestement, parquoy ils étoient seurs de leurs états, qu'ils n'ont fait du temps de voire feu père les étrangers de petites maisons, et qui peu servoient au

roy et à la chose publique; lesquels ne se sont contentés des grandes et excessives pensions qu'ils ont eues par ci-devant. »

Dans ce discours, Jean de Rely insiste sur les avantages de la paix, et dit que ce n'est pas précisément par une multitude de soldats qu'on la conserve, mais par des troupes peu nombreuses et bien disciplinées; qu'un trop grand nombre de soldats déplaît à Dieu; qu'un roi est assez fort quand il administre sagement ses peuples. Et pour preuve, il cite l'exemple de Charles V, qui ne ceignit jamais l'épée et qui pourtant recouvra son royaume et régna toute sa vie en paix et en justice.

Si Jean de Rely eût été contemporain de M<sup>me</sup> de Sévigné, elle aurait, sans doute, dit de lui ce qu'elle disait du célèbre Bourdaloue, qu'il parlait comme un sourd. En effet, aux États-Généraux de Tours, on ne peut qu'admirer la fermeté de son langage. Il signale sans ménagement les abus, il n'en épargne aucun. A propos de la police et des désordres qui s'y commettaient :

« Sire, disait-il, puisqu'il vous plaît de mettre ordre et police en tous les Estats de votre royaume, il faut, s'il vous plaît, que vous soyez advertiz du désordre qui y est. Et premièrement, quant au fait des nobles, il m'est enchargé, Sire, de vous dire qu'il y a trois désordres et trois fautes de bonne police.

« Il est à présupposer, Sire, que Messeigneurs les nobles sont ordonnez pour deffense et tuicion de leurs subjects; et, dient les saincts décrets en parlant du jurement de fidélité que fait un vassal à son seigneur, que ainsi que un subject est tenu envers son seigneur

en certains services et redevances; aussi est tenu le seigneur à son vassal de le loyaument garder et défendre, luy et ses biens, et le tenir en seureté, en paix et en justice. Pourquoy est une chose desnaturée et contre raison, quand un seigneur opprime son vassal en lui ostant le sien, en le contraignant à corvées non dues. Et dit le décret 33, quest. 1, c. *militare*, que tout ce que les seigneurs et recteurs des lieux prennent sur leurs subjects, outre ce qui leur est anciennement constitué, que c'est rapine, calomnie et crime de concussion. »

Le second désordre que l'orateur signale parmi les gens de la noblesse, c'est leur coupable négligence dans l'acquit des anciennes fondations, négligence *qui vient au détriment des pources âmes des fondateurs*, négligence qui les rend dignes *d'être mis hors de l'Église*, et en fait autant de *necateurs et murrriers des pources indigens*.

Enfin, le troisième désordre que Jean de Rely signale parmi les nobles, *c'est leur excessive dépense en bâtimens, vaisselle d'or et d'argent, habits et saintures à hommes et à femmes, c'est leur trop grande famille et trop somptueux banquets et convis; car, dit-il, après prodigalité va rapine sa nourrice, et la suit partout pié à pié.*

« Breveté me fait taire et passer la grande modération des anciens Romains et du temps naguère passé.... Jules-César étoit sobre et de très-modérée dépense, il ne tenoit point table de roy, mais table de bourgeois, combien qu'il fust empereur de tout le monde, et de cette modération est aussi fort loué Auguste César. Par contraire, sont blamez et infamez le roy Anthoine

et la royne Cléopatre, l'empereur Cayus, l'empereur Vitellius, et sur tous les autres l'empereur Néron, de trop grande et excessive dépense; pour fournir à laquelle il faisoit innumérables maux et cruautéz. »

Les gens d'église ne sont pas plus ménagés que les nobles. Après avoir surtout signalé l'abus si regrettable des abbayes en commande, sans parler des désordres qui régnaient dans les maisons de Cîteaux, dans les monastères de Saint-Benoît, de Saint-Augustin, de Saint-François et généralement dans le clergé régulier, l'orateur tombe à bras raccourcis sur le clergé séculier. Puis commençant par les chanoines, il dit avec le droit canon que « les chanoines sont comme un sénat et un collège de conseillers assistans à l'évêque pour conduire le fait et le régime de l'église de son diocèse. En cet ordre, Sire, de la sainte Église, y a trop de désordre, au grand détriment de toute la chrétienté : car quand on voit les laïcs meilleurs que les gens de l'église qui doivent estre la forme, exemple et le mirouer des autres; et quand on ne trouve point au chief le sens, le régime et la conduite qui se trouve en la plante du pié, c'est grand scandale; et à iceux gens d'église, qui sont ordonnés pour régir et gouverner les autres simples gens, disoit Notre-Seigneur : Vous estes la lumière du monde, vous estes le sel de la terre. En exposant ce mot, dit saint Grégoire, que ainsi que le sel baille condiment et saveur à toutes viandes; ainsi tous ceux qui s'approchent d'un homme d'église, doivent prendre de lui bon sentement, de Dieu goust, et dévotion ès choses spirituelles et salutaires. »

La cause de ce désordre, dit Jean de Rely, provient

de ce que les princes écoutent trop favorablement les prières et les supplications d'une foule de solliciteurs aussi ambitieux qu'indignes. C'est un abus dont il fait voir les tristes conséquences; ainsi que les châtimens dont Dieu l'a toujours puni. Les dignités de l'Église ne doivent être conférées, ajoute-t-il, qu'aux hommes qui s'en sont rendus dignes par leurs talents, leur science, leurs travaux, conformément à ce que dit « Monseigneur saint Paul, 1 Tim. 5, que aux prestres qui labourent *in verbo et doctrinâ*, c'est-à-dire en prédication, lecture et disputation des escritures saintes et lettres divines, est due double promission et double honneur plus que aux autres. »

Ensuite, insistant sur la véritable mission de l'Église dans le monde et sur les devoirs qu'elle doit remplir, il fait entendre ces remarquables paroles, qui étaient bien propres à émouvoir les éminents prélats qui se trouvaient dans l'assemblée :

« Il n'est nulle doute que l'Église n'ait été instituée de Jésus-Christ pour intercéder et moyenner envers Dieu pour le peuple, pour édifier, enseigner et tirer à Dieu le peuple par sainte doctrine et bon exemple. A quoy très peu fait la grand sumptuosité des grands édifices, la beauté des pierres et des marbres, l'or et l'argent des calices et des lampes, la richesse des chappes et paremens d'autels, de draps, de velours et de soye, sans élection de l'idoneyté des ministres. Plus plaisoit à Dieu la vie et la doctrine de saint Martin, qui fut esleu par le clergé de Tours : la vie et la doctrine de ceux à qui il conféroit les bénéfices sans aller à Rome. Plus ornoit l'église, et plus faisoit pour le

bien du roy et du royaume, que tout ce qu'on y a adjousté depuis. »

Après le clergé vient le tiers-état, dont il signale les désordres, et il s'exprime ainsi :

« En l'estat du peuple, Sire, il y a grand désordre, non pas, Sire, principalement au fait de ce povre peuple, qui est rompu et cassé de charges importables qu'il lui a fallu porter : mais, Sire, je appelle peuple une multitude de gens qui ne sont nobles, ne gens d'église, comme secrétaires, greffiers, sergens, collecteurs de tailles, quateniers, commissaires au fait du sel, clerics payeurs de gens d'armes, et gens d'armes qui ne sont point nobles ne de maison aucune. »

Il s'élève contre le luxe de tout ce monde et les abus qu'il engendre, en disant « que chacun est maintenant vestu de velours et de drap de soye, qui est une chose fort dommageable à la richesse et aux mœurs de ce royaume. Car il n'y a maintenant menestrier, varlet de chambre, barbier ne gens d'armes, je ne parle point des nobles, qui ne soit vestu de velours, qui n'ait collier et signet d'or es doigts, comme les princes ; et n'est trahison ne mal qu'ils ne fissent pour continuer ces estats.... »

Telle est, en abrégé, la première partie du discours de Jean de Rely, prononcé le 11 février.

Le lendemain, il reprit la seconde partie. Dans celle-ci, il commence par s'acquitter de la commission qu'il avait reçue d'implorer la compassion du roi pour les malheureux enfants du duc de Nemours, décapité par les ordres de Louis XI, et il le fait de la manière la plus touchante : « Sire, dit-il, Messeigneurs en tant

que de par père et mère, ils sont de votre parenté : mais à parler véritablement, quant à la réalité et possession de biens, et les filles qu'on dit prestes à marier, sont des plus povres enfans de votre royaulme : car ils n'ont pas un pied de terre où ils peussent récliner le chief. »

Après ce début il montre aux États, l'histoire à la main, les diverses causes de division qui ont troublé la tranquillité des empires, notamment de la France, à plusieurs époques, mais plus particulièrement sous les descendants de Charlemagne, et il indique les précautions à prendre pour en empêcher le retour. A cette occasion l'orateur s'émeut vivement, et il s'écrie : « Sire... il m'est bien enchargé par toute cette assemblée de vous desclairer.... que s'il y a aucun, quel qu'il soit, qui veuille faire sédition, partialité ou division, tout le peuple de France, toute la chevalerie exposera corps et biens à le persécuter, suppéditer et exterminer à l'ayde de Dieu, sous votre main, conduite et direction. »

Lorsque dans sa revue rétrospective, il arrive au règne de Louis XI, il rend à ce prince la justice qui lui est due pour avoir laissé son royaume en paix et tari la source de toute division.

« Sire, vrayement, il faut ne point estre ingrat et faut bien considérer la très-grande union en quoy il a laissé ce royaulme, et comment toute sa vie il a travaillé et exposé le tout pour y parvenir.... Qu'on ne médise point au sourd et de ceulx qui sont trespassez, et que ne soyons accomparaigez au maudit enfant de Canaan, qui ne couvrit point la honte de son père Noé,

et pourtant fut maudit de Dieu, comme il est écrit en Genèse ; laquelle malédiction s'entend de ceulx qui médisent de leurs supérieurs ; considérons, s'il vous plaist, comme quatre ou cinq ans devant le trespas de votre feu père, les anciens ennemis de ce royaume, les Anglais, descendirent en France, plus puissans par adventure que jamais n'y avoient esté ; laquelle descendue fut moult dure à soutenir, éviter et repeller ; car s'ils eussent entré en France, mis pié ferme sur terre et conquesté pays comme ils pouvoient faire, veue l'entrée, le port et les alliez qu'ils avoient en France, le royaume estoit perdu à jamais. Sire, n'est point merveille se le peuple de France a esté fort travaillé pour porter ceste affaire : il est certain, que encore eust-il plus esté travaillé, opprimé, molesté et rompu, se par la grace de Dieu, et par l'industrie et bon conseil de votre feu père, on n'eust trouvé façon de se expédier de l'incur-sion de ses mortels et anciens ennemis : son ame en soit en benoist repos. »

Cela dit, il signale les choses, que pour la conser-vation de la paix et le bien du royaume, il est impor-tant d'éviter ; alors s'adressant au jeune roi, il lui dit :

« Vous osterez, s'il vous plaist, tout mauvais conseil d'entour vous, gens ambitieux, rapporteurs et flatteurs qui n'ont point la crainte de Dieu, ne l'honneur de leur maistre, mais seulement leur singulier prouffit devant les yeux ; et se veulent enrichir, gaudir et pomper des biens d'autrui, pourquoy les princes sont délaissés de Dieu et haïs de leurs sujets. »

Puis il dit encore : « Pour l'honneur de Dieu, Sire, entendez et retenez deux mots que je vous diray et puis

ferai fin : car par ces deux mots, entendre et retenir, Charles-le-Quint acquist le nom de sage, par ces deux mots, que jamais ne mist en oubly, il régna en paix, en justice, en grande gloire et puissance, bien aymé de son peuple, bien obéy de tous les princes du royaume, et en la fin laissa son peuple riche et lui-même étoit très-riche, car on trouva en son trésor dix-huit millions d'or ; ces deux mots, Sire, sont quand on parloit à Charles-le-Saige de son fait, il respondoit qu'il falloit parler au conseil, sans lequel rien ne se faisoit : quand on lui parloit du fait d'autrui, il disoit un mot de latin : *audi partem*, il faut ouïr partie, et autrement jamais il n'en eust rien ordonné. »

Enfin, pour conclusion de sa dernière proposition, Jean de Rely invite le Roy, de la part des États, à se faire sacrer et couronner au plus tôt, avant les grandes chaleurs de l'été, afin de recevoir les grâces qu'il a plu à Dieu d'attacher à cette pieuse cérémonie :

« Sire, lui dit-il, nous désirons fort votre sacre et couronnement, et suis chargé de par tous Messeigneurs de cette très-notable assemblée, de vous supplier très-humblement que ne différiez point de prendre cette couronne et sacrée bénédiction le plus tost que convenablement se pourra faire, au loz de Messeigneurs les princes et autres nobles et saigès de votre Conseil..... »

Sire, dit-il en finissant, « en l'aage où vous êtes, fut couronné Monseigneur St Loys, au salut de lui et de son peuple. En plus bas aage fut consacré Philippe-le-Conquérant, qui tantost eust de belles victoires après son sacre et couronnement. Jamais aussi, Sire, ne peust

prospérer votre aïeul Charles septiesme devant son sacre, et après iceluy couronnement, ne cessa le royaume très-chrétien de florir, accroître et prospérer sous lui, à son honneur et au bien de son peuple, à la recommandation et approbation du saint sacre de Reims, à la glorification, louange et magnification du nom de Dieu, auquel il attribuoit tous ses hauts faits et glorieuses victoires. »

Ce discours, remarquable par plusieurs traits d'une grande hardiesse, ne déplut pas au jeune prince, si l'on en juge par les marques de distinction dont il combla l'orateur. Il est vrai que Jean de Rely était déjà son confesseur et le prédicateur de la cour, et c'est peut-être à ce titre qu'il faut attribuer la fermeté de son langage, comme aussi le bon accueil dont il fut favorisé.

Charles VIII ne mit point de bornes à ses bonnes grâces, ou plutôt à sa confiance. Bientôt il le nomma Grand-Aumônier de France. C'est lui, selon Bodin, qui le premier en porta le titre, à moins que ce titre n'ait été attaché aux fonctions de confesseur du Roi<sup>1</sup>.

Ce n'est pas tout, l'une des plus illustres compagnies de l'église de France, voulut aussi l'avoir pour chef. Le Chapitre de St-Martin, de Tours, le fit son doyen. Ce Chapitre était tellement distingué entre tous, que non-seulement les évêques, mais encore les comtes d'Anjou, et même les rois de France briguaient, depuis des siècles, avec un intérêt qu'il nous est difficile de com-

<sup>1</sup> Pubescenti Carolo regi confessor lectus (Epitaphe dans le *Gallia Christ.*).

prendre aujourd'hui, l'honneur d'y occuper une stalle. De quel prix, par conséquent, ne devait pas être aux yeux de Jean de Rely et de ses contemporains, l'insigne honneur d'être mis à la tête d'un corps si célèbre par les membres dont il se composait et par les immenses privilèges dont il jouissait <sup>1</sup> !

Tout cela était une preuve non équivoque du mérite de notre concitoyen, et le prélude de dignités plus grandes encore que lui destinait la Providence.

Nous touchons en effet à l'époque la plus importante de son existence, puisqu'il s'agit de son élévation à l'épiscopat.

Barthélemy Roger Balue, évêque d'Angers, ce favori malheureux de Louis XI, étant mort, Charles VIII, inspiré sans doute par Celui qui tient entre ses mains le cœur des rois, se persuada que Jean de Rely était l'homme suscité de Dieu pour réparer les maux qu'avait fait éprouver à cette Église, l'administration de ce trop fameux cardinal. Les vingt années qui venaient de s'écouler sont peut-être pour l'Église d'Angers les plus mauvais jours qu'elle ait eus à traverser, depuis son origine. Gouvernée d'abord par un évêque excommunié, Jean de Beauvau, elle fut mise aux mains d'un mercenaire, du susdit cardinal Balue, qui se mêlait de tout : des affaires de l'Église, de l'État, de la guerre, excepté des affaires de son diocèse. Il n'était pas rare de le voir en camail et en rochet, à la tête des troupes, et de les faire défiler devant lui. C'est dans une de ces

<sup>1</sup> Decanus divi Martini mox episcopus (Epitaphe dans le *Gallia Christ.*).

occasions que le comte de Dammartin disait à Louis XI. Sire, permettez-moi d'aller à Évreux faire l'examen des ecclésiastiques et leur donner des Ordres, car voilà l'évêque qui passe en revue les gens de guerre. Or tel est l'homme qui du siège d'Évreux fut transféré à celui d'Angers, où il ne résida pas plus qu'à Évreux. Esprit inquiet et turbulent, qui ne se trouvait jamais où son devoir l'appelait, et qu'on ne voyait, le plus souvent, que là où il ne devait pas être. Qui pourrait raconter les malheurs de cette Église sans pasteur, et dépeindre sa triste situation ! Plus de visites pastorales, plus de synodes, plus de conciles provinciaux, plus de surveillance. Aussi, avec quelle ardeur l'homme ennemi n'avait-il pas semé l'ivraie dans cette terre abandonnée ! Il est vrai que quelques évêques venaient de temps en temps visiter le diocèse et y répandre quelques lumières et quelques consolations ; mais ce n'était qu'un léger palliatif, qui ne faisait qu'adoucir un instant les angoisses du malade, sans le guérir de son mal. A cette vigne désolée, il fallait un maître actif qui pût la débarrasser des ronces et des épines dont elle était couverte ; il fallait à ce corps souffrant et sans chef un médecin habile et courageux qui pût lui rendre la santé et l'énergie.

Or cet homme que Dieu réservait dans les trésors de sa miséricorde, c'était Jean de Rely. Mais peu s'en fallut que l'Église d'Angers ne fût au terme de ses douleurs, et que son avenir gros d'orages ne fût encore agité par de nouvelles tempêtes. En effet Innocent VIII, en apprenant la vacance de ce siège, l'avait destiné au cardinal Caretto, évêque de Cahors, qui avait insinué au Souve-

rain Pontife et au collège des cardinaux, que le roi de France verrait avec plaisir sa translation à l'évêché d'Angers. Il n'en était rien ; car Charles VIII, qui se trouvait alors en Anjou, avait témoigné *passionnément* au Chapitre qu'il lui serait très-agréable de voir les suffrages de la compagnie tomber sur Jean de Rely. De plus, le prince donna, le 14 octobre 1491, des instructions secrètes aux députés qui étaient venus lui demander la permission de procéder à l'élection d'un nouvel évêque, et il insista de nouveau en faveur de l'orateur des États de Tours. Ce qui est bien plus fort, c'est que par ses ordres, le 14 novembre, M. le chancelier entra au Chapitre, qui délibérait sur ce point, prêt à choisir Auger de Brie, qui avait administré le diocèse, et il déclara ouvertement que la volonté du roi était que l'on nommât Jean de Rely. Toutefois le cardinal Caretto ne demeurait pas oisif ; il avait aussi dans le Chapitre une faction puissante disposée à voter pour lui. C'est pour la contrecarrer que Louis d'Amboise, évêque d'Alby, se présenta au sein de l'assemblée, l'avant-dernier jour du même mois, accompagné de plusieurs gentilshommes. Au moment où le Chapitre éprouvait encore une grande perplexité, l'évêque montra de nouvelles lettres du roi, où le prince exprimait ses sentiments à l'égard de Caretto, « *lequel, disait-il, n'avons aucunement agréable ne le tenons seur, ni séable à nous, ne à autre au royaume.* »

La volonté du roi, si clairement exprimée, ne pouvait plus laisser le Chapitre dans l'indécision. En conséquence le candidat de Sa Majesté fut élu le 1<sup>er</sup> décembre 1491.

Innocent VIII lui refusa l'institution canonique <sup>1</sup> ; il eut peu de temps après pour successeur Alexandre VI, qui se montra d'abord animé pour notre prélat d'intentions aussi peu bienveillantes. Il fallut de longues négociations, mais enfin il se laissa convaincre de l'insuffisance de Caretto pour le siège épiscopal d'Angers ; il cassa, révoqua et annula les bulles que ce cardinal avait surprises, et fit droit aux instances du roi de France.

Non content de faire régulariser la position de Jean de Rely, Charles VIII voulut encore obtenir en sa faveur les dispenses, dont il avait besoin, pour exercer auprès de sa personne les fonctions d'aumônier et de confesseur.

Alexandre VI accueillit favorablement cette nouvelle requête.

Le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Angers, le 14 octobre 1492. Cette cérémonie se fit avec un concours extraordinaire de toutes les classes de la société, de prélats, de gentilshommes, de prêtres, de religieux et de fidèles. C'est ce que nous apprend Guillaume Oudin, prêtre-sacristain du Ronceray :

« Messire Jean de Rely, évêque d'Angers, confesseur et aumonier du Roy notre sire, fut reçu en cette ville d'Angers, comme évêque, lui étant accompagné de prélats, colléges et autres prêtres de l'Église militante ; et aussi y étoient présents Monsieur le maréchal de Gié, Monsieur Bouré, conseiller du Roy... le dimanche 14 octobre 1492. »

<sup>1</sup> Voir sur ce différend le travail de M. Godard-Faultrier.

Cette solennité fut signalée par un fait inouï jusqu'alors, et qui marque bien la confiance sans bornes dont le roi honorait ce prélat. Deux saints évêques d'Angers avaient délivré des prisonniers, au jour de leur installation ; mais c'était peut-être miraculeusement que ces infortunés avaient vu tomber leurs chaînes, tandis que Jean de Rely procéda à la délivrance de ces pauvres gens en vertu d'un pouvoir discrètement accordé par le monarque.

« Ce jour, il desliva tous les prisonniers qui estoient ès prisons royaux, et parce qu'il y avoit plusieurs prisonniers de guerre, il les fit conduire dans les prisons de l'évêché, où il les tint jusqu'à ce qu'il eût seu la volonté du Roy, et peu de jours après les mist aussi en liberté. Le Chapitre lui renvoya également un prisonnier qui estoit ès prisonniers et qu'il desliva. »

Douze jours après son installation à Angers, il fut appelé par Charles VIII, dans la ville de Tours, pour y prendre possession du décanat du Chapitre de St-Martin, ce qu'il fit le 6 novembre 1492. Les évêques d'Angers étaient d'ailleurs, de plein droit, chanoines honoraires de cette insigne basilique.

De retour à Angers, il se livre immédiatement aux travaux de son ministère. Le 2 décembre, il prêche dans le cloître des Carmes ; le 12 janvier suivant, 1493, il bénit Guy Leclerc, abbé de la Roë, et vers la même époque, Catherine de Laval de la Trémouille, abbesse du Ronceray (Arthaud, t. II). Enfin, il consacre l'église du prieuré de Ste-Croix-du-Verger (Tresvaux, t. I, p. 318).

Mais ce n'était là que le commencement de bien plus

rudes travaux qu'offrait à son courage le vaste champ de son diocèse. Les statuts synodaux, dont nous allons essayer de donner une rapide analyse, nous feront connaître toute l'étendue du mal et nous donneront quelque idée des mœurs et des préjugés de ce siècle. Cet évêque comprit tout ce que demandait de lui la charge de pasteur, après des épreuves aussi malheureuses que celles que venait de subir son Église. Dès le début, on le voit employer tout son zèle et toute son habileté à l'administration de son diocèse ; il le visite souvent : *Factus episcopus, pascendo gregi maximè invigilavit*, et mène la vie d'un missionnaire, prêchant lui-même dans les villes, dans les campagnes et jusque dans les moindres hameaux : *Tunc per se divini verbi pabulo, scèpissimè nutriens ac diocesim assiduè perlustrando visitans*.

Ce n'est qu'après avoir vu de ses propres yeux les besoins de son troupeau, qu'il applique les remèdes les plus propres à le guérir. Il rétablit la discipline par des synodes ; et dès le premier, il publie soixante-cinq statuts dans lesquels il s'étend sur l'administration du sacrement de Pénitence et sur les devoirs si graves, si difficiles et si délicats du confesseur, auxquels il trace des règles marquées au coin de la sagesse. Il recueille et met en ordre les prescriptions de ses prédécesseurs ; il modifie les règlements anciens que ne comportaient plus les mœurs et les usages de son siècle.

Il recommande avec instance à ses prêtres de réciter le saint office au chœur, surtout les jours de fêtes, pour l'édification des fidèles. Il corrige avec fermeté des abus détestables qui s'étaient indubitablement introduits dans le diocèse, à la faveur des troubles occasionnés

par la déplorable administration des derniers évêques. Ainsi, il défend les danses dans les cimetières, dans les églises : triste témoignage de l'affaiblissement de la foi, sans laquelle la raison s'égaré et perd le sentiment des convenances.

Pénétré de la dignité du prêtre, il interdit toute espèce de commerce à ses clercs : *Clerici officia vel commercia non exerçant sæcularia*. Il leur défend d'assister aux représentations des bateleurs et des histrions : *Mimis, histrionibus et jocularibus non intendant* ; de fréquenter les tavernes, de jouer aux dés. Il leur recommande d'avoir toujours un costume décent et convenable à leur saint état, sans cependant oublier les règles de la modestie et de l'humilité sacerdotale.

Il défend les épreuves de l'eau et celles du fer chaud, dont il restait encore des traces à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il ordonne aux prêtres d'entendre les confessions, non à l'écart et dans l'ombre, mais dans un lieu patent, exposé à tous les regards, ce qui prouve que les *confessionnaux* n'étaient pas encore en usage et que l'on se confessait en présence du public, le prêtre assis sur un banc et le pénitent agenouillé devant lui. C'est ce qui se fait encore à Naples, dans la cathédrale de Saint-Janvier, pour la confession des hommes. A Malte, les confessionnaux ne sont que de grands fauteuils ; et en France, on montre encore, dans plusieurs églises, le siège du témoin qui se tenait près du lieu où se confessaient les pénitents <sup>1</sup>.

Jean de Rely entre enfin dans des détails qui nous

<sup>1</sup> *Gal. Christ.*; *nov. edit.*

révèlent les misères intimes de son clergé, et qui sont un indice bien significatif de l'abaissement des mœurs à cette époque.

Toutes les matières exposées par lui dans son synode de la fête de St-Luc, en l'année 1493, se trouvent résumées dans ces paroles : *Quatuor continet materias principales, videlicet : de modo ministrandi sacramenta ; de vitâ et honestate clericorum ; de determinatione dierum pro festis, nuptiis, jejuniis, et de fide sacramentorum et aliorum in quibus sacerdotes debent populos edocere.*

Tandis que le nouveau pasteur de l'Église d'Angers s'occupait avec tant de sollicitude du troupeau confié à sa garde, la mort de Louis de Beaumont, évêque de Paris, faillit l'arrêter dans ses travaux si bien commencés. Charles VIII, pénétré de plus en plus d'estime pour son confesseur, aurait voulu le faire élire évêque de la capitale. Il écrivit aux chanoines de Notre-Dame pour leur recommander ce prélat et les inviter à lui donner leurs suffrages. Il fit plus, et même beaucoup trop pour un roi : il se rendit en personne au Chapitre, la veille de l'élection, et postula le siège en faveur de Jean de Rely <sup>1</sup>. Mais les chanoines, uniquement animés par l'amour du bien, et sans égard pour la faveur du monarque, élurent Gérard Gobaille, l'un de leurs confrères, homme vénérable par son âge et ses vertus.

Après avoir échappé au malheur de perdre son évêque, l'Église d'Angers ne put éviter celui de s'en voir séparée. Tout le monde connaît l'entreprise de Charles VIII sur l'Italie et le royaume de Naples. Ce

<sup>1</sup> M. Godard-Faultrier.

prince voulut que son confesseur l'accompagnât dans cette expédition. Comme il en appréciait tous les jours davantage le mérite, il ne pouvait plus se passer de lui. En tous temps, en toutes choses, il avait recours à ses lumières. Jean de Rely, sans jamais le flatter, ne lui ménageait pas la vérité. Le Roi trouvait tant de justesse dans ses jugements, tant de sagesse dans ses conseils, et de droiture dans sa conduite, qu'il n'entreprenait rien d'important sans le consulter. Il l'emmena donc avec lui, ainsi que Pinelli, trésorier de l'Église d'Angers, docteur en théologie, homme d'un mérite distingué. Il ne sera pas sans intérêt de les suivre dans ce brillant et périlleux voyage.

Charles VIII était d'un tempérament vif et ardent, dont les passions commençaient à ne plus se gêner. Celles de la gloire et des plaisirs le dominaient plus qu'aucune autre. Il entreprenait la conquête de Naples, contre l'avis des hommes les plus sages de son royaume. Celui-là même qui lui en avait donné si imprudemment le conseil, Guillaume de Briçonnet, la déplorait au-delà de tout ce que l'on peut dire, quand il vit les regrets universels que la France en éprouvait. *Alors, dit Comines, le cœur lui faillit.* Il tâcha de faire perdre cette fatale idée au jeune roi, mais l'enthousiasme l'emporta sur la raison. Charles VIII partit au fort des grandes chaleurs, et à l'époque des maladies, sans s'être muni des fonds nécessaires pour une expédition aussi lointaine. *Il n'étoit point pourveu ne de sens, ne d'argent, dit Comines, ny d'autre chose nécessaire à telle entreprise... Je ne veux point dire que le Roy ne fust sage de son aage, mais il n'avoit que vingt et deux ans et ne faisoit*

*que saillir du nid*. Si cette expédition réussit, et eut un succès inouï, il faut avouer, avec le même Comines, *que ce fut moyennant la grace de Dieu, qui clairement le donna ainsi à connoître*. En effet, l'argent ne manqua pas ; on en trouva partout sur le passage ; les vivres ne firent jamais défaut.

Mais revenons à Jean de Rely. Arrivé à Lyon, ce prélat, bien plus occupé des fonctions de son ministère que des affaires politiques, consentit à bénir la première pierre de l'église des Pères Observantins de St-François (22 mars 1494), tandis que son royal pénitent, distrait par des plaisirs et des divertissements fort dangereux que lui procurait cette ville opulente, semblait perdre de vue son premier dessein. Mais les maladies contagieuses, qui commençaient à faire quelques victimes, l'obligèrent à s'éloigner ; et l'amour de la gloire reprit en lui son premier empire.

De Lyon, le Roi se rendit à Vienne, vers la fin du mois d'août 1494, et de là à Grenoble, où l'on prit des mesures plus prochaines pour l'expédition d'Italie ; puis à Embrun, où un pauvre poète lui fit lecture d'une pièce de vers, dont Jean de Rely avait pris préalablement connaissance, et sur laquelle il avait eu la trop grande bonté d'inscrire : *trouvé bon* <sup>1</sup>. Enfin on arriva à Pise, dont les habitants « désirant leur liberté, vindrent crier au Roy, en allant à la messe grand nombre d'hommes et de femmes, *liberté ! liberté !* luy suppliant, les larmes aux yeux, qu'il la leur donnast <sup>2</sup>. » La marche

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 1860, t. IV, p. 508.

<sup>2</sup> Comines, *Mém.*, c. 9.

du roi ne paraissait être une expédition militaire que parce qu'elle se faisait avec une armée ; sans quoi elle n'offrait partout que l'apparence d'un simple voyage d'agrément, où le monarque venait se montrer à ses alliés et à ses sujets, pour recevoir leurs hommages.

Cependant, on arriva à Rome où la population, mécontente par suite d'une grande disette, était à la veille d'un soulèvement. Tout à coup un pan des murailles de la ville s'écroule du côté par lequel les troupes françaises devaient entrer, et offre une brèche de plus de *vingt brasses*, au rapport de Comines. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire au peuple que le Ciel voulait livrer Rome aux Français.

Le pape Alexandre VI, effrayé, se retire au château Saint-Ange avec cinq cardinaux seulement ; et le roi, vers le soir du 31 décembre 1494, fait son entrée dans la capitale du monde chrétien à la lueur des flambeaux, par la porte Flaminienne, près de Ste-Marie-du-Peuple, accompagné de toute son armée, dans le plus magnifique équipage : les lanciers, la lance en arrêt sur la cuisse ; les archers, l'arc à la main ; les Suisses, armés les uns de hallebardes, les autres de haches ; tous dans la tenue de gens qui entrent dans une ville comme si on l'eût emportée d'assaut. Le roi traverse ainsi Rome jusqu'au palais Saint-Marc, où il établit son logement et toute son artillerie.

Son dessein était, lorsqu'il serait descendu de cheval, d'aller voir le Pape : mais quelle fut sa surprise d'apprendre qu'il s'était renfermé au château Saint-Ange ! Offensé, au-delà de tout ce qu'on peut dire, de cette manière d'agir, il ne savait quel parti prendre. Les car-

dinaux Colonna, de la Rovère, Savelli et autres, qui avaient abandonné Alexandre VI, lui donnaient le conseil de déposer un pontife tel que celui-là. Et chose singulière, qui semblait justifier une pareille mesure, ne voilà-t-il pas qu'*ainsi*, dit Comines, *comme les murs de la ville estoient tombez, aussi tomba bien quinze brasses des avant-murs du château St-Ange*, ce qui mit le pape dans les plus grandes alarmes. Deux fois on fut sur le point de faire jouer toutes les batteries sur cette petite motte de terre ; mais Charles VIII ne voulut point entrer dans cette voie de rigueur. Oh ! il avait grandement raison ! Qu'eût dit l'Italie, la France, l'Espagne, l'Europe, la postérité, si ce jeune monarque se fût permis quelque attentat contre les cinq ou six vieillards renfermés dans cette bicoque ? L'indignation eût été générale à la nouvelle de cet abus de la force brutale. Serait-ce témérité de croire que, docile aux sages conseils de son guide spirituel, Jean de Rely, il préférerait la voie de la raison, de la justice et de la modération ?

C'était, en effet, la meilleure et la plus digne. Alexandre VI le comprit lui-même et consentit à traiter avec le roi de France. Mais quel sera l'ambassadeur assez éloquent, assez habile pour dissiper jusqu'aux moindres défiances du Souverain Pontife ? Ce sera l'évêque d'Angers. Ici, laissons parler Bourdigné sur ce point fort curieux de l'histoire, où notre compatriote va jouer un rôle qui lui fait infiniment d'honneur :

« Le Roy.... envoya par devers luy (Alexandre VI) les deux très sages et prudens chevaliers Messeigneurs les mareschaux de Rieux et Gyé, avecques Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jehan de Rely, évesques d'An-

giers, son confesseur, qui portoit la parolle, lesquels devant le Pape présentent et licenciez de parler, impêtre icelluy évesque d'Angiers, lui fist une si melliflue et gracieuse harengue et de si attractive persuasion, qu'il luy osta toute la suspicion qu'il avoit du roy et de son armée, car l'on avoit dit au Pape que le Roy venoit pour refformer l'estat de l'Église. Et dès lors, pour le plaisir que le Pape print au doux parler de cest éloquent prélat (aux parolles duquel adjoustoit foy entière), il conceut vers le Roy telle et si cordiale amour comme un père doit avoir à son très aymé et obéissant fils, et déclaira qu'il ne vouloit estre allié du prince du monde pour estre ennemy de son très chrestien fils le roy de France.... dont acquit grant louange le scientifique évesque d'Angiers.... du quel le Pape loua, par plusieurs fois depuis, la douce éloquence. »

Cette ambassade est racontée d'une autre manière par un auteur contemporain, qui ne donne pas moins d'éloges à Jean de Rely :

« Pour traiter de la paix, dit-il, il (Charles VIII) envoya vers le pape Alexandre le seigneur de Bresse, le seigneur de Foves, le seigneur de Ligny, le maréchal de Gyé, lesquels eurent avecque eulx en leur compagnie, maistre Jehan de Rely, confesseur du Roy, très scientifique et excellent docteur en sainte théologie, évesque d'Angers, duquel pour raison de orné langage et art oratoire en latin, le Pape fit moult grant estime ; car il avoit bon sens et prudent, dont fut cause du bref appointement qui fut entre le dit Pape et le Roy. »

Puis Bourdigné, reprenant la parole, ajoute ce qui suit :

« Et le XX<sup>e</sup> jour de janvier (1495), le Roy dévotement se confessa, puis alla ouyr la messe que célébra devant luy son très féal conseiller et confesseur l'évesque d'Angiers, en une chapelle vulgairement à Romme intitulée la *Chappelle des Roys de France*, laquelle finie, furent devant luy amenez tous les malades des escrouelles qui estoient au pays, lesquels il toucha èt visiblement guarit.... »

Ce fut donc aux sages et prudentes paroles de son digne conseiller, Jean de Rely, que le roi Charles dut la victoire qu'il remporta sur le soupçonneux pontife; c'est le discours de cet ange de paix qui fit rentrer le calme et la confiance dans le cœur du chef de l'Église, et le disposa à se réconcilier avec le monarque français.

Cette réconciliation se fit de la manière la plus remarquable. Le roi vénérant Jésus-Christ dans son représentant, quoique peu digne, lui rendit ses hommages religieux avec tant de marques d'honneur, que le Pape, pour perpétuer la mémoire d'une déférence si flatteuse de la part du plus puissant roi du monde, fit peindre cette scène dans la galerie du château St-Ange. Tout se passa si bien de part et d'autre, dans leurs diverses entrevues, qu'un auteur italien disait : « Dans tout ceci, on ne peut qu'admirer la religion du monarque qui rendit de si grands respects à un Pape tel que celui-là. Ne peut-on pas dire d'Alexandre VI, dans cette circonstance, que c'était comme l'ombre de S. Pierre qui faisait des miracles ?

Durant son séjour à Rome, Charles VIII visita les plus célèbres sanctuaires avec une dévotion digne du roi

très-chrétien, leur faisant à tous de riches présents, et après avoir passé près d'un mois dans cette capitale, il partit pour Naples.

Jean de Rely le suivit dans ce voyage avec plusieurs prélats. On rencontra un juif, auquel l'évêque d'Angers enseigna les vérités chrétiennes et administra le sacrement de baptême. Charles VIII voulut bien être son parrain et lui donner son nom.

Avant d'arriver à Naples, les Français, dont la marche n'avait été qu'une sorte de triomphe, éprouvèrent, à Capoue, une certaine résistance qui était de nature à irriter des troupes jusque-là victorieuses de tous les obstacles. « Mais, dit Bourdigné, le victorieux débonnaire prince deffendit sur la hard que l'on ne fist à femme ne à fille force ne violence, et pour les préserver et estre protecteur de leur chasteté, commist Monseigneur l'évêque d'Angiers, son confesseur, avec les seigneurs de Taillebourg et de Brochessac (Brissac) en Anjou, lesquels y firent très-bon devoir. »

Cependant Charles VIII fit son entrée à Naples dans le plus magnifique appareil, le dimanche 22 février 1495, au son de toutes les cloches, et au milieu des acclamations du peuple.

A peinc y avait-il séjourné l'espace d'un mois, qu'effrayé de la ligue formidable qui se formait contre lui, il reprit en toute hâte le chemin des Alpes; encore fallut-il, au village de Fornoue, que huit mille Français s'ouvrissent un passage au milieu d'une armée de quarante mille Vénitiens.

« La bataille, dit Guillaume de Villeneuve, fut moult aspre et grande, tant d'un costé que d'autre, et le Roi

eust toujours la face droit à ses ennemis, l'espée au poing, la bouche pleine de bonnes et vertueuses paroles à ses gens. Et le fait de mesme le cueur plus gros que le corps avecque la fiarté d'ung lyon tant que la bataille dura, et après la victoire, doulx et begnin comme un ange, reconnoissant la grant grace que Dieu lui avoit faite. »

Pendant cet ouragan, où se trouvait Jean de Rély? A côté du roi avec les cardinaux de la Rovère et de St-Malo, les archevêques de Rouen et d'Embrun et l'évêque de Cornouaille; quelques-uns y ajoutent le cardinal d'Épinay, qui tenait, dit-on, la croix haute à côté du roi, tandis que l'évêque de St-Malo combattait, armé de toutes pièces, et faisait plutôt les fonctions de soldat que celles d'évêque <sup>1</sup>.

Est-il permis de passer sous silence un trait, dont toute la gloire revient incontestablement au roi, mais auquel le directeur de sa conscience n'est sans doute pas étranger. On sait combien l'éducation première du jeune prince avait été négligée. Louis XI, qui connaissait la faiblesse de son tempérament, avait défendu qu'on l'appliquât à des études sérieuses, à tel point qu'en montant sur le trône il ne savait ni lire ni écrire. Honteux de cette ignorance, il se livra à l'étude avec ardeur et prit du goût pour les livres. Il chargea maître Robert Gaguin, général des Mathurins, de lui traduire les *Commentaires de César* et la *Vie de Charlemagne*. Mais ce qu'il n'ignorait pas, grâce à la sollicitude

<sup>1</sup> Recueil, p. 178, Garimbon, Spond, etc.

de Jean de Rely, c'était la religion <sup>1</sup>. Il la respectait, il l'aimait et la pratiquait. Sans doute, entraîné par l'exemple et séduit par de perfides conseils, il manqua plus d'une fois à ses devoirs ; mais ce ne fut jamais sans remords.

Or, voici une circonstance où Charles VIII montra combien étaient vifs les sentiments de foi que lui avait inspirés le directeur de sa conscience. C'était dans son expédition d'Italie. Un soir, rentrant dans sa chambre, il y trouva une jeune personne de rare beauté que les vils ministres de ses plaisirs y tenaient renfermée. Cette infortunée, victime de la cupidité de ses proches, était à genoux et fondait en larmes devant une image de la sainte Vierge, suspendue auprès du lit. Le roi lui demanda la cause de sa douleur. « Ah ! prince, lui dit-elle en redoublant ses larmes et ses sanglots, au nom de celle que vous révèrez dans ce tableau, et qui n'eût point été mère de Dieu, si elle eût perdu le trésor de la pureté, sauvez mon honneur ! » Elle ajouta que son père et sa mère, par un calcul infâme, l'avaient vendue et livrée, malgré ses réclamations, pour pouvoir réparer, par cet abominable moyen, le délabrement de leur fortune. Le Roi, touché de ses pleurs, lui demanda s'il ne s'était pas présenté quelque homme honnête pour la demander en mariage. Elle lui nomma un bourgeois d'Asti, d'une fortune moins que médiocre. Convaincu par son air de candeur et de bonne foi, le prince se fit amener sur-le-champ le bourgeois avec le père et la mère

<sup>1</sup> *Regis pectus effeci vitiiis curialibus impenetrabile (Gallia Christ.)*.  
Note due à l'obligeance de M. Laroche, président de l'Académie d'Arras.

de la jeune fille ; il réprimanda fortement ceux-ci, convint des articles du mariage avec son fiancé d'Asti, et paya la dot. Ensuite, il leur donna l'ordre de garder et garda lui-même soigneusement le silence sur ce qui s'était passé.

Cette action héroïque attira les plus abondantes bénédictions sur Charles VIII, qui parut, dès lors, un homme tout nouveau. Depuis cette époque, il régla mieux sa conduite et ses discours ; il ne sortait plus de sa bouche que des paroles conformes aux règles de la plus sévère pudeur, et qui n'exprimaient le plus habituellement que la crainte de Dieu, avec une tendre affection pour ses peuples.

Philippe de Comines, témoin oculaire des derniers actes qui signalèrent la fin de sa vie, nous en fait un récit touchant, dont une partie lui avait été révélée par Jean de Rely. « Il avoit mis sus une audience publique, nous dit-il, où il escoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres, et si faisoit les bonnes expéditions ; et l'y vis huict jours avant son trépas, deux bonnes heures, et oncques puis ne le vis. Il ne se faisoit pas grandes expéditions à cette audience, mais au moins estoit-ce tenir les gens en crainte et par espécial ses officiers, dont aucuns il avoit suspendus pour pillerie. »

Il ne se contentait pas de rendre la justice, il faisait encore beaucoup de bien aux pauvres. C'est ce que nous apprend Philippe de Comines, d'après le rapport du promoteur de toutes ces bonnes œuvres : « Il fit de grandes aumosnes aux mendiants, peu de jours avant sa mort, comme me conta son confesseur, l'évesque d'Angers, qui est notable prélat. »

Mais les fonctions de confesseur et d'aumônier du roi vont bientôt finir pour Jean de Rely, par la mort inopinée de son royal pénitent; et c'est dans cette triste circonstance que nous allons le voir figurer.

Laissons ici le seigneur d'Argenton, Philippe de Comines, nous donner les lugubres détails de cette dernière scène avec toute la naïveté de son langage :

« Estant le Roy en cette grande gloire quant au monde, et en bon vouloir quant à Dieu, le septième jour d'avril, l'an 1498, veille de Pasques flories, il partit de la chambre de la reine, Anne de Bretagne, sa femme, et la mena avec luy, pour voir jouer à la paume ceux qui jouoient aux fossez du chasteau, où ne l'avoit jamais menée que cette fois, et entrèrent ensemble en une galerie qu'on appelloit la galerie *Haquelebac*, parce que cettuy Haquelebacque l'avoit eue autrefois en garde, et estoit le plus deshonneste lieu de céans; car tout le monde..... et estoit rompue à l'entrée; s'y heurta le Roy, du front, contre l'huys, combien qu'il fût bien petit, et puis regarda long-temps les joueurs et devisoit à tout le monde. Je n'y estois point présent; mais son dit confesseur, l'évesque d'Angers, et ses prochains chambellans le m'ont conté, car j'en estois party huit jours avant, et estois allé à ma maison. La dernière parole qu'il prononça jamais en devisant en santé, c'estoit qu'il dit qu'il avoit espérance de ne faire jamais péché mortel ne véniel, s'il pouvoit, et en disant cette parole, il cheut à l'envers et perdit la parole (il pouvoit estre deux heures après midy), et demeura là jusques à onze heures de nuict. Trois fois lui revint la parole, mais peu luy dura, comme me conta ledit confesseur, qui

deux fois cette semaine l'avoit confessé, l'une à cause de ceux qui venoient vers luy pour le mal des escrouelles. Toute personne entroit dans la dite galerie qui vouloit, et le trouvoit-on couché sur une pauvre paille, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme, et y fut neuf heures. Ledit confesseur qui toujours y fut, me dit que lorsque la parole lui revint, à toutes les fois il disoit : « Mon Dieu et la glorieuse Vierge Marie, Monseigneur saint Claude et Monseigneur saint Blaise me soient en ayde. » Et ainsi départit si puissant et si grand Roy, et en si misérable lieu, qui tant avoit de belles maisons, et en faisoit une si belle, et si ne sceut à ce besoin finer d'une pauvre chambre. Combien donc peut-on par ces deux exemples, cy dessus couchez, cognoistre la puissance de Dieu estre grande, et que c'est peu de chose que nostre misérable vie, qui tant nous donne de peine pour les choses du monde, et que les roys n'y peuvent résister non plus que les laboureurs ! »

Guillaume de Saligny, qui raconte aussi la malheureuse fin de Charles VIII, est parfaitement d'accord avec Philippe de Comines, seulement il fait intervenir la reine dans cette triste circonstance, ce que ne fait pas le seigneur d'Argenton.

Voici comment il s'exprime : « Il arriva donc qu'un jour, le Roy estant à Amboise, quelques gentilshommes lièrent une partie pour jouer à la paume, ce qu'ils faisoient pour lui donner passe-temps. A ce sujet il partit de sa chambre pour la aller voir jouer. En y allant il se heurta et frappa de la teste contre une porte ; on le soutint, et il marcha quelques trois ou quatre pas en

avant, puis il fut tout à coup entièrement asteint d'un catharre qui lui tomba dans la gorge ; après on le retira dans une chambre qui estoit là auprès ; et furent tout incontinent mandez médecins et apothicaires, qui y firent ce qu'ils purent ; la reine y vint, qui faisoit un deuil merveilleux, et tel qu'elle faisoit grande pitié à ceux qui estoient présens ; et ne savoit-on auquel entendre ou au Roy ou à elle : pour le mieulx, il fallut que l'on l'emmenât en une autre chambre, voire contre sa volonté. Ce prince vesquit dans l'effort de ce catharre environ neuf ou dix heures ; et nonobstant qu'il ne pût ravoir ni proférer parole, si faisoit-il toujours des signes, et donnoit des marques d'un bon chrestien et vray catholique. En cette manière le roy Charles huitième finit son dernier jour environ le temps de Pacques-Fleuries, l'an mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Le vray Sauveur du monde luy soit propice à l'âme. C'estoit un très grand prince, doux, gracieux et très accostable. »

Quelle différence entre la mort de Louis XI et celle de Charles VIII ! Quand Louis XI fut en danger de quitter ce monde, d'heure en heure on espérait sa mort, et quand il eut rendu le dernier soupir, son corps fut aussitôt abandonné de tous ceux qui l'avaient servi. Au contraire, lorsque Charles VIII eut rendu sa belle âme à Dieu, ses chambellans le firent ensevelir fort richement, et sur l'heure on organisa un service religieux qui n'était interrompu ni le jour ni la nuit. Quand les chanoines avaient fini, les cordeliers commençaient ; à ceux-ci succédaient les bonshommes que le roi avait fondés. Son corps demeura huit jours à Amboise, tant

dans une chambre ardente qu'à l'église, où tout se faisait avec un luxe et une richesse telle, que jamais on n'avait rien fait d'aussi magnifique aux obsèques de ses prédécesseurs. Il était si aimé, que deux de ses officiers moururent de douleur en apprenant sa mort. La reine, Anne de Bretagne, demeura trois jours sans manger, euehée par terre et ne voulant recevoir aucune consolation. Les princes, ses chambellans, ses officiers, tous ceux enfin qui avaient eu le bonheur de l'approcher pendant sa vie, tinrent à honneur de veiller auprès de sa dépouille mortelle, jour et nuit, jusqu'à ce qu'elle fût mise en terre. Or, ce service ne dura pas moins d'un mois.

Philippe de Comines, qui, à ce qu'il paraît, avait été l'homme du monde à qui il avait *plus fait de rudesse*, ne tarit pourtant pas sur les éloges dus à ce prince. *Il étoit si bon*, dit-il, *qu'il n'est possible de voir meilleure créature*. Et quand il arrive à Amboise, deux jours après sa mort, il s'empresse, lui aussi, d'aller rendre ses devoirs à ces restes déposés sur un lit de parade; et à cette occasion, il dit : « J'allai dire mon oraison là où estoit le corps et y fut cinq ou six heures, et à la vérité, on ne vit jamais semblable deuil et qui tant durast.... D'avantage, la plus humaine et douce parole d'homme qui jamais fût, estoit la sienne : car je croy que jamais à homme ne dit chose qui luy deust déplaire, et à meilleure heure ne pouvoit-il jamais mourir, pour demeurer en grand renommée par les histoires, et en regret de ceux qui l'ont servy. »

Tous les auteurs contemporains sont unanimes pour rendre hommage à la mémoire de ce prince, si juste-

ment appelé *l'affable*. Jean Bouchet raconte ainsi ses derniers moments : « Il s'en retourna à Amboise, et le septiesme jour d'avril... en une galerie où il regardoit jouer à la paulme, lui print une foiblesse, dont il mourut tantost après; qui fut un dommage irréparable pour le royaulme de France, car depuis qu'il y a eu roy, ne s'en est point trouvé de meilleure nature, plus doux, plus gracieux, plus élément, ne plus pitoyable, Je crois que Dieu l'a retiré avec les bienheureux, car le bon prince n'estoit taché d'ung tout seul villain vice <sup>1</sup>. »

Mais n'est-ce pas nous écarter de notre sujet que de mentionner, avec une prédilection si marquée, les éloges donnés à la mémoire de Charles VIII? Non, et pour deux raisons qui sont à la louange de l'évêque d'Angers. La première, parce que, comme nous l'avons déjà insinué, tout ce qu'il y avait de bon en Charles VIII, lui venait, en grande partie, de Jean de Rely; la seconde, parce que pour faire l'oraison funèbre d'un roi si aimé et si digne de l'être, il fallait un homme d'un talent supérieur. Or, ce fut l'évêque d'Angers, l'orateur des États de Tours, qui fut chargé de cette difficile mission. S'en est-il acquitté avec honneur? C'est ce que les auteurs de l'époque nous apprendront tout-à-l'heure.

Sans entrer dans le détail des magnifiques funérailles de Charles VIII et les honneurs extraordinaires que lui rendit l'amour de ses sujets, depuis le château d'Amboise où il expira, jusqu'à l'église de St-Denis, lieu de sa sépulture, nous dirons seulement que le superbe

<sup>1</sup> Le bon chevalier sans paour et sans reproche.

cortège, composé des membres de la famille royale, des grands corps de l'État, de plus de sept mille personnes, qui accompagna sa dépouille mortelle, offrait un spectacle bien digne des monarques français, que l'Église a décorés du nom de *Rois très-chrétiens*. Ce cortège était précédé de quatre cents pauvres vêtus de robes noires, une torche ardente à la main. Là figurait notre Jean de Rely avec les abbés de St-Victor, de St-Magloire, de Ste-Geneviève et de Fécamp, avec les évêques de Sarlat, de Valence, d'Auxerre et de Paris, et avec les cardinaux de Gurk et de Luxembourg. Lorsque les offices mortuaires furent accomplis, le cardinal de Luxembourg célébra la messe, et l'évêque d'Angers prononça l'oraison funèbre. Nous regrettons singulièrement de n'avoir pu trouver nulle part ce discours. Mais il est vraisemblable qu'il produisit un grand effet, puisqu'au rapport de Bourdigné <sup>1</sup>, il « ne fut sans grant abondance de larmes. »

A ce témoignage il faut ajouter celui de l'auteur innommé d'une histoire de Bretagne qui dit aussi que « Jehan, évêque d'Angiers, fist la funébreuse oraison plaine de lamentacion. »

Ce discours fut son adieu à la Cour, pour laquelle il n'eut jamais de prédilection et où il ne se trouva que par devoir. Libre de ses volontés, il retourna à la culture de sa vigne qui d'ailleurs réclamait tous ses soins, mais ce ne fut pas pour longtemps, car il ne tarda pas à suivre le roi dans la tombe. C'est en visitant son diocèse qu'il fut emporté par une pleurésie, dans l'espace de quelques jours. Comme il avait célébré la messe et

<sup>1</sup> Feuillet 181.

prêché dans l'église de Fontevrault, il revint à Saumur dans la soirée du 18 mars 1498. Arrivé près de Saint-Vincent, situé derrière le château de cette ville, le prélat tomba malade ; et de suite, on le transporta chez une respectable veuve, du nom de Bernier, qui le reçut avec tout le dévouement que méritait un aussi digne pontife. Les soins les plus pressés et les plus assidus ne purent conjurer le mal. Il rendit son âme à Dieu dans la nuit du 27 au 28 mars 1498, après neuf jours de maladie.

On transporta son corps à Angers, où il fut inhumé dans la cathédrale, aile du nord, chapelle dite de Jean-Michel ou des Évêques, sous la première arcade du mur occidental <sup>1</sup>. L'un de ses proches, Vaast de Briois, archidiaque d'Outre-Loire, chanoine d'Angers et d'Amiens, lui fit élever un mausolée avec une statue de bronze, qui fut détruite, lors du pillage de la cathédrale, par les huguenots, en avril 1562.

Les révolutionnaires de 1793 achevèrent le pillage commencé deux siècles auparavant, et ils déterrèrent le corps de Jean de Rely pour en jeter les restes aux quatre vents. Une des décorations de ce magnifique tombeau existait encore, il y a quelques années : on a essayé de restaurer les débris échappés au marteau destructeur des révolutions, mais la belle statue de bronze n'est plus là. Les hérétiques l'ont coulé pour en faire des canons.

Par son testament, Jean de Rely donna, pour fondation de messes et prières, des sommes considérables à l'Église d'Angers, beaucoup de volumes qui étaient tenus

<sup>1</sup> Voir à ce sujet de curieux détails dans le travail de M. Godard-Faultrier.

enchaînés dans sa bibliothèque, *libros.... in libraria catenatos*; un pontifical en parchemin, un parement d'autel en étoffe d'or sur fond blanc, ses ornements épiscopaux, tels que tunique, dalmatique, sandales, mîtres, puis enfin ce qui valait mieux que tout cela, une vie exemplaire à imiter : *Indeviablem vitæ modum monstravit pariter et exemplar.*

La paroisse de Ste-Croix d'Arras eut aussi une large part dans ses pieuses libéralités. Afin d'y accroître le service divin et de soulager les âmes de nobles personnes Baudouin de Rely et Jeanne de Briois, ses père et mère, inhumés dans cette église, de ses parents, amis et bienfaiteurs trépassés, Jean de Rely y établit une fondation de cent quatre messes basses, deux par semaine, par acte du 7 décembre 1497, pour être célébrées à l'autel de Notre-Dame, incontinent après la première messe du jour, le mercredi et le vendredi.

A la fin de chaque messe, le célébrant devait réciter sur la tombe de Baudouin de Rely, le psaume de *Profundis*, avec les trois collectes : *Inclina, Quæsumus* et *Fidelium*, pour le repos éternel des père et mère du testateur et de tous les fidèles trépassés.

Enfin, le même prélat avait encore fondé dans l'église de Ste-Croix deux obits solennels avec choristes, diacres et sous-diacres, deux vigiles à neuf psaumes et neuf leçons avec un cierge allumé sur la tombe de Baudouin de Rely et de Jeanne de Briois. Le premier de ces obits se célébrait le 28 avril, et le second le 28 octobre, qui étaient les jours où les deux époux *allèrent de vie à trépas*, selon l'expression de l'acte de fondation. A la fin de ces deux obits solennels, on distribuait aux pauvres

à la porte de l'église, un mencaud de blé, converti en pain, du prix de deux deniers. Pour assurer l'acquit de cette fondation, Jean de Rely avait donné à l'église de Ste-Croix trente-six mesures en plusieurs corps de terre, situées au territoire de Biache-St-Vaast.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne cette magnifique fondation, voici ce qu'on lisait au xvi<sup>e</sup> siècle sur une plaque de métal dans l'église de Ste-Croix. Cette inscription a été relevée par les soins de M. Guesnon :

« Révérend Père en Dieu Monseigneur Jehan de Rely, docteur en théologie, évêque d'Angiers, conseiller de Charles VIII<sup>e</sup>, roy de France, pour le salut des âmes de Baudouin de Rely et damoiselle Jenne Briois, sa femme, ses père et mère, inhumés en ceste église de Ste-Croix, au devant de ceste présente lame, a fondé en icelle église deux messes, chascune semaine, assavoir les jours de mercredy et de vendredy perpétuellement, quy se diront et célébreront chascun des dits jours à l'autel de Notre-Dame, incontinent après la messe du jour ; après chascune desquelles messes, le prestre aiant célébré la dite messe ira sur la tombe desdits Baudouin et sa femme, estant assez prez dudit autel, dire le psalme *De Profundis* avec les collectes de *Inclina*, *Quæsumus* et *Fidelium* ; et ce fait, jetera de l'eau béniste sur ladite tombe en disant : *Requiescant in pace*. Pour chascune desquelles messes le prestre ad ce commis par les manégliseurs, quy doibt estre de bonne vie et honneste conversation..... lequel moiennent ce, sera tenu chascun dimanche et festes solennelles assister à faire et célébrer le service divin. »

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

---

Passage de Marie Stuart à Angers. — Vente de biens appartenant au clergé sous Charles IX. — Monuments druidiques. — Camp vitrifié de Péran. — Temps antédiluviens. — Monnaie anglaise. — Epitaphe de René Doguereau. — Une fête à l'Être suprême. — Institutions charitables du Bas-Rhin.

Juin 1867.

Messieurs, j'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur de vous présenter une *revue* sommaire des articles publiés par les diverses sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation, et qui avaient pour nous un intérêt particulier. Votre bienveillante approbation m'encourage à reprendre ce travail trop longtemps interrompu. Cette revue, en effet, ne me semble pas devoir être négligée. Les études archéologiques et historiques ont repris une nouvelle faveur, et les nombreuses publications qui nous sont adressées contiennent des indications, des documents qui, sans cela, resteraient probablement inconnus.

La *Revue des Sociétés savantes* nous en offre un premier exemple.

Il y déjà quelques années, je publiais dans la *Revue d'Anjou*<sup>1</sup> des documents relatifs au passage de Marie

<sup>1</sup> *Revue d'Anjou*, 1861, tome II, page 71.

Stuart à Angers, au mois de septembre 1548, documents empruntés aux archives municipales. Marie n'avait encore que six ans ; déjà fiancée au dauphin, elle devait être élevée à la cour de France, et Henri II avait ordonné qu'elle fût traitée comme sa propre fille. Dès le mois de juillet, le maire d'Angers avait reçu la lettre suivante :

« De par le Roy,

« Très chers et bien amez, pour ce que notre très chère et très amée fille et cousine la royne d'Escosse vient de brief en nostre royaulme, et que désirons que par les villes et lieux où elle passera en iccluy, il luy soyt faict autant d'honneur, recueil et bon traitement que à nostre propre fille, à ceste cause nous vous mandons et expressément enjoignons, que passant lad. Royne par nostre ville de Angiers, vous ayez à aller au-devant d'elle avecques la meilleure compaignye de gens de qualité que pourrez assembler, pour la recevoir et honorer, luy faisant présens de vins, fructz et aultres honnestetez, comme vous dira plus au long de nostre part le sieur de Cabassolles, présent porteur, nostre vallet de chambre, dont vous le croyrez tout ainsi que nous-mesme, sans y faire faulte; car tel est nostre plaisir. — Donné à Mascon le xxiii<sup>e</sup> jour de juillet, l'an mil cinq cens quarante huit.

« HENRY.

« A noz très chers et bien amez les maire, eschevins, bourgeois. manans et habitans de nostre bonne ville d'Angiers. »

En même temps, la lettre suivante était adressée au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, qui s'empres-  
sait d'en envoyer une copie au Maire d'Angers :

« Mon cousin, pour ce que j'ay advertissement cer-  
tain que la petite royne d'Escosse pourra arriver à Brest  
sur la fin de ce moys et que je désire, tant aud. lieu  
que par toutes les aultres villes où elle passera, venant  
à Saint-Germain-en-Laye, où elle sera nourrie avecques  
mes enfants, elle soit receue, honorée, traictée et  
accompagnée tout ainsi que si c'estoit ma propre fille,  
à ceste cause, je vous prie, mon cousin, partir incon-  
tinent la présente receue pour vous en aller au-devant  
d'elle aux meilleures journées que pourrez pour l'ac-  
compagner depuis le lieu où vous la trouverez en mon  
pays de Bretagne jusques aud. St-Germain; et donne-  
rez ordre que par les villes où elle passera, on luy face  
honorabile accueil avecques présens de vin, fruictz et  
aultres honnestetez, et qu'elle et sa suicte soient se-  
couruz de chevaulz, charois et toutes aultres choses,  
qui luy seront nécessaires, en paiant raisonnablement,  
m'advertissant de ses nouvelles sitost que vous l'aurez  
trouvée. — Escript à Tournus, le XXI<sup>e</sup> jour de juillet  
1548.

« HENRY.

« *A mon cousin le duc d'Estampes, chevalier de mon Ordre, gou-  
verneur et mon lieutenant en Bretagne.* »

Les documents reproduits par moi s'arrêtaient pré-  
cisément à l'entrée de Marie Stuart à Angers. M. Port

a envoyé à la *Revue des Sociétés savantes*,<sup>1</sup> deux pièces authentiques qui peuvent donner une idée des fêtes qui eurent lieu à cette occasion. Le 13 septembre, le sieur Cabassolle du Réal écrivait au maire d'Angers :

« Messieurs les officiers d'Angers, suyvant la charge qu'il a pleu au roy me donner, je n'ay vollé (*sic*) falhyr vous advertyr comme la petite royne d'Escosse sera dans quatre ou cinq jours au plus tard en vostre dite vylle, affin que suyvant le bon vouloyr et intention dud. seigneur, vous preparès et donnès ordre de la recepvoyr et honorer le mieux qu'il vous sera possible et tout ainsy que si c'estoit la propre fame ou filhe dud. sr, ainsi comme verrès qu'il vous mande par lettre, laquelle vous portera au premier jour, et comme suyvant icelle vous feray plus amplement hentendre de sa part. J'ay advisé que la dite royne pourra loger chez Baraut ou chez Bréront ou chez le feu lieutenant Poyer, par quoy donnerès ordre de faire préparer le plus comode d'iceux; et remectant le surplus au présent porteur le sr de La Ville Rault, ne vous feray plus longue lettre, pryant le Créateur vous donner en santé très eureuse et longue vie.

« De Aussigny, ce XIII<sup>e</sup> septanbre, après mydi.

« Vostre serviteur, frère et ami,

« CABASSOLLE DU RÉAL.

« A Messieurs les offyciers de la ville d'Angiers, à Angiers. »

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, janvier 1867, page 89. .

A la suite de cette lettre le corps de ville d'Angers se réunissait et prenait la conclusion suivante :

Samedi 15 septembre 1548.

« A esté leu le mémoire et divis faict de ce que estoit à faire par les carefours à la dicte entrée, et trouvé bon et ordonné qu'il sera faict et député les d. Quetier, receveur des tailles, et Belhomme, receveur du domaine d'Anjou, qui en ont prins la charge, et seront les mises payées.

« Mes dicts sieurs Quetier et Belhomme ont advisé qu'il sera honneste faire à l'entrée de la d. royne d'Écosse ce que s'ensuyt :

« Scavoir est au portal par lequel elle entrera, deux saulvaiges, homme et femme, l'homme tenant une masse, et la femme ung arc; et auront des dictez propres;

« Item au puyz Nostre-Damesoit dressé un eschauffault, comprins le puyz, sur lequel seront certains enffans en grant nombre, ayans une enseigne blanche, lesquelz enffans diront touz d'une voix accordante : « Vive le Roy, Messieurs ses enffans et son alliance ! » et aultres choses de bien venue, en dictez qui leur seront baillez;

« Item à la fontaine Pié-de-Boulet soit dressée une fontaine enrichie toute de panpre, chappeaulx de triumphe et aultres verdures, soubz lesquelx y aura une fontaine fluente vin blanc et claret, toute aornée de raisins blancs et noirs, et au long d'icelle ung Baccus et quatre aultres de sa parure;

« Item à la porte Angevine soit ung charriot enrichy

et balustré, dedans lequel sera seule une fille nommée *Paix*, qui dira certain dicté propre, et quatre enffans de eueur habillez en filles, qui diront certaines chanczons de rejouissance ;

« Oultre par les rues y pourra avoir aux fenestres des hommes et femmes masquez, ayans verres et fruitcz qui chanteront, boiront et louront la bienvenue de la-dicte dame. »

(Extrait du *Registre des Conclusions de la Mairie d'Angers*, BB 29, fol. 208 v<sup>o</sup>, 209 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.)

Malheureusement nous ne possédons aucun détail sur cette fête. Les historiens de l'Anjou sont muets à cet égard. Il nous est donc impossible de savoir si l'enthousiasme fut aussi grand que l'auraient souhaité nos édiles. Mais l'émotion dut être immense en voyant cette enfant déjà charmante et gracieuse, venant de si loin pour être reine de France.

Certains faits contemporains donnent un intérêt tout particulier à un article publié par M. de Lestang, dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe <sup>1</sup>. Il s'agit d'une vente de biens appartenant au clergé, sous Charles IX.

L'édit royal qui prescrit cette vente est du mois de février de l'année 1563, la troisième du règne de Charles IX. Son enregistrement au Parlement porte la date du 17 mai de la même année.

Dans cet édit, le roi expose d'abord les motifs qui l'ont déterminé à une mesure aussi rigoureuse. Depuis

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> série, tome X, page 781.

quinze mois environ, des dépenses considérables ont été faites pour la répression des désordres qui ont éclaté dans toutes les provinces du royaume « sous prétexte de religion. » Aujourd'hui, la paix est à peu près rétablie partout : toutefois, pour assurer la tranquillité, il est indispensable de conserver sur pied des forces imposantes. Mais l'entretien de ces forces composées « tant de François, Souisses, Allemans que de reistres, » a déjà épuisé les finances de l'État. Il a même absorbé le produit de la vente d'un grand nombre de fermes des aydes et des greniers à sel, le montant des emprunts contractés soit en France, soit dans les villes et seigneuries des pays amis circonvoisins, et « jusqu'à la somme de trois cent mille livres de rente annuelle sur les deniers accordés par le clergé. » De plus, une somme d'au moins quinze cent mille livres reste encore due comme solde aux gens de guerre étrangers, qui ont pris prétexte de cet arriéré pour prolonger leur séjour sur le territoire « à la grande ruine et destruction des pauvres habitants. » Enfin, la sûreté des places frontières du côté de l'Allemagne, et l'occupation de la cité du Hàvrê-de-Grâce par les Anglais exigent la présence sur les lieux de nombreux corps armés dont le payement monte « à plus de six cent mille livres tournois par chacun mois <sup>1</sup>. »

Le roi exprime ensuite « le très-grand regret et déplaisir » qu'il éprouve à se voir obligé de s'aider des biens patrimoniaux du clergé de son royaume, lequel

<sup>1</sup> En moyenne, la valeur de la livre tournois était alors de 3 fr. 78 c. de notre monnaie actuelle.

jusqu'ici n'a jamais cessé de donner des témoignages d'affection et de dévouement à la couronne. Il compte toujours sur la durée et sur les bons effets de ces sentiments, d'autant plus que « dans un cas aussi urgent, les terres et choses temporelles de l'Église ne sauroient estre employées à une œuvre plus sainte et plus nécessaire. » A ces causes, après avoir mûrement examiné l'affaire et en avoir délibéré en son conseil privé, il a statué et ordonné, il statue et ordonne : « qu'il soit fait vente et aliénation des maisons, seigneuries, fiefs, justices, cens, rentes, terres, prés, vignes, boys, et aultres biens immeubles appartenant aux archevesques, évesques, chapitres des églises cathédrales et collégiales, abbayes, prieurés, commanderies et aultres administrations, soit des Rhodiens, chevaliers de l'ordre de saint Jehan de Jerusalem, ou aultres; ensemble les couvents des religieux de quelque ordre qu'ils soient, estant en son royaume, fors et excepté ceux des Quatre-Mendiants, jusques à la somme de cent mille écus-soleil de rente et revenu annuel <sup>1</sup>. »

Le roi termine en indiquant les dispositions qui doivent être prises pour une juste répartition entre les diocèses, et en prescrivant l'application de punitions sévères contre toute personne, ecclésiastique ou autre, qui tenterait d'inquiéter les acquéreurs.

D'autres documents nous apprennent que l'exécution de la teneur de cet édit suivit de près son apparition. L'expropriation commença même avant l'arrivée de la

<sup>1</sup> Au titre de tolérance, l'écu-soleil valait intrinsèquement 11 fr. 02 c.

bulle du Saint-Siège qui l'autorisait. Dans la répartition, le diocèse du Mans fut taxé à la somme de quarante-cinq mille écus : l'évêque, le cardinal Charles d'Angennes, eut pour sa part à en fournir huit cent quatre-vingts.

M. de Lestang donne la plus grande partie d'un rôle de recettes où sont portés tous les versements provenant des ventes qui eurent lieu dans le Maine. Il nous est impossible de reproduire ce document. Mais nous avons cru devoir nous étendre un peu sur la teneur de l'édit, qui n'avait encore jamais été publié, et qui à coup sûr étonne un peu venant de Charles IX. Il serait fort curieux de rechercher comment il fut mis à exécution en Anjou.

Les membres de la Société polymathique du Morbihan continuent avec la plus grande activité à fouiller et étudier les monuments qui couvrent ce pays privilégié. Le dernier bulletin que nous avons reçu de cette savante association contient de précieux documents sur ce sujet. Ainsi nous y trouvons un rapport de M. de Closmadeuc <sup>1</sup>, sur les fouilles faites par la Société dans les communes de Carnac et de Plouharnel. Elles ont porté sur huit dolmens et un tumulus et ont amené la découverte d'une foule d'objets : d'innombrables poteries celtiques, de silex taillés, de celtæ, de grains en terre cuite et en callais, de quelques ossements. L'un des dolmens, n'ayant pas moins de dix mètres de longueur,

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2<sup>e</sup> semestre 1866, p. 91.

est remarquable par les sculptures que présentent un certain nombre de supports de la chambre et de la galerie. On compte jusqu'à huit pierres des parois, dont les larges surfaces intérieures sont sillonnées d'ornements ou de signes gravés. Après le monument de Gavrinis, qui l'emporte sur tout le reste, ce dolmen offre, paraît-il, le plus curieux échantillon de la sculpture caractéristique des tombeaux armoricains.

Quelques savants ont prétendu retrouver sur les dolmens une rigole par laquelle s'écoulait le sang des victimes. D'après M. de Closmadeuc, dans aucun des dolmens visités par les archéologues du Morbihan, on n'a observé de trace de rigole ou de bassin ayant pu servir à cet usage. Un seul, celui d'En Autérieu, présente à la surface supérieure de ses tables des rainures plus ou moins profondes et régulières ; mais ces empreintes sont évidemment le résultat de tentatives faites pour diviser le bloc et l'exploiter pour des travaux relativement modernes.

Un fait qui a frappé nos savants confrères, c'est le rapport intime qui existe entre les silex diversement taillés déposés sous les dolmens, et les instruments également en silex découverts journellement dans les cavernes ossifères et dans les ruines des habitations lacustres ; même composition minérale, même industrie.

Du reste on est loin, vous le savez, d'être d'accord sur l'origine des monuments celtiques. La provenance des immenses blocs de granit qui ont servi à les élever a, de tout temps, attiré l'attention des archéologues et des géologues. Mille explications, plus ou moins ingénieuses, ont été invoquées pour l'expliquer Les uns,

emportés par leur imagination et enthousiasmés par la grandeur de ces monuments, les ont fait venir de distances considérables, de plusieurs kilomètres, quelquefois même de centaines de kilomètres, leur faisant ainsi traverser, sans aucune espèce de difficulté, les ruisseaux, les rivières, les vallées, les marais, les collines et les coteaux ; rien pour eux n'a pu arrêter la puissance des Celtes. Les autres, au contraire, n'ont voulu voir qu'un phénomène purement naturel ; ils ont attribué la présence de tous ces blocs à une action diluvienne, et les ont qualifiés de blocs erratiques ; séduits par l'aspect du terrain, ils ont ainsi tranché la question *de visu* sans remonter aux causes, sans examiner d'où ces blocs avaient pu être entraînés, et sans rechercher les traces qu'ils avaient dû laisser dans leur parcours sur les autres parties du sol.

M. Geoffroy d'Ault-Dumesnil examine à son tour cette importante question <sup>1</sup>. Voici ses conclusions que nous livrons à l'appréciation des archéologues et des géologues de notre Société :

« 1<sup>o</sup> Les pierres qui ont servi à élever nos monuments dits celtiques ont été trouvées à la surface du sol, et n'ont pu être extraites des carrières, et encore moins être apportées de loin (sauf quelques exceptions), puisqu'elles reposent, dans la plupart des cas, sur un sol formé de roche entièrement semblable ;

« 2<sup>o</sup> La présence de ces pierres sur le sol est due à un phénomène de désagrégation, elles formaient des

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2<sup>e</sup> semestre 1866, p. 105.

noyaux plus durs dans la masse granitique dont les parties les moins tenaces se sont désagrégées et se désagrègent tous les jours sous nos yeux ;

« 3° Toute explication du phénomène, fondée sur un transport diluvien et glaciaire, est erronée ;

« 4° Les pierres branlantes doivent leur origine à une superposition, ce sont des noyaux dont la base s'est exfoliée et les a ainsi laissées en équilibre ;

« 5° Donc l'oscillation peut être un fait purement naturel, et, comme on ne peut prouver l'intervention de la main de l'homme dans sa mise en action, il faut admettre l'explication la plus probable, c'est-à-dire la cause naturelle ;

« 6° Enfin, il est rationnel de penser, comme le dit M. Ch. Desmoulin, que les Celtes ont profité du phénomène naturel et se sont servis des pierres branlantes comme des autres monuments.

« Ces pierres appartiennent donc à la géologie par leur origine et peut-être à l'archéologie par leur usage. »

Une autre question fort controversée est celle des forts vitrifiés. Le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* <sup>1</sup> nous apporte un document très-intéressant, sur un *camp vitrifié* découvert dans le département des Côtes-du-Nord.

« L'enceinte ou camp de Péran, dit M. Desnoyers, est situé au hameau de Péran, commune de Plédran, à neuf kilomètres environ au sud de Saint-Brieuc, sur

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> trimestre 1866, p. 327.

la croupe d'un plateau médiocrement élevé qui domine la petite rivière d'Urne. A deux cents mètres de distance, vers le nord, passe la voie romaine de Carhaix (*Kerahès*) à Erquy (*Reginea*) de la table de Peutinger. C'est cette antique voie que l'on suit pendant quelque temps pour arriver à Péran.

« Le camp proprement dit a la forme d'une ellipse sensiblement régulière, dont le grand axe est de 134 mètres, le petit de 110 mètres. Il se compose de deux enceintes concentriques et contiguës, munies chacune d'un parapet, et derrière le parapet d'un fossé.

« Une moitié de cette double enceinte est à peu près intacte ; l'autre, quoique dégradée, est encore parfaitement visible sur le sol. Une partie des fossés est également comblée.

« Lorsqu'entré dans l'enceinte par une tranchée qui paraît d'origine primitive, on jette un coup d'œil sur les parties dégradées, on voit le sol couvert de débris calcinés, de granits à moitié fondus, de scories, de pierres ponces, de petits blocs formés de fragments agglutinés par une matière vitreuse. Si on s'approche de la portion intacte de l'*agger* pour étudier de plus près sa paroi intérieure, on observe que les pierres qui en forment le revêtement ont subi l'action d'un feu violent et prolongé. Une matière en fusion a coulé sur leur surface, les a soudées l'une à l'autre, s'est figée en petits ruisseaux sur les parties planes, en gouttelettes au bord des saillies, en stalactites vitreuses à la voûte des cavités plus profondes.

« Toutes les pierres, dit M. Geslin, ont subi l'action

« du feu, mais à des degrés bien différents : les unes  
« sont à peine atteintes, tandis que d'autres sont calci-  
« nées, et d'autres à moitié fondues. Presque tous les  
« granits sont à l'état de pierres ponce très-poreuses et  
« fort légères. L'action du feu semble avoir été plus vio-  
« lente vers le centre de la hauteur, et cependant  
« la vitrification paraît avoir coulé des parties supé-  
« rieures. »

« Un examen attentif tendrait à indiquer que des inter-  
stices auraient été ménagés à dessein entre les pierres,  
et même que des matières plus combustibles y auraient  
été interposées pour que l'action du feu pût pénétrer à  
l'intérieur, d'où seraient ensuite résultés des affaisse-  
ments partiels.

« On remarque aussi que les pierres les moins résis-  
tantes à l'action du feu, tels que les granits, sont géné-  
ralement placées au dehors ; tandis que les pierres plus  
réfractaires, telles que les quartz et les grès, se trouvent  
surtout au-dedans de la masse.

« Une tranchée, pratiquée par M. Geslin à travers le  
parapet intérieur, a permis de constater que cette sorte  
d'aggr se compose d'une mince couche de terre recou-  
vrant une agglomération plus ou moins compacte, et  
souvent fort résistante, de pierres de diverses natures :  
granit, gneiss, quartz, la plupart à l'état de demi-fusion,  
généralement agglutinés, entremêlés de cendres, de  
scories et de matières terreuses en décomposition, d'une  
épaisseur de 3 à 4 mètres, adossées à un talus extérieur  
de terre argileuse de semblable épaisseur.

« Quelques fouilles plus récentes, qui n'avaient pas  
été remblayées, m'ont procuré la satisfaction de consta-

ter de mes yeux les faits consignés dans le rapport de M. Geslin.

« Tel est ce qu'on nomme le camp vitrifié de Péran.

« Quelle origine fixer maintenant, quelle destination attribuer à ce singulier monument ?

« Il semble hors de doute qu'il remonte aux époques celtiques.

« Encore bien qu'on ait trouvé à l'intérieur des débris gallo-romains : un moyen bronze de Germanicus grossièrement coulé, des fragments de tuiles à rebord et de poteries, une sorte d'agrafe, etc., le contour elliptique de l'enceinte exclut toute espèce d'analogie avec les formes rectangulaires de la castramétation romaine.

« Mais pourquoi cette violente combustion ? Comment s'est-elle effectuée ? Est-ce le résultat d'un incendie accidentel, d'une invasion, d'un désastre militaire ? Serait-ce un mode d'architecture assurément fort étrange, mais volontairement combiné ? un moyen d'augmenter la consistance et la durée du parapet intérieur, et de lier, à défaut de mortier, par une matière en fusion, les fragments entassés qui le constituent?... »

M. Desnoyers ne conclut pas. Quant à nous, nous adopterons plus volontiers sa dernière hypothèse, nous appuyant sur les excellentes raisons données par notre collègue, M. le commandant Prévost, dans sa *Dissertation sur les forts vitrifiés* <sup>1</sup>.

Remontant plus haut encore dans la série des âges, M. Nouel publie dans les *Mémoires de la Société d'agri-*

<sup>1</sup> Brochure in-8°, Angers, 1867.

*culture d'Orléans* <sup>1</sup>, une notice sur quelques animaux fossiles et certains débris de l'industrie humaine trouvés dans des cavernes à ossements. A l'Angerie-Basse, dans une des nombreuses cavernes du département de la Dordogne, M. de Vibraye a rencontré d'innombrables débris de renne et de cheval, ainsi que des débris plus rares d'aurochs, de chamois, de bouquetin, de castor, des fragments de défenses d'éléphants avec des lames de molaires de mammoth. Au milieu de cet amas de débris fossiles, se découvrent des preuves nombreuses et incontestables du séjour de l'homme. Ce sont d'abord des silex taillés ; ensuite on remarque que tous les os longs, particulièrement ceux du cheval et du renne, sont brisés et toujours de la même manière. La partie moyenne ou la diaphyse a disparu, il ne reste plus que les extrémités. C'est ainsi qu'agissent encore les Lapons pour extraire la moelle des os du renne et s'en nourrir. De plus beaucoup de bois de renne sont sciés et entaillés de diverses manières ; on trouve, fabriqués avec ces mêmes bois, des armes, des ustensiles de chasse et de pêche, des flèches barbelées, des poinçons, des aiguilles. Mais ce qu'il y a de plus important, de plus décisif, ce sont des schistes sur lesquels des rennes sont parfaitement représentés, où l'on voit un poisson, une tête de cheval, un gros ruminant ; c'est encore une rond-bosse en bois de renne représentant une tête d'éléphant dont les caractères s'accordent avec ceux du mammoth.

Ces pièces si rares ont été reproduites à la suite du travail de M. Nouel, et il est impossible de n'y pas reconnaître la main de l'homme.

<sup>1</sup> Tome X, n° 1<sup>er</sup>, p. 70.

D'autres découvertes ont été également faites sur les bords de l'Aveyron <sup>1</sup>. Dans les cavernes de Bruniguel, on a trouvé des objets de toute sorte, semblables à ceux mis au jour dans la Dordogne par M. de Vibraye. Aucune trace de sculpture n'y a été remarquée, mais au milieu de débris certains d'un monde disparu, gisait un squelette humain tout entier, le crâne appuyé sur une pierre, le corps replié sur lui-même, à la façon des sépultures de Suède et de Norvège, et de celles mentionnées en Afrique par MM. Christy et Péraud.

Ces belles découvertes, venues après tant d'autres, jettent un certain jour sur les temps antédiluviens, mais que de questions restent encore dans l'ombre, et que la science a de pas à faire avant d'arriver à une certitude parfaite !

Dans cette revue rapide, nous devons nous borner aux travaux ayant un intérêt spécial pour nous, ou un intérêt général. Il nous est impossible de nous arrêter à ces nombreux articles historiques d'un prix incontestable pour les provinces où ils sont publiés, mais qui n'ajoutent aucun fait nouveau aux annales de l'Anjou.

Nous pouvons cependant en signaler deux encore : c'est d'abord <sup>2</sup> une notice sur des monnaies trouvées à Warsy (Somme). Au milieu de pièces d'or françaises, anglaises, espagnoles, il s'en trouve une, la plus précieuse, qui se rapporte à une triste époque, celle où un roi d'Angleterre pouvait se dire roi de France. Au

<sup>1</sup> *Bulletin historique de la Société des antiquaires de Morinie*, 1866, p. 570.

<sup>2</sup> *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1866, p. 306.

droit on y voit un vaisseau gréé sur lequel paraît un prince couronné, tenant de la main droite une épée, de la gauche un écu penché écartelé de France et d'Angleterre ; à droite du guerrier est un étendard portant un E, à gauche l'oriflamme de Saint-Denis ; autour on lit : EDWARE + DI + GRA + REX : ANG + et FRAN... Au revers est une espèce de rose des vents autour de laquelle sont des léopards couronnés alternant avec des fleurs de lys ; autour on lit ces mots, qui font manifestement allusion à la marche des Anglais à travers nos provinces : IIC : AVT : TRANSIENS : PER : MEDIVM : ILLORVM : IBAT.

Nous trouvons ensuite, dans un long et curieux article de M. Renoul sur la paroisse et le quartier Saint-Similien de Nantes <sup>1</sup>, une touchante épitaphe de deux centenaires, inhumés dans la même tombe, au cimetière de la Miséricorde. Comme ils étaient de l'Anjou, nous croyons devoir la publier :

A LA MÉMOIRE DE RENÉ DOGUEREAU,  
DOYEN DE LA GARDE NATIONALE DE NANTES,  
NÉ A CORNÉ, EN ANJOU, DÉCÉDÉ LE 18  
AVRIL 1791, A L'ÂGE DE CENT ANS QUATRE MOIS,  
ET DE PERRINE DOUILLARD, SON ÉPOUSE,  
DÉCÉDÉE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE SUIVANT, A L'ÂGE  
DE CENT ANS.  
ILS ONT ÉTÉ UNIS PENDANT 75 ANS.

On ne peut lire sans émotion cette inscription funéraire, à la pensée de ces deux existences si longtemps

<sup>1</sup> *Annales de la Société académique de Nantes*, 1866, p. 3.

unies et que la mort même ne put séparer que pour si peu de jours. Combien les impressions sont différentes en trouvant quelques pages plus loin le récit d'une de ces fêtes hideuses décorées du nom de fêtes de la Raison, et à laquelle présidait l'abominable Carrier !

« Autrefois, lisons-nous au commencement du procès-verbal de cette solennité, autrefois, sous le règne de *la Calotinocratie*, c'était par des cérémonies sombres et lugubres, par des momeries absurdes, que nos pieux tyrans nous attachaient à leur joug insupportable, et nous préparaient à recevoir les mensonges dont ils ont infecté toute la terre. Aujourd'hui, sous le règne des sans-culottes, c'est par les élans d'une joie pure, c'est par des danses folâtres, par des chants patriotiques, que nous savons rendre hommage à la vérité et la faire passer dans tous les cœurs. C'est ainsi que les républicains de Vincent-la-Montagne ont célébré la troisième décade de brumaire par la fête de la Raison.

« Le rendez-vous était à la maison commune. La marche s'ouvrit à onze heures, au bruit des tambours et d'une musique guerrière. Le ciel était sans nuages, et le soleil qui s'était caché depuis longtemps voulut aussi se réjouir de ce spectacle qui lui était inconnu..... »

Vient ensuite une pompeuse description du cortège et le procès-verbal se termine ainsi :

« Le cortège ainsi disposé se rendit au pied de la colonne de la Liberté ; les républicains y brûlèrent à ce seul Dieu quelques grains d'encens, en reconnaissance de notre heureuse révolution. Arrivé au département,

l'enthousiasme patriotique n'eut plus de frein. L'artisan se mêla avec ses magistrats, le soldat avec ses généraux ; chacun exprima à sa manière la joie de se voir enfin délivré du fanatisme et de l'insecte rongeur qui consommait la dîme de sa moisson et s'engraissait ainsi du plus pur de son sang. Ce fut sur cette place, qu'au pied de la sainte montagne, au haut de laquelle on voyait Lepelletier et Marat, recevant les coups de la mort et criant vengeance, était élevé un bûcher propre à recevoir le sacrifice expiatoire de toutes les erreurs des peuples et de tous les crimes de ses ministres. Là, en présence d'un grand peuple, le vénérable laboureur qui ornait le cortège, accompagné des six enfants, mit le feu à tous les hochets diaboliques de la superstition et de la féodalité, au milieu des acclamations générales et des cris réitérés de *Vive la République!* Et par un mouvement spontané, chacun jura de *ne reconnaître d'autre Dieu et de n'avoir d'autre culte que la Liberté et l'Égalité.* Le président de la société populaire prononça un discours analogue à la fête. Carrier peignit avec énergie le triomphe que la liberté et l'égalité venaient d'obtenir par la Raison, sur l'abrutissement de l'esclavage et du fanatisme. Le président du département, qui depuis quelques jours était dépouillé du charlatanisme de la prêtrise, prononça un discours qui mérita les applaudissements de ce peuple réuni. La fumée infecte de cet incendie se dissipa ; tous les sans-culottes dansèrent la carmagnole autour de ses cendres, et terminèrent enfin cette fête mémorable en courant, au son d'une musique joyeuse, puiser dans Caius-Grac-

chus la volonté d'immoler les tyrans, et dans les Visi-tandines, se fortifier dans le mépris des beguines et des prêtres caffards. »

Quoique ce compte-rendu soit déjà bien long, trop long sans doute, permettez-moi d'opposer à ces récits insensés quelques passages d'une *Note sur les institutions privées du Haut-Rhin*, par M. A. Penot, publiée par la Société industrielle de Mulhouse <sup>1</sup>. On y verra toute la différence qui sépare des théories qui ne peuvent entraîner après elles que cruautés et vengeances, de ces institutions éclairées et philanthropiques qui ne peuvent qu'ajouter au bien-être, à la moralité de la classe ouvrière, et par suite à son bonheur et à sa sécurité. Voici, par exemple, le passage relatif aux orphelinats :

« S'il est des enfants qui doivent exciter plus particulièrement notre intérêt, ce sont certainement les orphelins sans ressources, que leur misérable état d'abandon recommande impérieusement à la charité publique. Aussi a-t-on vu de tout temps l'administration et les particuliers s'empressez de leur venir en aide, en les élevant de manière à leur préparer un avenir convenable. Cependant ce n'est que depuis un petit nombre d'années que, dans notre département du moins, il a été créé, sous le nom d'orphelinats, par l'initiative privée, des asiles particuliers pour ces pauvres enfants.

« A la Cénobie de Mulhouse, fondée en 1855 par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, avec le concours de

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, février et mars 1867.

MM. Miquey et Rogg, est annexé un orphelinat pour les jeunes filles de cette ville, comptant aujourd'hui 90 enfants.

« Il y a aussi à Mulhouse un orphelinat communal, que je cite seulement parce qu'il a été fondé par M. Jacques Kœchlin, qui en a fait tous les frais d'installation de ses propres deniers, lorsqu'il était maire de cette ville.

« A Colmar, les dames Glaubitz ont créé en 1861 et placé sous la direction de la congrégation des sœurs de la Croix de Strasbourg, dont elles sont également fondatrices, un orphelinat dont le but est d'élever des orphelines abandonnées pour en former des servantes, en leur enseignant tous les travaux variés inhérents à cette condition : couture, tricot, blanchissage, repassage, cuisine, travaux des champs, etc. Les enfants y sont internées jusqu'au moment où elles peuvent se placer comme cuisinières, femmes de chambre, bonnes d'enfants ou filles de ferme. On y compte en ce moment 52 élèves.

« Un asile spécial, ouvert à Colmar en 1854, et subventionné par le Consistoire de la Confession d'Augsbourg, a également pour objet d'élever des jeunes filles pauvres pour en faire de bonnes servantes. Il compte actuellement 19 enfants sous la direction de deux diaconesses de la maison de Strasbourg.

« A Kientzheim, les dames du Sacré-Cœur entretiennent, dans l'enceinte même de leur pensionnat, un orphelinat où de jeunes filles se façonnent déjà à la pratique de leur futur état de servantes, en faisant une partie du service de la maison.

« On trouve à Thann un orphelinat établi sur le modèle de la Cénobie de Mulhouse, dirigé par des sœurs du même ordre, et fondé par M<sup>me</sup> Henriet. On y compte en ce moment 32 orphelins.

« A Guebwiller, un orphelinat établi avec le concours de personnes charitables, compte 80 enfants et rend les plus éminents services à la classe indigente.

« Un orphelinat agricole et professionnel a été établi à Kembs en mars 1863, par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, conférence de Mulhouse. Son but est de recevoir de jeunes orphelins pauvres, à qui on assure une éducation morale et religieuse, une bonne instruction primaire, et une préparation suffisante aux professions le mieux en rapport avec leur situation et leurs aptitudes. L'institution admet aussi des élèves non orphelins dont la pension est fixée à 300 francs, s'ils sont internes, ou qui paient 30 francs par an s'ils sont externes. On compte déjà à Kembs 51 élèves internes, dont 18 pensionnaires ordinaires et 33 orphelins. Tous ces enfants sont préparés par les soins éclairés et paternels d'un personnel dirigeant qui donne ses services sans aucune rétribution et par pure charité chrétienne, et on peut compter qu'ils seront un jour des hommes honnêtes et utiles.

« M. Keller, ancien député du Haut-Rhin, a fondé dans sa propriété de Saint-Nicolas, arrondissement de Belfort, un orphelinat où il fait élever, à ses frais, une vingtaine de jeunes garçons à qui on enseigne, en même temps qu'ils reçoivent une instruction religieuse et libérale à leur portée, tout ce qui concerne les travaux des champs. Cette école pratique, qui compte

plusieurs années d'existence, a déjà fourni de très-bons ouvriers aux fermes du voisinage.

« A Ribauvillé, un orphelinat comptant de 130 à 140 enfants, est dirigé par les sœurs de la Providence. Il a été fondé par cette congrégation, qui compte un grand nombre d'écoles dans le Haut-Rhin, et est resté entièrement à sa charge. »

On sait quel péril les jeunes filles courent dans les villes. Les industriels du Haut-Rhin s'en sont activement préoccupés.

« Un honorable fabricant de Mulhouse, M. Emile Kœchlin, voulant mettre à l'abri des dangers qu'une jeune ouvrière peut courir pour ses mœurs dans une grande ville industrielle, a loué dans les Cités deux maisons dans lesquelles on prend en pension des filles sans parents, qui y vivent au milieu d'une famille honnête, chargée de veiller sur elles et de pourvoir à leurs besoins. Moyennant dix francs par quinzaine, elles y sont logées, nourries, blanchies, et peuvent passer le temps qui leur appartient dans la salle commune. Cependant, quelque avantageuses que soient ces conditions, on a eu de la peine à réunir des pensionnaires, surtout dans les commencements ; peu d'ouvrières consentant à se soumettre à la discipline salubre mais douce qu'on leur impose.

« La Cénobie ouverte à Mulhouse en janvier 1857 par des religieuses de l'ordre des Filles du Divin Sauveur, plus généralement connues sous le nom de Sœurs de Niederbronn, où se trouve la maison-mère, reçoit aussi en pension des ouvrières de seize ans et au-dessus, qui y sont soumises à la règle de la maison. Elles paient

de 12 à 20 francs par mois, selon leur âge et leur salaire. Le nombre de ces orphelines est actuellement de 90.

« MM. Boucart fils et C<sup>ie</sup> ont établi à Guebwiller un refuge où de jeunes ouvrières sans parents sont logées et nourries dans une maison dirigée par une famille de choix. Là, comme à Mulhouse, on n'a qu'à se louer des bons résultats de ces refuges, qu'on aimerait à voir se multiplier dans notre département, où les ouvrières se comptent par milliers. »

Nous voudrions encore étendre ces citations. Rien en effet n'est négligé ; les institutions charitables du Haut-Rhin prennent, on peut le dire, l'ouvrier à sa naissance, et elles le suivent jusqu'à sa mort, lui offrant une instruction aussi étendue qu'il le voudra, puis toutes les ressources possibles pour augmenter son bien-être et diminuer ses charges, des caisses d'épargne, des caisses de retraite, des asiles pour ses vieux jours, des secours si la maladie ou un accident vient l'arracher à son travail. Ces institutions n'ont pas uniquement le caractère charitable, elles sont de plus moralisatrices et ne s'adressent pas moins à l'âme qu'au corps. Aussi le département du Haut-Rhin en est-il fier à juste titre.

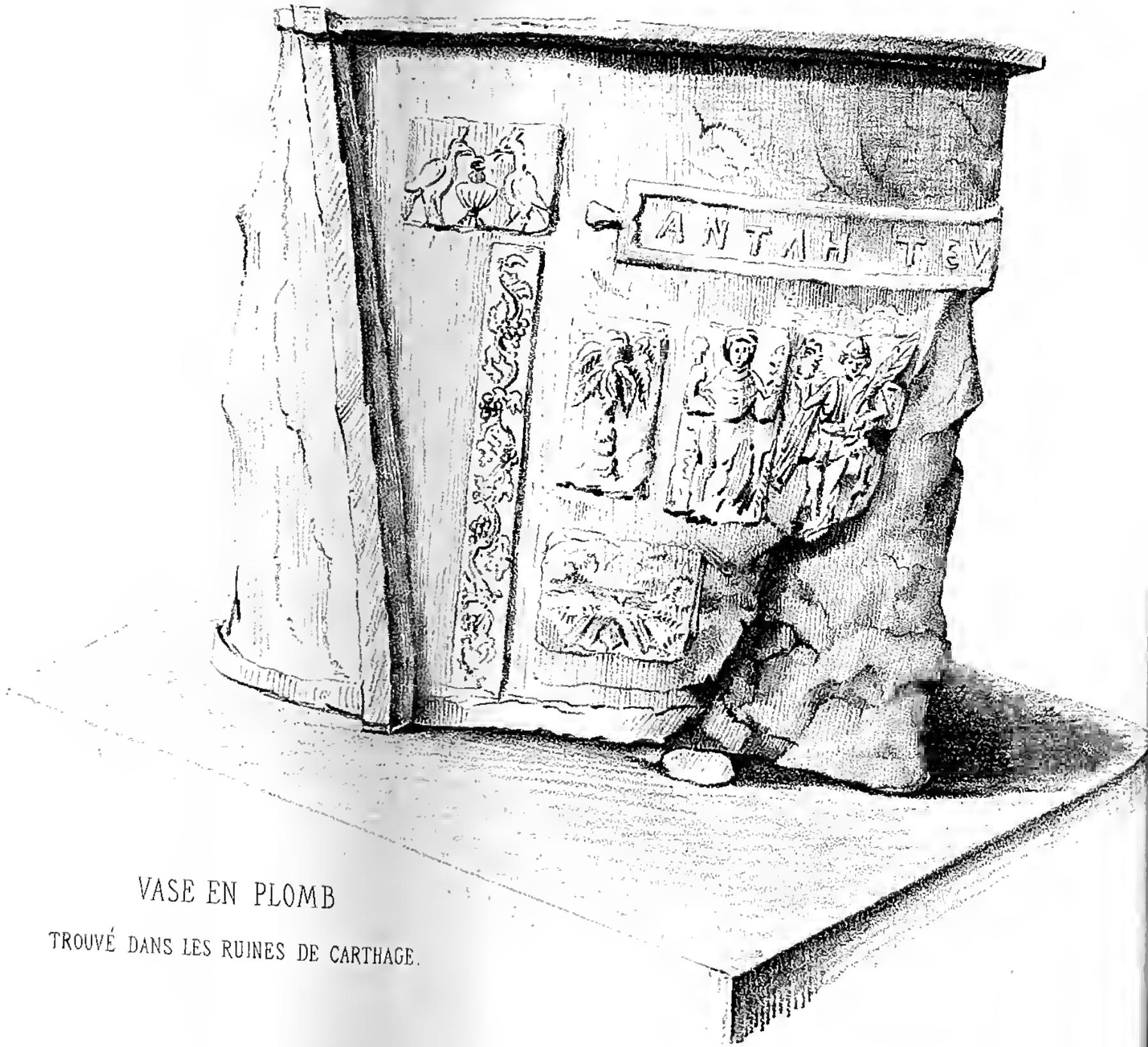
Il nous resterait encore une vaste carrière à parcourir. Nous n'avons, par exemple, rien relevé de ce qui concerne l'agriculture. Il y aurait cependant un curieux sujet de travail, ce serait de comparer les résultats de l'enquête agricole sur divers points de la France ; les nombreuses publications qui nous sont adressées nous en donnent tous les moyens ; mais ce n'est point ici le lieu de l'entreprendre.

Comme vous le voyez, Messieurs, à quelque point de vue qu'on se place, les Sociétés savantes nous apportent chacune son contingent de travaux sérieux. Grâce à Dieu, la nôtre ne reste point en arrière, mais nous devons trouver dans les généreux efforts de ses rivales un stimulant puissant pour redoubler de zèle et la maintenir au rang élevé où vous l'avez placée.

PAUL LACHÈSE.

---





VASE EN PLOMB  
TROUVÉ DANS LES RUINES DE CARTHAGE.

# VASE EN PLOMB

TROUVÉ

## DANS LES RUINES DE CARTHAGE



A l'un des coins de cet immense labyrinthe que l'on nomme l'Exposition universelle, où les œuvres de tous les âges et de tous les peuples se sont donné rendez-vous, existe, sous le nom un peu ambitieux de *Musée carthaginois*, une modeste collection d'antiquités appartenant au prince Mohammed, fils de Son Excellence Sidi Mustapha Khaznadar, premier ministre de Son Altesse le bey de Tunis.

Elle est si désavantageusement placée, que plusieurs fois je l'ai coudoyée sans l'apercevoir ; on la dirait comme égarée au milieu des splendeurs qui l'environnent. Quoi qu'il en soit, la petite collection du prince Mohammed, pour n'être point à la hauteur du merveilleux étalage des objets rétrospectifs qu'ont exposés la France, l'Angleterre, la Russie, la Suède, le Danemark, etc., etc., n'en possède pas moins un vase pau-

vre quant à la matière, car il est en plomb, mais riche par les curieux bas-reliefs qui le décorent.

Sans autre préambule, laissez-moi vous décrire ce vase et ensuite me livrer à l'essai de la difficile interprétation de ses mystérieux bas-reliefs. Je dis *essai*, car de prétendre que je dissiperai absolument les ombres des sujets symboliques qui l'environnent, je n'ai point cette témérité. J'avoue même (et vous me tiendrez compte de l'aveu) qu'il ne me serait pas arrivé d'entreprendre cette tâche, sans l'heureuse circonstance qui amène auprès de nous M. Beulé, qui voudra, je l'en prie, rectifier mes erreurs.

Je ne l'aurais pas entreprise non plus sans le secours de deux amis, car qu'ai-je fait autre chose, si ce n'est d'écrire en quelque sorte sous la direction de l'éminent orientaliste, M. Eugène Boré, et celle de M. l'abbé Legeard, très-versé dans la science des saintes Écritures?

Je dois ajouter, pour être exact, que mon fils m'a prêté son crayon.

#### DESCRIPTION DU VASE.

Ce vase, découvert au lieu même où fut Carthage, a de profondeur 55 centimètres; son ouverture, de même que le fond, présente un grand diamètre d'environ 60 centimètres, et un petit de 30 centimètres, d'où suit que son plan affecte la forme d'une amande ou plutôt d'une nacelle, et son pourtour l'ensemble d'une cuve.

Sur l'un des côtés convexes le plomb se trouve tordu; il est très-oxydé par le côté que j'appellerai la proue. A l'autre extrémité, une arête oblique et l'absence de tout ornement font croire que ce vase devait être en-

gagé dans une muraille, par cette partie que j'oserai appeler sa poupe.

Sur le flanc droit, au-dessus d'une bande verticale ornée de rinceaux représentant des pampres et des raisins, paraît un premier cartouche de forme à peu près carrée, sur lequel on distingue, entre deux oiseaux, un calice au pédoncule très-court et à coupe godronnée, du milieu de laquelle émerge quelque chose comme une pomme de pin surmontée d'une couronne.

Toujours sur le même flanc droit et au-dessous d'une légende grecque dont il sera ultérieurement parlé, l'œil aperçoit, mais plus bas que le premier, un second cartouche représentant un palmier; puis un troisième sujet figurant une femme debout dans l'attitude de la prière, et tenant de la droite une espèce de miroir à manche, et de la gauche, un objet tellement fruste que je n'ai pu le distinguer; c'est peut-être un enfant!

Vient un quatrième cartouche : une victoire ailée, ayant dans la droite une couronne, et une longue palme dans la gauche. Des victoires à peu près semblables ornent des monnaies d'or du Bas-Empire.

Sur un cinquième cartouche, extrêmement altéré et placé à l'avant de la carène du vase, je distinguai, mais avec beaucoup de peine, un combat d'animaux féroces.

Un sixième cartouche, à la suite du précédent, nous offrit l'image d'un cerf poursuivi par un chien.

Un septième, toujours sur la même ligne, mais en retour sur le flanc gauche du vase, figure un homme au vêtement retroussé à la manière des gladiateurs<sup>1</sup>. Il

<sup>1</sup> Cherruel, au mot Manica, pages 300 et 390

tient de la droite une couronne et de la gauche je ne sais quoi ; une sorte d'autel est placé près de lui d'où il semble avoir retiré la couronne qu'il élève en l'air ; c'est évidemment un athlète vainqueur.

A la suite, un huitième cartouche présente le bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules.

Un neuvième renferme un second palmier.

Plus au-dessus on distingue, n° 10, comme se jouant dans l'onde, une néréide en partie nue et vue par le dos, assise sur un hippocampe et lui offrant je ne sais trop quel mets. En avant du cheval marin se voit un coquillage univalve et derrière, un dauphin.

A l'exception des cartouches *premier* et *dixième* qui sont à droite et à gauche de la légende, ceux qui vont de *deux* à *neuf* inclusivement, sont immédiatement au-dessous de la dite légende et placés sur un même rang, trois au flanc droit du vase, deux en avant de ce que je nomme sa proue et trois au flanc gauche.

Ce n'est pas tout : en effet au bas du vase paraît un autre rang de cartouches auxquels, pour faire série avec les précédents, nous donnons les n<sup>os</sup> onze, douze, treize, quatorze et quinze.

Le onzième (flanc droit du vase) représente, mais d'une façon très fruste, quatre sources et deux quadrupèdes.

Sur le douzième (vers la proue) nous avons cru voir un lion et un tigre s'attaquant et se déchirant au-dessus d'une tête de bœuf.

Le treizième également vers la proue, figure un combat de quadrupèdes.

Sur le quatorzième est un animal, qu'avec un peu de

bonne volonté, il serait aisé de prendre pour un ours.

Le quinzième et dernier cartouche (flanc gauche du vase) offre encore une fois, mais d'une façon très-nette, quatre sources ou plutôt quatre fleuves, entre un cerf et un autre quadrupède qui s'y désaltèrent; au-dessus des sources règne un cintre orné, vers son milieu, d'une croix pattée à branches égales.

Telle est la description aussi exacte qu'il nous a été possible de la faire de ces mystérieux emblèmes qui, sans compter le profil du vase, ont été reproduits par le dessinateur au nombre de huit, savoir : Les n<sup>os</sup> 1, 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 15.

Il eût bien désiré esquisser les autres cartouches, mais ils lui ont paru si fortement altérés qu'il a craint de se laisser tomber dans le domaine de l'imagination ; il a préféré se restreindre plutôt que de courir la chance d'être inexact.

Avant de passer à l'essai d'explication que je me propose de faire de chacun de ces divers symboles et de leur harmonieux ensemble, il me semble bon de reproduire un échange d'observations qui, à la vue du vase, s'établit entre le dessinateur et un visiteur inconnu qui nous parut être un homme sérieux et instruit. Tous les deux tombèrent d'accord que l'on était en regard d'un monument chrétien, mais ils différaient quant à sa primitive destination ; le visiteur disait : « Ce vase est une urne sépulcrale, car la plupart des sujets qui en font l'ornement se rencontrent sur des sarcophages antiques. » — Le dessinateur répondait : « Ce vase, par ses ornements, savoir : l'*hippocampe*, la *nééréide*, le *coquillage*, le *dauphin*, et les *quatre fleuves*, paraît se

rattacher à tout autre chose qu'à une sépulture; ne serait-ce point un bénitier, ou mieux encore une cuve baptismale? l'eau en effet ayant ici la première place. »

Je pensais que l'inscription seule dévoilerait l'énigme, je mis tous mes soins à la relever et je la présentai à divers hellénistes qui, sans doute, l'eussent traduite sans difficulté, si certaines lettres n'en avaient pas été absentes, par suite de l'altération de l'original et si les mots n'eussent point été coulés en plomb de manière à n'en faire qu'un seul à la lecture. Ajoutons que plusieurs caractères, notamment le *sigma*, le *phi*, et l'*epsilon*, ont la forme particulière dont on trouve des exemples sur les monnaies du bas-empire.

Je me disposais à soumettre cette légende à des hellénistes-archéologues, lorsqu'un jour du mois d'avril dernier, rencontrant à Paris M. Eugène Boré, je lui fis part de ma copie. Il la lut et sur-le-champ la traduisit.

Cette inscription, la voici telle qu'elle est sur le vase :

ΑΝΤΑΗ : : ΤΕΥΔΩΡΜΕΤΕΥΦΡΟΣΥΝΗΣ.

M. Boré la rétablit ainsi :

Ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης.

Voici sa traduction :

Puisez l'eau avec joie.

Cette version venait merveilleusement bien à l'appui des conjectures de celui de nos deux interlocuteurs qui voyait dans notre vase autre chose qu'une urne sépulcrale. De retour à Angers je fis voir la copie et la traduction à M. l'abbé Légeard qui m'affirma, sans hési-

tation, que ce texte était en rapport direct avec ce passage de la Vulgate (Isaïe, chap. XII) : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*, passage que les théologiens appliquent au baptême. M. Légeard ne s'en tint pas là; il pensa que l'inscription du vase carthaginois pouvait être une partie d'un verset de la version grecque des Septante? Et en effet, après recherche faite avec M. Albert Lemarchand, il y découvrit ce passage d'Isaïe, chapitre XII, verset 3 :

Καὶ ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης ἐκ τῶν πηγῶν τοῦ Σωτηρίου.

C'est-à-dire :

Puisez l'eau avec joie dans les fontaines du Sauveur.

Vous le voyez, Messieurs, mon rôle jusqu'ici n'a été que celui d'un rapporteur fidèle, et mes trois interprètes ont désormais rendu ma tâche plus facile, en ce qui concerne l'explication qui me reste à tenter de chaque sujet en particulier et de leurs rapports entr'eux. Reprenons l'examen détaillé de ces mystérieux cartouches.

Mais d'abord, afin de bien faire comprendre pourquoi sous des emblèmes appartenant quelquefois au paganisme, les chrétiens des premiers siècles dérobaient leurs saints mystères, il est utile de parler de la *discipline du secret* qui régnait chez eux, car s'il est très-vrai que les plus fervents, et ils étaient nombreux, aspiraient et couraient au martyre, il n'est pas moins vrai non plus que beaucoup se bornaient seulement à s'y résigner, cherchant même à l'éviter, sans cependant forfaire à leur foi, le christianisme, en définitive, n'obligeant personne à présenter de gaieté de cœur, ses

membres à la pâture des lions et aux ongles des instruments de supplice. Rendons-nous donc compte de cette discipline du secret.

« Il n'est pas probable, dit Martigny, dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *secret*, qu'elle ait existé, comme loi positive, tout-à-fait dès le premier âge, et que les apôtres, non plus que leurs successeurs immédiats, aient songé à environner de tant de mystères leur doctrine ni leurs rites..... La discipline du secret dut naître de l'expérience que l'Église ne tarda pas à acquérir à ses dépens..... Quoi qu'il en soit, elle avait pour but de cacher aux idolâtres et même en partie aux catéchumènes, les choses que les uns eussent pu tourner en dérision faute de les comprendre, et dans lesquelles les autres eussent pu trouver une trop rude épreuve pour leur foi novice encore. »

Et l'auteur que nous venons de citer appuie ses dires de passages extraits de Tertullien, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Ambroise, de Sozomène, d'Origène, de saint Basile, de Théodoret, de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Augustin, de saint Épiphane et de saint Jérôme.

Aucun fait ne nous semble donc mieux établi, aussi Martigny ajoute-t-il : « Le besoin de mystère se fait remarquer notamment dans les peintures, les sculptures, les inscriptions des catacombes de Rome ; rien n'y était admis qui pût trahir, aux yeux des profanes qui se seraient furtivement introduits dans ces cryptes sacrées, le secret des choses saintes. »

Bornons-nous à en citer un seul, mais très-frappant exemple ; il s'agit de la figure mythologique d'Orphée

que l'on voit au cimetière de Saint-Calliste; eh bien! ce personnage payen environné des animaux féroces qu'il captive par le son de sa lyre, a toujours été considéré comme une image symbolique de Jésus attirant à lui tous les cœurs par le charme de sa doctrine. Il nous serait aisé de multiplier les exemples, mais ce que nous venons de dire suffit, pour ne nous point faire rejeter le sens chrétien qui, sur notre vase, se cache sous des dehors païens. Entrons donc désormais dans le vif de notre sujet.

1<sup>er</sup> Cartouche. — Au-dessus de la bande verticale que décorent les fruits et les feuilles de la vigne qui, artistement parlant, conviennent aussi bien à Bacchus qu'à Celui qui dit à ses disciples : *Ego sum vitis, vos autem palmites*, on voit entre deux paons un calice surmonté d'une pomme de pin surmontée elle-même d'une couronne; à moins que cette pomme de pin et cette couronne ne représentent l'ouverture même du calice. Quoi qu'il en soit, cette coupe a bien la forme de celles qui traditionnellement ont toujours été affectées au vase que saint Optat de Milève appelle *porteur du sang du Christ* <sup>1</sup>. Évidemment nous sommes ici devant un symbole eucharistique; conjecture que vient appuyer encore la présence de la bande verticale ornée de pampres et de raisins. L'image de la pomme de pin n'y contredit pas, car la pomme de pin figura toujours, même chez les païens, dans les cérémonies où le vin joua un notable rôle, exemple : aux fêtes dionysiaques, les thyrses des bacchantes. En Grèce, l'on garde encore

<sup>1</sup> Martigny, au mot Calice. Voir aussi au mot Eucharistie, page 248.

l'usage de mettre dans le vin, pour le conserver, un certain nombre de pommes de pin; à Athènes, j'ai bu du vin de Zante qui, vu cet ingrédient, vous prenait à la gorge. Peut-être est-ce en mémoire de cet usage que, sans bien s'en rendre compte, nos cabaretiers ont pour enseigne une tige de conifère.

Enfin cette couronne qui surmonte le calice ne serait-elle point l'image d'un de ces pains que saint Grégoire nomme *pains couronnes*, et que Surius appelle pains en forme de roues, *panes rotulares* <sup>1</sup>? S'il en est ainsi, l'emblème eucharistique de notre cartouche serait complet, puisque le pain et le vin s'y trouveraient associés. Quant aux deux paons leur présence s'explique très-bien; ces ciseaux à droite et à gauche du calice, paraissent le garder avec un soin particulier, ils ont même l'air de se délecter à remplir cet office. D'après saint Augustin (*De Civit. Dei*, l. XXI, c. iv), le paon est le symbole de l'immortalité, or quel oiseau convient mieux à la garde de notre emblème eucharistique, l'eucharistie étant pour le chrétien la vraie source de l'immortalité? Le musée lapidaire de Lyon possède un monument chrétien et funéraire sur lequel on remarque également deux paons avec la coupe <sup>2</sup>.

Ce type eucharistique du calice, entre deux oiseaux, s'est reproduit jusque dans le cœur même du moyen âge; on le distingue sur l'un des chapiteaux du portail de Saint-Porchère, de Poitiers, qui est du xi<sup>e</sup> siècle; sur un autre de la cathédrale du Mans, xii<sup>e</sup> siècle; dans

<sup>1</sup> Martigny, au mot Pain eucharistique, page 496.

<sup>2</sup> De Boissieu (*Inscript. de Lyon*, page 580).

la chapelle de Saint-Paul du prieuré de Parthenay <sup>1</sup>; et enfin sur l'un des chapiteaux placés au Musée Tous-saint. Ces choses nous portent à croire que la représentation des étranges sujets qui décorent les chapiteaux et les modillons de nos églises romanes, est une réminiscence des mystérieux emblèmes qu'engendra la discipline du secret, dans la primitive Église. Passons au

2<sup>e</sup> Cartouche. — Il représente un palmier. Cet arbre tient une place remarquable dans les anciennes mosaïques, notamment sur la très-belle que l'on voit à Rome, au fond de l'abside de l'église des Saints-Côme et Damien. Et de nos jours Hippolyte Flandrin, par ses fresques de l'église de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, a remis son emploi en honneur. Sa signification symbolique est diverse.

Chez les païens ses branches étaient des emblèmes de victoire, particulièrement dans les jeux du cirque <sup>2</sup>; les chrétiens y attachèrent la même idée en l'appropriant à la gloire des martyrs, comme aussi au triomphe de l'homme sur ses passions : *Palma victoriæ signum est illius belli quod inter se caro et spiritus gerunt* (Origène) <sup>3</sup>. Cet arbre, d'après saint Thomas, symbolise les apôtres.

La sainte Écriture en fait l'emblème de la multiplication des justes : *Justus sicut palmes Libani multiplicabitur*. Telle, en effet, doit être la signification du palmier sur notre cuve, car ce qui multiplie le

<sup>1</sup> Comte Aug. de Bastard, Rapport. Bulletin du Ministère de l'instruction publique, 1857, page 738, t. IV.

<sup>2</sup> Cherruel, Dict. des antiq. romaines et grecques, page 454.

<sup>3</sup> Martigny, au mot Palme.

nombre des chrétiens c'est bien assurément le baptême.

Voyons maintenant ce que peut signifier le sujet du 3<sup>e</sup> Cartouche. — Ou je me trompe, ou il est difficile de n'y voir pas une femme en prière, assez semblable à certaines *orantes*, qui debout et priant représentent l'Église <sup>1</sup> sur quelques peintures des catacombes. Et si, comme je le crois, cette femme tient un miroir à manche de la main droite, ne serait-il pas naturel de lui appliquer ces lignes de l'Écriture : *Ego sum veritas?* et si l'autre objet qu'elle porte dans la main gauche est un enfant, emblème de la vie, n'aurions-nous point l'allégorie complète de ce passage : *Ego sum veritas et vita;* paroles qui se rapportant au Christ, conviennent par là même à son Église?

Ajoutons que dans une curieuse peinture récemment découverte au cimetière de Saint-Calliste, l'Église, d'après de Rossi, est symbolisée par une femme debout dans l'attitude de la prière <sup>2</sup>.

4<sup>e</sup> Cartouche. — Ici, point de méprise possible, car nous sommes bien en présence d'une Victoire ailée, tenant palme et couronne; d'une Victoire qui, malgré les défauts que l'on remarque dans la pose de la jambe gauche, conserve néanmoins encore quelque chose du grand caractère de la belle antiquité. Il est vrai que ce n'est plus comme sur les monnaies d'Auguste, d'Hadrien, de Vespasien, etc., etc., la Victoire au costume mouvementé et à l'air conquérant. Là, au contraire, elle est calme, sereine, modeste et, j'oserais dire, telle

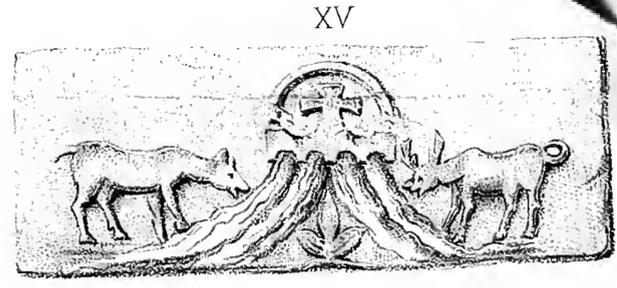
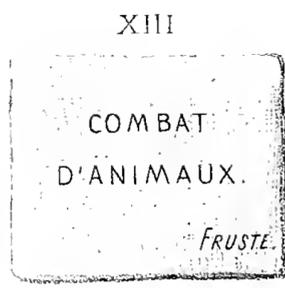
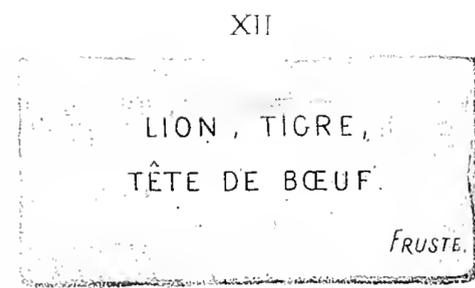
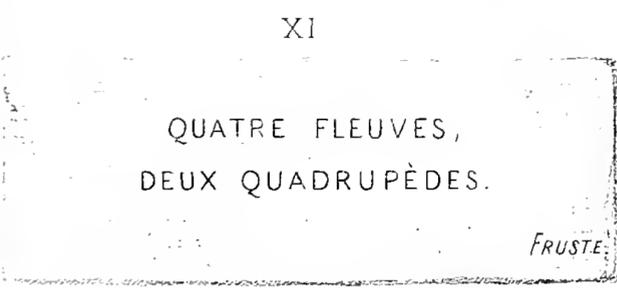
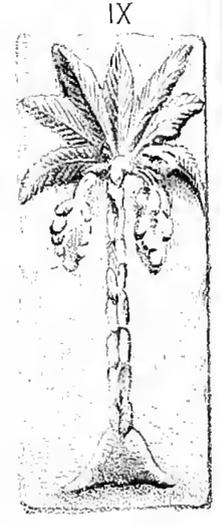
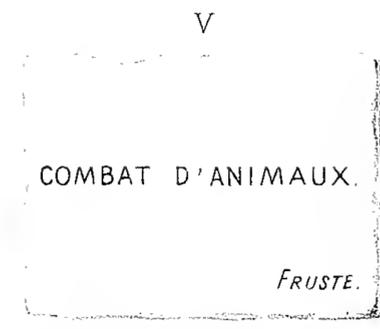
<sup>1</sup> Martigny, au mot Palme.

<sup>2</sup> Martigny, page 226.

VASE EN PLOMB TROUVÉ DANS LES RUINES DE CARTHAGE.



ΑΝΤΑΗΙΤΕΥΔΩΡΜΕΤΕΥΘΡΟΟCΥΝΗC



DÉVELOPPEMENT DU VASE.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

qu'il con  
chrétien  
5<sup>e</sup> Car  
ne nous  
de distin  
pouvons  
fondée,  
Victoire  
yeux un  
est suj  
de la p  
qu'on v  
explica  
6<sup>e</sup> C  
cerf, d  
été co  
tains c  
des ap  
des fi  
avanc  
cours  
proch  
titud  
Le  
dit en  
Ai  
s'y p  
7<sup>e</sup>  
pare  
cost  
ant

ROUVÉ DA

I



/ Δ Q P



qu'il convient qu'elle soit, à son appropriation toute chrétienne.

5<sup>e</sup> Cartouche. — Combat de bêtes féroces. Comme il ne nous est pas possible, vu l'altération de ce cartouche, de distinguer la nature de ces quadrupèdes, nous ne pouvons que nous livrer à une conjecture plus ou moins fondée, mais nous croyons que par leur voisinage de la *Victoire* qui vient d'être décrite, nous avons sous les yeux un emblème de *lutte*, lutte à laquelle le chrétien est sujet, soit de la part de ses propres passions, soit de la part des méchants. Le cartouche suivant, ainsi qu'on va le voir, donne une certaine consistance à cette explication.

6<sup>e</sup> Cartouche. — Cerf poursuivi par un chien. Le cerf, dans les idées des premiers chrétiens, a toujours été considéré comme l'animal par excellence. En certains cas, il est l'emblème du Christ, en d'autres celui des apôtres, des prédicateurs, des docteurs, des saints, des fidèles et des pénitents. « A raison de sa timidité, avance Martigny (page 136), et de la vitesse de sa course, il signifie la crainte de l'âme chrétienne à l'approche des dangers qui menacent sa pureté, et la promptitude avec laquelle elle doit fuir. »

Le chien, au contraire, devait être évité. Jésus-Christ dit en effet : *Nolite dare sanctum canibus* (Matth., VII, 6.)

Ainsi donc notre sixième cartouche représente, à ne s'y pas tromper, la fuite du danger par le chrétien.

7<sup>e</sup> Cartouche. — L'athlète vainqueur. Si l'on compare le surtout relevé de l'athlète de notre cuve, avec le costume des gladiateurs gravés dans le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich, traduit

de l'anglais, sous la direction de M. Cheruel, il est impossible de n'y pas voir une frappante analogie. Sur ce point encore les premiers chrétiens désireux de représenter l'athlète du Christ, n'ont point balancé à imiter, mais en le sanctifiant par l'idée, le type du gladiateur païen. Il en est de même du sujet suivant.

8<sup>e</sup> Cartouche. — Le Bon Pasteur. Assurément le côté idéal du Bon Pasteur est tout entier puisé dans l'Évangile, et le paganisme n'a rien à y voir. Mais il en est autrement quant à la forme. En effet, les chrétiens l'ont visiblement emprunté à la haute antiquité. On pourra s'en convaincre, en jetant les yeux sur le petit bronze classé sous le n<sup>o</sup> 493 au Louvre, dans l'une des salles du Musée Napoléon III, comme aussi sur un plus grand bronze du Musée de la Bibliothèque impériale. Raoul Rochette, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome XIII, page 101, a remarqué, l'un des premiers, que le Bon Pasteur des monuments chrétiens, ne diffère pas du type antique. Ajoutons que Bâtissier, dans son *Histoire monumentale*, 2<sup>e</sup> édition, page 357, s'exprime ainsi à propos des peintures et sculptures des catacombes : « Nous devons signaler surtout la représentation du Bon Pasteur, un des sujets qui ont été reproduits le plus souvent par les artistes chrétiens : un homme, tantôt imberbe, tantôt barbu, porte sur l'épaule la brebis égarée..... On a toujours pensé que le motif de ce tableau était dû à la parabole qu'on lit dans l'Évangile selon saint Luc, l. IV, versets 4 et 5 : *Et cum invenerit eam (ovem) imponit in humeros suos, gaudens...* Un fait certain, c'est que les Grecs et les Romains ont employé une figure toute sem-

blable pour décorer leurs grottes funéraires. L'invention de cette figure de berger, avec un animal sur les épaules, appartient à l'antiquité hellénique. Le type de cette représentation avait été fixé par un habile sculpteur du nom de Calamis. La statue de cet artiste se voyait encore à Tanagra (Béotie) au temps de Pausanias, qui nous apprend que le jour de la fête de Mercure-Kriophore, le plus beau des jeunes gens de Tanagra parcourait la ville, une brebis sur les épaules. La belle statue du Faune à la chèvre peut être encore assimilée au Bon Pasteur. L'origine païenne de ce symbole touchant ne peut donc être mise en doute. »

Mais nous le répétons à dessein, le côté idéal et miséricordieux du Bon Pasteur chrétien est essentiellement évangélique. La forme seule fut païenne, et les chrétiens usèrent surtout de cet emblème de leur Sauveur, « dans les temps mauvais, qui faisaient à l'Église une loi impérieuse du secret et du mystère<sup>1</sup>. »

9<sup>e</sup> Cartouche. -- Autre palmier dont le sens est le même que celui du palmier n<sup>o</sup> 2.

10<sup>e</sup> Cartouche. — L'hippocampe, la néréïde, le dauphin et le coquillage.

Ce sont assurément bien là des emblèmes de l'eau figurée sous des dehors païens. Si notre vase n'était orné que de semblables sujets, et si l'on ne connaissait pas la discipline du secret, il ne viendrait à l'idée de personne qu'ils cachaient un sens chrétien, savoir celui de l'âme qui s'élève vers le séjour des bienheureux, par le baptême; mais ces emblèmes, rapprochés de

<sup>1</sup> Martigny, page 514.

notre inscription ne laissent aucun doute possible. M. le comte de Bastard était assurément en bonne voie lorsque, s'appuyant sur un ouvrage de l'Allemand Muller, il écrivait en 1857 dans un des Bulletins du ministère de l'instruction publique, page 511 : « Le dauphin, symbole de l'eau chez les anciens, a été peut-être adopté par allusion au baptême. »

11<sup>e</sup> numéro. — Les quatre sources. Malgré l'altération de ce cartouche, il est visible qu'il représente les quatre fleuves de l'Éden, savoir : Tygris, Euphrates, Gehon et Phison, sujet souvent reproduit dans les catacombes et dans les plus anciennes mosaïques, notamment à Rome, sur celle de l'église des Saints-Come et Damien <sup>1</sup>.

Nous croyons que, sur notre vase, ce cartouche est un emblème de l'Éden perdu : tout à l'heure nous aurons occasion de le prouver.

12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Cartouches. — Combats d'animaux. Nous groupons ensemble ces sujets, parce qu'ils se rapportent à la même idée, qui est celle de la lutte. Il y a là peut-être comme un souvenir des combats de l'amphithéâtre.

Numéro 15<sup>e</sup> et dernier. — Encore les quatre fleuves, où le cerf et un autre quadrupède se désaltèrent.

Ce cartouche diffère du onzième en ce que au-dessus des quatre sources, sous un arceau plein cintre, se voit une croix grecque très-bien accusée.

Pourquoi cette différence, si ce n'est parce que l'artiste a eu visiblement l'intention d'indiquer ici que par

<sup>1</sup> D'Angers au Bosphore, page 424.

le baptême et les salutaires préceptes de la loi nouvelle, l'Éden perdu a été retrouvé?

Ajoutons que « le symbole du cerf, d'après Martigny, page 136, avait avec l'administration du baptême des rapports fondés sur les textes bibliques et sur les monuments relatifs à ce sacrement. Exemple : la peinture du baptême de N.-S. dans le baptistère de St-Pontien, où un cerf, regardant l'eau du Jourdain, manifeste l'ardent désir de s'y désaltérer : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum*, symbole de l'homme qui aspire ardemment après la grâce du baptême. »

Tous ces sujets, vous le voyez, Messieurs, nous révèlent un drame religieux. Ils sont les éléments figurés de la vie du chrétien. Nous en avons les détails, essayons d'en saisir l'ensemble.

Avec les quatre fleuves sans la croix, vous avez l'Éden perdu ;

Avec les quatre sources surmontées de la croix, vous êtes en présence de l'Éden retrouvé ; retrouvé comment ? par l'eau que figurent la néréïde, l'hippocampe, le coquillage et le dauphin, symboles du baptême ; retrouvé par le sang que représente le calice, emblème de l'eucharistie ; c'est bien ici qu'il convient de citer ce passage : *Hic est qui venit per aquam et sanguinem Jesus Christus : non in aqua solum, sed in aqua et sanguine.* (Épistola B. Joannis apost., I, cap. v, 6.)

Continuons : A l'aide du sang et de l'eau, les enfants du Christ se multiplient. Aussi nos deux palmiers qui sont l'emblème de leur multiplication, encadrent-ils les épisodes de la vie du chrétien, vie qui se soutient et se développe par la miséricorde que représente le Bon

Pasteur; par l'Église et la prière que figure l'orante; par la fuite du danger qu'exprime l'image du cerf fuyant; par les combats livrés aux passions et soutenus jusqu'au martyre, contre les embûches des méchants, combats que les cartouches V, XII, XIII et XIV reproduisent sous l'emblème d'animaux féroces; vie toute de lutte qui se résume dans l'athlète vainqueur; vie que récompensent la couronne et la palme de la Victoire.

Et quels sujets peuvent mieux convenir à une cuve baptismale? car c'est au moyen du baptême que l'homme embrasse la vie chrétienne.

Cette cuve en plomb, nous semble avoir été coulée dans un moule, ce qui nous dispose à croire que du moule, ont pu sortir plusieurs autres exemplaires. Peut-être sommes-nous en présence d'un type propre à l'Église d'Afrique?

Reste la question de savoir à quelle époque peut remonter ce vase. Sans aucun doute il appartenait à une église de Carthage, puisqu'il a été trouvé dans les ruines de cette ville; or, comme le christianisme en a disparu vers le VI<sup>e</sup> siècle, il est clair que ce vase est d'origine antérieure à cet événement. D'un autre côté, son inscription grecque tirée des Septante nous porte à croire qu'elle est également antérieure à la Vulgate, c'est-à-dire à la traduction latine, faite sur l'hébreu, et entreprise par saint Jérôme vers l'an 384. D'où résulte que notre vase semble devoir prendre date vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle.

Ajoutons que la forme du *sigma*, du *phi* et de l'*epsilon*, qui se voient dans la légende originale, va très-bien à cette période du Bas-Empire.

Il n'est pas jusqu'au galbe, encore plein de noblesse et néanmoins tourmenté, des bas-reliefs, notamment de la Victoire, qui ne convienne à cette époque.

Ce n'est donc point trop s'avancer, que d'assigner le milieu du iv<sup>e</sup> siècle, à cette cuve baptismale. En outre, par ses reliefs, figurant des combats de bêtes féroces, un athlète et une Victoire, on sent que son âge n'est pas très-éloigné de l'ère des Martyrs (sous Dioclétien, 303-313). Quelques mots sur l'administration du baptême, et je finis.

Si nous prêtons attention à la capacité de notre cuve, il est aisé de voir qu'un enfant pouvait très-bien y être baptisé par immersion, mais qu'elle était trop petite pour y recevoir un néophyte d'un certain âge; si d'ailleurs nous nous remémorons la traduction du verset d'Isaïe : « Puisez l'eau avec joie, » etc., il ne nous sera pas difficile de comprendre que ce vase était destiné à contenir l'eau baptismale que l'on puisait, avec une coupe, afin de la verser ensuite sur la tête. C'est qu'en effet on usait, en ce temps-là, des deux modes de baptême, par *immersion* et *infusion* à la fois, souvent aussi de l'un ou de l'autre séparément. Dans le cas d'infusion, le ministre se servait d'une patère. A l'appui de ce que nous avançons, qu'il nous soit permis de citer le passage suivant :

« Le P. Marchi nous a montré, dit Martigny, et expliqué au Musée Kircher une patère en bronze, ornée de sujets allégoriques relatifs au baptême, et que ce savant croit avoir servi dans les premiers siècles, à baptiser par infusion. Il est à présumer cependant que l'immersion et l'infusion étaient employées simultanément

ment, comme on le voit dans certaines représentations du baptême de N.-S. et dans celle du baptême de Théodelinde et d'Agilulphe, roi des Lombards.

« Quand la vasque était trop étroite pour que le catéchumène pût y être plongé en entier, on versait de l'eau sur la tête afin de satisfaire aux exigences de la discipline, qui voulait que le corps entier fût atteint par l'eau salulaire. »

Il paraît donc certain que l'Église, dans les premiers siècles, laissait une certaine liberté en ce qui concernait l'un ou l'autre mode d'administration.

Bénitier ou cuve baptismale, il n'importe quant à la rareté de ce petit monument, qui est peut-être unique en son genre.

Et maintenant, Messieurs, comment demeurer froids à la vue de cette urne qui nous rappelle l'Église d'Afrique, illustrée par le grand évêque d'Hippone, dont les œuvres seront éternellement jeunes, parce que notre humaine nature s'y retrouve tout entière et à toutes les époques, avec ses doutes, sa foi, ses faiblesses et ses grandeurs ?

Comment rester froids en présence de cette urne qui nous arrive à l'Exposition universelle, en même temps qu'un autre évêque<sup>1</sup>, cher à l'Anjou, dirige ses pas vers cette même contrée d'Afrique, pour y renouer la tradition chrétienne, y fonder un siège non loin de Carthage, non loin de Tagaste, où le sol tout imprégné des germes qu'y laissa Augustin, attend depuis des siècles la main du nouveau pasteur ?

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> Félix de Las-Cases, évêque de Constantine.

A l'Anjou, Constantine devra sa crosse épiscopale, comme elle lui doit déjà l'épée de sa conquête, en la personne d'un héros bien connu <sup>1</sup>.

Enfin devant cette urne qui garde, malgré certains défauts, quelques traces de la belle antiquité, je songeais encore à un autre nom <sup>2</sup>, à celui d'un savant homme, cher également à notre province par le vif éclat du savoir et des lettres; je songeais que du même pays que M<sup>me</sup> Dacier, et comme elle amoureux des beautés de la langue grecque, il était allé fouiller cette terre d'Afrique, afin d'interroger sur l'emplacement de Carthage l'antique civilisation des riverains de la Méditerranée, source féconde de nos civilisations modernes.

Missionnaire du goût et de la forme, il a su répandre dans le domaine des arts et des lettres, par ses travaux sur la Grèce, sur Carthage et sur la littérature d'Auguste, une grande richesse d'aperçus de même qu'une grande fécondité de vues nouvelles.

Qu'il veuille bien nous pardonner d'être indiscret, quand nous sommes si justement fiers de le compter au nombre de nos plus éminents compatriotes.

## V. GODARD-FAULTRIER.

<sup>1</sup> Le général Lamoricière.

<sup>2</sup> M. Beulé, de l'Institut.

# SOUVENIRS

DE

# L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867.

---

## I.

Ces mots auront pour l'écrivain qui traitera ce sujet dans toutes ses parties, quelque chose d'effrayant, s'il est permis de parler ainsi, à raison de l'immensité toujours croissante des expositions universelles et de la physionomie de plus en plus grandiose de ces concours, grâce aux dispositions prises pour leur donner tous les dix ans plus d'importance et plus d'éclat.

Jamais palais de l'art et de l'industrie n'avait été construit sur une plus large échelle, jamais les résultats dus au prestige de la forme et de la mise en scène n'avaient été plus grands. Nous nous poserons tout à l'heure la question de savoir si les résultats du progrès intellectuel, auront été en raison directe des efforts

combinés par le génie de l'architecture, pour recevoir de tous les points de la terre, les innombrables spécimens appelés à justifier du perfectionnement des inventions humaines. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en entrant sous les péristyles de cette immense Babel, un sentiment indéfinissable s'empare de vous, moitié de fierté, moitié d'admiration : admiration pour les splendeurs qu'on n'entrevoit encore qu'en perspective, et noble orgueil d'appartenir à un temps et à un pays qui savent donner aux œuvres de l'intelligence de pareils encouragements, à travers de pareils honneurs ; et qui ont su, sous les voûtes d'un pareil temple, faire de l'hospitalité, une religion.

Au milieu de toutes ces ramifications du génie humain, chacun suit la tendance de ses goûts et de son esprit. Heureux ceux qui peuvent apprécier les merveilles de l'industrie ! Quel privilège leur est réservé ! Courtisans de la reine du jour, ils n'ont pas besoin de farder leur pensée sous les couleurs d'une flatterie intéressée, et l'encens qu'ils lui adresseront n'aura que le parfum de la science et de la vérité ! La tendance de leur nature se fondra avec la tendance du siècle. De quelles richesses n'ont-ils pas à rendre compte, soit qu'ils aient été séduits par la splendeur des produits fabriqués, soit qu'ils aient pu apprécier les progrès incessants des moyens de production !

En effet, sans parler des machines de première puissance, des machines de guerre ou des grandes usines, et, en voulant se restreindre à l'examen plus ou moins superficiel des métiers qui produisent des objets usuels, n'est-il pas surprenant de voir dans l'imprimerie, par

exemple, deux presses géminées, c'est-à-dire juxtaposées, et travaillant au même but, dont l'une recevant les ondulations d'un papier blanc et sans fin, le fait passer sous le plancher d'où il se fait jour pour venir s'enrouler sous les cylindres de la presse jumelle qui vous le rend instantanément imprimé et coupé?

N'est-il pas surprenant d'obtenir en un quart d'heure une paire de bottines, grâce à deux petits instruments dont l'un coupe des claques par milliers et l'autre vous rend la chaussure toute cousue?

Plus loin, une main rapide et légère jettera une peau de lapin à travers les rouleaux d'une autre machine, et vous verrez s'improviser en quelques minutes le chapeau que vous venez de commander. Et pour passer à l'infiniment petit, n'est-il pas curieux d'obtenir la fabrication d'une paire de boutons de manches, plus vite que les petits fours que vous allez déguster chez le pâtissier le plus renommé de la capitale?

Telle n'est pas la mission que nous nous sommes donnée; et, en nous occupant des Beaux-Arts qui ont là, comme toujours, la place d'honneur, nous ne pourrions que nous féliciter d'un pareil choix, si nous ne sentions à la fois notre incompetence et la médiocrité des toiles présentées dans ces vastes galeries.

Nous l'avouons avec une profonde tristesse, il y a là les symptômes d'un déclin au moins passager; il est pénible en effet, comme l'ont remarqué déjà de grandes autorités en matière d'art, de voir pâlir de plus en plus, depuis quelques années, ce rayon si vivifiant autrefois de l'intelligence humaine.

On espérait qu'à raison du nombre des objets pré-

sentés à nos regards, l'Exposition de 1867 donnerait, peut-être, un démenti à ses devancières, et le nombre n'a servi qu'à rendre cette vérité plus évidente. Oui, nous sommes dans une phase de fatigue et de pléthore, au moins momentanée, dont nous sortirons, sans doute, quand les esprits absorbés par le progrès industriel et les préoccupations politiques, pourront donner un libre cours à des pensées d'un autre genre. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir désespérer d'un retour plus que probable dans le domaine de l'art et de la poésie dont nous semblons nous éloigner à plaisir, il est chagrinant, il est douloureux, de ne pouvoir citer dans un concours si imposant par la multiplicité des œuvres, sinon une révélation, une œuvre de génie, du moins, une pensée éminente, une composition revêtue à la fois, du sceau de l'idéal et de l'avenir.

Non, excepté le beau portrait de l'Empereur, par Hippolyte Flandrin, dont nous parlerons bientôt, il n'y en a pas; et le plus grand bonheur que nous pourrions ressentir, ce serait de recevoir, à ce sujet, une contradiction bien justifiée et bien formelle.

Maintenant, même dans la sphère où nous a guidés notre prédilection, nous n'avons pas ici la prétention de donner un compte-rendu complet de tous les objets qui sont passés sous nos yeux, n'ayant pu consacrer à l'Exposition Universelle que quelques jours. Nous ne parlerons donc, par conséquent, que des sujets qui nous ont le plus touché.

Toutes les nations ont fourni un tribut plus ou moins abondant, plus ou moins riche à l'appel de 1867, même les colonies anglaises, les États-Unis, les républiques

américaines, la Chine, le pays de Liou-Kiou, etc. On ne s'attend pas à nous voir comprendre le globe entier dans le cadre étroit que nous nous sommes imposé, non par dédain ou par indifférence, mais encore une fois, parce que nous n'avons eu ni le temps ni le loisir de tout voir.

L'Allemagne, particulièrement la Prusse et l'Autriche, ont présenté d'assez nombreuses toiles, et assurément des tableaux d'histoire particulièrement qui auraient mérité un examen spécial.

Il en est de même de l'exposition de la peinture anglaise qui, depuis dix ans, nous a semblé faire un pas immense et que nous avons vue trop superficiellement. Toutefois, nous ne quitterons pas la Prusse et l'Angleterre si brusquement, et dussions-nous un jour, voir se rallumer avec l'une ou avec l'autre, le feu mal éteint de nos anciennes discordes, nous leur montrerons plus de courtoisie; nous nous transporterons pour cela, un instant, aux Champs-Élysées, au palais de l'Exposition annuelle. Nous y trouvons un tableau du prussien Knauss, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure en détail. Nous citerons aussi de la même nation, à l'Exposition annuelle, de M. Alexandre Bluhm de Dantzig, *le Monastère abandonné*, effet de soir, et de M. Boser (de Halbau), *le Denier de la veuve*, sans oublier les portraits peints par MM. Guillaume et Frédéric Kaulbach.

Quant à l'École anglaise, nous avons remarqué de M. Andrew Mac-Callum de Londres, ses *Chênes dans la forêt de Sherwood*, et surtout, une *Entrée de la forêt de Windsor*, noble sujet d'une belle et large facture; l'*Entrée de la ville de Fougères* et le *Souvenir du golfe de*

*Naples*, de Wyld Williams de Londres, et une *Nature morte* par Tood George de Canterbury. Revenons à l'Exposition du Champ-de-Mars, pour nous occuper de la Suisse.

L'Exposition de la peinture suisse a un grand intérêt; c'est peut-être celle qui est empreinte du caractère national le plus accentué. L'esprit et la physionomie du pays devaient concourir et concourront toujours à ce résultat. Elle est presque exclusivement paysagiste. La montagne avec toutes ses perspectives, sous tous ses aspects, avec tous ses accessoires de glaciers, de neiges, de torrents, de gaves et de chalets, voilà ce qui domine dans l'annexe Suisse.

Le peintre est visiblement favorisé par la nature exceptionnelle qui se déploie sous ses yeux; mais avec ses avantages elle présente aussi des dangers contre lesquels il n'est pas toujours facile de se prémunir.

Le premier est d'absorber le peintre dans les horizons qui l'enveloppent, et de l'empêcher sur les ailes de l'imagination et de la poésie, de se frayer une autre voie, quand il y serait appelé par un genre de talent particulier et par l'inspiration du moment; l'autre danger est l'impuissance de rendre convenablement ces scènes grandioses de la nature alpestre qui tirent souvent leur charme principal de circonstances insaisissables. Les meilleurs peintres viennent y échouer dans les tableaux de grandes dimensions. Chacun des détails est souvent rendu fidèlement, la couleur de chaque objet se reflète dans des tons parfaits, la touche et la méthode dans chaque partie du tableau sont excellentes, mais l'effet général est manqué; nous disons *souvent*,

car cette difficulté n'est pas toujours insurmontable ni insurmontée. Si, au contraire, le paysagiste suisse, donne à son cadre des dimensions moyennes ou trop étroites, il rendra ou pourra rendre parfaitement, l'unité et l'harmonie du tableau qu'il aura sous les yeux, mais le grandiose de chaque partie s'effacera dans la ténuité des détails. Nous croyons cependant qu'avec un talent réel, ce dernier parti est celui qui présente à l'artiste, dans cette spécialité, le plus de chances de succès. Nous n'oublierons jamais, à ce propos, une Exposition de peinture dans la ville de Genève que nous traversions en 1850 pour nous rendre en Italie. Nous fûmes frappés des proportions immenses d'un tableau ayant pour sujet *Une scène d'accordailles*. Les personnages étaient charmants; le tout, au point de vue analytique, était très-bien peint, l'action était rendue avec un sentiment exquis et une vérité parfaite. Placée dans un paysage ordinaire, près d'un bouquet d'arbres par exemple, ou dans une prairie bordée d'un horizon un peu éloigné ou de quelques coteaux à demi effacés dans la brume du matin, elle eût séduit tous les regards. Mais le peintre enchanté de la composition du sujet principal, n'avait pas voulu faire la chose à demi et il avait voulu donner à la montagne, comme il l'avait fait pour les personnages, sa véritable physionomie.

Or les personnages étaient de grandeur naturelle, il fallait par conséquent des proportions considérables pour le fond, et notre artiste avait pensé qu'en donnant en hauteur à la toile les dimensions adoptées en largeur par Horace Vernet pour ses scènes d'Afrique, il arriverait à son but; mais quel que fût le développement

du fond, la hauteur des personnages était un terme de comparaison inflexible, qui montrait toute l'insuffisance de ce moyen. La nature semblait comprimée dans cet encadrement qu'on aurait voulu élargir encore, pour rétablir l'ordonnance de cette composition qui avait les inconvénients du réalisme, sans avoir le charme de la réalité.

Sans doute, le peintre avait augmenté les difficultés en représentant des personnages de grandeur naturelle. Aucun des peintres Suisses de l'Exposition de 1867 n'est tombé dans une pareille erreur, mais bien peu sont parvenus à vaincre les obstacles que nous signalions tout à l'heure.

Lorsqu'en voyage nous admirons les montagnes, le principal attrait qu'elles nous offrent vient de l'air qui les entoure; tantôt, leurs sommets se confondent avec les nuages; tantôt, ils ressortent sensiblement sur un ciel d'azur, mais dans cette fusion ou ce contraste il y a toujours une précieuse harmonie, comme toutes celles qui s'attachent aux œuvres de Dieu. Si, au contraire, les lignes du paysage remplissent à elles seules l'encadrement, quelque perfection que nous ayons donnée aux détails, l'effet principal est manqué; or voilà ce qui nuit en général aux tableaux de cette annexe suisse, c'est la difficulté de faire circuler l'air dans les montagnes.

M. Girardet (Karl), de Neuchâtel, avec cette nature aussi belle que difficile, n'en a pas moins fait deux tableaux remarquables, l'*Entrée de la vallée de Lauterbrunnen* et une *Vue prise en Valais*.

Les lacs d'ailleurs, quand l'artiste sait les comprendre,

ne lui présentent pas de pareils obstacles et se reproduisent sur la toile avec toute leur vaporeuse et poétique beauté. Nous devons au même peintre un *Soleil levant sur la Toccia* (lac Majeur), et les *Laveuses du lac de Bourget* (Savoie), à M. Berthoud son *Lac des Quatre-Cantons*, à M. Bocion, une *Promenade sur le lac Léman* et un *Remorqueur sur le lac de Genève*, deux sujets traduits dans toute la fidélité et dans tout l'épanouissement de cette transparente nature.

Les Suisses enfin ont aussi leurs tableaux de genre, comme *le Nouveau-né*, scène naïve et pleine de naturel de M. Auker (Albert), de Nidau, canton de Berne, et des toiles d'un style plus grave, comme *la Fuite en Egypte* de M. Louis Rubio de Genève.

Nous allons passer maintenant à l'annexe belge.

Il n'y a plus d'école italienne moderne et la peinture française n'a plus de rivale au delà du Mincio.

L'Italie a exposé des toiles en si petit nombre et de si peu d'importance, que nous pouvons, sans scrupule, nous abstenir d'en parler.

Il n'en est pas de même de la peinture belge, digne héritière de l'école flamande; et si le prix de peinture pouvait nous être ravi, ce ne pourrait être que par la fille des Rubens, des Van Dyck et des Rembrandt. Il ne faut cependant pas faire à la peinture flamande une part plus belle qu'elle ne le mérite et lui donner plus qu'il ne lui est dû. Il ne faut plus lui demander la grandeur de l'invention, le mérite de l'idéal, la magie des couleurs, elle n'a plus rien de magistral et les plus beaux fleurons de sa couronne sont tombés. Mais elle n'a pas pour cela perdu toutes ses richesses, tous ses

mérites et toute sa grâce, et ne fût-ce que pour son respect de la tradition, il faudrait bien encore reconnaître dans ses œuvres d'aujourd'hui le reflet des grands maîtres d'autrefois.

La galerie de peinture belge peut se diviser en deux séries bien distinctes. La première que nous appellerons l'*Ecole de tradition*, tout en laissant à chaque peintre le mérite de la composition du sujet, s'est appliquée dans des scènes d'histoire, particulièrement sous le rapport de la couleur et du style, à se rapprocher le plus possible des peintres de la fin du xiv<sup>e</sup> et de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, tellement, qu'au premier abord, on se croit en face d'un tableau de cette période. L'autre série composée de toiles qui appartiennent à l'Ecole moderne, présente aussi quelques tableaux d'histoire, mais particulièrement des tableaux de genre, dont l'idée est puisée presque toujours dans notre actualité.

Tout en rendant hommage à ce respect des peintres belges pour les anciens maîtres flamands et pour des règles et des principes dont on est trop porté à s'éloigner dans d'autres nations, nous trouvons que cette tendance se manifeste d'une manière trop absolue chez quelques artistes.

Nous applaudissons à cette étude scrupuleuse des qualités qui distinguaient les premiers successeurs de Van Eyck; rien de plus louable que d'imiter parmi eux ceux qui ont eu le secret de la manière et de la couleur; et, laisser s'éteindre ce feu sacré qu'ils s'appliquaient à transmettre avec tant de soin, ne serait pas digne d'un véritable enfant de l'art; encore une fois nous ne pour-

rions comprendre qu'on ne recueillit pas religieusement de pareils exemples ; mais là doit s'arrêter la vénération de l'élève moderne pour l'ancienne école.

En effet, si cette école possédait de grandes qualités, des qualités que jamais personne ne doit oublier, elle avait aussi des défauts inhérents à la période même qu'elle traversait. Personne n'ignore qu'au temps même où elle florissait, le dessin en général était encore très-incorrect et que les meilleurs tableaux laissaient sur ce point beaucoup à désirer et l'on ne peut nier que, dans les siècles qui se sont succédés pour venir jusqu'à nous, il se soit beaucoup perfectionné. Que l'on imite le style de ces premiers temps sous le rapport de la pensée et de l'expression, c'est fort bien ; mais s'en rapprocher jusqu'à rentrer, sous le rapport du dessin, dans l'imperfection de lignes, ou même quelquefois, de proportions qui nous reculerait jusqu'à l'enfance de l'art, voilà ce que nous ne pourrions comprendre et ce que l'on ne peut admettre. Eh bien ! cette école de tradition, malgré les brillantes qualités qui la distinguent, et, sans tomber dans les premiers langes de l'art et dans des entraves qui se ressentaient encore un peu du temps des iconoclastes, a dans ses personnages une gêne et une raideur auxquelles nous ne sommes plus habitués de nos jours. On voudrait dans les héros des drames qu'elle met sous nos yeux plus de souplesse de mouvement, plus de liberté d'allure. Ces personnages ne sont point disproportionnés ni difformes comme dans ces temps reculés, ils sont même souvent beaux et bien faits, mais ils ressemblent un peu à certains acteurs qui ont en eux tout ce qu'il faut pour réussir,

mais qui touchent encore au début et n'ont pas une habitude suffisante de la scène.

Une fois cette remarque faite pour plusieurs toiles que nous ne pourrions citer ici, hâtons-nous de dire qu'un certain nombre, particulièrement celles de M. Leys, nous ont semblé dignes des plus grands éloges. La Belgique doit à ce peintre distingué : *le Bourgmestre Lancelot Van Ursel, haranguant la garde bourgeoise pour la défense de la ville ; l'Archiduc Charles, âgé de 15 ans (plus tard Charles-Quint), prêtant serment entre les mains des bourgmestre et échevins d'Anvers, 1515 ; Installation de l'ordre de la Toison d'or ; Publication dans les rues d'Anvers des édits de Charles-Quint, introduisant l'inquisition dans les Pays-Bas ; Conciliabule du temps de la réforme.*

La série que nous avons désignée sous le nom d'*Ecole moderne*, par opposition à la première, formerait une galerie bien plus variée.

Les peintres belges y ont excellé cette année surtout par leurs tableaux de genre.

MM. Stevens Alfred et Willems ont surtout attiré notre attention. Nous n'avons rien vu de plus joli dans la catégorie analogue de la salle française.

*La Visite ; la Dame rose ; Tous les bonheurs ; Innocence ; Pensive ; Le temps est incertain ; Une bonne lettre*, tous ces tableaux de M. Stevens sont traités avec un goût pur et délicat. *L'Anneau des fiançailles ; la Veuve ; l'Accouchée ; le Message ; les Intimes ; la Sortie ; la Confiance*, sont dus au pinceau de M. Willems.

Cet éminent artiste sait faire du sujet le plus simple, une chose attachante. Nous citerons, par exemple, le

petit tableau intitulé : *J'y étais!* Une jeune servante montre à un personnage qui tourne le dos au spectateur, un cadre dans lequel est retracé un des exploits de la marine hollandaise. La jeune fille qui pensait sans doute, par son explication faire tomber de stupeur et d'admiration son discret interlocuteur, semble elle-même frappée de vertige et d'ébahissement en l'entendant prononcer ces mots : *J'y étais!* On sent, à l'attitude de ce dernier, qu'il est fasciné par la scène dramatique à laquelle il a pris part dans sa jeunesse et que ce n'est pas sans un léger sentiment d'orgueil, la main droite appuyé sur sa hanche et la gauche caressant son menton qu'il se livre à la douceur d'exprimer cette pensée.

M. Willems, d'ailleurs, ne s'arrête pas à la peinture de genre. On lui doit dans des proportions plus grandes un tableau historique représentant une *Visite de Marie de Médicis à Rubens*, à Anvers, en 1663.

La Reine encore jeune, avec cette délicatesse de traits qu'un embonpoint exagéré lui a fait perdre plus tard, se dirige vers la maison de Rubens, avec cet empressement et cette amabilité qu'elle eût montrés à un personnage du plus haut rang. Elle a le sentiment de la valeur de celui qu'elle vient honorer de sa visite et il semble qu'elle se dise tout bas que les choses vont se passer de puissance à puissance. Jamais famille de czar ou de potentat n'aurait d'ailleurs mieux mérité cette distinction. Sur le côté droit, la scène est occupée par Rubens qui, dans un brillant costume d'apparat, sort de sa demeure, pour venir, en s'inclinant de la manière la plus courtoise, au-devant de l'auguste visiteuse. On aperçoit derrière lui la gracieuse figure de sa jeune et

jolie femme. Il y a dans ce tableau une harmonie gracieuse, et un charme dont on ne peut se défendre. M. Willems a su, à la fois, rester de son époque et puiser par la richesse des couleurs, à la palette des grands maîtres flamands, particulièrement de celui à qui il a rendu dans cette toile précieuse un hommage si pur et si mérité ! Il est resté à la fois original et dépositaire scrupuleux des trésors traditionnels. Ce tableau réunit tout et fait le plus grand honneur à l'exposition belge.

Avant de quitter cette charmante galerie, nous ne pouvons manquer de donner un moment d'attention, c'est le moins que nous puissions dire, à un tableau de M. Ferdinand Pauwels, tableau désigné au livret sous le titre de : *la Veuve de Van-Artevelde*.

Tout le monde connaît l'histoire du grand citoyen et comment il délivra la ville de Gand. Tout le monde sait aussi qu'ayant perdu sa popularité, il fut un jour massacré par ce peuple qu'il avait sauvé. Quelque temps s'étant écoulé, la ville de Gand se vit bientôt cernée par une armée française, sous la conduite de Louis le Masle, et appel fut fait par les magistrats à tous les dévouements. On voit à gauche une espèce de tribune où le représentant de la municipalité gantoise reçoit les présents et les dons volontaires qu'on vient offrir à la patrie, et l'on aperçoit un des citoyens versant sur cette tribune un sac rempli d'or. Mais un cortège de dames chargées de leurs bijoux les plus précieux, s'avance devant l'officier chargé de recueillir ces dons patriotiques.

A leur tête une femme belle et jeune encore, pleine à la fois de grâce et de dignité, ouvre la marche ; c'est la

veuve d'Artevelde, revêtue de ses habits de deuil et qui, oubliant les fureurs populaires dont elle est aujourd'hui la victime, vient donner l'exemple de la générosité et du sacrifice. Il y a en elle un mélange de noblesse et de simplicité dont on ne peut décrire le charme.

Ce dernier mot à l'adresse de l'annexe belge, est comme un regard d'adieu tourné vers un objet cher et attrayant qu'on ne reverra plus, et telles ont été les sensations que nous lui devons, qu'en mettant le pied sur le seuil de la galerie française, nous éprouvons un instant de trouble et d'inquiétude, en nous demandant si nos maîtres, aujourd'hui comme au xvi<sup>e</sup> siècle, ne sont pas dans la patrie de Van Dyck, de Rubens et de Van Ostade.

Levons donc avec le courage de l'amour et du patriotisme, ce voile qui nous dérobe les produits de l'art français et sans prévention, comme sans partialité, essayons de traduire le sentiment que nous en avons rapporté.

Avant de descendre aux détails, parlons d'abord de l'impression générale que l'exposition française a fait naître en nous, et pour aborder le sujet avec franchise, commençons, avant les éloges, par nous décharger des deux principaux griefs que nous avons contre elle. Nous voulons parler de l'abus de l'étude du nu et de l'absence presque complète des sujets religieux, deux griefs qui peuvent se confondre en un seul : la tendance au sensualisme.

Nous n'envisageons pas le sujet dans ce moment au point de vue de l'austérité de la foi et encore moins à travers les susceptibilités d'une dévotion étroite et mes-

quine qui, dans un zèle aveugle ou pour le moins irréfléchi, prétendrait priver la peinture d'un des principaux éléments de l'art.

C'est au point de vue de l'art lui-même que nous nous placerons. La beauté qui a été, en peinture et en sculpture surtout, l'occasion de tant de chefs-d'œuvre, a été marquée, en naissant, par le Créateur, d'un sceau trop puissant et trop divin pour qu'il soit dans l'intention de Dieu, d'en interdire au génie la révélation sublime.

Mais c'est à la condition que l'artiste, maître de lui-même, s'imposera dans ce moment d'inspiration, les lois que Dieu s'est imposées à lui-même pour que l'œuvre fût digne de l'artiste, c'est-à-dire la noblesse et la pureté.

Là est toute la difficulté. Entre un tableau qui la représentera parée seulement de ses agréments et de ses charmes physiques et une toile magistrale qui nous la montrera imprégnée du souffle de Celui qui lui donna la vie, il y a des abîmes que le génie seul peut franchir.

Quand Raphaël, dans le second cartouche des loges du Vatican, nous montre Ève sortant des mains du Créateur, nous n'éprouvons en contemplant ce frontispice de son immortelle collection, qu'un sentiment de profonde admiration, un sentiment de reconnaissance religieuse envers l'auteur de tout bien et de toute beauté auquel ne peut se mêler aucune pensée impure, ni même aucun trouble intérieur; pourquoi? parce que de même qu'un lac, à la surface limpide, se colore des feux du soleil levant qu'il réfléchit, le génie humain devenu l'instrument du génie de Dieu, est parvenu à

faire passer dans sa composition ce rayonnement et ce souffle immatériel que Dieu lui-même répandit sur ses œuvres.

Les plus grands peintres ont échoué dans ce sujet délicat. Malgré toute la séduction du dessin, toute la science anatomique et toute la richesse de coloris qui le caractérisent, Titien n'a jamais fait de sa Vénus qu'une courtisane; il est vrai qu'il ne voulait parler qu'aux sens. Tous les peintres qui ont plus ou moins réussi dans cette matière ont dû s'élever plus haut.

En dehors même de l'élément biblique ou chrétien, on ne peut nier assurément que la *Source* de M. Ingres bien étudiée et bien comprise, ne soit une composition chaste et virginale. Pourquoi le groupe charmant de l'*Amour et Psyché*, peint par Gérard, l'un des sujets assurément les plus érotiques que l'on puisse imaginer et emprunté à cette mythologie qui faisait un dieu du plaisir même, un des sujets qui pouvaient par conséquent laisser au caprice et à la fantaisie le plus libre cours, pourquoi cette œuvre gracieuse laisse-t-elle sommeiller en nous tout instinct brutal et nous enivre-t-elle d'un charme supérieur et ineffable? C'est que lui aussi, Gérard, en composant ce beau tableau, puisait à une source pure, aux souvenirs de l'art antique; c'est que ce grand peintre comprenait qu'il n'y a point de véritable beauté, si elle n'est éclairée par le rayon qui vient d'en-haut; et que puisant aussi dans son noble cœur, il avait senti que si le véritable amour ne peut être étranger à la volupté, il ne peut descendre jamais jusqu'au cynisme et à la dégradation.

Or, les peintres qui, au Salon de 1867, se sont livrés

à l'abus que nous déplorons, sont précisément ceux dont on devait espérer le plus de succès. Ce sont, en effet, les artistes qui avaient précédemment obtenu la première médaille ou la croix de la Légion-d'Honneur, que l'on a exemptés de tout contrôle sous le rapport de la convenance et du choix du sujet. Ils ont eu le tort d'abuser du privilège, mais il faut avouer que la Commission de l'Exposition a commis une faute plus grande, celle de le leur accorder.

L'expérience nous apprend qu'on peut avoir du dessin, de la couleur, du savoir-faire, et ce qu'on appelle en peinture, la chose du métier, sans posséder le genre de talent nécessaire dans ces compositions; en d'autres termes que le privilège du choix ne donne ni le privilège de l'inspiration, ni le privilège du goût. Heureux encore s'ils n'avaient pas abdiqué jusqu'au sens moral, jusqu'au simple bon sens. Nous ne pouvons cependant pas envelopper toute cette classe de peintres dans la même réprobation. On peut les subdiviser en trois espèces : la première composée d'artistes sérieux, de bonne foi et de talent, qui ont saisi avec empressement l'occasion de lutter avec les difficultés anatomiques; et quelques-uns sous le rapport réaliste ont merveilleusement réussi : nous citerons avec plaisir dans ce genre un torse de femme assise, vue par le dos, par M. Henner, qui allait passer inaperçu pour nous, mais devant lequel un juge compétent nous a arrêté pour nous en démontrer les nombreux et incontestables mérites. Inutile de dire que cette belle peinture n'a rien de commun avec ce qu'on nomme pensée ou inspiration, mais c'est, il faut bien le reconnaître, une admirable académie à l'huile.

La seconde classe se compose de peintres qui, avec ce savoir-faire dont nous parlions tout-à-l'heure, cherchent moins la lutte et l'étude, que le plaisir de satisfaire des tendances et des goûts licencieux. Enfin, il en existe une troisième qui n'a, nous en demandons pardon au Jury de l'Exposition, ni la conscience, ni la compréhension nécessaires à ce genre de peinture. Il faut avouer au moins que ce ne sont pas les plus dangereux.

Pour terminer sur cette matière, nous venons de dire que les plus favorisés de cette école, les plus habiles et les mieux intentionnés, n'étaient arrivés qu'au réalisme. Nous sommes heureux de faire une exception en faveur de l'un d'eux, mais c'est dans le palais de l'Exposition annuelle qu'il faut aller le chercher. Nous y trouverons, sous le numéro 9 du livret, un tableau (de M. Albov-Rebouet, Alfred), désigné sous le titre de *La Nuit*, charmante apparition, noyée à moitié, dans l'ombre et le mystère dont elle est la reine et qu'elle traverse d'un vol à la fois majestueux et léger. Il y a au moins là de l'effort, de l'imagination, ajoutons même de l'idéal; moins encore dans le choix du sujet qui n'est pas nouveau, que par la manière dont il a été traité.

Nous nous demandions aussi pourquoi l'on ne rencontre pas dans la galerie française un plus grand nombre de sujets religieux.

Si nous posions cette question en présence d'un rationaliste, d'un sceptique à parti pris, ou d'un élève de M. Renan, il nous répondrait sans doute que nous entrons dans une ère nouvelle, que le christianisme a fait son temps, et que l'art va puiser à d'autres sources. La

réplique ne se ferait pas attendre. Nous rappellerions au disciple de M. Renan que le système exposé dans son livre n'a pu se soutenir et que ce livre a eu le sort de ces châteaux de cartes sur lesquels il suffit de souffler pour les abattre. Nous reconnaissons que nous entrons dans une ère nouvelle, mais on avouera que la voie dans laquelle marche aujourd'hui l'humanité n'est encore guère dessinée. Nous croyons que si cette voie s'écarte de celle tracée par la loi divine, en apparence et momentanément, ce n'est que pour y revenir bientôt, comme cela n'a jamais manqué d'arriver, chaque fois qu'à travers les révolutions et les cataclysmes de la société, la pauvre raison humaine s'est aperçue qu'elle marchait dans la nuit. Si l'art puise aujourd'hui à d'autres sources, il met bien du temps à en tirer quelque chose, car s'il faut voir un progrès dans les révélations de l'art moderne, nous nous demanderons en face du Salon de 1867 ce que nous avons gagné à suivre un autre chemin.

On aura beau dire, on aura beau faire, l'élément religieux renfermera toujours en lui les principes les plus féconds et les plus actifs pour remuer le cœur et l'âme ; c'est encore lui qui est le plus vivement imprégné de poésie et d'inspiration ; et, si nous le rencontrons si rarement dans les galeries de l'Exposition, c'est, il faut bien le reconnaître, par les raisons que nous avons énoncées plus haut, et par les motifs qui nous privent de toute œuvre éminente, de toute grande conception et de toute composition revêtue à la fois de puissance et d'originalité.

Entrons d'abord dans le palais de l'Exposition an-

nuelle des Champs-Élysées. Le genre qui domine par le nombre dans le salon de 1867, c'est le paysage; cela se comprend, à une époque où l'imagination et la poésie ne songent point à se disputer le domaine des Beaux-Arts. Quand on ne peut plus inventer, on copie.

M. d'Aligny, individuellement, a été très-sobre cette année, il n'a donné qu'un paysage dans ce style un peu compassé dont on est moins épris aujourd'hui.

Nous avons vu avec plaisir le *Coup de vent* de M. Corot et la *Solitude*, de M. Curzon. MM. Français et Paul Flandrin semblent, au dire des juges compétents, adopter une seconde manière qui les fait entrer dans une voie dangereuse.

Le *Château de Pierrefonds* de M. Huet nous a paru traité avec plus de méthode que de poésie.

Nous voici devant M. Bénouville. Nous lui devons, cette année, une *Vue du Tibre* prise à *Aqua Acetosa*. Si le sujet n'est pas nouveau, personne n'en avait peut-être su rendre comme M. Bénouville, tout le charme et toute l'impression.

Nous avons du même peintre *Saint-Pierre de Rome* vu de la *Villa Pamphili*. Nous n'avions pas encore vu la grande basilique prise de ce côté, elle n'a plus là le cortège de ses arcades circulaires et de son obélisque, ce n'est plus une reine dans sa splendeur; c'est une reine dans la retraite, et qui, pour n'avoir plus rien de mondain, n'a rien perdu de sa force et de sa majesté. Ce caractère particulier a été très-bien compris de M. Bénouville qui répand sur ses compositions une teinte de recueillement et de spiritualisme dont on est saisi sur-le-champ.

M. Busson n'en est pas à ses premiers succès, et son *taillis*, qui n'est rien par lui-même, nous dit une foule de choses. M. Busson et M. Curzon sont de vrais artistes qui savent tirer du rocher ou du taillis la source jaillissante.

M. Breton, par son *Retour des Champs*, nous fait regretter de ne compter dans cette galerie qu'un tableau de lui. Par un beau soir d'été, faneurs et faneuses laissent leurs travaux et prennent le chemin de la ferme, à travers la campagne sur laquelle tombent déjà les premières teintes du crépuscule. Dans cette ombre vague encore commence à s'effacer la ligne azurée de l'horizon. La nature robuste de cette laborieuse jeunesse n'exclut ni la grâce, ni la beauté. Un jeune enfant se presse contre sa mère. On devine à la manière dont ces jeunes gens se prélassent, cette langueur momentanée avec laquelle s'harmonise si bien le déclin du jour, et qui trahit le besoin du repos à la fin d'une journée ardente et active. Sous le poids de cette influence une jeune et belle femme, tout en cheminant et en causant, appuie sa main sur l'épaule de sa compagne, et il règne au milieu de tout cela un abandon pur et fraternel plein de naturel et d'attrait.

*L'Age d'or*, par M. Bouguereau, nous a ravi peut-être par l'honnêteté du sujet, et aussi, par un coloris chaud et doré qui nous a rappelé un peu les tons ardents du Titien.

Rien de plus imposant que les *Chênes dans la forêt de Sherwood* de M. Mac-Callum; et *l'Entrée de la forêt de Windsor*, par le même, montre un profond sentiment de la nature.

On s'arrête avec plaisir devant les *Bords du Loing*, par M. Monnier, sujet traité à la manière de Calame dont il a été l'élève.

M. Tournemine que nous retrouverons à l'Exposition du Champ-de-Mars, et dont les tableaux sont empreints d'un caractère si individuel, nous présente ici deux nouveaux paysages, tous deux étincelants de ce soleil méridional qui colore ses toiles d'une poésie incandescente ; le premier, ses *Éléphants d'Afrique*, dont les silhouettes monumentales se détachent sur le fond d'or que le soleil levant étend à l'horizon ; le contraste entre la mise en scène et les acteurs, entre la poésie du ciel et les formes massives du premier plan, s'efface dans une harmonie grandiose qui, une fois exprimée par le pinceau, paraît toute simple et toute naturelle, mais que le génie seul sait trouver. Ses *Perroquets et flamands* se rapprochent davantage de ses premières compositions, et la magie des couleurs ne peut être portée plus loin.

M. William Wyld nous a apporté aussi un étincelant et fidèle souvenir du *Golfe de Naples*.

Il existe dans cette galerie un tableau marqué d'un cachet tout particulier. C'est celui désigné au livret sous le titre de l'*Abandonné*, de M. Schreyër. Dans une lande grisâtre, couleur de cendre, que la guerre seule a labourée, un chariot chargé d'armes et de bagages a été oublié. Le désert règne autour de lui. Au bruit des armes et à la lutte a succédé le silence et la mort. Le soldat gardien de ce dépôt est étendu sans vie, et le convoi attelé de deux chevaux est resté depuis quelques jours sans guide et sans direction. L'un des chevaux a

succombé lui-même épuisé de fatigue et d'inanition. L'autre reste encore debout, mais si faible, si décharné, qu'il se soutient à peine. L'ombre du soir s'étend dans la plaine, et l'on sent qu'il ne reverra pas l'aurore. Cette teinte crépusculaire ajoute quelque chose de plus funèbre encore à cette scène de désolation. La triste victime lève sa tête mourante vers l'horizon, comme pour implorer du secours, et dans son regard plein d'une inquiétude indéfinissable, on lit le pressentiment d'une fin prochaine. Il n'y a dans cette attitude du pauvre animal sacrifié aucune recherche du compositeur et aucune exagération ; il n'y a qu'une grande et belle étude de la nature ; et, si M. Schreyër a, pour révéler les secrets du cœur humain, la même disposition et la même aptitude, il peut monter au premier rang dans la carrière qu'il a embrassée.

Avant de quitter les paysagistes, il nous est impossible de ne pas rendre un nouvel hommage au talent de M<sup>lle</sup> Sarrazin. La nature italienne et la campagne de Rome, particulièrement, ont eu dans cette artiste aussi habile que distinguée, un des interprètes les plus fidèles et les plus intelligents. *La Vallée d'Arce, près Tivoli, et Piano di Sorretto*, exposés cette année, en feraient à eux seuls suffisamment foi, s'ils n'avaient été précédés de tant d'autres toiles non moins remarquables. Les paysages de M<sup>lle</sup> Sarrazin sont traités avec une largeur et une méthode que d'autres apprécieront mieux que nous. Une couleur énergique et pure vient ajouter la vérité des tons à la vérité du dessin, et ces deux qualités se fondent dans une ampleur pleine de noblesse et de majesté. M<sup>lle</sup> Sarrazin, mieux que bien d'autres, a

compris, senti et traduit par son côté classique cette végétation à la fois triste et grandiose qui semble répondre par sa sévérité même à la sévérité des ruines qu'elle entoure. Mais il y a dans ces campagnes un autre élément que, suivant nous, M<sup>lle</sup> Sarrazin n'a peut-être pas assez fait ressortir, c'est la poésie religieuse dont ces horizons sont imprégnés, et que M. Bodinier, par exemple, a si bien rendue. M. Bénouville, dans des cadres plus restreints souvent que ceux de M<sup>lle</sup> Sarrazin, déploie ce sentiment et cette faculté à un degré remarquable et saisissant. Si ces deux talents pouvaient se fondre en un seul, on aurait dans ce genre quelque chose de parfait.

Abordons maintenant les autres genres de composition. Nous aimerions bien garder le silence sur le *tapis vert* de M. Doré, qu'on appelle aussi les *Jeux de Bade*, mais il a de si grandes dimensions et il est signé d'un nom si recommandable, qu'il est impossible de passer devant, sans le voir.

M. Doré a voulu traiter ce sujet à la façon de Muller, dans l'*Appel des condamnés*. Mais M. Muller transportait sur sa toile et exprimait les plus douloureux si l'on veut, mais aussi les plus nobles sentiments qui peuvent faire battre le cœur humain, tandis que M. Doré a voulu rendre par de grandes lignes de petites passions; il a échoué, et comme compositeur et comme coloriste; il n'y a de vraiment grand dans cette œuvre que le cadre. M. Doré est un charmant dessinateur, mais en prenant un pinceau au lieu de son crayon... il s'est trompé.

En présence d'un pareil tableau, on peut faire le sacrifice de la couleur : n'est pas coloriste qui veut,

même les plus intelligents, même les mieux inspirés. Mais, ce que l'on ne peut comprendre, c'est de voir disparaître l'artiste tout entier, avec toutes ses richesses, avec toutes ses éminentes qualités, parce que l'idée lui vient de laisser un instant son album et de prendre un chevalet. Quel est le secret de ce mystère ? Comment se fait-il que le brillant, le fécond, le spirituel dessinateur du *Dante*, des *Contes de Perrault*, de *Don Quichotte*, de la *Bible*, et des *Fables de la Fontaine*, parce qu'il prend une palette, oublie, tout d'un coup cet art du dessin qui a porté déjà son nom si haut ? Comment, sans remonter à des œuvres plus importantes, dans la vignette par exemple de *la Cigale et la Fourmi*, dans celle des *Deux Pigeons*, il aura une véritable puissance de conception, une étude du cœur humain admirable, traduite sous la forme la plus délicate et la plus poétique ; et, lorsqu'il veut faire du grandiose, il ne produira que des femmes qui semblent avoir posé pour le *Journal des modes* ! Est-ce le châtement secret d'une ambition déréglée, ou bien cela vient-il de cette gêne qu'éprouverait un chanteur qui voudrait exécuter un morceau écrit dans un registre plus étendu que celui de sa voix ? Nous l'ignorons ; mais, il est certain qu'il y a, dans cette production si peu digne des nobles facultés de celui qui l'a entreprise, quelque chose d'étrange, de fatal, d'inexplicable et d'inexpliqué.

Impossible de ne pas s'arrêter devant le tableau de M. Knauss, *Son Altesse en voyage* ; il est difficile de mieux trouver et de mieux traduire.

Nous faisons une exception pour M. Knauss qui est prussien. On nous reprochera de nous écarter de notre

sujet; mais notre excuse est toute prête : M. Knauss, en effet, est assez spirituel pour que Paris lui donne droit de cité.

La moitié de la scène du côté droit est occupée par les arrivants.

C'est un margrave allemand accompagné de son aide-de-camp. Son Altesse a mis pied à terre, elle a quitté sa voiture que l'on aperçoit dans le lointain. Elle semble avoir froid, elle marche d'un pas rapide, et sa physionomie indifférente et blasée exprime le désir qu'elle a de mettre le plus vite possible un terme aux ennuis de la route et aux représentations de villages. Cependant, dans la partie gauche, le village prend au sérieux la visite du prince; le bailli, les notables du lieu, les curieux, les petits enfants, chacun avec l'expression de fatuité ou de curiosité naturelle qui convient à sa position ou à son âge, se présentent sur son passage, précédés par l'instituteur auquel ses élèves servent de cortège. L'instituteur rempli du sentiment de son importance vient, son discours à la main, prêt à débiter son *speech*, sans s'apercevoir de l'ennui de l'auguste visiteur et du regard ironique de l'officier d'ordonnance, qui s'amuse, à travers son binocle, de ces physionomies grotesques. Ce contraste a été parfaitement rendu, et comme tableau de genre, la composition de M. Knauss est une des meilleures de l'Exposition de 1867.

Nous sommes heureux de mentionner ici deux tableaux de M<sup>me</sup> Henriette Brown : *Une Jeune Fille de Rhodes* et *Une École israélite à Tanger*, qui ne manquent pas d'originalité et de grâce.

Comment ne pas admirer en passant le fameux bou-

quet de roses moussues de M. Joanny Maisiat. L'artiste, par la fidélité du dessin et par l'éclat du coloris, s'est rapproché de la nature d'une manière si extraordinaire qu'en admirant ces fleurs charmantes on se sent porté instinctivement à s'incliner vers elles pour en respirer le parfum. M. Robie a fait également dans ce genre des choses merveilleuses et pourrait peut-être rivaliser avec M. Maisiat. *La Fille du Maître d'école*, de M<sup>me</sup> Alix de Laperelle, est une heureuse composition, et dans la gravité naïve de la petite fille, investie pour un moment d'une autorité dont elle est fière avec raison, il y a un charme extrême.

Pour entrer à l'exposition annuelle, M. Dauban ne pouvait avoir de meilleure recommandation, en 1867, que ses deux premiers tableaux, de 1864 et de 1865, qui lui ont conquis, dans la pléiade artistique de notre époque, un rang si honorable. Celui de cette année, *la Mort du Trappiste*, est absolument dans le même style que ses devanciers, et il sera sans doute l'objet de la même distinction.

M. Joseph-Robert Fleury a présenté deux portraits seulement à l'annuelle, mais nous le retrouverons à l'Exposition générale.

M. Perrault, dans son tableau inscrit au livret sous ce titre : *Pour la petite chapelle*, nous a montré la plus ravissante figure qu'on puisse imaginer. Une petite fille de six à sept ans, qui a déjà sur l'autel d'un mois de Marie suspendu les premières fleurs et les premiers ornements qu'elle a pu se procurer, présente aux passants une petite sébile pour obtenir le reste. Sa physionomie pleine d'innocence et d'esprit à la fois leur sourit avec

confiance. On dirait qu'elle a conscience de l'intérêt qu'elle inspire et que la petite quêteuse se dit tout bas qu'il est impossible de lui dire *non!*

*La captivité de Galilée.* Nous terminerons par ce tableau de M. Muller, parce qu'il nous a frappé d'une manière spéciale et qu'il nous a semblé avoir comme pensée plus de portée que la plupart des autres.

M. Muller a un talent tout particulier pour rendre le jeu de la physionomie suivant la situation respective des personnages groupés dans le même cadre. Avec cette disposition et une bonne méthode, si l'artiste sait choisir un sujet élevé, il peut arriver à la grande peinture. Or, le sujet qui nous occupe en ce moment appartient à une sphère supérieure.

Galilée, comme il le raconte lui-même dans sa correspondance, avait en 1633 été condamné à une prison facultative, c'est-à-dire qu'il pouvait fixer lui-même où il résiderait, sous l'arbitre du souverain Pontife. Le peintre le représente dans le palais de l'archevêque de Sienne, où il reçoit la visite des hommes les plus distingués de l'époque. Le grand astronome est assis dans une attitude aussi digne que modeste, on sent que son extrême douceur et sa bonté naturelle peuvent seules contenir l'essor du génie méconnu, quant à l'énergie de l'expression. La conversation s'établit avec ses nouveaux visiteurs, on devine qu'elle a pour objet le système dont on ne lui pardonnait pas la veille la téméraire nouveauté. Mais on sent aussi qu'il prend sa revanche d'une partie perdue. L'attention des assistants reste suspendue à ces lèvres à travers lesquelles se font jour la science et la vérité. La séduction persuasive de l'élo-

quence se manifeste sur les visages qui l'entourent, et le peintre a fort bien rendu sur ces figures, si variées, d'ailleurs, le moment où l'auditeur passe du charme de l'entretien à l'entraînement de la conviction.

Nous voici arrivés à l'exposition annuelle de sculpture. M. Clément en a fait le compte-rendu<sup>1</sup>. Suivant cet estimable critique, ses produits seraient encore par leur valeur au-dessous de ceux de la peinture, il y voit plutôt des artisans que des artistes, qui ont cherché dans leurs œuvres le profit qu'ils pourront en retirer au moyen des réductions auxquelles elles se prêteront pour dessus de pendules. Dans l'ensemble il peut avoir raison, mais nous y trouvons au moins une ou deux statues dont les auteurs protesteraient avec raison contre un pareil grief et auxquels M. Clément lui-même a rendu l'hommage de son admiration; nous citerons du moins celle qui nous a le plus frappé, et pour ne pas être taxé d'exagération, nous laisserons parler sur ce sujet M. Clément lui-même :

« La figure envoyée par M. Falguière, *Tarcinus*,  
« martyr chrétien, est certainement une des meilleures  
« de l'Exposition, et, pour notre part, nous l'aurions  
« mise au premier rang. Tarcinus était un jeune chré-  
« tien qui portant l'Eucharistie, aima mieux mourir sous  
« les coups des païens que de leur livrer le corps du  
« Christ. Il est couché sur le côté droit, appuyé sur le  
« coude, la tête renversée. Tout ce qui lui reste de force  
« paraît concentré dans les mains qui serrent convul-  
« sivement contre la poitrine l'Eucharistie qu'il défendra

<sup>1</sup> Voyez le *Journal des Débats* du 15 juin 1867.

« jusqu'à la mort. La tête, d'un type très-personnel et  
« intéressant, est calme ; elle exprime avec une grande  
« force la foi humble, mais résolue du jeune homme ;  
« il y a des parties charmantes comme invention et  
« comme modelé, dans la figure entière. C'est un ou-  
« vrage très-naïf et très-bien trouvé, et qui présente  
« d'autant plus d'intérêt, qu'il prouve que M. Falguière  
« peut réussir dans plus d'un genre, car ses premiers  
« envois, très-remarquables d'ailleurs, ne faisaient pas  
« pressentir celui-ci. Nous espérons bien revoir au pro-  
« chain Salon cette figure exécutée en marbre et amé-  
« liorée encore par le supplément de travail que cette  
« transformation nécessite. »

Le morceau capital après celui-ci est assurément le groupe qui a obtenu la médaille d'honneur à M. Carrier-Belleuse.

Il représente la Vierge assise et élevant de ses deux mains l'enfant divin, comme pour montrer à l'univers le futur Sauveur. Elle incline son front, comme pour adorer elle-même Celui qu'elle offre à l'adoration des siècles à venir. « Ce mouvement, dit M. Clément, est  
« très-juste et l'expression de la physionomie est rendue  
« avec force. »

Ces deux succès viennent à l'appui de ce que nous disions, en commençant, de l'influence de la religion sur les arts, ce qui est senti de tout le monde, et ce qui a été dit assez de fois pour avoir désormais l'autorité d'un axiome.

Ce qui attire ensuite le plus l'attention, au moins par ses dimensions colossales, c'est le *Napoléon I à cheval*, destiné par M. le général comte Pajol, à la ville de

Montereau, en souvenir de la victoire du 18 février 1814. On a loué avec raison les justes proportions, le naturel et l'harmonie de cette statue.

On a rendu également aux *Deux Anges* de M. Gumery l'hommage qu'ils méritent.

*Le Curé d'Ars*, par M. Cabuchet, a fait aussi sensation. La voix de M. Clément aura sur ce point encore plus d'autorité que la nôtre.

Voici comment il s'exprime sur cette statue :

« M. Cabuchet a exposé une statue en marbre, qui  
« représente un prêtre agenouillé, empreinte d'un sen-  
« timent religieux très-remarquable. Ce prêtre, Jean-  
« Marie Viannay, curé d'Ars, a laissé dans son pays une  
« réputation de sainteté et de bienfaisance presque lé-  
« gendaire. Il a les mains jointes, et sa tête amaigrie  
« exprime avec une grande force l'ardeur de sa foi. Le  
« costume d'une littérale exactitude, n'est sans doute  
« pas très-favorable à la statuaire, mais l'artiste a su  
« communiquer à cette figure, qui est un portrait, une  
« signification morale qui lui donne beaucoup d'inté-  
« rêt. »

La *Chasserresse* de M. Blanchard et la *Somnolence* de M. Leroux, ont beaucoup de grâce et de mérite plastique, mais rien de plus comme pensée et comme invention.

La *Fileuse de Procida* de M. Cugnot, a les mêmes qualités sans avoir plus de portée.

Il n'en est pas de même de l'*Avare* de M. Léon Perrey, qui mérite d'être signalé, sous d'autres rapports, pour son expression aussi vraie que dramatique.

On a de M. Moreau Vaultier, un *Bailleur* aussi plein de vérité dans son expression que dans son attitude.

## II.

Nous adopterons pour l'examen de la galerie de peinture française, au Champ-de-Mars, l'ordre que nous avons suivi pour la galerie de l'Exposition annuelle, et nous parlerons d'abord des paysagistes. Nous commencerons par exprimer à M. d'Aligny, le regret de ne le point voir inscrit sur le livret de cette exposition.

Nous devons signaler de Corot : *le Matin, le Soir*, et *Souvenir des environs du lac de Nemi*.

Dans *Macbeth : les Sorcières*, M. Corot est sorti de son genre ordinaire et il a prouvé que son imagination ne le cédait en rien au sentiment qu'il a de la nature.

M. Huet montre également dans les nombreux tableaux qu'il a présentés à l'Exposition générale, une grande souplesse de talent, par la variété de ses œuvres. A côté d'une *Matinée de printemps* dont il nous fait respirer, en quelque sorte, les douces émanations, il nous montre les tempêtes de l'Océan ; et, d'un *Bocage Normand*, il passe avec autant de facilité, avec autant de mérite, à l'aspect sévère des montagnes et au cours capricieux du *Gave débordé*.

M. Bouguereau, auteur du joli tableau de *l'Age d'or*, de l'Exposition annuelle, dont nous avons fait l'éloge, compte aussi dans le salon du Champ-de-Mars, un assez grand nombre de toiles.

MM. Français et Paul Flandrin, ont rapporté à l'exposition générale des paysages des années précédentes et dont le mérite a été reconnu ou discuté par des cri-

tiques plus experts que nous. Une seconde *Vue de Saint-Pierre de Rome ; Tivoli*, et une *Vue de Torre di Schiavi*, sont les trois tableaux de M. Bénouville, tout imprégnés de cette poésie mélancolique qui le caractérise, comme nous nous plaisions à le reconnaître, à propos de ses paysages de l'Exposition des Champs-Élysées.

Nous voici, enfin, devant les paysages de M<sup>lle</sup> Rosa Bonheur, qui ne sont déjà plus le paysage, et c'est peut-être un malheur. Sans doute les animaux dus à son pinceau, soit qu'on regarde l'individu, soit qu'on les prenne par groupes, sont admirables ; leurs diverses attitudes sont parfaites, et les moindres détails sont rendus avec une exactitude frappante ; mais, plus le sujet principal touche à la perfection, plus il demanderait, comme les animaux de Potter, de Cuyp ou de Berghem, à s'harmoniser avec un fond plus couvert, avec l'azur d'un ruisseau à travers la prairie ou bien avec le clair obscur de la végétation. Le premier plan dans les tableaux de cette habile artiste, ressemble un peu à ces hymnes trop accentuées qui ont besoin d'être soutenues par un chœur. Il n'y a pas de réalisme, à proprement parler, dans les tableaux de M<sup>lle</sup> Rosa Bonheur, mais ils manquent, suivant nous, de cette unité, de ce complément, de cette harmonie, sans lesquels le sujet le mieux traité, le mieux réussi, ne peut produire tout son effet.

S'il n'y a rien de primordial comme conception dans le concours général de peinture en 1867, il faut reconnaître qu'il y a un nombre considérable de tableaux de genre, d'une grande valeur. M<sup>lle</sup> Henriette Brown, compte, dans cette galerie, six tableaux traités avec une

grande délicatesse de sentiment, mais dont la plupart ont une certaine date, ce qui leur a obtenu depuis des éloges mérités et bien plus flatteurs que ceux que nous pourrions leur adresser.

M. Meyssonier brille à l'exposition de tout son éclat. On sait que ce charmant artiste reproduit, dans des cadres assez restreints, de petits sujets pleins de caractère et particulièrement des scènes de la vie militaire. *L'Attente, le Maréchal ferrant, le Capitaine, Cavaliers à l'Auberge, le Corps de garde, l'Ordonnance*, sont autant de compositions pétillantes de verve et d'à-propos à travers leur simplicité même.

M. Fromentin, aussi connu que M. Meyssonier, se rapproche de lui par certains côtés ; ce sont aussi des sujets militaires, mais c'est à la vie arabe qu'il les emprunte. Ses tableaux renferment autant l'étude de mœurs que l'étude de la nature ; les paysages se combinent de la manière la plus heureuse avec les personnages ou les groupes qu'ils environnent.

Ce sont de véritables compositions. Sur les sept tableaux de M. Fromentin, six sont déjà connus depuis quelque temps. Le dernier lui-même a figuré à l'Exposition de 1866, et représente une *Tribu nomade* en marche vers les pâturages du Tell, dans lequel l'artiste s'est peut-être encore surpassé par la finesse du dessin et par ces tons chauds de l'Algérie qu'il comprend si bien. Ce peintre, dans des proportions plus réduites, a certaines affinités avec M. Tournemine, dont nous avons décrit avec tant de plaisir le nouveau tableau à l'Exposition annuelle et dont nous retrouvons avec le même charme à l'Exposition du Champ-de-Mars, des toiles plus an-

ciennes, mais aussi poétiques, telles que *Un café en Asie-Mineure*, *Habitations près Adalia*, *Souvenir du Bas-Danube*.

Le *Fruit défendu* de M. Toulmouche, est un petit chef-d'œuvre de sentiment et d'esprit. Si la nature a jamais été prise sur le fait, c'est bien là ! Quatre jeunes filles ont fait invasion dans le cabinet de leur père, et s'apercevant que la bibliothèque est restée ouverte, se sont mises à fureter dans les rayons avec toute la convoitise que peut donner le démon de la curiosité. De nouveaux horizons se déroulent à leur imagination dans ces livres que dévorent leurs yeux. Deux d'entre elles, penchées sur la même page, se communiquent malicieusement leurs impressions, éprouvant, à la fois, le trouble et l'attrait de l'indiscrétion ; une autre, au premier plan, livrée à des révélations qu'elle semble vouloir garder pour elle, dans la crainte qu'on ne les lui arrache, porte sur son front le vermillon de la pudeur et sur ses lèvres l'expression du plaisir ; pendant ce temps, la quatrième, plus naïve sans doute, a été placée en faction à la porte, et reste aux écoutes pour prévenir toute surprise. Cette scène charmante a été rendue par l'auteur avec un talent remarquable, avec un véritable talent d'artiste.

Les tableaux de MM. Hamon et Jalabert, sont parfaitement connus ; nous pourrions répéter les choses gracieuses qu'ils ont attirées à leurs auteurs, mais nous ne dirions rien de nouveau et nous n'ajouterions rien à leur réputation.

Nous avons été heureux également de retrouver les deux premiers tableaux de M. Dauban.

MM. Curzon, Breton, Levy, Busson et Luminais dont nous n'avons pas le temps d'analyser les œuvres, n'ont rien perdu d'un mérite si reconnu.

M. Landelle, lui aussi, est un heureux interprète des types méridionaux et de la nature orientale ; son portrait d'une *Jeune femme fellah* (Asie-Mineure), est plein de caractère et de couleur locale.

Il n'en est pas de même de l'*Enfant prodigue*, de M. Dubufe. Ce tableau attirerait les regards par ses grandes dimensions, lors bien même qu'il n'aurait pas d'autres titres à l'attention du public. Assurément, nous sommes loin de les lui refuser tous. M. Dubufe a pris son héros au milieu des dissipations et des orages ; il est dans toute la splendeur du libertinage, entouré de joueurs et de courtisanes ; il porte à ses lèvres la coupe de l'ivresse et de la volupté. Ce tableau, quoique un peu mouvementé et un peu exagéré, ne manque ni d'imagination, ni même d'un certain effet dramatique, mais il pêche entièrement par le caractère. Il n'a ni le ton de la parabole, ni le reflet de l'Orient. Nous sommes en plein xvi<sup>e</sup> siècle ; les femmes portent la grande fraise de Catherine de Médicis, et notre jeune libertin avec le maillot et le juste-au-corps à taille d'abeille, ressemble à un mignon de la cour de Henri III. Ce défaut de convenance détruit toutes les bonnes qualités de cette composition et M. Dubufe n'a plus qu'une chose à faire, c'est de lui chercher un autre titre.

M. Gérôme nous apparaît toujours avec les qualités qu'on ne peut lui contester comme dessin académique et comme pureté de ton dans son coloris. Ses personnages pris individuellement sont même loin de manquer

de naturel et d'expression ; mais ils ne se fondent pas toujours comme ordonnance et comme unité. Le tableau de la *Mort de César*, rappelle il est vrai ses premiers succès. La nature a certainement beaucoup donné à M. Gérôme, mais elle lui a refusé des ailes. Il ne s'élève pas assez au-dessus de terre, et si sa peinture n'est ni réaliste, ni matérialiste, à proprement parler, elle manque trop souvent d'inspiration et de poésie. Sa *Phryné devant le Tribunal* paraît certainement très-bien peinte, il a répandu sur elle-même plus que les grâces physiques, elle a cet embarras de la pudeur qui lui donne presque son principal attrait ; mais son aréopage est composé de vieillards à l'expression basse et vulgaire, pour ne pas dire plus, ce qui fait que ce tableau, comme plusieurs du même peintre, ne sera jamais qu'une œuvre purement sensualiste.

Nous aimerions donner plus de temps aux toiles de M. Timbal. On doit à ce dernier : Une *Famille patricienne, recueillant le corps d'un de ses esclaves martyrisé*. Il y a dans ce tableau une pensée touchante, et ce rapprochement des maîtres aux restes de l'esclave, à travers l'opposition du rang et de la fortune, est aussi heureux comme idée que délicat comme sentiment. Les tableaux d'histoire de MM. Robert Fleury et Comte nous ont semblé aussi renfermer de grandes qualités de couleur et de style. Nous avons regardé particulièrement de ce dernier : Le *Sacre de Charles VII*, qui a bien le reflet de l'époque et *Eléonore d'Este*, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, faisant jurer au jeune Henri son fils, qui sera plus tard le Balafré, de venger son père assassiné par Poltrot de Meré. Les attitudes sont

très-bonnes et la passion de la haine sur le visage de la mère est bien exprimée. Nous avons pour interprète de l'histoire moderne, quatre peintres de batailles distingués, MM. Protais, Beucé, Pils et Yvon.

Les tableaux de M. Protais comme dessin, montrent chez l'auteur une rare intelligence de la vie des camps. Si M. Protais était plus coloriste, les scènes qu'il représente, plutôt comme étude de mœurs que comme traduction épisodique d'une action déterminée, seraient parfaites; malheureusement dans ses tableaux, une teinte grisâtre et cendrée domine tous les autres tons, d'où il résulte que le mérite de ses compositions ressort bien mieux dans la gravure que dans l'original.

La *Bataille de l'Alma* de M. Pils, est pleine d'entrain et de mouvement, ainsi que la *Bataille de Solferino* de M. Beucé.

Nous avons gardé M. Yvon pour le dernier, parce qu'il est le plus important des quatre. Est-il le plus heureux? C'est une tout autre question. Renfermer toute une épopée dans le même cadre, c'est une chose difficile. La *Prise de la Tour Malakoff* est une œuvre assurément considérable par les difficultés et le travail que ce sujet si complexe devait donner au peintre: lui en saura-t-on jamais gré? Est-il arrivé à son but? Nous ne le croyons pas. M. Yvon place sur son premier plan des personnages grandeur naturelle. Une fois ceci convenu, quel que soit l'amoindrissement autorisé, et voulu même par la perspective pour les second et troisième plans, elle a toujours ses lois avec lesquelles on ne peut pas transiger. Or, si les dimensions de sa toile ne sont pas en rapport avec les proportions données par l'ar-

tiste à ses personnages, il sera forcé, pour représenter l'action complète, de resserrer les bataillons les uns contre les autres, et de les entasser en quelque sorte dans ce cadre insuffisant.

C'est ce qui est arrivé à M. Yvon dans cette page d'histoire, excellente comme statistique, mais très-imparfaite comme œuvre d'art. Quand on regarde ce tableau, tout en admirant une foule de détails, on se sent mal à l'aise, on a peine à respirer, et pourquoi? parce que M. Yvon a tout mis dans son tableau excepté de l'air.

On a beaucoup attaqué la manière et la couleur de M. Horace Vernet; les artistes en parlent, sous ce rapport, avec un certain dédain et plus d'un aurait rougi de lui donner ce nom. Eh bien! que M. Horace Vernet soit sacrifié comme coloriste, je n'ai pas le talent nécessaire pour m'inscrire en faux contre cette accusation. Mais, comme dessin en général et comme dessin du cheval en particulier, combien de gens qui osaient le dédaigner et qui ne le valaient pas! Il n'en est pas moins vrai que ses tableaux produisaient tout leur effet et que, sans lui donner plus d'inspiration qu'il n'en avait, et sans en faire un poète, on pouvait bien reconnaître en lui un historien et un historien élégant et fidèle.

Nous voici devant le portrait en pied de l'Empereur, par M. Hippolyte Flandrin.

Jusqu'ici nous avons gardé le silence sur le *Portrait de l'Empereur*, par M. Cabanel, non qu'il nous soit indifférent, mais parce que nous voulions faire le parallèle. Il est vrai que, dans une pareille partie, les chances

ne sont pas égales, et M. Cabanel avouerait lui-même que M. Flandrin aurait trop de points à lui rendre. Nous ne prétendons pas refuser toute espèce de mérite au tableau de M. Cabanel, nous le trouvons ressemblant, et nous dirons même que, sous le rapport de la touche et du savoir-faire, c'est une bonne peinture. Mais, quand on a constaté la ressemblance dans un portrait, tout n'est pas dit : combien de croûtes affreuses sont d'une ressemblance frappante ! Si le mérite n'était que là, Van Dyck n'aurait pas laissé un nom impérissable, et les portraits dus au pinceau de M. Ingres n'auraient pas aujourd'hui tant de valeur. Il faut qu'une œuvre de ce genre rende non-seulement les traits, la ressemblance physique, mais il faut que nous y trouvions la ressemblance morale ; il faut que l'on y reconnaisse le caractère et que le pinceau fouille en quelque sorte jusqu'à l'âme. Et l'artiste ne doit pas encore s'arrêter là. Il devra reproduire de ce caractère ce qu'il y a de plus favorable à l'art, à l'inspiration ; qu'il fasse descendre sur le front de ses personnages quelque chose d'en haut, qu'il y mette en un mot l'idéal. Or, voilà ce qui manque au tableau de M. Cabanel ; il ne nous révèle, il ne nous dit absolument rien, parce que tout un monde lui a échappé : le monde moral.

On sait que la composition et l'exécution de ses nombreuses et admirables fresques ne laissaient guère à M. Hippolyte Flandrin le temps de faire le portrait et que ce n'était pas le genre auquel il donnait sa prédilection. Aussi, quand on le sollicitait d'en faire, on le lui demandait comme une faveur. Et cette faveur, on n'y attachait tant de prix, que parce que l'on

savait bien qu'il mettrait sur sa toile quelque chose de lui. On savait que cette grande et belle intelligence y ferait passer un reflet, une lueur de cette poésie spiritualiste qui rayonne à travers ses fresques. On le savait bien, et le chef de l'État le savait aussi bien que les autres. Il savait que le génie oblige, et à cette confiance si bien placée, M. Flandrin a répondu par une page d'histoire désormais immortelle.

M. Flandrin a donné à l'Empereur le costume de général de division, au lieu du costume civil. Que ce choix vienne de lui, ou doive être attribué à une volonté auguste, c'est déjà une circonstance heureuse et qui préparait à ce genre de travail de meilleures conditions, des avantages dont l'artiste a su tirer parti au profit de son œuvre. Un costume officiel, ou du moins un costume militaire, permet mieux de faire ressortir le caractère du souverain, que lorsqu'on le représente comme l'a fait M. Cabanel, en habit noir et en culotte courte. Dans le tableau de M. Cabanel, l'Empereur, sauf l'insigne qu'il porte en sautoir, n'a rien de plus que tout dignitaire occupé de recevoir les invités conviés à la fête qu'il donne. Il est tout à la chose extérieure, à la chose du moment, nous oserions presque dire à la chose futile, prêt à danser, lui-même, au besoin. En pareille situation, le plus grand artiste aurait bien de la peine à donner à la physionomie une expression digne, un langage élevé, et tomberait, comme M. Cabanel, dans la banalité.

Dans H. Flandrin, au contraire, le moral répond à l'extérieur, au costume.

L'Empereur est debout, dans une attitude noble,

simple, naturelle. Il est dans un de ces moments de sérénité intérieure qui se communique au spectateur lui-même; il est à la fois grave et souriant. L'horizon à ses yeux ne semble pas chargé de tempêtes. On sent qu'il poursuit une grande et généreuse pensée, une de ces pensées qui satisfont à la fois l'amour-propre et la conscience, chose si rare dans les rêves du pouvoir! Il y a en lui une impression à travers laquelle transpire ce double rayon du génie et de la bonté : une bonté douce, tendre, à travers laquelle passe l'inspiration puissante et active du beau et du bien. Que demander de plus à un portrait? Que demander de plus à un artiste?

Nous le répétons, si ce tableau d'Hippolyte Flandrin n'est pas une œuvre magistrale, il faut n'en chercher aucune autre à l'Exposition universelle.

Nous avons dit quelques mots de la sculpture française au salon de 1867, la sculpture italienne mérite bien aussi une mention particulière. La sculpture italienne se fait surtout remarquer par la grâce et le moëlleux. Dans quelques sujets ces deux qualités se transforment en défaut et tombent dans le style efféminé. Mais lorsqu'elles se maintiennent sans exagération et sans afféterie, elles ont d'autant plus de charme et de séduction, que la blancheur de la matière employée par le sculpteur italien est d'un éclat plus pur et plus inaltérable.

La statue en marbre du *Printemps*, par M. Argenti, de Milan, est, sous ce rapport, quelque chose d'extrêmement remarquable comme plastique et comme expression.

*La Phryné* de M. Barzaghi, quoique revêtue de ce sensualisme inhérent au sujet, est d'une exquise élégance. *La Lectrice* de M. Magni; *Galathée* de Seleroni; *Angélique et Médor* de Turini; *Ève* de Fantachiotti; ces diverses compositions et une foule d'autres sont marquées du sceau de cette *morbidezza* italienne dont nous parlions tout-à-l'heure, et sont moins appelées à l'ornement d'un musée, qu'à la décoration d'une villa, ou même d'un salon, une fois réduites.

Quelques-unes ont cependant plus d'importance et plus de portée: la statue de Napoléon I<sup>er</sup>, par exemple, de M. Romanelli, encore préférons-nous incomparablement le buste si connu et si admirable de ce grand homme, par Canova. La statue de *Corinne*, de Santarelli; *Agar*, de Lazarini; *Charlotte Corday*, de Miglioretti; *le saint Michel terrassant Lucifer*, de San Giorgio Abbonadio; et le groupe surtout de *Christophe Colomb et de l'Amérique*, par Vincent Vela, sont assurément de très-belles productions, mais plus remarquables encore par le côté plastique que par l'expression.

La pensée à laquelle on doit les meilleures de ces productions manquent comme ailleurs d'essor et d'énergie, et les Nicolas de Pise, les Bernini et les Canova ne comptent pas plus de successeurs dans leur patrie que chez nous, les Puget, les David et les Pradier.

Mais en prononçant ces derniers noms, le spectre de la mort se dresse devant nous, et en songeant au vide affreux qu'elle a fait parmi les artistes, en songeant qu'elle nous a enlevé presque à la fois nos plus grandes illustrations, et avec les Pradier et les David, les Delaroche, les Decamps, les Delacroix, les H. Flandrin, tous

ces maîtres dont les élèves serreraient encore hier la main, on ne peut demander un compte aussi sévère de son insuffisance à l'Exposition de 1867, pas plus qu'à une armée qui éprouverait, dans la lutte, un moment d'hésitation, à l'aspect de ses généraux étendus sur la poussière. Les rangs n'ont pas eu le temps de se reformer dans la phalange des maîtres de l'art; des génies dignes de ce sublime héritage de la pensée et de l'inspiration sont peut-être à la veille de se révéler sur leur tombe à peine fermée. L'heure du désespoir n'est pas encore venue. La cause de l'art et de la poésie n'est pas encore jugée; nous en appelons à de nouvelles épreuves. La mort ne frappera pas toujours tant de têtes à la fois, et les neveux de ceux que nous pleurons aujourd'hui pourront venir encore, il faut l'espérer, réclamer leurs noms et reconquérir leurs couronnes.

P. BELLEUVRE.

---

## SUR DEUX DÉFAUTS ACTUELS

DU

# CHANT SCÉNIQUE

---

Messieurs,

C'est une chose bien douce en notre temps, de parler d'industrie ! On ne trouve, dans ce riche domaine, que des merveilles à proclamer et, si l'on vient à émettre un désir, il y a tout à parier qu'une invention nouvelle le réalisera dès le lendemain. Moins heureux, nous venons vous entretenir de l'art en France, non de l'art en général, ce qui excéderait cent fois nos forces et transformerait d'ailleurs en un volume cette simple note, mais seulement d'une branche de l'art musical, du chant, du chant scénique principalement.

Avons-nous tort de faire pressentir que ce sujet nous donnera plus d'un regret à exprimer ?...

Si, à la différence de l'œuvre du sculpteur ou du peintre, les accents du musicien ne s'évanouissaient pas à l'instant même, il serait curieux et triste peut-être aussi, de comparer les chants qui brillaient sur nos théâtres il y a trente ans à peine, avec ceux qui s'y produisent aujourd'hui.....

Voudrait-on, par exemple, jeter les yeux sur l'Opéra? Quels noms du jour mettrait-on en regard de ceux de Nourrit, de M<sup>me</sup> Branchu, de Laïs et de Levasseur? A l'Opéra-Comique, qui opposerait-on à Elléviou, Martin, Ponchard et M<sup>me</sup> Damoreau? Il se trouve, encore sur ces scènes, des talents d'un vrai mérite, sans doute, mais qui pourrait voir dans leur réunion même l'équivalent du passé? — Si, à cet égard, on ne se fie pas à des comparaisons faites nécessairement de souvenir, qui n'a entendu répéter que les œuvres élevées de nos grands maîtres ne trouvent presque plus d'interprètes chez nous, et qu'il a fallu une artiste non française, M<sup>me</sup> Viardot, fille du célèbre Garcia, pour nous faire entendre l'*Orphée* de Gluck? — Dira-t-on que le goût a changé, que cet ancien style n'est plus de mode?... Nous verrons tout-à-l'heure, peut-être, si cette raison est bien la principale. — Toutefois, laissons pour un moment les comparaisons, oublions un splendide passé et n'examinons que le présent; mais, jugeons-le sans prévention, quoi qu'il en puisse advenir.

— Supposons qu'une personne de Dijon, de Bordeaux, ou de Toulouse se soit livrée à des études musicales sérieuses; elle se sera formée sous d'excellents maîtres, fera son régime quotidien des vocalises sans prix de Garaudé, de Crescentini et aura même eu le bonheur de recevoir des conseils de M<sup>me</sup> Damoreau. Cette personne revient à Paris après vingt ans d'absence, et nous voulons avec elle entrer à l'Opéra.

« Qu'est-ce, dira-t-elle, que cette attaque du son forcée,  
« cette tension continuelle et fatigante dans la diction,  
« cette exagération choquante et vingt fois répétée dans

« une soirée, de la note qui précède la terminaison d'une  
« phrase à effet ? Et il se trouve un public pour approu-  
« ver ces excès ! Plus, même, on exagère, et plus il ap-  
« plaudit ! On m'avait pourtant toujours dit que le chant,  
« comme le discours, ne devait jamais sortir de la vé-  
« rité, et que, si la passion lui prête parfois des tem-  
« pêtes, il ne doit pas, pour cela, se maintenir dans un  
« état de fièvre bientôt intolérable pour l'auditeur. Je  
« comprends bien maintenant, comment le spirituel  
« Reybaud, dans l'un de ses *Paturot*, a parlé du chant  
« *féroce*. . . Puis, chose plus singulière encore ! Alors  
« que tous les maîtres recommandent de poser et de  
« tenir la note avec tant de pureté et de précision, alors  
« qu'ils m'ont fait passer tant de longues heures à  
« *fler* des sons, voilà qu'ici, sur presque chaque syl-  
« labe, il se produit un *tremolo* que rien ne motive, un  
« chevrottement qui, d'abord, étonne, puis bientôt,  
« agace au dernier point. Et, qu'on le remarque, le  
« public applaudit toujours !... »

Ce langage ne nous étonnera pas, car, depuis plu-  
sieurs années, nous ne connaissons que trop ces deux  
défauts-là. Ils sont assez établis pour avoir reçu un  
nom. Les Italiens les appellent le *slancio* et le *vibrato*.  
Au théâtre de l'Opéra-Comique, au théâtre Lyrique,  
où les sentiments à exprimer sont moins forts, les si-  
tuations moins dramatiques qu'à l'Opéra, le *slancio*  
est moins marqué : mais, là comme ailleurs, comme à  
l'Opéra-Comique surtout, c'est principalement parmi  
les chanteuses que le *vibrato* est insupportable et pres-  
qu'incessant. Et, qu'on ne l'attribue pas à l'âge, à la  
fatigue ; les jeunes voix en sont affectées comme les

autres. Nous pourrions même citer certains instruments, notamment des violoncelles, pris de cette fâcheuse manie. Hâtons-nous de dire que plusieurs chanteurs ont le bon goût, la force de résister à cet entraînement, et nous ne comprenons pas que leur succès constant n'éclaire pas leurs énièmes. Nous aurions grand plaisir à les désigner, mais ce serait, on le comprend, une personnalité indirecte contre ceux dont nous aurions tu les noms...

Inutile d'ajouter que, comme tous les mauvais exemples, ceux-ci n'ont pas tardé à envahir les théâtres secondaires de Paris, puis les scènes de province, puis les cafés chantants, puis l'atelier et la mansarde, de sorte que, supposât-on que le mal vint à s'arrêter tout à coup dans la capitale, il faudrait plusieurs années pour que la guérison fût générale et que le chant français se trouvât restauré complètement.

En présence de ce double abus qui est non-seulement un mal par lui-même, mais encore, comme nous le verrons, un symptôme, est-il vrai de dire, comme certains écrivains le proclament, que l'art musical, l'art du chant, le seul dont nous nous occupons ici, est en progrès chez nous ?

La statistique à la main, oui. Sans parler des règlements qui établissent l'enseignement élémentaire du chant dans chacune de nos communes, l'*Orphéon*, commencé en 1835, par les soins de M. Wilhem, compte en ce moment 3,243 sociétés chorales, présentant un effectif de 147,500 chanteurs. Voilà, certes, une véritable armée philharmonique ! Et, que n'a-t-on pas dit de cette institution ! « L'Orphéon, écrit M. Gustave

Chouquet, est un des éléments de civilisation les plus puissants de la France actuelle... Il montre comment de l'union des voix peut naître l'union des cœurs... »

Nous ne nous inscrirons contre aucun de ces éloges et admettrons que de tels exercices faits en commun sont de louables passe-temps et peuvent donner en musique des connaissances premières qui conduiront peut-être plus tard à une étude sérieuse de l'art.

Mais, pour ce qui nous occupe, la pureté, la vérité de la diction, où se trouverait ici le progrès... car il serait déraisonnable de prétendre que chanter à voix nombreuses des morceaux plus ou moins compliqués, suffit à l'éducation d'un artiste ?

A un point de vue tout opposé, nous voyons qu'il y a là diffusion extrême, vulgarisation selon l'expression de M. de Laborde, des notions musicales à un état plus ou moins imparfait. Cette vulgarisation s'augmente par l'action des concerts populaires qui, à Paris surtout, sous l'habile direction de Padeloup, attirent et charment chaque jour des milliers d'auditeurs. Il faut ajouter les cafés chantants, dont nous ignorons le nombre chez nous, mais qui en Angleterre, si nous en croyons un document récent, dépassent 250, dont 22, fort importants, sont placés à Londres même. Chacune de nos villes, enfin, a déjà ou aura bientôt plusieurs de ces établissements, véritables débits musicaux, aux habitudes plus ou moins convenables.

C'est donc convenu, tout le monde, si l'on veut, possède quelques notions musicales, ou, du moins, a entendu et retenu sans doute, plus ou moins régulièrement, certains tronçons de mélodies.

Que devrait-il résulter de là ?

Les artistes, sachant que la plupart de leurs auditeurs ont fait le premier pas dans l'étude de la musique, devraient s'attacher à continuer cette initiation en ne donnant que de bons exemples, en évitant tout ce qui pourrait manquer d'épurer et d'élever le goût du public nombreux devant lequel ils paraissent : ce serait leur honneur et en même temps le bien de tous. Nourrit a dit et écrit qu'il voulait rendre son talent *populaire*, et cela, ajoutait-il, en mettant dans sa diction une telle clarté et une telle vérité, que les ignorants mêmes pussent le comprendre... Ce souhait, qu'on le remarque, n'avait rien de chimérique. Chez nous, le public, même le moins instruit, comprend vite ce qui est bien et suivrait facilement une bonne direction, si on la lui donnait avec quelque persévérance. Est-ce ainsi qu'agissent depuis quelques années la plupart de nos chanteurs ?

Faire de l'*effet*, obtenir des applaudissements quand même ! voilà leur but, voilà leur pensée, qu'ils se l'avouent ou ne se l'avouent pas. Le reste se devine. Si les demi-savants sont, dit-on, si sujets à l'erreur, des centièmes de savants le sont encore bien davantage. Or, de même que les esprits et les yeux peu exercés se plaisent aux tirades forcées et aux grosses couleurs, de même l'exagération sera infailliblement le moyen de séduire cette foule dans laquelle le plus grand nombre est, par son éducation et ses habitudes, étranger à ce qui peut former d'une manière suffisante le goût d'un auditeur. Voilà, dès lors, expliqués les efforts qui sont censés exprimer l'élan et la passion, ainsi que l'intolérable chevrottement qui est censé exprimer l'émotion

profonde. Rubini, Ponchard, auriez-vous jamais prévu cela!

Tous les chanteurs, nous nous hâtons de le répéter avec éloge, ne suivent pas cette fausse route; mais, pour ceux, si nombreux, qui s'y engagent, quel sera le moyen de se reconnaître et de se réformer? Écoutons le journal *le Nord*: « Nous sommes contre les esprits ren-  
« chéris et impertinents qui méprisent sommairement  
« le public et voudraient faire du goût un privilège. A  
« l'heure qu'il est, *la plupart des auditeurs à 15 sols*  
« *des concerts populaires ont meilleur goût que les dilet-*  
« *tantes de Ventadour...* » Ainsi, l'instruction, la fréquentation des grands maîtres ne servent à rien et ne vous donneront pas un jugement plus sûr que celui du premier venu placé à vos côtés! — Non, pas de privilèges, mais de légitimes conquêtes! Haydn, sans doute, était fils d'un charron de village; Rossini, d'un crieur public; mais on sait ce qu'ont fait Haydn et Rossini, et, quel que soit le langage des prétendus démocrates de l'art, toutes les aristocraties fussent-elles effacées, celle du talent et du bon goût ne périra pas...

Aux assertions que nous venons de faire connaître, on joint des phrases empruntées à ce jargon germanique qui, par son obscurité et son ton ambitieux, a déjà, en philosophie, en politique, en religion, brouillé chez nous tant d'idées. *L'art universel! Faire concourir à l'œuvre d'art l'universalité des citoyens sans distinction de classe ni d'origine*, formule que l'on avoue être un peu abstraite, et qui, malgré toutes les explications tentées en mots pompeux, reste toujours sans raisonnable application.

Tous ces discours ont de l'influence : ils flattent à la fois les artistes mal applaudis et les auditeurs qui croiront désormais les avoir dû applaudir justement. Des conférences publiques achèvent de les répandre. Paris a beau posséder Wartel, Delle-Sedie, Roger, Lefort, M<sup>mes</sup> Iweins et Eugénie Garcia; la voix de ces professeurs ne peut être assez entendue; dès lors le goût public s'altère, et, comme beaucoup de gens croient que tout ce que présente la capitale doit être sans reproche, une mode malsaine, déraisonnable s'établit, des excès choquants trouvent des bravos, et, si un provincial, survenant au milieu de ces triomphes, s'avise de faire une observation, on le prend pour un fâcheux!

— Un autre abus, ayant bien dans son origine quelque affinité avec ceux que nous signalons et venant les aggraver encore, se trouve dans les proportions exagérées des compositions modernes.

Que l'on soit plus ou moins épris des sons éclatants et des œuvres grandioses, il est deux limites que l'on ne saurait franchir impunément, car elles sont posées par la nature elle-même; nous voulons parler des forces du gosier humain et de celles de notre attention.

Quand on entend le *Prophète* ou l'*Africaine*, on s'étonne que la voix d'un acteur, si *fort ténor* qu'il soit, puisse soutenir une telle lutte. On comprend que le premier de ces opéras ait avancé la retraite regrettable de Roger, et l'on se demande si, en supposant un rôle plus hérissé encore de notes élevées et plus souvent accompagné par un chœur nombreux uni à un orchestre puissant, il ne faudrait pas deux artistes se relayant, pour le dire jusqu'au bout.

L'Allemagne qui, entraînée par ses inspirations élevées et sa science profonde, peut bien oublier parfois la juste mesure, nous a donné l'exemple des œuvres d'une richesse excessive. Le *Guillaume Tell* de Rossini paraissait, en 1829, atteindre le maximum de développement d'une partition lyrique, et, même, on ne craignit pas bientôt de réduire à trois actes cet impérissable chef-d'œuvre. Depuis, Meyerbeer, après avoir écrit *Robert le Diable*, un de ces rêves de génie que la vie d'un artiste ne retrouve pas, a donné des proportions extrêmes au *Prophète*, à *l'Etoile du Nord*, et surtout en dernier lieu à *l'Africaine*. Renchérissant encore, Verdi vient d'accumuler, dans son opéra de *Don Carlos*, des beautés très-réelles sans nul doute, mais d'un style tellement tendu et d'une sonorité tellement fatigante, qu'avant la fin, l'assemblée, qui a vingt fois applaudi, voit son attention épuisée, et, après le dernier accord, se retire prise d'une véritable courbature intellectuelle.

Il est, certes, bien facile de concevoir à quel point la nécessité de soutenir de tels combats augmente dans les chanteurs l'effort de la voix et l'altération du son. Il ne sera donc pas étranger à notre sujet de rechercher d'où peut venir cette exubérance de tant de compositions récentes.

Ici, nous retrouvons ces formules abstraites et trop souvent décevantes que certains écrivains de nos jours semblent avoir empruntées à l'Allemagne, et dont le savant mais nébuleux Richard Wagner s'est montré plus d'une fois, paraît-il, l'ardent soutien : *Parler au peuple ! s'inspirer du peuple ! parler à tous : rechercher les mélodies où passe le grand souffle populaire !...* Fort bien,

si cela indique cette expression assez claire pour être comprise de tous, cette vérité que souhaitait Nourrit et que les œuvres de Mozart présentent sans cesse...

Mais, au lieu d'une idée si simple, ce langage, qui rappelle les maximes vides et prétentieuses des saint-simoniens et des fouriéristes, amène l'exagération en faisant prendre un faux point de vue. Il est clair, en effet, que la grandeur d'une composition musicale doit se trouver dans sa pensée même et non dans les détails dont on pourra chercher à la rehausser. Seize mesures suffisent à Méhul pour nous faire entendre, dans *Joseph*, cette admirable prière du matin, qui, à la voix de Jacob, s'élève et s'étend jusqu'à l'extrémité lointaine des tentes du peuple israélite. Quelques accords de harpe suffisent à l'accompagnement de la magnifique prière de *Moïse*, et rien n'est plus simple que la mélodie à l'aide de laquelle Rossini, au début de son *Guillaume Tell*, exprime, ou plutôt nous fait voir le commencement d'une riante journée au milieu des poétiques vallées de la Suisse. Certes, *parler à tous* de cette façon est chose mille fois heureuse et recommandable. Mais, si au lieu de fixer sa pensée sur la scène à peindre, les sentiments à exprimer, le compositeur se préoccupe trop des masses pour lesquelles il écrit, son langage cessera d'être vrai, naturel, et, au lieu d'être grande, son œuvre deviendra recherchée, bruyante et fatigante avant tout. Le musicien, dans ce cas, se sera mis pour ainsi dire hors de lui-même, et bientôt, toujours préoccupé de son vaste auditoire, il dépensera toutes les ressources de l'orchestre pour accompagner un simple dialogue, tandis que, dans *Don Juan*, quelques accords

habilement ménagés suffisent à Mozart pour nous glacer de terreur.

Il nous semble que rien n'est plus simple, et nous ne sommes pas même le centième à émettre de telles vérités. Mais, malheureusement, nous recherchions tout à l'heure comment, mal exploitée, la diffusion des notions ou des habitudes musicales est venue en aide aux mauvais entraînements, et nous comprenons maintenant comment l'effort, le trouble habituel dans l'émission de la voix et l'exagération dans les œuvres lyriques, se lient pour entretenir le double défaut dont nos premiers théâtres et souvent nos concerts offrent chaque jour de si fâcheux exemples...

— On s'étonnera sans doute d'entendre une parole que le zèle seul autorise s'élever dans cette modeste enceinte pour signaler de tels abus, quand Paris possède tant de savants, tant de compositeurs habiles, tant de revues, tant de journaux pouvant, disons mieux, devant dénoncer chaque jour la mauvaise voie dans laquelle l'art s'engage. Hélas ! les savants, les artistes sérieux ne sont entendus que d'un bien petit nombre. Les revues, après avoir indiqué une fois ou deux ces défauts, ont passé aux questions du moment et laissé l'abus en repos. Scudo, le savant élève de Choron, le spirituel rédacteur de la chronique musicale de la *Revue des Deux-Mondes*, est mort au moment où il voulait commencer sur ces deux points une guerre soutenue. Quant aux feuilletonistes, après avoir, comme nous le voulons croire, dit un mot de protestation, à moins pourtant que ce ne fût un mot d'éloge, ils n'y pensent plus et n'étendent guère leur critique au delà des faits nouveaux qui se pro-

duisent chaque jour devant eux. Pour qui connaît les habitudes de la capitale, il n'y a rien là d'étonnant.....

C'est ainsi que le double abus va se perpétuant. C'est ainsi que Paris, qui possède tant de vives lumières, tant d'artistes éminents, voit, dans le domaine musical, comme il a mérité depuis longtemps de le voir dans le domaine de la politique et celui des croyances religieuses, son exemple sujet à mûr examen et, quelquefois même, à complète répudiation. Faut-il donc, en pareille circonstance, renoncer à la plainte et, si cette cité merveilleuse, au milieu de tant de richesses et de tant de splendeurs, persévère d'une façon si regrettable dans des défauts qui sont trop évidemment contagieux, toute voix, même une voix de province, n'aura-t-elle pas droit de le lui dire? Nous ne le pensons pas : l'art, sans doute, n'est pas stationnaire et l'on ne doit pas mesurer son expression du jour sur celle qui régnait il y a quarante ans ; mais s'il se transforme, c'est à condition de rester fidèle au bon goût et à la vérité. Si toutes les intelligences, même celles des plus humbles, ont droit de tendre jusqu'à lui, proclamons qu'il ne doit jamais s'abaisser vers elles, et, alors qu'on réclame pour lui tant de libertés, accordons-les-lui toutes, excepté celle de dégénérer.

E . LACHÈSE

# NOTES

SUR

## UNE PEINTURE MURALE

D'une salle du XII<sup>e</sup> siècle

### A L'ANCIEN HOPITAL SAINT-JEAN

A ANGERS.

---

#### I.

Parmi les dépendances de l'ancien hôpital Saint-Jean, sur le bord de la Maine, près de l'extrémité du vieux pont des Treilles, se trouve un bâtiment en ruines dont les murs datent du XII<sup>e</sup> siècle, époque de la fondation de l'hospice. Il comprend un rez-de-chaussée et un premier étage, jadis séparés par un plancher sur solives. La couverture, détruite il y a quelques années, était en charpente, revêtue à l'intérieur, de planches simulant une voûte légèrement ogivale, dont le profil se voit encore sur l'un des murs du pignon resté intact

Le premier étage se compose d'une longue salle, de 6 mètres 60 de largeur, ayant une belle cheminée dans

le style du XIII<sup>e</sup> siècle : on y remarque des restes de peintures murales qui ont été signalées pour la première fois à l'attention des archéologes et des artistes, par M. l'abbé Choyer.

Sur un fond blanc ou gris clair, on a dessiné des rectangles représentant un appareil en pierres de taille : les joints verticaux sont larges et formés par deux traits. Au centre de chaque rectangle est une rose à six pétales.

Le milieu du pignon dont nous avons parlé est occupé par une composition qui représente un oiseau près d'un vase contenant un bouquet de fleurs, dont quelques-unes retombent presque jusqu'à terre.

Le rouge et le jaune clair sont les seules couleurs employées dans les peintures dont il s'agit.

De tous les oiseaux connus, c'est l'autruche qui se rapproche le plus de l'image en question.

Quant au bouquet, les tiges sont évidemment celles des lys et les fleurs leur ressemblent également.

Le style de ces dessins n'est pas suffisamment caractérisé pour qu'on puisse en déduire l'époque précise de leur exécution. Ils remontent probablement au XII<sup>e</sup> siècle. La simplicité du travail, le défaut de perspective dans l'application des couleurs, qui constituent un lavis plutôt qu'une peinture, conviennent bien à cette époque, mais rien ne s'opposerait cependant à ce qu'ils eussent été faits plus tard. Les roses à six pétales se retrouvent fréquemment entre les années 1100 et 1500 ; il en est de même de la forme du vase et des rectangles indiquant un parement de pierres de taille.

Il est à peu près certain que la chambre dont nous

venons de donner la description était une pièce d'apparat, faisant partie du logement d'un personnage ayant une position indépendante qui lui permettait d'entrer et de sortir par le quai, de recevoir des visiteurs, sans qu'on fût obligé de traverser les cours et bâtiments affectés au service hospitalier proprement dit.

C'était peut-être l'appartement du prieur des Augustins qui desservirent l'hospice Saint-Jean jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, ou de l'aumônier dont la nomination appartenait à l'abbesse du Ronceray.

Le groupe de l'oiseau et du vase ne nous paraît pas être une peinture de pure fantaisie, telle qu'on eût pu la faire dans un encadrement, dans une ornementation accessoire. Ici, par la place que ce groupe occupe, par l'échelle à laquelle il est dessiné, c'est un sujet principal, la représentation d'une idée déterminée. Toutefois il est certain que ce n'est pas une armoirie. L'écusson et le champ manquent, la position de l'oiseau et du vase n'est pas conforme aux règles du blason.

Nous allons examiner successivement trois hypothèses mises en avant pour essayer de trouver la signification de ces peintures murales.

L'une de ces suppositions due à M. Godard-Faultrier, consiste à y voir l'emblème de l'Église catholique.

M. de Bastard, dans ses études sur les anciennes crosses, nous apprend en effet que, d'après saint Grégoire, l'autruche représente la Synagogue, mais que saint Jérôme la donne pour symbole de l'Église. Cette dernière interprétation serait ici la plus admissible, vu la présence du vase de lys, attribut ordinaire de la Vierge Marie. Cette hypothèse étant admise, il resterait

à fixer l'époque : M. Godard-Faultrier penche pour le XIII<sup>e</sup> siècle.

M. l'abbé Choyer avait déjà adopté cette date et il a émis à ce sujet une opinion qui est peut-être appelée à jeter du jour sur la question.

Ces peintures rappelleraient selon lui, un très-ancien ordre de chevalerie appelé l'*Ordre du Lys*, institué au XI<sup>e</sup> siècle par un roi de Navarre, Garcias VI.

C'est dans Héliot, auteur d'une *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*<sup>1</sup> que M. l'abbé Choyer a puisé ses renseignements. Or, rien n'est plus obscur et plus confus que la légende relative à ce prétendu ordre du Lys. D'après quelques chroniqueurs, Garcias III (et non pas Garcias VI, qui n'a jamais existé), l'aurait fondé en 1048 ou en 1052, par reconnaissance pour la sainte Vierge dont une statue miraculeuse se serait trouvée à la suite de la guérison de ce prince qui était tombé dangereusement malade. Suivant d'autres, le roi aurait découvert lui-même la statue, avec un vase de lys à côté, un jour qu'il était à la chasse. Un ancien auteur attribue la fondation de l'ordre à Sanche le Grand, père de Garcias. On n'est pas d'accord sur l'emblème que portèrent les chevaliers : au dire des uns, c'était un lys, d'autres indiquent un lys couronné d'un M. Le seul Yquez, qui a écrit une chronique de l'ordre de Saint-Benoît, prétend que le collier se terminait par un vase d'où sortait un bouquet de lys. Mais aucun d'eux ne mentionne la présence de l'oiseau et M. l'abbé Choyer n'a pas non plus expliqué à quelle oc-

<sup>1</sup> (1719) tome VIII, pages 340 et suivantes.

casion les emblèmes d'un ordre de chevalerie, institué dans les montagnes de la Navarre, avaient été reproduits sur un édifice de la ville d'Angers.

La plupart des écrivains qui en ont parlé disent que l'ordre du Lys s'éteignait à la mort de Garcias. Favyn, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie*<sup>1</sup>, et Guistiniani, qui a fait une *Histoire des ordres militaires*, pensent qu'il existait encore sous ses successeurs, et ce dernier écrivain donne même une liste des grands maîtres jusques et y compris Louis XIV.

Nous n'hésitons pas à récuser Guistiniani : son excessive crédulité et son imagination par trop féconde, ont été jusqu'à créer les armoiries de Seth, fils d'Adam, et des autres patriarches.

Mais tout ce qu'on a pu dire sur la fondation de Garcias, s'écroule devant la remarque faite par Héliot lui-même qu'elle est apocryphe, attendu qu'il n'existe aucun ordre militaire antérieur à 1099, année de l'établissement, par Gérard de Martigues, du premier qui eut paru, celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

En résumé, si le groupe colorié est du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, et cela est très-possible, il ne se rapporte à aucun ordre de chevalerie.

Examinons maintenant la troisième hypothèse dans laquelle l'histoire marche d'un pas plus assuré et va peut-être nous permettre de préciser la date de l'exécution des peintures.

En 1410, l'infant Ferdinand de Castille, devenu plus

<sup>1</sup> Paris, chez Robert Foüet (1620).

tard roi d'Aragon, institua l'ordre de la *Jarra de Santa Maria* ou du *Vase de la Vierge Marie*, à la suite de la prise, sur les Maures, de la forteresse d'Antequerra qui était réputée imprenable <sup>1</sup>.

L'ensemble était composé de *pots à bouquets pleins de lys entrelassés de griffons, pour conserver la mémoire de la ville et du château d'Antequerra*, au dire de Favyn.

Si quelque chose rappelle le souvenir de cette place forte, ce n'est pas certainement le vase de lys, symbole incontesté de la sainte Vierge, ce ne peut être que le griffon. Or l'autruche de la salle de l'hôpital Saint-Jean n'est pas sans analogie avec cet animal fabuleux. On sait qu'il était moitié lion et moitié aigle : dans certaines circonstances on donna pour le représenter plus de développement au quadrupède ; dans d'autres, ce fut l'oiseau qui eut une plus large part. L'autruche dont nous parlons a les pattes membrées à peu près comme celles d'un lion et le panache caudal ressemble moins à des plumes qu'à la réunion de plusieurs queues de lions fouettant l'air. De même que l'autruche, le griffon était censé originaire des pays ultra-méridionaux.

Il n'y a rien d'étonnant à voir figurer l'autruche sur la bannière d'une ville du sud de l'Espagne, habitée par des Maures venus de l'Afrique, c'est-à-dire de la patrie par excellence de ces sortes d'oiseaux. Il ne sera, du reste, pas difficile de savoir si elle se trouve dans les armes d'Antequerra. D'ailleurs en composant le blason

<sup>1</sup> *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, par Favyn (1620), tome II, page 1252.

de son ordre, Ferdinand a pu remplacer cet animal par le griffon qui lui ressemble, mais qui est plus dans les usages héraldiques.

L'objection que la bannière d'une ville musulmane ne pouvait contenir de figures d'animaux est sans valeur surtout en Espagne, où cette proscription ne s'appliquait guère qu'à la représentation de l'homme. Une des cours de l'Alhambra, renferme des lions sculptés ; plusieurs tapisseries d'origine arabe sont chargées d'animaux ( léopards, griffons, etc. ), entre autres celles de Saint-Mesme à Chinon.

Il reste maintenant à faire voir comment les emblèmes d'un ordre de chevalerie, fondé en 1410 par un prince espagnol, ont pu être reproduits à Angers.

Or, à cette époque, l'établissement de relations incessantes entre l'Aragon et l'Anjou est authentiquement constaté par l'histoire.

Louis II, duc d'Anjou, qui vécut de 1377 à 1442, avait épousé Yolande, nièce de Martin, roi d'Aragon. Ce dernier perdit son fils unique en 1409 et Louis lui envoya l'évêque de Conserrans, pour l'engager à reconnaître comme héritier de sa couronne, son propre fils, petit-neveu du roi par sa mère.

L'évêque fut reçu d'abord assez froidement, parce que lorsqu'il se présenta devant Martin, celui-ci contractait un second mariage. Néanmoins, ce souverain consentit à nommer des commissaires pour examiner la question de sa succession, ainsi que les droits de tous ceux qui y prétendaient : il mourut en 1410.

Un interrègne de près de deux ans pesa sur l'Aragon et la Catalogne, pendant lequel les partisans des divers

compétiteurs à la couronne se livrèrent de sanglants combats. Enfin, fatigués de ces luttes sans résultat, ils choisirent des arbitres pour nommer un roi. Ces délégués mandèrent devant eux les différents concurrents qui, sauf Louis d'Anjou, se firent représenter par des envoyés. Ce prince se contenta de protester contre quelques-uns des commissaires et de maintenir les droits de sa femme.

Le trône d'Aragon échut à Ferdinand, infant de Castille, que nous avons vu être le fondateur de l'ordre du *Vase de Marie*. Il sut se débarrasser de ses rivaux, en composant avec quelques-uns d'entre eux et réduisant les autres par la force. Louis paraît avoir été du nombre des premiers : suivant *l'Art de vérifier les dates*, il se contenta d'une somme d'argent pour Yolande, laquelle somme ne fut jamais payée. Toutefois, des relations amicales s'étaient également établies entre les deux princes, puisqu'on voit Ferdinand refuser au roi de Naples, Ladislas, de lui envoyer des secours pour s'opposer aux tentatives que faisait le duc d'Anjou, très-désireux de reconquérir ce royaume. Ferdinand répondit, à ce propos, qu'il ne pouvait pas prendre parti contre son parent.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le roi d'Aragon ait décoré du collier de son ordre Louis ou un de ses enfants, surtout s'il tenait par quelque acte de courtoisie, à lui faire prendre patience pour le retard apporté au paiement du douaire de Yolande. Peut-être l'un des envoyés de Ferdinand à la cour d'Anjou, était-il grand dignitaire de l'ordre du *Vase de Marie* et fut-il logé par l'abbesse du Ronceray ou par le prieur de l'hospice

dans les bâtiments dont nous avons parlé ? On aurait, à cette occasion, décoré la salle où nous voyons aujourd'hui les peintures qui rappellent les emblèmes de cet ordre.

Entre les trois hypothèses que nous avons présentées, nous nous abstenons de conclure. Nous nous contentons de poser ici les premiers jalons de la solution d'une question pour laquelle il reste à trouver des documents plus précis que ceux que nous avons pu nous procurer.

Les peintures dont il s'agit ont été dessinées par les soins de M. Godard-Faultrier<sup>1</sup>, mais nous croyons qu'il y a lieu de faire encore plus, c'est de demander à M. le maire d'Angers qu'un abri, composé de quelques planches et par conséquent peu coûteux, soit installé pour les protéger et en arrêter la destruction, jusqu'au moment où une décision sera prise à l'égard des bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jean.

F. PRÉVOST.

<sup>1</sup> Dans ce dessin l'oiseau ressemble moins à une autruche que dans la peinture originale.

II.

Paris, le 15 juillet 1867.

*A Monsieur le Président de la Société d'agriculture,  
sciences et arts d'Angers.*

Monsieur le Président.

J'ai été très-sensible à l'obligeante attention que vous avez eue de m'envoyer le numéro du *Journal de Maine-et-Loire*, contenant les discussions qui ont eu lieu, au sujet des peintures que j'avais signalées, sur les murs de l'ancien hôpital. Permettez-moi de vous en remercier, et de profiter de l'occasion pour ajouter quelques détails nouveaux, à ceux si intéressants, qui ont été fournis par les membres de la commission appelée à donner son avis sur la signification et la valeur de notre découverte archéologique.

La difficulté d'expliquer la présence au milieu de notre cité, du singulier emblème qu'elle possède, et que vous-même avez pu apprécier, viendrait surtout de l'embarras où l'on est de concilier son antiquité, remontant, avais-je dit, au règne de Henri II, ou au moins aux années qui l'ont suivi, avec l'absence de relations, à cette époque, entre l'Espagne et l'Anjou.

Cependant, si l'on veut bien tenir compte des particularités historiques que je vais faire connaître, il sera

difficile de n'être pas logiquement entraîné à plus de confiance et de hardiesse.

Dans son ouvrage sur l'origine, les statuts et les symboles des ordres de chevalerie, Menenius, après avoir raconté comment, dans les temps primitifs, les chevaliers allaient aux pieds des autels, recevoir des mains des évêques, les armes bénites par eux, dit qu'à la suite de cet usage, tombé en désuétude, les rois contractèrent l'habitude d'envoyer leurs enfants se faire recevoir chevaliers, chez les princes leurs voisins. Et, parmi les exemples qu'il apporte en témoignage, se trouve celui de notre illustre comte d'Anjou et roi d'Angleterre, qui, à l'âge de seize ans, a été ainsi fait chevalier par le roi d'Écosse, son grand-oncle.

Le même historien ajoute qu'un des descendants de Henri II, Édouard I<sup>er</sup>, fut envoyé lui aussi, à Alphonse, onzième du nom, roi de Castille, pour recevoir de ses mains l'armure des chevaliers <sup>1</sup>. Ce qui suppose qu'à cette époque, les relations entre la cour de ce souverain et celle du roi d'Angleterre étaient excellentes. Mais ce qui importe bien plus à la cause que je défends c'est de constater que, du temps de Henri II, les rapports entre ces deux mêmes cours, étaient plus intimes encore. Ce fait est capital.

<sup>1</sup> Exinde ad Principes vicinos, reges filios mittere solebant, ut equestrem ab illis dignitatem acciperent; sic Henricus II Anglorum rex, ad Davidem Scotorum regem; sic Alexander, Guillelmi Scotorum regis filius, anno 1212, in Angliam, et Eduardus I ad Alphonsum XI, regem Castellæ, profecti sunt, ut acciperent ab iis *Arma militaria, sive virilia*. His enim loquendi formulis pro creatione equitis eo sæculo, usi sunt.

Or, nous savons par l'histoire<sup>1</sup> qu'Éléonore, seconde fille du fondateur de l'aumônerie Saint-Jean d'Angers, fut mariée à Alphonse III, roi de Castille, et qu'elle eut un fils du nom de son aïeul, qui monta sur le trône de son père. Quelle difficulté, après cela, peut-il y avoir à admettre qu'un des seigneurs de Henri II, le sénéchal d'Anjou, par exemple, ait reçu la dignité de chevalier du vase du Lis et du Griffon, ou que le petit-fils de Henri II soit venu lui-même apporter à Angers, l'emblème de l'ordre de chevalerie *le plus auguste que possédât alors l'Espagne*<sup>2</sup> ?

L'institution de Garcias était essentiellement religieuse. C'est pendant une maladie et à la suite de la découverte d'une image de la sainte Vierge, près d'un vase rempli de lis, que le roi de Navarre aurait élevé d'abord une magnifique basilique, dans la ville de Nagera, puis ensuite qu'il aurait fondé l'ordre militaire dont nous avons parlé, pour défendre les droits de la religion et ceux de ses états.

Quant à la présence du griffon dans le collier de l'ordre, elle s'explique par le symbole même de cet animal imaginaire, composé mi-partie d'un aigle, (c'est toujours Menennius qui parle), et mi-partie d'un lion, pour mieux représenter la force de caractère et la grandeur d'âme.

Le lis aussi avait sa raison d'être sur la bannière des chevaliers du pieux roi. La tige élevée de cette plante en faisait, d'une part, une fleur vraiment royale, et de

<sup>1</sup> Hume, *Histoire d'Angleterre*.

<sup>2</sup> Rex (Garcias VI) ordinem equitum Lillii quem ante omnes in Hispania reperio, *augustissimum* erexit. (Menennius.)

l'autre, la beauté de sa corolle, sa blancheur et sa pureté offraient un emblème digne d'être agréé par Dieu et par ses anges <sup>1</sup>.

Cependant la forme du griffon, dans les peintures de l'hôpital, exclusivement empruntée à l'ornithologie, pourrait devenir ici une difficulté sérieuse, en présence de la description que nous venons de donner, si nous ne savions que le moyen âge, en s'emparant du griffon antique, l'a successivement modifié jusqu'à ne plus le regarder, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, que comme un oiseau. Ainsi en témoigne le passage qui va suivre et que j'emprunte à un manuscrit du temps :

*Un oiseax est, qui est apelés gripons. Physiologes nos dist que il est en partie des désers d'Inde abitant. (Déserts, remarquez, c'est le séjour de l'autruche dont notre griffon d'Angers revêt positivement la forme.) Et iluec conversent cist oisel. Si nost dist que ces manieres d'oiseax n'issent onques des désers, si ce n'est cose que ils ne poent trover que ils voelent mangier. Cil oisel sont, par droite nature, si fort que ils prennent ben un buef tot vif, et s'envolent atôt, et l'emportent à lor pochin <sup>2</sup>.*

Bien évidemment les peintures de notre aumônerie de Saint-Jean se recommandent par un vif et incontestable intérêt, que la discussion qui s'est élevée parmi les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, au sujet de l'ordre de chevalerie qu'elles représentent, vient encore augmenter considérablement. Le débat ne serait pas resté assu-

<sup>1</sup> Alii dicunt liliū pulchritudinis, candoris et puritatis adeoque Deo et angelis pergratum symbolum.

<sup>2</sup> Bestiaire de la Bibl. de l'arsenal, dans les *Mélanges archéologiques* du P. Martin.

rément sans solution, si les emblèmes que nous possédons à Angers, eussent été alors connus. En présence, en effet, d'un ornement qui accuse énergiquement, dans son faire, la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ou le commencement du XIII<sup>e</sup>, on n'aurait pas pu dire que *l'œuvre de Garcias VI s'était éteinte avec lui, et qu'elle avait été ensuite renouvelée au commencement du XV<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>.

Je n'ajouterai plus qu'un mot à cette lettre, déjà trop longue peut-être ; ce sera pour vous remercier de nouveau, monsieur le Président, du service que vous avez rendu à la cause des arts et de l'histoire, en vous empressant de porter à l'ordre du jour de la Société que vous présidez avec tant de zèle et de succès, l'étude sérieuse et intelligente que réclamaient des ruines trop longtemps inconnues et dédaignées. En appelant sur elles l'attention de notre savant et illustre compatriote, M. Beulé, vous en avez assuré déjà la conservation, car, sur son témoignage, l'Académie des beaux-arts, à laquelle il appartient, ne peut manquer de leur accorder sa sollicitude la plus vive, et aussi, disons-le, la plus justement méritée.

Agréez, etc.

CHOYER, prêtre.

<sup>1</sup> Héliot, *Ordres religieux et militaires*.

---

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.

---

SÉANCE DU 10 MAI 1867.

Ouverture à 7 heures sous la présidence de M. Lachèse, assisté de M. Rondeau, trésorier.

L'absence du secrétaire ne permet pas la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Pour la rédaction de celui de la présente, M. Rondeau est invité à le remplacer.

### CANDIDATS.

M. Pavie présente, en qualité de membre actif, M. Benion, artiste vétérinaire, et dépose sur le bureau à l'appui de cette candidature, une lettre de sollicitation du titre et un travail sur l'espèce canine.

M. Lachèse Adolphe, président, se charge de l'examen de cet opuscule et en rendra compte à la prochaine réunion.

Messieurs Lachèse Adolphe et Léon Cosnier, présentent également, comme membre actif, M. Théophile

Cosnier, dont les titres à l'admission sont notoires à la Société entière.

Aux termes du règlement, on devra procéder aux votes pour l'admission de l'un et l'autre candidat à la prochaine séance.

#### CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION.

Pour les sociétés comme pour les individus, il est des jours d'anxiétés, de peines, de labeurs auxquels succèdent des heures de bonheur et de joie, légitime récompense du travail. Cette heure se produit pour nous. Qu'il nous soit donc permis, comme Jeanne d'Arc à Rheims, après la peine d'être à la gloire. A notre précédente réunion vous avez chargé le bureau d'exprimer nos remerciements pour leur collaboration dans l'affaire des statues de Fontevrault, à M. le Préfet de Maine-et-Loire, M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers, M. le bâtonnier du barreau d'Angers, notre députation toute entière, à MM. Janvier de la Motte, Vitet, Dufaure et Berryer et d'offrir à celles de ces illustrations nationales, qui ne l'avaient pas déjà, le modeste titre de membre honoraire de notre société.

Jamais plus douce et plus satisfaisante mission ne lui pouvait incomber. Il lui a été donné de ressentir combien la fibre nationale avait été vivement émue dans le débat des Plantagenets et combien tous jusqu'au Souverain, nous félicitent de l'initiative que nous avons prise. L'Empereur veut plus, c'est par la restauration de la célèbre basilique de Fontevrault qu'il entend récompenser nos instances et nous dédommager de nos

anxiétés. Hommage donc de profonde et respectueuse reconnaissance !

Ce n'est pas tout : à côté des Galitzin, de Falloux, Beulé, Villemain, viendront prendre rang en notre Société M. Ph. Bellanger, bâtonnier des avocats d'Angers, nos députés Segris, Louvet, de Las Cases, MM. Dufaure, Vitet et l'illustre Berryer. Une analyse de leurs lettres d'acceptation serait trop pâle. Qu'il nous soit permis d'en reproduire le texte entier.

*Lettre de M. Berryer.*

« Monsieur le Président, .

« Je suis très-sincèrement flatté du titre de membre honoraire que vous voulez bien m'offrir, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Je le reçois sans croire cependant que j'aie acquis des titres suffisants à la faveur dont vous m'honorez, et je désire qu'il me soit donné d'avoir quelque occasion de témoigner ma reconnaissance à votre Société, en m'associant à ses nobles et utiles travaux.

« Je vous prie, Monsieur, d'exprimer mes remerciements à vos honorables collègues et d'agréer en particulier les sentiments respectueux avec lesquels je suis votre très-obéissant serviteur

« BERRYER.

« Paris, 7 avril 1867. »

*Lettre de M. Vitet.*

« Paris, 4 avril 1867.

« Monsieur le Président,

« Je suis profondément touché de l'honneur que je reçois de votre compagnie et vous prie de vouloir bien lui transmettre, non-seulement mon acceptation empressée, mais mes plus respectueux et plus sincères remerciements.

« Je n'ai mis au service de votre trop juste cause qu'un peu d'empressement et beaucoup de sympathie; vous payez largement des intentions plutôt que des services, car je vous prie de croire, Monsieur le Président, que ce m'est une douce récompense de me sentir désormais plus étroitement uni à tant d'hommes d'une vraie distinction et qui savent au besoin se montrer si noblement jaloux de notre honneur national.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Monsieur le Président,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« VITET. »

*Lettre de M. Dufaure.*

« Paris, 6 avril 1867.

« Monsieur le Président,

« J'aurais voulu prêter à la Société Impériale d'Agriculture, des Sciences et Arts d'Angers un concours plus

actif dans l'œuvre patriotique qu'elle avait entreprise. Elle veut bien me tenir compte de mes intentions et faire figurer mon nom parmi ceux de ses membres honoraires. J'accepte de grand cœur cette distinction et vous prie de recevoir et de faire agréer par la Société l'expression de ma vive reconnaissance.

« Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments de haute considération.

« J. DUFAURE. »

*Lettre de M. de Las Cases.*

• Paris, 8 avril 1867.

« Monsieur le Président,

« Je m'empresse de vous témoigner à quel point je suis sensible aux sentiments que vous voulez bien m'exprimer au nom de la Société par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 4 de ce mois.

« En me joignant à mes collègues pour réclamer avec chaleur la conservation des précieux monuments de Fontevault, je n'ai fait que remplir un devoir que m'imposait la confiance de nos compatriotes, et que m'inspiraient d'ailleurs mes propres sentiments comme Français, conservateur jaloux de toutes nos illustrations nationales.

« Nous comptons pour réussir sur les nobles inspirations de l'Empereur, et nos espérances ont été complètement justifiées. Dès que Sa Majesté a été instruite du vif intérêt et de l'importance que la population,

ainsi que tous ses organes légaux, attachaient à la conservation de ces monuments, elle a pris une décision conforme à leurs vœux.

« Encouragés par cette auguste bienveillance, mes collègues et moi, nous voudrions profiter de cette occasion pour solliciter qu'il soit fait une disposition nouvelle des bâtiments de Fontevrault qui permette de rendre la chapelle à sa destination première, de la restaurer et d'y rétablir dans une situation plus convenable les tombeaux de nos illustres ducs d'Anjou. L'accomplissement de nos vœux compenserait l'inquiétude que nous avons éprouvée.

« Heureux d'avoir contribué à notre succès dans cette circonstance, ayant la conscience de mériter la confiance de notre excellente population angevine par mon zèle constant à servir ses intérêts, je me tiens honoré, Monsieur le Président, du titre de membre honoraire que la Société veut bien m'offrir par votre organe, et je vous prie d'être auprès d'elle l'interprète de ma gratitude, en agréant vous-même l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus affectueux.

« Comte de LAS CASES,

« Député de Maine-et-Loire. »

*Lettre de M. Louvet.*

« Paris, 6 avril 1867.

« Monsieur et honorable Président,

« Je suis profondément touché de la lettre que vous venez de m'adresser et de l'offre que vous me faites du

titre de membre honoraire de la Société impériale des Sciences et Arts d'Angers. J'accepte ce titre avec empressement et plaisir : il me rappellera le souvenir d'un devoir accompli avec le précieux concours d'hommes qui, comme vous et vos honorables collègues de la Société impériale d'Angers, se montrent en toute circonstance les vaillants défenseurs de nos grandes traditions historiques.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

« LOUVET. »

*Lettre de M. Segris.*

« Paris, 6 avril 1867.

« Monsieur le Président,

« Je suis très-touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. C'est surtout à l'initiative qu'elle a prise et au mouvement qu'elle a imprimé à l'opinion qu'il faut attribuer l'heureuse et très-satisfaisante solution à laquelle nous devons la conservation définitive des statues de nos Plantagenets.

« J'accepte avec empressement le titre de membre honoraire de votre Société, que vous me faites l'honneur de m'offrir, mais vous me permettez aussi, je l'espère, de réclamer l'inscription de mon nom, à compter de ce

jour, à la suite des noms de tous les honorables membres qui la composent.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, être l'interprète de mes sentiments auprès de la Société et agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

« Emile SEGRIS,

« Député de Maine-et-Loire. »

M. le commandant Prévost communique à la Société l'étrange découverte qu'il vient de faire, rue aux Bœufs, dans une propriété appartenant à M. Letellier, de la base d'une énorme tour de construction romaine semblant appartenir à un plan général de fortifications.

Toutes nos traditions, toutes nos découvertes, ne pouvaient faire soupçonner quoi que ce soit de ce genre. Lesvières, sans doute, joignant ce point, est couvert de ruines des anciens bains. Mais jusqu'à ce jour, tout ce que nous connaissons accuse un lieu de pur agrément qu'on n'a pu croire relié à des fortifications quelconques. Le lieu y prête sans doute, mais nous avons à distance notre enceinte gallo-romaine parfaitement dessinée. Tout ce que nous savons du camp de Frémur et des mœurs romaines nous est aussi sûrement connu. Cette découverte est donc pour l'instant toute énigmatique et de nature, au plus haut point, à exciter nos études et nos recherches. A cet effet, une commission est instituée. MM. Prévost, Godard, Cosnier, Éliacin Lachèse et Rondeau sont invités à en faire partie.

Notre président d'honneur, M. Beulé, sollicité lui-même par M. l'abbé Choyer, appelle, dans une lettre qu'il nous adresse, l'attention de la Société sur la découverte de ruines ornées de peintures murales sur le bord de la Maine, contiguës à l'ancienne aumônerie Saint-Jean et paraissant, suivant leurs caractères parfaitement ostensibles, de même origine. Tout porte à croire qu'elles en étaient le complément.

Quelle était l'harmonie générale de l'Aumônerie ? A quel usage étaient consacrées les ruines en question ? Que sont les peintures murales qui les décorent ? Questions intéressantes que la commission désignée plus haut est aussi appelée à vider avec le concours de M. l'abbé Choyer.

Notre Société ne peut oublier qu'ici se retrouve l'intérêt de Fontevrault. Ce sont les mêmes bienfaiteurs. L'importance du monument, sa situation actuelle, sont de nature à exciter toute notre sollicitude.

M. l'abbé Levoyer nous présente un rapport verbal concernant un sceau soumis à son étude et dont la gravure nous est adressée par M. Ollivier, de Ville-neuve-Larchevêque. Ce sceau porte le millésime de . . . . et appartenait à une confrérie de Saint-Nicolas d'Angers. M. le rapporteur propose d'en demander l'empreinte en cire pour la Société et le musée diocésain.

Cette demande est accordée.

L'heure avancée ne permet pas la lecture d'un travail de notre confrère, M. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais, intitulé : *la Chaire de Velléda*. Cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Éliacin Lachèse rend compte d'un travail du même auteur intitulé : *la Bataille de Tinchebray*.

Guillaume le Conquérant venait de mourir laissant trois fils dévorés d'ambition : Robert Courte-Heuse, d'humeur plus tranquille, s'établit en Normandie ; Guillaume le Roux, son frère, ne lui laissa pas le temps d'établir son autorité en Angleterre, il en prit possession ; Henri, le troisième, eut une somme d'argent. Mais, de mœurs plus audacieuses et plus fourbe que ses frères, il profita de l'absence de son aîné pour la croisade et de la mort de son cadet, pour mettre la main sur l'Angleterre d'abord. Puis, avec une armée levée en ce pays, il vint auprès de Tinchebray, château-fort du comté de Mortain, livrer bataille à son aîné, revenu de Terre sainte. Sa défaite fut complète. Robert Courte-Heuse fut fait prisonnier, et tous les Etats du conquérant se trouvèrent réunis sous la domination du troisième fils. L'auteur y trouve pour conséquence qu'ici notre pays subit l'influence de l'élément anglais, dans ces querelles des fils du Conquérant. C'est une opinion qui pourrait peut-être s'atténuer dans son appréciation.

---

SÉANCE DU 26 JUIN 1867.

Présidence de M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et l'un des présidents d'honneur de la Société.

La Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts a tenu, le 26 juin dernier, une séance à la fois intéres-

sante par les mémoires qui y ont été lus et par la présence de M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et l'un des présidents d'honneur de la Société.

Le bureau était occupé, sous la présidence de M. Beulé, par MM. le docteur Ad. Lachèse, président, Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, président honoraire, Rondeau, trésorier, et Biéchy, secrétaire général de la Société.

Un public d'élite remplissait la salle des séances. Les hommes les plus distingués par leur dignité, leur science et leur intelligence, avaient voulu donner, en l'honorant de leur présence, un témoignage de leur sympathie à un compatriote illustre.

M. Adolphe Lachèse s'est rendu l'interprète de ces sentiments, dans quelques paroles qu'il a adressées à M. Beulé, au commencement de la séance, pour lui dire avec quel plaisir la Société d'Agriculture l'accueillait dans son sein, et avec quel empressement elle saluait en sa personne et l'un de ses présidents d'honneur et l'un des fils du pays, illustré par les plus beaux travaux.

M. Beulé, visiblement ému, a remercié l'assemblée et son président de l'accueil si bienveillant qu'il recevait, et qui lui était d'autant plus agréable que l'Anjou, sa terre natale, lui est plus cher. Le souvenir de cette terre n'a jamais cessé d'être présent à sa pensée, ni dans le cours de la vie studieuse que ses goûts et ses études lui ont faite à Paris, ni parmi les ruines splendides de la Grèce antique, ni sur les rivages brûlants de l'Afrique, parmi les débris de Carthage.

Aussi est-ce avec bonheur qu'il est revenu dans l'Anjou et qu'il s'y voit accueilli comme l'enfant voyageur, dont on célèbre le retour.

La séance a ensuite été ouverte par la lecture d'un mémoire de M. El. Lachèse sur *deux défauts actuels du chant scénique*. On sait la compétence exceptionnelle, le goût fin et sûr du savant critique en matière d'art musical. Le choix des lectures que la Société offrait à ses auditeurs, ne pouvait être mieux inauguré.

Les deux défauts signalés par M. E. Lachèse, sont l'effort, l'exagération dans l'attaque du son, dans la diction même, et ce *tremolo* que rien ne motive, ce chevrottement de la voix si fréquent, qui, des théâtres de Paris s'est répandu sur les autres scènes et gâte, de nos jours, le chant de la plupart des artistes. C'est, comme le disent les Italiens, le *slancio* et le *vibrato*. Sans doute, la musique a fait des progrès en France, non-seulement pour l'exécution instrumentale, mais même pour le chant, si l'on ne veut voir que le nombre. Les 3,243 sociétés chorales de l'Orphéon présentent un effectif de 147,500 voix ; on enseigne encore le chant dans les écoles, les concerts populaires ; les cafés chantants même ont donné une grande diffusion aux premières notions musicales, à la connaissance d'un certain nombre de mélodies pouvant jusqu'à un certain point former le goût. Mais, au lieu de diriger vers le bien ces masses que Nourrit voulait entraîner et former par la vérité seule de son admirable talent, on trouve bien plus facile de faire applaudir par un goût mal formé encore l'effort, le cri dans la diction et cet insupportable tremblement de la voix, qui est censé

exprimer l'émotion profonde. Des publications malsaines encouragent ces excès et, malgré l'exemple contraire d'un petit nombre d'artistes vraiment dignes de leur nom, le double abus se répand et persévère.

Ces abus, selon M. Lachèse, sont aidés encore par l'étendue excessive donnée à certaines œuvres modernes. La voix d'un artiste, si *fort ténor* qu'il soit, trouve dans la diction d'opéras tels que le *Prophète*, l'*Africaine* et, en dernier lieu, *Don Carlos*, une lutte formidable à soutenir, et l'effort, l'altération dans le son s'en augmentent nécessairement. « L'art, dit-il en finissant, n'est pas stationnaire et, sans doute, l'on ne doit pas mesurer son expression du jour sur celle qui régnait il y a quarante ans ; mais, s'il se transforme, c'est à condition de rester fidèle au bon goût et à la vérité. — Si toutes les intelligences, même celles des plus humbles, ont droit de tendre jusqu'à lui, proclamons qu'il ne doit jamais s'abaisser vers elles, et, alors qu'on réclame pour lui tant de libertés, accordons-les lui toutes, excepté celle de dégénérer. »

M. Belleuvre avait annoncé et fait espérer un compte-rendu de la peinture belge et de la peinture française à l'Exposition universelle : sujet intéressant à la fois par lui-même et par son actualité. Le silence systématique et si peu louable de la presse de Paris sur l'Exposition nous prive de l'appréciation des merveilles accumulées dans les vastes constructions du Champ-de-Mars, et notamment des renseignements si utiles qu'eût fournis la comparaison des œuvres artistiques des différents peuples de l'Europe. M. Belleuvre a donc été on ne peut mieux inspiré en se proposant de nous faire con-

naître ses impressions, le résultat de ses études comparatives sur les chefs-d'œuvre de la peinture belge et de la peinture française, les plus richement représentées à l'Exposition universelle. L'appréciation d'un homme de goût et d'un juge impartial eût été précieuse à recueillir. Malheureusement, l'excessive modestie de M. Belleuvre nous a privés du plaisir d'entendre la plus grande partie de son mémoire, et lui a fait restreindre sa lecture à un fragment épisodique, relatif à l'Exposition annuelle des Champs-Élysées.

Il commence par déplorer les symptômes de décadence, au moins passagère, qui se manifestent dans le domaine de l'art en général et de la peinture en particulier. Il constate la majorité numérique des paysagistes dans le concours de cette année, passe en revue les principaux d'entre eux, tels que MM. d'Aubigny, Corot, Français, Huet, Breton, Curzon et Paul Flandrin.

Il s'arrête avec complaisance devant les toiles de M. Bénouville, empreintes d'un sentiment spiritualiste si conforme au caractère de la campagne de Rome, sujet de ses peintures.

Il décrit avec plaisir le sujet d'un tableau de M. Breton, désigné au livret sous ce titre : le *Retour des Champs*, et cherche à en faire comprendre le charme.

Après MM. Mac Callum, Wild et Monnier, il arrive à M. Tournemine, dont il essaie de faire ressortir la poétique et ardente individualité.

Il s'arrête devant le *Convoi abandonné*, tableau de Schreyer, scène de désolation si bien sentie et si bien traduite par l'artiste.

Avant de quitter les paysagistes, M. Belleuvre établit

un parallèle entre M<sup>lle</sup> Sarrazin et M. Bénouville dont les talents sembleraient devoir se compléter l'un par l'autre.

Il regrette que l'auteur des *Jeux de Bade*, M. Doré, ait donné à son tableau des dimensions auxquelles les qualités du peintre répondent si peu, et que cet artiste, si recommandable comme dessinateur, ait échangé son crayon contre le pinceau.

Frappé de l'esprit et de l'habileté dont M. Knauss a fait preuve dans son tableau de *Son Altesse en voyage*, il se plaît à décrire cette scène finement observée.

Le tableau de M<sup>me</sup> Henriette Browne, les fleurs de MM. Maisial et Robie, le joli tableau de la *Fille du maître d'École*, par M<sup>me</sup> Laperelle, obtiennent tour à tour la mention flatteuse qu'ils méritent si bien.

M. Belleuvre rend un hommage non moins mérité à M. Dauban, à propos du nouveau tableau de notre compatriote, qui s'est fait une si belle place dans la pléiade artistique de notre époque.

Enfin, après avoir caractérisé rapidement les talents divers de MM. Perrault et Robert Fleury, M. Belleuvre décrit avec détail la *Captivité de Galilée*, tableau de M. Muller, applaudit à la beauté du sujet, à la conception large et noble du plan, à l'inspiration élevée qui éclate dans la composition et l'exécution de cette œuvre si remarquable.

A cette lecture, abrégée par une réserve regrettable de l'auteur, ont succédé les lectures des mémoires de deux archéologues, M. le commandant Prévost et M. Godard-Faultrier, dont le public connaît et admire le zèle, le dévouement infatigable et les recherches couronnées de brillantes découvertes.

M. le commandant Prévost a lu un mémoire sur une peinture murale trouvée récemment dans l'ancien hôpital Saint-Jean.

Dans une salle du XII<sup>e</sup> siècle, en ruine, faisant probablement jadis partie du logement du prieur ou de l'aumônier, on remarque des peintures murales représentant un oiseau fantastique (qui a une grande analogie avec l'autruche) placé devant un vase contenant un bouquet de lys.

M. l'abbé Choyer, qui a le premier fait connaître l'existence de ces peintures, croit qu'elles sont du XII<sup>e</sup> siècle. Elles pourraient rappeler, selon lui, les emblèmes d'un *ordre du Lys*, fondé au milieu du XI<sup>e</sup> siècle par un roi de Navarre. Mais cette hypothèse est difficile à admettre, quand on sait qu'il est historiquement prouvé qu'aucun ordre militaire n'existait avant 1099, année de l'établissement du premier que l'on connaisse, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il resterait d'ailleurs à expliquer comment les insignes d'un ordre fondé en Navarre, se trouvent reproduits sur un édifice de la ville d'Angers.

M. Godard-Faultrier, qui penche pour la date du XII<sup>e</sup> siècle, a émis l'opinion que ces peintures pouvaient être un symbole de l'Église catholique. Saint Jérôme donne, en effet, cette attribution à l'autruche, et à plus forte raison à cet oiseau mis à côté d'un vase de lys, qui a toujours été l'un des emblèmes de la sainte Vierge.

Le commandant Prévost a proposé une troisième explication.

D'après lui, les peintures en question représenteraient

peut-être les insignes de l'*ordre du Vase de Marie*, fondé en 1410 par Ferdinand, infant de Castille, devenu plus tard roi d'Aragon. Cet ordre avait pour armes un vase de lys et un griffon, oiseau qui a souvent été reproduit avec des formes peu différentes de celles de l'autruche. Il était destiné à rappeler la prise de la forteresse d'Antequerra, sur les Maures.

Le style des peintures, bien que convenant au XIII<sup>e</sup> siècle, se retrouve également jusqu'au XV<sup>e</sup>, et, pendant les premières années qui suivirent l'institution du prince Ferdinand, des relations incessantes s'étaient établies entre l'Anjou et l'Aragon.

Le collier de l'*ordre du Vase de Marie* aura donc pu être envoyé au duc Louis II d'Anjou ou à l'un de ses fils.

Peut-être aussi, un grand dignitaire de cet ordre sera-t-il venu à la cour d'Angers et aura-t-il été logé dans les appartements dont dépendait la salle qui renferme ces peintures, lesquelles auraient été faites à l'occasion de ce message ?

Entre ces trois hypothèses, il est nécessaire d'avoir des documents plus précis que ceux qui sont aujourd'hui connus, pour pouvoir tirer une conclusion.

M. Godard-Faultrier a fait prendre une copie des peintures murales dont nous parlons, et ce dessin est actuellement au musée d'Angers.

Le mémoire lu par M. Godard-Faultrier est relatif à une étude sur un vase des premiers siècles chrétiens, trouvé dans les ruines de Carthage et exposé à Paris par le prince Mohamed, fils du premier ministre du bey de Tunis.

Ce vase en plomb, profond de 55 cent., large de 60, est orné de 15 cartouches représentant divers sujets emblématiques dont plusieurs, sous des dehors païens, cachent un sens chrétien. Il est en outre environné d'une inscription grecque tirée de la version des Septante, et qui se rapporte à l'eau du baptême. Ce vase, unique peut-être en son genre, est un bénitier ou plutôt *une cuve baptismale*.

M. Godard lui assigne le milieu du iv<sup>e</sup> siècle, pour diverses raisons qui ont paru concluantes à M. Beulé, si compétent en cette matière.

Il explique comment les premiers artistes durent admettre des sujets païens, qu'ils sanctifiaient en leur attribuant un sens religieux et mystique. Cette coutume qui régna durant et même après l'ère des martyrs, tenait à une *discipline du secret* que les persécutions imposèrent. Dans les catacombes il en existe de nombreux exemples ; mais, en général, ils cachent un sens religieux, quand surtout, comme sur le vase dont il s'agit, les sujets forment un véritable drame mystique, représentant la vie du chrétien.

« Avec les quatre fleuves, sans la croix, vous avez, dit M. Godard-Faultrier, l'Eden perdu ;

« Avec les quatre sources surmontées de la croix, vous êtes en présence de l'Eden retrouvé par l'eau, que figurent la néréide, l'hippocampe, le coquillage et le dauphin, symboles du baptême, retrouvé par le sang, que représente le calice, emblème de l'Eucharistie.

« C'est bien ici qu'il convient de citer ce passage : *Hic est qui venit per aquam et sanguinem Jesus Christus...* A l'aide du sang et de l'eau, les enfants du Christ

se multiplient ; aussi les *deux palmiers*, qui sont sur le vase l'emblème de la multiplication, encadrent-ils les épisodes de la vie du chrétien, vie qui se soutient et se développe par la miséricorde que représente le *bon Pasteur* ; par l'Église et la prière que figure l'*orante* ; par la fuite du danger qu'exprime l'image du *cerf fuyant* ; par les combats livrés aux passions et soutenus jusqu'au martyre contre les embûches des méchants, combats que les cartouches V, XII, XIII et XIV reproduisent sous l'emblème d'*animaux féroces* ; vie toute de lutte , qui se résume dans l'*athlète vainqueur*, et qui reçoit la couronne et la palme *de la victoire...* »

A l'appui de sa dissertation, que M. Beulé a qualifiée de méthodique et d'élégante, M. Godard a joint divers dessins faits à l'Exposition même par son fils, et dont l'assemblée a remarqué la netteté et la vigueur. Puis il a terminé par ces réflexions qui ramenaient ses auditeurs à l'Anjou :

« Et maintenant, Messieurs, comment demeurer froid à la vue de cette urne, qui nous rappelle l'Église d'Afrique, illustrée par le grand évêque d'Hippone ? Comment rester froid en présence de cette urne qui nous arrive à l'Exposition universelle, en même temps qu'un autre évêque<sup>1</sup>, cher à l'Anjou, dirige ses pas vers cette même contrée d'Afrique, pour y renouer la tradition chrétienne, y fonder un siège non loin de Carthage, non loin de Tagaste ?

. . . . .

« A l'Anjou, Constantine devra sa crosse épiscopale,

<sup>1</sup> Mgr de Las Cases, ancien curé de Notre-Dame d'Angers.

comme elle lui doit déjà l'épée de sa conquête, en la personne d'un héros bien connu <sup>1</sup>.

« Enfin, devant cette urne, je songeais encore à un autre nom, à celui d'un savant homme, cher également à notre province, par le vif éclat du savoir et des lettres, je songeais que, du même pays que M<sup>me</sup> Dacier, et comme elle amoureux des beautés de la langue grecque, il était allé fouiller cette terre d'Afrique, afin d'interroger, sur l'emplacement de Carthage, l'antique civilisation des riverains de la Méditerranée, source féconde de nos civilisations modernes.

« Missionnaire du goût et de la forme, il a su répandre dans le domaine des arts et des lettres, par ses travaux sur la Grèce, sur Carthage et sur la littérature d'Auguste, une grande richesse de vues nouvelles et fécondes.

« Qu'il veuille bien nous pardonner d'être indiscrets quand nous sommes si justement fiers de le compter au nombre de nos plus éminents compatriotes. »

La lecture de ces mémoires avait été écoutée avec une attention vive et soutenue, et M. Beulé s'est rendu l'interprète éloquent et fidèle de toute l'assistance en faisant ressortir à la fois l'intérêt, la variété et l'esprit de modération de ces travaux. Après avoir attribué un juste tribut d'éloges aux mémoires de MM. Lachèse et Belleuvre, il s'est arrêté avec une complaisance qui s'explique sur les mémoires de M. le commandant Prévost et de M. Godard-Faultrier, dont les sujets rentrent dans l'ordre habituel de ses études. Il a mis en relief la

<sup>1</sup> Le général de Lamoricière.

science et la sagesse de ces travaux, dont les auteurs sont familiarisés avec tous les détails de la matière qu'ils ont traitée. On sent que l'archéologie chrétienne, cette encyclopédie des derniers siècles de l'antiquité et de tout le moyen âge, n'a pas de secrets pour eux. Avec la science, ils ont la modestie qui lui sied si bien et qui en relève le mérite. Ils savent suspendre leur jugement, quand il y a lieu de douter, exposer et apprécier avec une impartialité parfaite les différentes solutions des problèmes et attendre, avant de se prononcer, une information complète.

Le mémoire de M. Godard-Faultrier a fourni à M. Beulé l'occasion d'entrer dans quelques détails sur le prince Mohamed, fils du premier ministre du bey de Tunis, auquel est due la conservation du vase baptismal trouvé dans les ruines de Carthage. Ce jeune prince a passé deux ans à Paris sous la direction d'un professeur éminent, M. Ernest Desjardins, qui a laissé de si excellents souvenirs à Angers, et aux soins duquel il avait été confié d'après les conseils de M. Beulé. Le prince Mohamed a contracté, sous un maître si distingué, le goût de l'archéologie ; il a appris à respecter les œuvres du passé, à les rechercher, à les recueillir, à les apprécier, à les sauver, dans l'occasion, des mains des barbares.

M. Beulé a concouru ainsi indirectement à la découverte du vase qui fait l'objet du savant mémoire de M. Godard-Faultrier. Il s'en félicite, et reportant ensuite sa pensée sur les ruines de la ville où ce vase a été trouvé, il a parlé du temps qu'il a passé à les fouiller, à les interroger, à leur demander le secret des deux

civilisations qui ont fleuri successivement sur leur sol aujourd'hui désolé.

Se laissant aller au courant de sa pensée, il a décrit avec une richesse d'expression toute poétique la mer et les montagnes qui entourent Carthage ; il a comparé la situation et les destinées de cette ville à celles de Rome et de Constantinople et en a fait ressortir de frappantes analogies.

M. Beulé a tenu ses auditeurs captifs sous le charme de sa parole ; il parle avec une facilité, une grâce, une émotion contenue qui enchantent ; on ne se lasse pas de l'écouter, et si l'on éprouve une peine, c'est la crainte de le voir cesser de parler, tant on a de plaisir à l'entendre, à le suivre et à s'instruire en l'écoutant.

On s'explique alors, par une expérience toute personnelle et charmante à la fois, les succès de M. Beulé et sa rapide fortune littéraire.

Né à Saumur en 1826, il a passé par l'École normale supérieure, a été reçu agrégé, a enseigné quelque temps la rhétorique à Moulins, et de là a été envoyé à l'École française d'Athènes, où il a rendu à l'archéologie grecque deux services également éminents. Il découvrit sur l'Acropole d'Athènes les ruines des Propylées, et cette découverte sauva l'École, dont l'existence était alors menacée.

De retour en France, en 1853, M. Beulé fut bientôt décoré, nommé professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, et enfin élu membre puis secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement ses deux volumes sur l'*Acropole d'Athènes* et ses

*Études sur le Péloponèse* publiés par ordre du ministère de l'instruction publique, et ses éloges d'Horace Vernet et d'Hippolyte Flandrin ; enfin un mémoire aussi savant qu'intéressant sur l'empereur Auguste, qu'il a inséré cette année-ci même dans la *Revue des Cours littéraires*.

La séance tenu le 26 juin dernier par la Société impériale d'Agriculture laissera un souvenir durable dans l'esprit de tous les assistants.

*Le secrétaire général, A. BIÉCHY.*

---

**Réunion générale des Sociétés savantes à la Sorbonne  
(Séance du 27 avril 1867).**

---

Extrait du Rapport de M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS  
D'ANGERS. — *Documents inédits sur le roi René et la cathédrale d'Angers*, par M. Godard-Faultrier.

Ces documents consistent :

1<sup>o</sup> Dans quatre inventaires du xv<sup>e</sup> siècle se rapportant au roi René, à son château d'Angers, et à ses manoirs de Chanzé, de la Ménitré et de Reculée ;

2<sup>o</sup> Dans sept dessins inédits concernant l'Anjou.

Il existe dans nos archives publiques et privées un grand nombre d'inventaires, véritables répertoires du mobilier de nos ancêtres, d'autant plus précieux qu'ils ont une date certaine, et qu'ils conservent le souvenir et la description de beaucoup d'objets qui n'existent plus. L'archéologue y trouve des notions curieuses ; le peintre, la couleur locale de ses tableaux ; l'historien, les décorations de sa mise en scène ; le philosophe, des

considérations morales sur la vie domestique de toutes les classes de la société.

M. Godard-Faultrier a donc bien mérité des archéologues en publiant ces quatre inventaires, d'après les originaux des Archives impériales. Mais il ne s'est pas borné au texte ; prenant pour type le château d'Angers, il en fait le sujet d'une étude pleine d'intérêt ; il le restaure, en quelque sorte, en reproduisant sa distribution intérieure en cinquante-cinq chambres, avec leurs noms et leur destination mentionnés dans l'inventaire. Quant aux meubles, M. Godard-Faultrier les divise méthodiquement en catégories. Chacune d'elles, expliquée par de savantes annotations, devient un chapitre particulier sur l'ameublement, les vêtements, les armes, l'horlogerie et les outils, les produits de l'industrie, les importations étrangères, les objets d'art, les livres, les mappemondes et les instruments de musique.

Cet inventaire, dont M. Godard-Faultrier a su tirer si bon parti, paraît cependant incomplet : le château est presque démeublé ; il y manque les ustensiles de cuisine, l'argenterie et la vaisselle ; il ne s'y trouve point de draps de lit, de linge de table ni de corps ; la garde-robe de la reine est vide, il n'y est question que des tréteaux sur lesquels on met les robes ; l'or et l'argent, excepté dans la petite chapelle du roi, n'existent pour ainsi dire nulle part ; des bijoux, on n'en parle pas. La serge et la toile y dominant, il y a peu de velours et encore moins de soie ; où donc se trouvent le luxe et la représentation royale ? où sont ces belles armures, ces harnois, ces écus, ces bannières qui figuraient dans les tournois du roi de Sicile et qu'il représentait dans ses

manuscrits et dans ses tableaux? que sont devenus ces livres rares et ce *Joinville* qu'il avait fait copier avec tant de soin, ces poésies françaises et provençales qu'il imitait, enfin tous ces objets d'art qu'il aimait? A quoi faut-il attribuer ces lacunes dans le mobilier du château d'Angers? Peut-on croire, en admettant même la plus grande simplicité dans les goûts du bon roi René, qu'il en fût réduit là? M. Godard-Faultrier aurait peut-être pu en trouver l'explication dans les voyages et les déplacements si fréquents de ce prince, et parce que cet inventaire, *commencé le 18 décembre 1471, du commandement du roi, fut clos en 1473, après son parlement d'Anjou ou pays de Provence.*

Depuis longtemps il connaissait les convoitises de Louis XI sur son duché d'Anjou, et, quoiqu'il y revînt souvent, il n'était pas bien sûr d'y rester; peut-être avait-il envoyé à Aix ce qu'il possédait de plus précieux; peut-être aussi, à chaque voyage, emportait-il avec lui, comme c'était l'usage de ce temps, les objets dont il se servait habituellement, ses bijoux, ses hardes, ses objets d'affection, sa vaisselle d'argent; il devait en être de même pour la reine Jeanne. Quant à la vaisselle très-nombreuse en étain et aux ustensiles de cuisine qui manquent au château d'Angers, ils se retrouvent au château de *Chanzé*, de même qu'une grande quantité de draps de lit et de linge de table figure sur l'inventaire de la *Ménitré*. Quoiqu'il en soit, le savant commentaire que M. Godard-Faultrier a joint au texte n'en est pas moins remarquable; il a tout éclairci, tout expliqué, et, si l'inventaire présente des lacunes, il n'y en a pas dans son travail.

La seconde partie du mémoire de M. Godard-Faultrier consiste dans la publication de sept dessins inédits relatifs à l'Anjou : cinq font partie de la collection Gaignières ; les deux autres sont extraits de la topographie de la France.

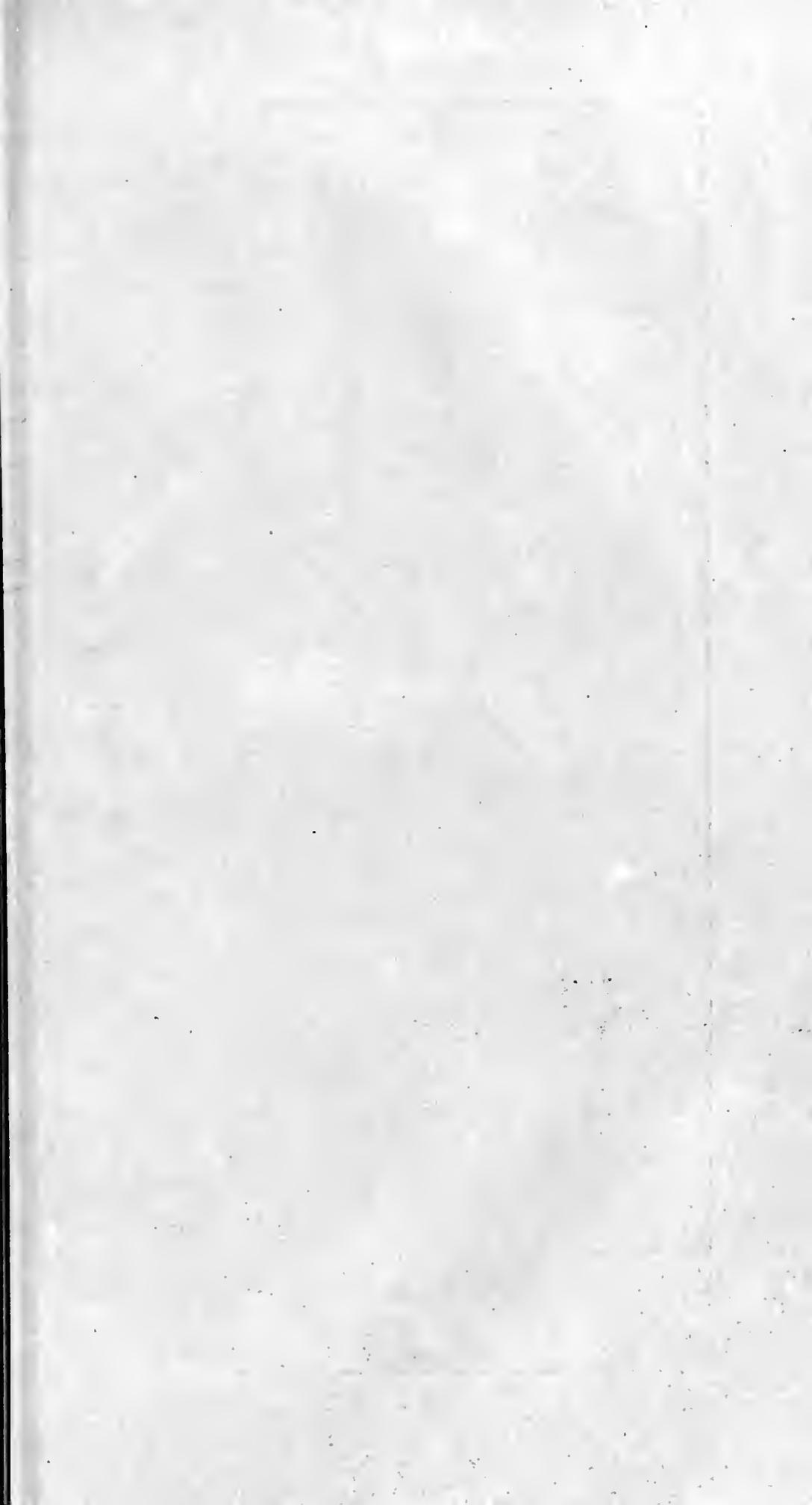
M. Godard-Faultrier tire des renseignements curieux de l'étude et de la comparaison de ces dessins ; j'en citerai deux exemples :

1<sup>o</sup> Il établit que la représentation de la Mort en manteau royal, ainsi que la décoration de l'arcade où avait été placé le tombeau du roi René, vers 1481, ont subi un remaniement au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, et qu'il y a, entre les deux dessins qui en ont conservé le souvenir, toute la différence du style gothique à celui de la Renaissance ;

2<sup>o</sup> Il prouve, par des documents authentiques, que le tombeau attribué à Jeanne de Laval par un dessin de Gaignières ne peut être que celui de Marie de Bretagne, femme de Louis I<sup>er</sup> et grand'mère du roi René.

---





THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

# ÉTUDE SUR HENRI II

Roi d'Angleterre, comte d'Anjou

ET

FONDATEUR DE L'AUMONERIE SAINT-JEAN D'ANGERS

---

Henri II a été très-diversement apprécié par les historiens, suivant le point de vue auquel chacun d'eux s'est placé.

Pour moi, qui me propose surtout de faire connaître le Fondateur de l'Aumônerie Saint-Jean, j'éviterai, autant que possible, de mettre à la charge de l'habile et généreux comte d'Anjou, ce qui doit rester à celle du roi d'Angleterre.

Cette précaution rendra ma tâche plus facile, et sans donner quittance à Henri II de tout ce qu'il doit à Dieu, à l'Église et à l'histoire, je m'estimerai heureux de pouvoir le suivre et le louer dans un pays où il n'est connu que par ses bienfaits.

Mon intention est de considérer dans le comte d'Anjou le chrétien sincère, le prince bienfaisant et l'habile administrateur.

Je ne puis parler de la foi religieuse du comte d'An-

jou, sans me trouver immédiatement en face du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Je le sais, l'odieux de ce crime s'attache principalement à la mémoire du roi d'Angleterre. Mais il me semble que je ne puis apprécier à leur juste valeur les œuvres bienfaisantes du comte d'Anjou, sans connaître les motifs intimes qui l'ont inspiré. Et ce meurtre sacrilège qui semblerait devoir, au premier abord, nous faire mettre en doute la sincérité de sa religion, étudié dans ces circonstances, devient, au contraire, une irrécusable preuve de la foi du comte d'Anjou, non-seulement ferme et courageuse, mais capable de s'élever, au besoin, comme nous le montrerons bientôt, jusqu'à l'héroïsme.

Examinons cette question grave et délicate, avec l'impartialité que nous permet d'apporter à cette discussion, un fait accompli à sept siècles de distance.

Tout le monde sait que Henri II a protesté solennellement, et la main sur l'Évangile, contre l'intention qui lui a été prêtée, d'avoir voulu faire assassiner l'archevêque Thomas Becket, bien qu'il ne refusât pas d'avouer qu'il avait pris à ce meurtre détestable une part indirecte et involontaire. Voici la formule de son serment devenu célèbre : « Je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de l'archevêque de Cantorbéry ; et, quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé, que si j'avais perdu mon propre fils. Je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité et la colère, que j'avais conçues contre le saint homme <sup>1</sup>. »

La parole inconsidérée que fit entendre le roi (j'emprunte cette expression à un auteur qui n'est pas sus-

<sup>1</sup> Rohrbacher, *Hist. de l'Église*.

pect, l'abbé de Feller <sup>1)</sup> peut facilement être attribuée au premier mouvement d'une nature violente et irritable, que tous les historiens s'accordent à nous montrer, dans Henri II, si emportée qu'elle dépassait tout ce qu'on en peut dire.

Quoi qu'il en soit, il faut remonter jusqu'à l'empereur Théodose, pour trouver une réparation comparable à celle que le roi d'Angleterre offrit au saint et illustre archevêque de Cantorbéry.

Les ennemis de Henri II, parmi lesquels se trouvait le roi d'Écosse, s'étaient levés de toutes parts, et menaçaient de lui ravir ses États. Il voit en eux autant de ministres des vengeances célestes. « Au lieu, dit Feller, de marcher contre les rebelles, il va droit à Cantorbéry, et, laissant son équipage hors de la ville, il prend pour tout vêtement une méchante tunique, et se rend pieds nus et en silence à la cathédrale, près du tombeau de saint Thomas.

« Là, sans avoir pris aucune nourriture, il passa le reste du jour et toute la nuit, en prière, prosterné, sans tapis, sur le pavé. Puis, les épaules nues, il voulut que chaque évêque qui se trouvait présent, et les religieux de la communauté, au nombre de quatre-vingts, le frappassent de verges, l'un après l'autre. Des railleurs insipides, continue le même historien, ne manquèrent point de s'égayer aux dépens du roi. Mais le retour inopiné de sa première fortune ne tarda pas à leur fermer la bouche. »

Le Ciel, en effet, au témoignage des historiens contemporains, paraît s'être plu à manifester qu'il avait eu pour agréable la réparation du roi. Dans la cin-

<sup>1</sup> *Bibliographie universelle.*

quième nuit après son voyage à Cantorbéry, Henri fut réveillé tout à coup par un courrier arrivant avec des dépêches importantes de la part de Glanville, commandant des troupes du roi, contre les Écossais.

« Glanville se porte-t-il bien ? demande Henri. — Mon maître se porte bien, répond le courrier, et il tient actuellement sous sa garde votre ennemi le roi d'Écosse. — Répète ces mots, » s'écrie le roi.

Le courrier les répète, et donne ses lettres où Glanville mandait que le samedi, douzième du mois, dans la matinée, il avait fait prisonnier le roi d'Écosse, avec soixante de ses plus illustres seigneurs, pendant qu'ils s'amusaient à jouter ensemble à quelque distance du camp.

Henri remarqua et fit remarquer avec une joie extrême, que ce glorieux événement avait eu lieu le matin même du jour où, après avoir entendu la messe, il avait quitté, repentant et réconcilié, les reliques de saint Thomas <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rhorbacher, *Histoire de l'Église*.

Nous empruntons à l'*Annuaire d'Avranches*, par M. Fulgence Girard, année 1842, le passage suivant qui doit trouver ici sa place par le vif intérêt qu'il inspire : « C'est au dimanche 22 mai 1172 que fut fixée la solennité expiatoire du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Un concile fut convoqué, pour ce jour-là, dans l'église cathédrale d'Avranches. Le roi y comparut accompagné de son fils, et entouré de sa noblesse. Après avoir fait le serment que nous avons raconté, il descendit au porche septentrional de la cathédrale, y fléchit les genoux, et là, sur une pierre restée comme un monument de ce fait extraordinaire, ce monarque, ce roi d'Angleterre et d'Irlande, duc de Normandie, comte d'Aquitaine et d'Anjou, ce potentat le plus puissant de son siècle, abassa sa tête découronnée sous l'absolution de deux prêtres (les deux légats); et ce symbole de la puissance matérielle s'humilia devant l'autorité morale d'un prince! » — (Note communiquée par M. H. Sauvage, juge de paix au Louroux, et l'un des membres de la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*.)

Parmi les témoignages humains qui doivent nous donner la mesure de la confiance que nous pouvons accorder à la sincérité de la foi religieuse du comte Plantagenet, se trouve celui du grand pape Alexandre III, avec lequel Henri eut tous ses démêlés.

Non-seulement l'illustre Pontife ne l'a jamais excommunié, même après le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, mais il lui a donné une preuve non douteuse de son estime et de sa bienveillance, en prenant sous sa protection, par une bulle spéciale, l'Aumônerie angevine, celle-là même qui fait, en ce moment, l'objet de nos plus vives préoccupations.

Ne soyons pas plus sévères que ce juge, si bien posé pour apprécier les faits à leur juste valeur.

Enfin, une respectable tradition affirme que l'agrandissement de l'Aumônerie Saint-Jean, appelée aussi la Maison-Dieu, est dû au repentir de Henri II et à son religieux amour pour les pauvres. Alors ce monument de charité serait la preuve éloquente et, nous l'espérons, impérissable, de son empressement à suivre les conseils de l'Évangile qui, d'accord en cela avec les livres de l'Ancien Testament, nous invite, quand nous avons eu le malheur d'offenser le Très-Haut, à racheter nos iniquités par des aumônes.

Si quelqu'un a le droit de jeter la pierre au meurtrier de saint Thomas de Cantorbéry, il faut convenir, au moins, que ce n'est pas nous.

## I.

Maintenant, considérons dans Henri II le prince bienfaisant et l'ami de son peuple. Oh! ici, les œuvres par-

lent d'elles-mêmes ; les faits répondent éloquemment et solennellement en sa faveur. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, la Normandie et le Maine, sont encore, en ce moment, couverts de ses communautés et de ses établissements de charité <sup>1</sup>.

Pour ne parler que de ceux qui sont autour de nous, Angers en comptait trois. Je serais plus exact, peut-être, en disant qu'il en a fondé quatre ; puisque c'est avec l'argent donné par lui, comme prix d'une portion de l'enclos Saint-Jean, qu'a été commencée l'intéressante et si remarquable *Infirmierie du Pont*. *Unde nos*, disent, dans leurs chartes, les religieuses du Ronceray, *incepimus facere quamdam domum nostram, quæ vocatur Infirmaria*.

J'ai essayé de démontrer ailleurs que cet hospice n'était autre que celui auquel appartenait la tour des *Druides*, si fâcheusement démolie, il n'y a encore que quelques années.

Mais nous avons des documents plus précis sur un autre établissement construit, près d'Angers, par le comte Plantagenet, et sur ses propres terres. Un des bois qui l'entouraient porte encore aujourd'hui son nom, le Bois-du-Roi. Je veux parler du prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes, occupé par les religieux de ce nom. A quelques centaines de mètres du Champ des Martyrs, on peut voir leur chapelle toute couverte de peintures du temps, et qui sont, sous ce rapport, du plus haut intérêt.

<sup>1</sup> Huret a relevé les noms de quelques fondations faites en faveur des seuls enfants de Saint-Étienne de Grand-Mont. Avec les deux d'Angers, on comptait celles du Bois-Roger, de Villiers, de Pommiers-Aigres, en Touraine, de Bezaiy, au Maine, de N.-D.-du-Parc, auprès de Rouen, et de Sermaise, en Saintonge.

L'acte de fondation de cet asile de la prière et du dévouement contient une particularité qui n'a jamais été remarquée. Elle emprunte aux circonstances présentes, et vis-à-vis de la mémoire de Henri II, une véritable importance. Je veux m'y arrêter un instant.

En sus des redevances accordées au prieuré, le comte d'Anjou donne aux bons religieux de Grand-Mont, et pour être employés à leur établissement d'Angers, *apud Andegavum*, remarquons-le bien, *quatre hommes de peine*, qu'il exempte, à ce, de toute charge et corvée.

Non-seulement ces quatre travailleurs, et non pas ces quatre bourgeois, comme l'a faussement écrit Jean Huret, devaient être appliqués au service des frères ; mais, ce qui est ici pour nous toute une révélation, c'est que ce fut aux soins des *lépreux*. *Dedi etiam ad serviendum eisdem fratribus tam sanis quàm leprosis, quatuor homines apud Andegavum, liberos et quietos cum rebus suis et rebus fratrum, in terrâ et aquâ, ab omni servitio et tallagio, pontagio, etc., etc.*

Quelle était, dans notre ville, la léproserie dont il est ici question ? Je l'ignore. Nous savons toutefois qu'Angers possédait anciennement plusieurs de ces asiles spéciaux. L'un d'eux est encore aujourd'hui dans tous les souvenirs : c'est celui du faubourg Saint-Lazare. Il avait été construit au douzième siècle <sup>1</sup>. On est d'autant plus volontiers porté à croire que la maladrerie Saint-Lazare fut celle des Bons-Hommes, c'est-à-dire de Henri II, qu'elle n'était pas éloignée de leur prieuré, et par cela même, plus facile à desservir par eux.

Mais là n'est pas le point principal. Ce qu'il faut con-

<sup>1</sup> Péan de la Tuilerie, p. 271.

sidérer, et ce qui est hors de tout conteste, c'est qu'il y avait, à Angers, une maison sanitaire, établie ou protégée par Henri II, pour les maladies contagieuses. Tout le monde sait, en effet, que telle était la destination des léproseries, lesquelles, comme dit Péan de la Tuilerie, servaient d'hôpitaux aux personnes atteintes de quelques maladies pestilentielles. La lèpre étant la plus terrible et la plus commune de ces maladies, a donné son nom aux Léproséries.

Ceci posé, constatons immédiatement qu'à côté de son Aumônerie Saint-Jean, le comte d'Anjou avait eu la précaution d'établir, comme déversoir, un asile spécial pour les maladies contagieuses, précaution urgente, qui manque encore à beaucoup de nos établissements, qu'on dit être perfectionnés.

J'ai souvent entendu dire que l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers avait été *mal conçu, mal installé ; qu'il n'était plus en rapport avec les progrès de la science moderne.*

Ce reproche, pénible à entendre, est aussi faux qu'injurieux pour la haute intelligence et le grand cœur qui nous ont donné l'Aumônerie Saint-Jean. Je crois pouvoir en fournir la preuve. C'est à l'expérience, et à l'expérience officiellement constatée, que je veux la demander, en même temps qu'à la science hygiénique la plus récente et la plus éclairée. Heureux de me trouver dans un cercle d'amis dévoués à notre généreux bien-facteur, j'éprouverai une véritable joie à venger devant vous, Messieurs, une institution charitable aussi injustement que gratuitement calomniée.

En 1838, lorsque la Commission municipale eut à donner son avis sur l'opportunité du transfert de l'hô-

pital à Sainte-Marie, les commissaires furent unanimes pour le maintien de l'établissement du comte d'Anjou dans le local qui lui était primitivement assigné : ils se fondaient principalement sur ce fait remarquable et insolite, *qu'en recueillant les souvenirs les plus éloignés* (ce sont les propres expressions du rapport), on ne se rappelait pas qu'à *aucune époque la moindre épidémie eût pénétré dans l'Hôpital.*

Et ce fait si nettement affirmé, à quoi l'attribuerons-nous, si ce n'est aux précautions prises par le généreux et intelligent bienfaiteur d'Angers? Mesure pleine de sagesse, qui demeurera toujours à l'honneur de l'esprit pratique et élevé, avec lequel le comte d'Anjou savait constituer et installer ses établissements de charité.

Mais, ce qui condamne davantage encore les détracteurs de son œuvre, c'est que la science hygiénique la plus avancée, est en complet accord avec la manière de voir et d'agir de Henri Plantagenet. Faire des hôpitaux relativement petits, et écarter avec un soin attentif les causes d'épidémie et de mortalité; voilà ce qu'il a pratiqué.

Il y a trois ans, prenant mission de mon cœur et des devoirs de mon caractère sacerdotal, je me permis de consulter, à Paris, les spécialités supérieures sur les dangers du système qu'on se proposait de suivre, au grand détriment, selon moi, du bien et de la vie du pauvre, en réunissant l'hôpital à l'hospice.

L'un des chirurgiens les plus pertinents, et qui a été chargé lui-même par l'administration des hôpitaux de Paris, de parcourir l'Europe, pour étudier le meilleur système d'installation hospitalière, M. le Dr Lefort, me

fit l'honneur de m'adresser la réponse suivante, que j'ai eu occasion de publier ailleurs<sup>1</sup> : « Tous les médecins qui se sont occupés en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Allemagne, de la question de l'hygiène hospitalière, sont d'accord sur ce point : qu'il faut éviter avec soin la réunion d'un grand nombre de personnes dans un même établissement hospitalier, même lorsque la dimension de cet établissement croît en raison *directe* du nombre des personnes qui y habitent et y trouvent asile. »

Pour ce qui est des léproseries, il s'exprime ainsi : « Depuis longtemps, cette question est résolue à l'étranger ; les varioleux, les malades affectés de fièvres typhoïdes, de fièvres éruptives, sont reçus dans des hôpitaux spéciaux. En Russie, dans toute l'Allemagne, les varioleux reçus à l'hôpital, sont placés dans des bâtiments spéciaux, tout à fait séparés et isolés au milieu des jardins. En Prusse, dans le Wurtemberg, la loi elle-même oblige à cet isolement des maladies contagieuses. »

Ainsi, notre comte d'Anjou, sept siècles avant celui qu'on appelle orgueilleusement le siècle des lumières, avait trouvé, au moins en partie, la solution d'un problème si ardemment étudié de nos jours.

Tel est l'avis de l'éminent professeur, agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Qu'on nous dise maintenant laquelle était le plus près de la vraie science et du véritable progrès, ou de l'institution primitive, ou de l'institution corrigée et considérablement augmentée, qu'on a cru devoir lui substituer.

<sup>1</sup> *Union de l'Ouest*, n° du 3 octobre 1867

On a fait un autre reproche à Henri II, celui d'avoir établi une salle unique pour les malades, rassemblés ainsi dans un lieu moins salubre.

D'abord, l'expérience, ce premier et plus sûr moyen d'appréciation, est, comme nous l'avons vu, en faveur du fait établi à Saint-Jean. Mais l'observation suffirait à elle seule à le justifier. La salle de l'ancien Hôtel-Dieu, par cela qu'elle était très-vaste, devait être forcément élevée. Or, qui ne sait que les parties de l'air, viciées par les malades, tendent toujours à monter, emportées qu'elles sont par les couches échauffées dans la partie inférieure ?

Les coupoles des voûtes devenaient donc comme un immense réservoir pour les miasmes morbides, qui se déversaient au dehors, par les fenêtres, elles-mêmes très-élevées, établissant ainsi à distance des courants inoffensifs.

Les Anglais, qui sont nos maîtres et nos modèles en confortable, ont si bien compris cet effet, tout simplement physique et d'expérience, qu'ils ont depuis longtemps pratiqué des évans nombreux dans la partie supérieure, et immédiatement sous les planchers de leurs appartements.

J'espère qu'on ne dira plus que l'œuvre du comte Plantagenet était mal conçue et mal installée. C'est tout ce que je demande pour le moment <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Si l'absence d'épidémies et la moins grande mortalité des malades à Saint-Jean, peuvent être, en partie, attribuées à l'aération plus parfaite de la vaste salle, on ne peut pourtant refuser d'admettre que la sonorité exceptionnelle de cette immense pièce, n'était pas sans inconvénient. Mais il est facile de supposer que la sollicitude attentive qui avait préparé pour les diverses catégories de pauvres des asiles spé-

Le bienfaiteur chrétien, qui établissait son hospice pour l'honneur de Dieu et le soulagement des pauvres du Christ, avait compris qu'en eux les besoins du corps ne devaient pas être les seuls à prendre en considération. L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole, inspiration ou émotion qui vient de Dieu...

Faciliter à celui qui souffre l'accès auprès du divin Consolateur, paraît avoir été une des vives préoccupations du Fondateur de l'Aumônerie Saint-Jean. Il a pris la précaution de mettre la Chapelle attenante à l'appartement de ses malades, afin qu'à toute heure du jour ils pussent aller aux pieds du Seigneur répandre leur âme devant lui, et en revenir plus forts et moins souffrants.

L'homme, en proie à la douleur, est plus porté à se rapprocher de Dieu : c'est un fait d'observation ; comme aussi Dieu, dans ces circonstances, se rapproche davantage de sa créature.

L'état de choses, constitué à Saint-Jean, est donc le résultat d'une attention qui révèle, dans le comte d'Anjou, une haute intelligence des besoins religieux et moraux du pauvre. Sous ce rapport, son œuvre ne craint la comparaison avec aucune autre.

Cependant, la sollicitude attentive et bienfaisante du comte d'Anjou, ne s'étendait pas seulement aux malades ordinaires et aux lépreux.

ciaux, n'aura pas omis d'éloigner de la grande salle, ceux des malades qui pouvaient souffrir de sa trop grande sonorité. Dans tous les cas, et sans condamner en rien les nouveaux systèmes aujourd'hui recommandés pour les bonnes installations hospitalières, l'heureuse et longue expérience hygiénique constatée par la Commission municipale restera toujours à l'avantage de l'institution Saint-Jean et à la gloire de son fondateur.

Les pauvres valides, mais délaissés, les pèlerins, les voyageurs, trouvaient primitivement dans sa Maison-Dieu une large part à ses charités. Nous savons positivement, par l'acte de donation du pont des Treilles, que la fondation de notre généreux bienfaiteur constituait proprement un hospice dans lequel étaient reçus les pauvres des diverses catégories, que nous avons fait connaître <sup>1</sup>.

Mais, où se trouvait le bâtiment qui leur donnait asile? J'ai fait, à ce sujet, de nombreuses et minutieuses recherches. Toutes mes investigations m'ont conduit à cette conviction que c'était la partie orientale des greniers Saint-Jean, dont la richesse de façade n'est évidemment pas celle d'un magasin. On y reconnaîtrait plus facilement une partie de ce *palais*, comme dit l'auteur des *Privilèges de la ville d'Angers*, que le royal donateur a voulu offrir aux pauvres du Christ.

Si mes déductions sont fondées, les greniers Saint-Jean auraient été, au moins en partie, plus que des bâtiments secondaires dans l'œuvre de Henri II.

Par ces motifs, nous ne saurions assez déplorer la résolution à laquelle on paraît s'arrêter, et qui tend à distraire d'aussi intéressantes constructions du tout auquel elles appartiennent.

Les greniers Saint-Jean couvrent à peu près mille mètres de superficie. Autant par le grandiose de leurs proportions que par le prix de leur richesse architectu-

<sup>1</sup> Sciatis me fundasse et construxisse apud Andegavum, prope fontem Sancti Laurentii, *hospitale quoddam*.... Ego autem pietati motus super inopiâ et necessitate tam *sanorum* quàm *infirmorum* in ipso *hospitali* dedi, etc.

rale, ils méritent d'être classés parmi les monuments historiques. On installe en ce moment une *brasserie* dans ces magnifiques constructions. Quelle destination pour un monument remarquable et le don sacré d'un royal bienfaiteur!!!

Le motif qui a conduit au regrettable résultat que je viens de constater, est celui qui a fait mutiler les charpentes de la grande salle, et abattre l'arbre séculaire qui en faisait le plus bel ornement. Je veux respecter l'intention, assurément droite; mais je dois constater que l'excès de zèle qui l'inspire est blâmable.

Il y a dix-huit cents ans et plus qu'il a été condamné par Jésus-Christ lui-même.

Qu'on veuille bien se rappeler le parfum précieux répandu sur la tête du Sauveur, et les murmures qui ont accompagné cette très-louable action de la pécheresse repentante. Pourquoi cette perte? dirent les disciples. On aurait pu vendre ce parfum très-cher, et en donner le prix aux pauvres : *Potuit enim istud venumdari multo et dari pauperibus*. On connaît la réponse du divin Maître.

L'hommage offert à la religion par Henri II, dans son repentir, prime celui de l'argent du brasseur, donné aux pauvres, de toute la hauteur que l'œil étonné constate entre les monuments à taille de géant du comte d'Anjou, et celle les habitations civiles qui l'entourent.

L'Évangile, qui nous rapporte la belle action de Marie-Madeleine, lui promet la louange de la postérité. L'histoire angevine ne manquera pas de porter à la connaissance des générations à venir le récit de ce qui

se passe aujourd'hui sous nos yeux. Je doute fort qu'il excite l'admiration de nos descendants.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, si l'on en juge par un inventaire officiel de 1619, le magnifique établissement de Henri II était tombé dans un dénûment et un discrédit déplorables. Vingt-deux malades seulement étaient reçus à l'hôpital, et dans une telle pénurie de linge, que ces malheureux admis étaient obligés de se faire apporter des chemises de la ville.

Au héros de la bienfaisance, saint Vincent de Paul, et à sa digne auxiliaire, M<sup>lle</sup> Legras, de sainte mémoire, il était réservé de réorganiser l'Aumônerie angevine et de la rajeunir, en lui communiquant avec abondance, la sève toujours vivifiante des saints. Ce fait seul aurait dû nous faire respecter et aimer des lieux si chers, et que tant d'autres cités se trouveraient heureuses et fières de posséder.

Pourquoi faut-il que le sentiment public, qui nous a conservé à Fontevrault, la statue de Henri II, ait été impuissant à sauver son œuvre de prédilection ? Pourquoi faut-il que, marchant à l'inverse de l'opinion générale, et comme emportés par une sorte de fatalité, nous ayons abandonné un asile précieux à tant de titres, et tout juste au moment que l'on recherchait ailleurs les traces des premiers pas de saint Vincent de Paul, pour les honorer et les consacrer par un monument ; précisément à l'heure où la France religieuse, et avec elle les représentants de l'Empire lui-même, traversaient nos provinces émues et étonnées de tant d'empressement, pour aller applaudir à l'heureuse pensée qui avait élevé un hôpital sur le berceau du petit berger

des landes de Dax ? Il y a des faits qui s'imposent, mais qui ne s'expliquent pas.

Revenons à Henri II.

Ce n'était pas seulement par des fondations pieuses que le comte d'Anjou aimait à soulager la douleur. « Les peuples que Henri Plantagenet avait gouvernés, « dit Lacépède <sup>1</sup>, donnèrent des larmes à sa mort. Il « avait souvent montré combien il désirait faire leur « bonheur. Le dixième des provisions de sa maison était « toujours donné aux pauvres. Pendant une famine qui « régnait dans le Maine et dans l'Anjou, il nourrit dix « mille indigents, depuis le commencement du prin- « temps jusqu'à la fin de l'automne. »

Tel fut, sous le rapport de la bienfaisance, le comte d'Anjou, le fondateur de l'Aumônerie Saint-Jean. Voyons maintenant ce qu'il fut comme administrateur.

## II.

Ce que nous venons de dire de Henri Plantagenet, faisant fructueusement le bien autour de lui, dénote, dans ce généreux et royal ami des pauvres, non-seulement un cœur sensible et bon, mais un esprit élevé, judicieux et pratique. Les différents actes de son administration en Anjou, confirment de tous points ces appréciations, et nous révèlent également en lui une volonté ferme, résolue, ne reculant devant aucuns sacrifices quand ils lui paraissaient utiles au bien général. J'ai déjà eu occasion de faire connaître avec quelle sûreté de coup d'œil il vit les mesures à prendre pour porter

<sup>1</sup> *Histoire de l'Europe.*

remède aux maux que souffraient, par suite des inondations de la Loire, les habitants de la vallée qui longe le fleuve d'Angers à Saumur, vallée riche aujourd'hui comme celle qu'arrosait autrefois le Jourdain, et que la Bible compare au Paradis du Seigneur : *Sicut Paradisus Domini*<sup>1</sup>. Je ne craindrai pas de rappeler ici des détails qui sont du plus haut intérêt.

C'est à Henri II que nous devons l'endiguement définitif de la Loire, dans le haut Anjou. La vallée, en effet, souffrait chaque année des débordements du fleuve qui ruinaient les colons. En sorte que cette contrée, aujourd'hui si fertile, demeurerait sans culture ; parce que, suivant d'anciennes traditions, c'était un lieu *inhabitable*, couvert de sauvages forêts dans les endroits élevés, et de marais croupissants dans les parties déprimées.

Le comte d'Anjou parcourt ce pays malheureux et condamné, malgré sa fertilité naturelle, à la stérilité. Il est vivement frappé de l'état de choses dont il est témoin. Les maux causés par la Loire, attendrissent le cœur de Henri. *Quia ipse vidi et comperi dolores et damna quæ Ligeris in valeia faciebat*<sup>2</sup>.

Des privilèges considérables sont immédiatement accordés à tous ceux qui voudront habiter les turcies (la levée), pour les achever et les entretenir.

Les grands vassaux sont mandés par le roi, qui leur fait promettre en sa présence d'accorder aux colons des immunités nombreuses, et, en particulier, l'exemption du service militaire, si lourd dans ces temps.

<sup>1</sup> *Gen.*, XIII, 10.

<sup>2</sup> Cartulaire de Saint-Florent, près Saumur.

Afin de faire mieux comprendre toute l'importance de la mesure prise par Henri II, ajoutons que ses successeurs ont cru devoir, dans l'intérêt général, maintenir tous les privilèges accordés par ce prince. Louis, duc d'Anjou, par retour de cette province à la couronne, fut le premier qui maintint les droits des colons. Vint ensuite Charles-le-Sage, qui les confirma de nouveau par lettres-patentes octroyées à Paris, en date de 1365.

Mais la charte, accordée précédemment par le duc d'Anjou, nous est précieuse, surtout en ce qu'elle nous fournit comme la contre-preuve et la démonstration de l'immense bienfait de Henri II.

Avant de confirmer les privilèges de son prédécesseur, « voulant, comme il le dit lui-même, procéder *mûrement*, il a fait faire bonne et solennelle information, laquelle rapportée, continue-t-il, avons fait voir à grande délibération de notre conseil, par laquelle nous apparut, que les dits habitants tiennent et toujours ont tenu la dite turcie en état, à *grands coûts et mises*, et si ce n'était, tout le pays de vallée serait perdu. Si comme dit est, et que ils ont toujours ce fait entièrement et accompli, pour lequel les dits privilèges leur furent donnés; pourquoi, Nous, en considération aux choses de dessus dites, en conseil et délibération à ce, les susdites lettres (chartes de Henri II), tout ce qui est conçu en icelles, ayant ferme, stable et agréable, de notre grâce spéciale et de l'autorité et puissance de notre dit seigneur (Henri II) et de la nôtre, voulons, louons, gréons, ratifions et approuvons, etc. <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Manuscrits de la collection Gaignières, n° 102, Bibioth. imp.

Voilà ce que fit Henri II pour la vallée de la Loire. Mais il ne s'en tint pas là.

Un pont de bois venait d'être construit à Saumur par les bourgeois et les chevaliers qui avaient entrepris ce travail pour le salut de leur âme. Le comte-roi, étant venu à Saumur, admire l'œuvre de ses sujets, s'en réjouit comme souverain, et leur adresse des remerciements pour leur généreuse initiative. Il les récompense en les exonérant des impôts; puis, voulant assurer pour longtemps l'usage d'un travail si utile, il s'entend avec l'abbaye de Saint-Florent pour qu'une arche de pierre vienne chaque année remplacer une arche de bois, afin, dit la charte, que le *pont ait une durée éternelle*.

Le comte Plantagenet travaillait toujours à faire le bien sur une grande échelle.

En encourageant ce qui venait de se pratiquer à Saumur, il avait apprécié tout de suite l'immense avantage que devait procurer aux populations du Maine, de l'Anjou et du Poitou, un moyen de relations facile et direct.

Mais les habitants de Saumur ne furent pas les seuls, sous le règne de Henri II, à posséder des voies de communication, nouvelles et meilleures, à travers les fleuves.

Angers reçut du comte-roi un bienfait plus complet.

La ville, primitivement restreinte à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la  *cité* , se développait rapidement sur la pente nord du rocher de la Cathédrale. Henri II comprit que le pont du centre, étroit comme on les faisait en ce temps-là, n'était plus en harmonie avec l'agrandissement de la capitale angevine.

Il décide qu'un nouveau pont sera édifié au-dessus du premier, et là où la population se portait davantage. Mais il ne veut pas qu'une construction aussi considérable devienne une charge pour ses sujets. Il en fait lui-même les frais, ainsi qu'il appert d'une de ses chartes où cette particularité est formellement énoncée.

*Quam ex propriis sumptibus meis feci, dit le roi, et a primo lapide fundavi* <sup>1</sup>.

Mais en adjoignant à son pont une écluse et des moulins, l'administrateur habile sut trouver une compensation à ses capitaux, dans un revenu sérieux qu'il se créa, et qu'il offrit bientôt à sa chère Aumônerie Saint-Jean.

L'organisation des pêcheries de Reculée, si connues à Angers, et qui ont, pendant tant de siècles, procuré un moyen d'existence à toute une population, était également son ouvrage.

Henri II aimait à construire. Il travaillait toujours à faire produire à ses dépenses une amélioration considérable au bien-être matériel de ses sujets.

Mais ce qui le recommande particulièrement devant l'histoire, et ce qui lui crée à la reconnaissance des hommes de goût des titres exceptionnels, c'est qu'il a puissamment contribué au développement du beau dans les arts.

Il encouragea l'architecture jusqu'à lui imprimer un élan des plus remarquables.

Les preuves monumentales en sont écrites sur tous les points de notre Anjou et des provinces circonvoi-

<sup>1</sup> Acte de donation du pont des Treilles.

sines. Malgré les dévastations révolutionnaires et le vandalisme non moins funeste de la spéculation depuis cinquante ans, il n'est pas encore aujourd'hui une contrée de notre Anjou, si petite qu'elle soit, qui ne montre avec un légitime orgueil quelques sanctuaires ou débris de chapelles remontant au règne du comte-roi.

Le système d'architecture au développement duquel il a particulièrement concouru est tellement caractérisé, que les archéologues modernes l'ont appelé *style Plantagenet*, ne trouvant pas d'expression plus significative pour le spécifier nettement.

Il est intéressant d'entendre ce que dit de notre art angevin, M. Félix de Verneuil qui l'a minutieusement étudié : « Comme le style dont il est sujet, dit-il, coïncide par son apparition avec le règne de Henri II, et « ne se montre guère que dans les pays soumis à la « domination des Plantagenets ; comme il a d'ailleurs « pour foyer principal le centre de cette domination, « il convient de le nommer *style Plantagenet*, ou *style angevin*. De quelque façon qu'on le juge, et avec « quelque sévérité qu'on l'apprécie, il tient à coup sûr « une grande place dans l'art national <sup>1</sup>. »

Tel est le témoignage irrécusable d'un savant aussi judicieux qu'impartial.

Si d'une part il est vrai, comme on l'a souvent écrit, que l'architecture est une sorte de miroir où viennent se refléter les croyances, les mœurs et la civilisation des peuples, quelle haute idée les monuments de Henri II ne doivent-ils pas nous donner de la splendeur de son règne en Anjou ?

<sup>1</sup> Architecture byzantine en France.

D'un autre côté si le fait d'avoir poussé au développement des arts ou des sciences a pu recommander à l'admiration de la postérité les François I<sup>er</sup>, les Léon X, les Louis XIV et tant d'autres, quel titre de gloire ne doit pas avoir à nos yeux l'illustre et puissant initiateur du mouvement architectural du XII<sup>e</sup> siècle en Anjou?

Le plus beau type que nous possédions de la manière de faire des Plantagenets, est sans contredit le chœur de l'église Saint-Serge à Angers. Je regrette que le temps ne me permette pas de vous faire connaître la cause mystérieuse qui rend si séduisant l'aspect des lignes de ce chef-d'œuvre de l'art angevin que tous les touristes connaissent, que bon nombre d'archéologues ont décrit avec complaisance, que les architectes étudient comme modèle, et que tous admirent.

Je regrette de ne pouvoir vous démontrer que ce très-remarquable sanctuaire a été élevé sous le règne de Henri II. Peut-être les documents nous permettraient-ils de conclure que non-seulement l'illustre comte a eu la direction de ce monument, mais qu'il a contribué à son érection de son propre argent dont il était d'ailleurs toujours prodigue pour les œuvres religieuses.

Cette question nous entraînerait à des développements considérables. Il faut savoir nous borner.

Je me résume :

Henri II, bien que ses actes n'aient pas toujours été d'accord avec ses convictions, a donné des preuves héroïques de sa foi religieuse. Il a été pour les pauvres un bienfaiteur et un ami aussi intelligent que généreux; son administration a fait le bonheur des peuples qu'il a gouvernés; il a préparé la richesse exception-

nelle du pays que nous habitons; enfin il a donné aux arts en Anjou un élan tel qu'il suffirait à lui seul à immortaliser son nom.

Ces considérations excitent en moi une pensée qui n'a cessé d'assaillir mon esprit pendant que ma main écrivait le travail que je viens de vous lire. Je ne résisterai pas, en terminant, au besoin de l'exprimer devant un auditoire si bien fait pour la comprendre. Cette Aumônerie Saint-Jean dont nous venons d'esquisser l'histoire, ce don tout à la fois religieux, humanitaire et artistique que le royal comte d'Anjou nous a offert comme gage de son affection, et qui devait porter sa mémoire, parmi nous, jusqu'aux générations les plus reculées; cette œuvre de prédilection qu'il a confiée à la garde de l'autorité urbaine et à la sollicitude de ses amis à venir : *Toti villæ Andegaviæ, et benefactoribus Eleemosynoriæ dedit et concessit* <sup>1</sup>; cette fondation bénie, que la souffrance du pauvre a consacrée et que la vertu des saints n'a cessé d'embellir pendant sept siècles consécutifs, est très-fortement menacée dans son existence.

Est-ce que nous serions condamnés au douloureux spectacle de la voir disparaître sous nos yeux, sans que d'énergiques efforts soient faits pour la sauver? L'avenir indigné refuserait de croire à une aussi inconcevable indifférence. Non, non, il n'en sera pas ainsi.

Tous les frontispices des diplômes de cette Société savante, tous les titres de ses Mémoires constatent la belle et utile mission qu'elle s'est donnée de protéger les arts. Dans le péril extrême où se trouve l'œuvre bien-

<sup>1</sup> Cartulaire de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

faisante, artistique et patriotique du comte d'Anjou, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers qui a déjà si puissamment concouru à sauver les statues de Fontevault, ne peut laisser périr un monument bien autrement utile et bien autrement cher à tous les cœurs.

Abbé CHOYER.

# RÉFUTATION

De l'erreur qui consiste à attribuer aux soldats romains une supériorité sur les soldats des nations modernes, au point de vue de la marche et des travaux exécutés à la guerre.

---

La querelle des *anciens* et des *modernes*, qui a tant agité les érudits du xvii<sup>e</sup> siècle, est heureusement apaisée de nos jours, et nul ne prendrait maintenant parti pour Boileau et pour Perrault, si la discussion venait à se renouveler. La part qui revient à chacun est équitablement faite; toutefois, il est un côté de la question qui n'a pas encore été entièrement élucidé et pour lequel l'opinion publique et même un certain nombre de savants accordent aux anciens une supériorité qui n'est pas méritée. Nous voulons parler des aptitudes militaires dont on croit que les Romains étaient plus complètement doués que nos soldats modernes.

Sans doute, on ne va pas jusqu'à prétendre que les nations qui ont produit Gustave-Adolphe, Turenne, Frédéric et Napoléon soient inférieures, au point de vue de la tactique et de la stratégie, à celles qui ont vu naître Scipion, César et Trajan, mais on est trop souvent porté

à croire que le soldat romain était plus capable que le nôtre de faire de longues et de pénibles marches, de porter en campagne une charge habituelle plus lourde, d'exécuter rapidement des travaux gigantesques que nous n'aurions pas même l'idée d'entreprendre avec nos troupes.

Cette erreur provient de ce que rarement les récits des auteurs militaires de l'antiquité ont été soumis à une critique suffisante, à un contrôle sérieux.

Nous avons été notamment frappé de ce défaut d'investigation chez les traducteurs et les commentateurs de César. Il est vrai que peu d'entre eux se trouvaient dans les circonstances voulues pour scruter convenablement certains passages de son livre. Ils se sont bornés à enregistrer les éloges pompeux accordés par d'autres auteurs latins à l'un des plus grands hommes de leur nation, ou à signaler les impossibilités qu'ils regardaient comme évidentes, sans preuves à l'appui.

Lorsque nous avons entrepris nos études sur la question d'Alesia, nous nous sommes donné pour première tâche d'examiner avec la plus scrupuleuse attention tout ce qui, dans les Commentaires, est relatif à la poliorcétique; vérifiant avec soin si le temps et le nombre d'hommes indiqués par César, pour les divers travaux qu'il a mentionnés, étaient admissibles.

Nous étions placé dans de bonnes conditions pour exercer ce contrôle, parce que, pendant six années passées dans l'une de nos écoles régimentaires du Génie, nous avons pu exécuter bien des fois des ouvrages analogues à ceux dont il est parlé dans les récits de la guerre des Gaules et de la guerre civile.

Une longue pratique nous a donc appris combien il faut de bras et d'heures, ou de jours, pour les commencer et les achever.

En outre, il n'est pas un des travaux militaires des Commentaires dont nous n'ayons essayé de faire un dessin géométrique, autant que cela nous a été possible, avec les données souvent très-restreintes de l'auteur.

A la suite de nos recherches, nous avons acquis la conviction qu'aucune des descriptions, aucun des chiffres qui se trouvent dans César ne conduit à une impossibilité pour le nombre d'hommes et pour le temps employé aux ouvrages dont il parle.

En revanche, il y a beaucoup à diminuer dans le merveilleux qu'on attribue d'habitude à quelques-uns de ces travaux.

Nous dirons d'abord quelques mots de la manière dont était habillé et armé le soldat romain, et de la charge qu'il portait en campagne.

Bien que les vêtements et les armes du légionnaire aient subi dans leurs formes de fréquentes et de profondes modifications, ils ont presque constamment été composés ainsi qu'il suit :

Pour l'habillement : La tunique, espèce de chemise de laine tombant jusqu'aux genoux, avec des manches venant jusqu'aux coudes; on pouvait la serrer autour du corps au moyen d'une ceinture. Par-dessus se mettait la cuirasse qui, pour les simples soldats et même pour les chefs, fut rarement en métal et consistait souvent en bandes de cuir quelquefois recouvertes de lames de bronze. Le sagum, sorte de manteau dont les coins supérieurs s'agrafiaient l'un à l'autre sur l'épaule ou

sur le devant de la poitrine. Il remplaçait la toge, très-rare dans les camps; on quittait le sagum pour le moment du combat et pour travailler.

La coiffure du soldat romain était le casque; sa chaussure, les caligæ, formées d'une semelle qui s'attachait sur le pied à l'aide de cordons ou de courroies et qu'il faut distinguer du soulier, calceus cavus. Souvent il portait des jambières en bronze (ocrææ).

Le bouclier complétait ses moyens de défense et lui était tellement nécessaire, que celui qui se trouvait attaqué sans l'avoir avec soi, enroulait rapidement son sagum autour du bras gauche et pouvait alors parer les coups de l'ennemi.

Pour l'offensive, le légionnaire eut d'habitude trois armes distinctes : Le gladius, épée large et courte qui frappait d'estoc et de taille et qui n'est pas sans analogie avec le sabre actuel de nos fantassins; le pugio ou poignard, qui ressemblait assez à la dague en usage aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles, et le pilum ou javelot, arme de jet qu'il lançait avec beaucoup d'adresse.

Le combat s'engageait de la manière suivante :

Pendant que les vélites, les archers, les frondeurs et les machines légères harcelaient l'ennemi, les légionnaires s'avançaient en ordre. Arrivés à quinze ou vingt pas de lui, ils jetaient le pilum et se précipitaient immédiatement le glaive à la main. Une phrase de César, d'un laconisme énergique, peint parfaitement cette manœuvre : *Nostris, pilis emissis, gladiis rem gerunt.*

Outre ses vêtements et ses armes, le soldat romain en campagne portait des vivres, des outils, des perches pour l'installation et le retranchement des camps. Mais,

à cet égard, il n'y avait rien de fixé, ou du moins les prescriptions des chefs ont constamment varié.

En temps de paix, il recevait du blé pour un mois, et il est certain qu'il mangeait aussi de la viande et notamment de la chair de porc. Quelques commentateurs modernes ont prétendu qu'on lui faisait aussi porter à la guerre des vivres pour trente jours; mais c'est une exagération et une impossibilité. Il eût été d'une mauvaise administration de surcharger l'homme d'un fardeau aussi lourd et aussi précieux pour lui, dont la perte aurait été fréquente pour mille causes différentes (une alerte, une blessure, l'avarie par suite du mauvais temps, etc., etc.).

Nous croyons plus raisonnable d'admettre, avec l'historien Josèphe, qu'on délivrait des vivres pour trois jours<sup>1</sup>.

Cincinnatus, devant faire une marche forcée, de six heures à minuit, ordonne à chaque homme d'emporter douze fortes perches et des vivres cuits pour cinq jours<sup>2</sup>.

Cela n'exclut pas le cas de circonstances exceptionnelles où l'on a pu en donner pour quinze jours<sup>3</sup>, et même pour un mois, quand il ne s'agissait que de les transporter d'un lieu à un autre; mais il n'est écrit nulle part que ce fut une habitude.

Sous Vespasien, le soldat avait sur lui une scie à main, une hache, une serpe, une faucille, une chaînette, une corde ou une longe en cuir, un de ces pa-

<sup>1</sup> Bell. Jud., livre III, chap. III.

<sup>2</sup> Tite-Live, livre III, chap. XXVII.

<sup>3</sup> Cicéron, *Tusculanes*, livre II.

niers mous, en sparterie, qui, du temps de Josèphe<sup>1</sup> comme du temps de Végèce<sup>2</sup> et du nôtre, se sont constamment appelés coufins sur tout le littoral de la Méditerranée.

Les outils les plus lourds se trouvaient avec les *impedimenta*.

Enfin, le légionnaire portait habituellement des pieux (pali valli) ou plutôt de fortes perches<sup>3</sup> (*ligni fortissimi*); mais ici, les auteurs anciens sont en désaccord sur le nombre qu'on exigeait, ce qui prouve qu'il variait et que les critiques modernes ont eu tort de donner, à ce sujet, des chiffres absolus.

Nous venons de voir que Cincinnatus en fit porter douze à chaque homme. Ce fut dans une circonstance tout à fait exceptionnelle, il s'agissait d'aller au plus vite établir un camp retranché, et la marche devait être de six heures seulement. Scipion, le vainqueur de Numance, en a imposé sept. Cicéron<sup>4</sup> cite un cas où le soldat n'en transportait qu'un seul, outre son bagage habituel et quinze jours de vivres.

Suivant Polybe<sup>5</sup>, le nombre de ces pieux était de trois, auxquels on laissait les amorces de trois ou quatre grosses branches au plus, ce qui permettait de les entrelacer, de manière à les rendre solidaires les unes des autres.

Sur la colonne Trajane, on voit des soldats portant

<sup>1</sup> Bell. Jud., livre III, chap. III.

<sup>2</sup> Végèce, livre II, chap. II et IV.

<sup>3</sup> Végèce, livre I, chap. III.

<sup>4</sup> *Tusculanes*, livre II.

<sup>5</sup> Livre XVIII.

une seule longue perche, à l'extrémité de laquelle est attaché un petit paquet renfermant peut-être les aliments.

De tout ce qui précède, il résulte que les trente jours de vivres et le grand nombre de pieux indiqués par certains commentateurs modernes, comme étant habituellement portés par le légionnaire en marche, constituent une exagération indubitable.

Il en est une autre que l'opinion publique a également adoptée sans examen et qu'on ne manque jamais de faire valoir en faveur de la supériorité du soldat romain sur le nôtre.

On dit que le premier avait, en sus de ses vêtements et de ses armes, une charge totale de 60 livres. Ce chiffre est tiré de Végèce. Mais cet auteur dit formellement que c'était seulement pendant les exercices du temps de paix. Il constituait donc un maximum qu'on n'atteignait pas à la guerre et, l'eût-on imposé, comme la livre romaine équivalait à 328 de nos grammes environ, les 60 livres dont il s'agit ne faisaient que 19 k. 638.

Or, M. le capitaine Masquelez, bibliothécaire à Saint-Cyr, qui a aussi étudié cette question, faisant le détail de ce que porte un zouave, arrive au chiffre de 37 k. 769, sans y comprendre les vêtements, en supposant qu'on lui donne pour douze jours de vivres, ce qui est arrivé fréquemment en Afrique.

Le casque, la cuirasse et le bouclier des Romains augmentaient un peu le poids des vêtements, comparés à ceux de nos soldats actuels, bien que ceux-ci aient des souliers plus lourds et un pantalon qui manquaient aux

simples légionnaires, mais cette augmentation ne parvient pas, à beaucoup près, à égaler la différence qui existe entre les deux nombres que nous venons de citer.

Aussi, nous concluons en disant qu'il est bien démontré que le soldat français en campagne est pour le moins aussi chargé que l'était le légionnaire.

Les troupes qui, mal nourries, mal habillées, mal payées, ont combattu à Arcole et en Égypte; les vainqueurs d'Austerlitz; les hommes qui sont allés à Moscou; ceux qui ont fait les rudes campagnes de l'Algérie; qui ont gagné les batailles de l'Alma et de Solferino; qui sont entrés en maîtres à Pékin et à Mexico; ces hommes peuvent être hautement assimilés à tout ce que les légions romaines peuvent présenter de plus vaillant, de plus infatigable, de plus dévoué.

Quant aux sièges, les fastes de l'histoire moderne sont aussi féconds en travaux remarquables que les annales de l'antiquité. Il nous suffira de rappeler Constantinople, Ostende, Candie, La Rochelle, Dantzic, Sébastopol, Puebla.

Enfin, nos armées font la guerre en hiver, ce qui était très-rare chez les anciens.

Nous sommes, il est vrai, moins exercés que ne l'étaient les Romains aux travaux de fortification de campagne, parce que nous avons moins besoin de les faire.

Une légion ne campait jamais, ne fût-ce que pour une nuit, sans entourer son bivouac d'un obstacle quelconque, qui suffisait pour arrêter le premier choc de l'ennemi et donner aux soldats le temps de prendre les armes. Cette précaution serait inutile de nos jours, en présence de l'artillerie.

Néanmoins, quand il s'agit de construire un retranchement qui doit avoir une certaine durée, nos fantasmes les exécutent aussi rapidement que les Romains. Il suffit, pour cela, de leur adjoindre, pour les diriger, quelques sapeurs du Génie qui, eux, ont la grande habitude de ces sortes d'ouvrage et sur les travaux desquels nous nous sommes appuyé, toutes les fois que nous avons voulu vérifier les assertions de César dans ses Commentaires.

A la fin du xvi<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, alors que les œuvres des Grecs et des Romains retrouvaient de si fervents admirateurs, la poliorcétique ne resta pas en arrière dans ce tribut qu'on payait à l'antiquité. Les princes de la maison de Nassau, en particulier, ces héroïques fondateurs de la liberté néerlandaise, firent revivre, avec le plus grand succès, les procédés employés par les Romains pour exécuter des retranchements de campagne, et les travaux entrepris de part et d'autre, dans cette lutte à outrance contre les Espagnols, surpassèrent tout ce que les armées anciennes ont fait à cet égard. Nous en montrerons tout à l'heure un exemple resté célèbre.

Parmi les ouvrages que César accomplit dans les Gaules, et qu'on est habitué à regarder comme de gigantesques tours de force, nous en choisirons quatre qui ont fait l'admiration des contemporains et de la postérité, à tel point qu'on les a souvent considérés comme à peine possibles. Ce sont : Le pont construit sur le Rhin, le siège de Bourges, la défense du camp de Cicéron et le blocus d'Alise.

Nous allons réduire à leur juste valeur ces épisodes

si curieux de ce grand feu d'artifice que le proconsul tira pendant huit ans pour éblouir ses concitoyens. Nous montrerons qu'ils n'offrent rien que de très-exécutable par nos troupes modernes.

Nous dirons peu de mots du pont du Rhin; il a été jugé sévèrement mais justement par Napoléon I<sup>er</sup> qui le trouvait mal conçu dans ses détails et qui faisait remarquer combien lui était supérieur, au point de vue de la difficulté vaincue, le pont du Danube jeté par le colonel du Génie, Bertrand, pendant la campagne de Wagram.

Le fait le plus étonnant du siège de Bourges est la construction en vingt-cinq jours de cette énorme terrasse ou agger, qui avait près de 100 mètres de longueur et 23 mètres de hauteur au point où elle se trouvait le plus près de la ville. La facilité avec laquelle les Gaulois l'incendièrent, prouve que cette masse était composée de fascines et de troncs d'arbres. Les calculs auxquels nous nous sommes livré, d'après les données de nos écoles régimentaires du Génie, nous ont démontré qu'elle a pu être achevée, dans le temps indiqué, par treize mille hommes, et que les matériaux nécessaires ont été trouvés sur une surface de 80 hectares des bois marécageux du Berry, c'est-à-dire dans un espace double de celui du Champ-de-Mars à Paris, ce qui ne comporte aucune impossibilité.

La défense du camp de Cicéron nous montre une seule légion, c'est-à-dire cinq mille hommes environ, attaquée par six mille Nerviens, derrière des retranchements encore inachevés. Les Romains surmontèrent leurs faibles remparts de cent vingt tours, et ce travail,

exécuté en une seule nuit, a paru tellement surprenant, que l'exécution en a été niée par plusieurs critiques très-érudits.

Il n'y a pourtant rien d'extraordinaire dans ce fait.

Le mot *turris*, du texte de César, traduit à tort par *tour*, a causé toute l'erreur.

S'il est vrai que les tours Notre-Dame sont des *turres*, il est certain également que cette expression latine s'applique à des constructions beaucoup plus modestes. Ainsi, les petits blockhaus, que les Romains élevèrent sur leurs navires pour faire la guerre aux Vénètes, et qui étaient si bas qu'ils atteignaient à peine la hauteur des bordages des vaisseaux ennemis, ces blockhaus sont aussi appelés *turres*.

Les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine offrent des exemples de ces sortes de tours qui donnent la clef de celles que fit élever Cicéron. Ce sont des troncs de jeunes arbres plantés en terre, reliés entre eux par des rondins placés horizontalement, et entourés de claies pour former un parapet. Le calcul nous a fait voir que Cicéron put exécuter cent vingt *turres* de cette sorte à l'aide de mille neuf cent vingt hommes seulement, en une nuit.

Devant Alise, les travaux ont été en effet gigantesques, mais aussi les cent bouches de la renommée furent insuffisantes pour en raconter au loin les merveilles.

César, après avoir amorcé une première contrevallation de onze mille pas, se décida à ne pas l'achever et à en commencer une autre qui pût mieux investir la ville. Il ne donne pas le développement de cette nouvelle ligne.

Pour nous, elle était moins étendue que la première, parce qu'elle serrait la place de plus près. Elle ne devait donc pas avoir plus de dix mille pas.

L'auteur des Commentaires nous apprend ensuite que sa circonvallation avait quatorze mille pas.

C'est donc un total de vingt-quatre mille pas, 35,000 mètres environ, qui furent exécutés sans interruption.

Pour ce travail, César avait dix légions, dont l'effectif était diminué par les luttes précédentes; aussi les meilleurs critiques ne lui accordent-ils pas plus de quarante mille soldats disponibles, sans compter quelques auxiliaires, des frondeurs, des archers, de la cavalerie germane.

Il ne dit pas non plus combien il mit de temps à faire ses deux lignes; mais une lecture attentive du texte peut le faire deviner.

Il nous apprend, en effet, qu'elles furent commencées à un moment du siège où Vercingétorix n'avait que pour trente jours de vivres au plus, et que ses ressources se trouvaient sur le point d'être épuisées, lorsque la Gaule entière, en armes, vint se ruer sur les retranchements de César pour sauver Alise.

Il n'est donc guère possible d'accorder aux Romains plus de vingt-cinq à vingt-huit jours pour l'achèvement de leurs défenses.

On sait qu'elles étaient formidables : un avant-fossé, puis un parapet avec deux autres fossés, et, en avant de ces derniers, des abattis, des trous de loup, des piquets ferrés.

Pour nous rendre compte de ces travaux, nous les

avons comparés au retranchement rapide que nos hommes exécutent en six heures. Il se compose de deux fossés, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur, et d'un parapet de 4<sup>m</sup>,30 d'épaisseur au sommet, dimension que n'ont jamais atteinte les remparts de fortification passagère chez les Romains.

Le retranchement dont nous parlons exige cinq hommes par mètre courant. Nous avons calculé que, pour les autres travaux indiqués par César, en dehors du parapet et de ses deux fossés, ainsi que pour palissader ce parapet, il fallait encore ajouter cinq hommes. Ce qui fait un total de dix soldats pour faire 1 mètre courant de lignes d'Alise, en supposant que les matériaux nécessaires soient apportés sur place.

Ces données une fois posées, il en résulte que, de nos jours, quarante mille fantassins exécuteraient les 35,000 mètres de César en vingt-six jours, en travaillant jour et nuit (et c'est ce qui eut lieu en effet), et en étant répartis de la manière suivante : Six mille cinq cents hommes au travail proprement dit; six mille cinq cents à chercher et à apporter les matériaux nécessaires et à faire les autres corvées indispensables dans une armée; six mille cinq cents de garde auprès des travailleurs qui, du reste, avaient toujours leurs armes disposées à leur portée; vingt mille cinq cents au repos, mais prêts à prendre les armes en cas d'alerte.

On le voit, il n'y a là rien que de très-faisable, sans fatigue pour les hommes, dont la moitié se reposait et dont un tiers de l'autre moitié se fatiguait fort peu, à rester simplement de garde.

Dans ce qui précède, nous supposons que chaque

groupe de six mille cinq cents hommes était relevé de six heures en six heures, et que, pendant ce laps de temps, on laissait aux travailleurs une heure et demie de repos.

En 1624, au siège de Bréda par les Espagnols, Spinnola, leur chef, avait construit des lignes de contrevallation et de circonvallation complètes. Il fut lui-même assiégé dans ses lignes par Maurice de Nassau qui l'enveloppa d'un fort retranchement ayant cinquante-deux mille pas de longueur.

Nous ignorons, au juste, ce qu'était le pas dont il s'agit ici. Ce ne peut pas être l'ancien pas allemand qui mesurait 5 pieds, 1<sup>m</sup>,50 environ; le circuit du prince de Nassau aurait eu 78,000 mètres, c'est beaucoup trop. Il est probable qu'il faut prendre le pas de 2 pieds 1/2, ce qui donne 39,000 mètres de développement. On voit donc que, devant Bréda, il fut entrepris des ouvrages comparables et même supérieurs à ceux du siège d'Alise.

Nous en dirons autant du siège d'Anvers en 1584 et de bien d'autres.

On a souvent parlé de la défense de Cicéron pour établir la prééminence des soldats romains, et l'on s'appuie sur l'autorité de Napoléon I<sup>er</sup> qui a écrit les lignes suivantes :

« Si l'on disait aujourd'hui à un général : Vous aurez,  
« comme Cicéron, sous vos ordres, cinq mille hommes,  
« seize pièces de canon, cinq mille outils de pionniers,  
« cinq mille sacs à terre; vous serez à portée d'une  
« forêt, dans un terrain ordinaire. Dans quinze jours,  
« vous serez attaqué par une armée de soixante mille

« hommes ayant cent vingt pièces de canon; vous ne  
« serez secouru que quatre-vingts ou quatre-vingt-seize  
« heures après avoir été attaqué.

« Quels sont les ouvrages, quels sont les tracés,  
« quels sont les profils que l'art lui prescrit? L'art de  
« l'ingénieur a-t-il des secrets qui puissent satisfaire à  
« ce problème? »

Nous n'hésitons pas répondre : Oui, l'art de l'ingénieur a ces secrets, si vous posez le problème tel qu'il l'a été devant Cicéron; si, au lieu de soixante mille hommes ayant cent vingt pièces de canon, vous supposez soixante mille Arabes privés de canon, de machines et d'outils d'aucune espèce, aussi inférieurs à nos soldats, à tous les points de vue, en tactique, en discipline, que l'étaient les Gaulois vis-à-vis des Romains !

Nous espérons donc avoir démontré qu'une égalité parfaite existe entre les soldats des deux époques et même que, s'il y a une différence, elle est en faveur des nôtres.

Et ne craignons pas d'ajouter que cette supériorité, les Français la possèdent aujourd'hui, si on les compare aux troupes des nations voisines.

Héritiers des Gaulois, des Romains et des Francs, les Français ont dans leurs veines le sang des trois plus valeureuses nations des temps anciens. Aux premiers, ils doivent un violent amour de la patrie et le mépris de la mort dans les combats; aux seconds, la discipline et les sentiments d'honneur militaire, joints aux vertus civiles; aux derniers, l'impétuosité proverbiale, la droiture et la loyauté qui ont fait du mot franchise l'expression du caractère distinctif de notre nation.

Quelques mots suffiront pour prouver qu'en parlant de la supériorité du soldat français nous n'avons cédé à aucune idée de patriotisme exagéré, de chauvinisme, comme on dit aujourd'hui.

Voulez-vous vous convaincre que les Français sont réputés pour être les premiers soldats du monde? disait le célèbre Paul-Louis Courier. Demandez à un Prussien quelles sont les meilleures troupes qu'il connaisse, il vous répondra : ce sont les Prussiens. Demandez-lui ensuite quelles sont celles qui occupent le second rang; il vous dira : ce sont les Français. Faites les mêmes questions à un Anglais, à un Autrichien, à un Russe; il placera en première ligne les troupes de sa nation, et donnera toujours le second rang aux Français. La conclusion est facile à déduire.

F. PRÉVOST.

---

# LA CHAIRE DE VELLÉDA

---

## Légende Normande.

---

Entre Mortain et Domfront s'étend une longue série de rochers, qui présentent de nombreux sites remarquables. Plusieurs ont leur légende et c'est ainsi que dans nos récits nous trouvons successivement la grotte des Sarrasins, la chapelle de l'Ermitage, la chaire de Velléda et la fosse Arthour, qui forment les divers anneaux de cette chaîne de collines.

Autrefois, la distance qui sépare ces deux villes était occupée par une immense forêt. Des arbres séculaires, d'une riche et luxuriante végétation, couvraient partout un sol fertile et venaient mêler leur contraste de verdure avec les blanches cimes des rochers escarpés. Aujourd'hui, les grands arbres ont fait place à de chétifs buissons auxquelles des touffes de bruyères aux fleurs purpurines viennent disputer l'espace. Là, où s'étendait une ombre mystérieuse, à l'abri des rameaux touffus des chênes, on ne trouve plus que l'immensité du désert, que plaines arides et sauvages, que désolation et détresse.

C'est au milieu de cette nature agreste, à une lieue environ de Mortain, à moitié route des rochers de Bourberouge, que se trouvent la roche de la Grande-Noë et la chaire de Velléda. La rocher forme une véritable falaise élevée de plusieurs centaines de pieds et son sommet surplombe un profond ravin. Tout auprès et dominant un vaste plateau est la chaire, antique monument druidique, qui réveille tant de souvenirs de sang, large autel d'immolation qui laisse voir encore ses rigoles des sacrifices. C'est un dolmen majestueux, qui supporta des victimes humaines et qui maintenant, triste dans son abandon, caduc comme un vieillard, et planté sur ses trois pierres d'appui, défie toujours les orages des siècles. L'une des anciennes prêtresses du Mont-Saint-Michel, consacré alors au soleil, une jeune vierge nommée Velléda, lui a donné son nom, et la pierre a conservé le souvenir légendaire de cette infortunée.

Lorsque les légions romaines eurent aboli le culte de Teutatès, les druides et leurs prêtresses errèrent longtemps de forêts en forêts. Divisés, dispersés, recherchant les lieux solitaires, ces ministres des autels commencèrent alors leurs courses aventureuses, prêchant partout, au nom de leurs dieux, la résistance et la révolte contre les envahisseurs.

Velléda, après avoir quitté l'asile où elle n'était plus en sûreté, vint chercher un refuge dans une belle grotte qui existe au pied du rocher de la Grande-Noë. Cette retraite au milieu d'une vaste forêt, loin des lieux habités, lui permettait d'attendre en paix des jours meilleurs.

On la voyait souvent assise sur le sommet de la montagne. Belle toujours, elle portait aux jours de fêtes sa

couronne de verveine et de gui sacré. Son léger vêtement et ses voiles de lin se déroulaient au souffle des vents. Ses bras nus se tendaient vers l'horizon..... Ses yeux remplis de larmes ne se lassaient point de chercher et d'admirer le mont Belen, qu'elle voyait apparaître au loin et qui avait été témoin de ses premiers sacrifices aux Dieux et peut-être de ses premières amours..... Elle pleurait alors avec larmes amères la sainte montagne à jamais perdue pour elle ; puis elle se reprenait à espérer.

Souvent aussi, elle se dirigeait vers le dolmen sacré. Là, elle offrait les pieuses victimes dévouées aux divinités de ses ancêtres ; elle invoquait les secours d'en-haut pour la cause des siens ; mais en secret elle gémissait sur son abandon, sur son isolement, sur ses études sacrées, sur ses mystérieuses initiations, sur ses magiques pouvoirs qu'un esprit intérieur semblait lui montrer désormais inutiles, enfin sur ses impuissants efforts qui allaient se briser contre la force brutale de légions nombreuses. Souvent encore assise sur son socle de pierre, elle parlait au peuple rassemblé autour d'elle, et, par ses chants divins, elle réchauffait l'enthousiasme dans ces cœurs aguerris.

Un jour, la foule était plus nombreuse que de coutume : c'était à la suite d'un combat avec les Romains.

On allait immoler deux prisonniers trouvés à demi-morts sur le champ de bataille. Ils étaient auprès de l'autel, chargés de liens et retenus par des bras puissants. La fumée s'élevait déjà dans les airs : le peuple prosterné sous les chênes ombreux faisait entendre un

sourd murmure, grondement sinistre, semblable à celui d'une mer agitée par des vagues orageuses. C'était chez les Gaulois le cri de la vengeance que deux victimes ne pouvaient satisfaire; c'était le serment de courir à de nouveaux combats.

Velléda entendit ce bruit menaçant; elle en fut fière, et paraissant sur sa chaire comme une prophétesse inspirée :

« Tribus gauloises, dit-elle, le dieu de la guerre  
« vous inspire cette ardeur. Vos ancêtres se réjouissent  
« de votre colère et vous promettent la liberté.....  
« Vous ne sauriez être vaincus, lorsque l'indignation  
« enflamme à un tel point vos courages! Les ennemis  
« ont juré votre asservissement : jurez à votre tour que  
« vous périrez plutôt que d'accepter leur joug. Partout  
« je serai avec vous, je partagerai vos fatigues, vos  
« veilles, vos angoisses, et ma faucille d'or lancera  
« dans la nuit des combats l'éclair qui guide à la vic-  
« toire! »

Elle avait à peine prononcé ces mots qu'un bruit d'armes se fait entendre : elle regarde,..... une légion romaine accourt par tous les sentiers de la forêt. Déjà les prisonniers sont libres de leurs chaînes; les Gaulois s'enfuient de toutes parts, le dolmen est à moitié renversé.

« Fuyez, s'écrie Velléda, fuyez, Gaulois! Evitez l'ef-  
« fusion inutile du sang, vous n'avez pas assez d'armes  
« pour vous défendre! l'heure des combats n'a pas en-  
« core sonné!.... Fuyez! fuyez!.... A bientôt la revan-  
« che!.... Au grand jour, vous répondrez à mon appel,  
« quand le temps en sera venu; d'ici là, je serai

« toujours auprès de vos autels que je n'abandonnerai  
« jamais ! »

En un clin d'œil les tribus disparurent.

La prophétesse elle-même, grâce à son art magique, s'évanouit comme un souffle.

Une tempête effroyable mêlée d'éclairs et de tonnerre, éclata sur la montagne à cet instant, et la légion romaine elle-même, fut effrayée de se trouver seule, au milieu des ténèbres, dans cet endroit désert et sacré.

Rome victorieuse avait conquis toute cette contrée : la raison du plus fort est toujours la meilleure. Les Gaulois se bornèrent désormais à espérer tout de l'avenir ; mais l'avenir ne répondit pas à leurs espérances.

Pendant Velléda voulut encore convoquer des assemblées. Elle essaya en vain et à plusieurs reprises de raviver l'enthousiasme des vaincus. Seule, elle resta dans nos forêts, s'abritant dans les anfractuosités des rochers, cueillant des tiges de bruyères et des feuilles pour sa couche. Elle ne parut plus sur sa chaire que pour pleurer ses illusions perdues..... Sa faucille d'or resta dans l'inaction et sa couronne de verveine se flétrit..... Son voile de fêtes, tout fané, ne servit plus qu'à lui cacher le visage, quand elle allait au loin tendre la main et mendier pour vivre.

A la nouvelle de son abandon et de sa détresse, deux druides qui l'avaient connue autrefois, vinrent pour la consoler et la secourir. Ils la trouvèrent morte au pied du rocher de la Grande-Noë.

S'était-elle précipitée dans l'abîme, après avoir dit un adieu suprême à la forêt qui l'avait vue si belle et si grande d'abord, si malheureuse ensuite ? Ou bien,

pauvre, manquant de pain, était-elle tombée de faiblesse et de langueur, en adressant aux dieux, en faveur de la patrie, une dernière invocation, pleine de tortures et d'angoisses? La légende ne le dit pas : sa mort remontait seulement à quelques heures.

Les druides pleurèrent la malheureuse fille. Ils donnèrent à son voile, pour l'ensevelir, sa blancheur d'autrefois, et creusèrent sa fosse non loin de là, en face de sa grotte, au pied de la montagne. Puis, après avoir planté un chêne de la forêt sur sa couche funèbre, ils s'éloignèrent à jamais de ces lieux désolés.

Visiteur pieux et recueilli, j'ai souvent dirigé mes pas vers la chaire de Velléda. La Grande-Noë m'a vu gravir souvent ses sentiers ravinés, et j'ai vu le roc sur lequel s'affaissa la prêtresse expirante. Tout y rappelle encore son souvenir, car un vieux chêne rappelle celui qui fut planté sur sa tombe. Malgré son délabrement, ce dernier débris de la forêt antique subsiste toujours, et sur sa dernière branche, atteinte dernièrement par la foudre, j'ai cueilli il y a peu de mois une branche de gui sacré.

## II. SAUVAGE.

---

# DU DANGER

AUQUEL S'EXPOSENT

**Les personnes qui habitent des maisons trop  
nouvellement construites.**

---

Comme il n'est pas nécessaire de posséder toutes les connaissances dont doit faire preuve un docteur en médecine, pour comprendre l'histoire de cette science; j'ose m'emparer de cette histoire, à partir de plus de vingt siècles, c'est-à-dire à partir d'Hippocrate, pour vous faire remarquer que les hommes les mieux conformés et doués des plus parfaites constitutions, ne pourront pas se conserver longtemps en bonne santé, s'ils négligent de suivre les lois de l'hygiène, qui fixent par des règles déduites de l'observation, dans quelle mesure ils doivent, suivant leur nature et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, user des choses qui les environnent et de leurs propres facultés, soit pour leurs besoins, soit pour leurs plaisirs; et que l'une des maladies les plus fréquentes qui viennent

assaillir les êtres oublieux de ces lois de l'hygiène, est sans contredit le *rhumatisme*.

Cette maladie qui n'avait pas été définie par les médecins existant avant la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, a trouvé, depuis Sydenham, un grand nombre de commentateurs illustres, donné lieu à une immense collection de thèses soutenues dans les diverses universités de l'Europe, et se trouve définitivement considérée par les médecins modernes, comme une inflammation qui a le plus ordinairement son siège dans les tissus musculaires et fibreux.

Le rhumatisme qui apparaît soit sous forme de sciatique, soit sous forme de lombago, de torticolis, etc., est, après la goutte, la maladie la plus susceptible de déplacement et, de même que les affections gouteuses, elle abandonne souvent les parties du corps où elle s'était manifestée primitivement (quelle qu'en soit déjà la durée), pour se porter sur les organes intérieurs, où elle peut occasionner les maladies les plus graves, les plus variées, et dont quelques-unes laissent bien peu d'espoir d'arriver à une guérison.

Comment ne pas reconnaître, en présence de ces indications, à quel point le rhumatisme est l'ennemi de l'humanité?

Comment ne pas rechercher tous les moyens de s'en préserver?

Comment le plus sûr de tous ne serait-il pas de demander à quelles causes cette maladie si redoutable doit être attribuée?

Eh bien, si nous questionnons la science à ce sujet, elle nous répondra que tous les médecins reconnaissent

aujourd'hui que parmi les causes prédisposantes il n'est guère que l'âge adulte et l'hérédité, et que la seule cause occasionnelle attribuée au rhumatisme musculaire est *l'impression prolongée du froid, et surtout du froid-humide!*

Cette vérité une fois reconnue et proclamée, il est de toute évidence que si les hommes n'ont pas le pouvoir de fuir les causes prédisposantes, puisqu'elles font partie de leur constitution, tous ceux qui tiennent à la conservation de leur santé, doivent éviter avec le plus grand soin de faire naître la cause occasionnelle, c'est-à-dire qu'ils devront autant que possible :

Ne jamais revêtir ou conserver sur eux des vêtements humides;

Éviter de voyager souvent et longtemps dans des voitures découvertes, par les temps de pluie et de brume;

Fuir les occasions d'aller s'asseoir sous de grands arbres durant les soirées d'automne et de printemps;

Éviter de s'exposer longtemps aux brouillards du matin;

Refuser d'habiter des maisons insalubres, c'est-à-dire des maisons dont l'aire du rez-de-chaussée est en terre, dont les murs sont salpêtrés par suite de l'humidité produite, soit par la situation de ces murs en contrebas des terrains voisins, soit par suite de la stagnation des eaux pluviales ou de fumiers à leurs bases, soit par l'absence de portes, croisées et cheminées suffisantes pour assurer la ventilation convenable de toutes les pièces en général, et en particulier des chambres à coucher;

Et enfin ne jamais consentir à occuper continuellement de jour et de nuit, des maisons nouvellement construites qui produisent *le froid humide prolongé* à un degré bien plus redoutable que les bâtiments dont les murs avaient été parfaitement asséchés par le temps, et n'étaient devenus insalubres que par les causes définies ci-dessus.

En effet, dans ces dernières, tous les murs n'ont pas été atteints au même degré par les principes délétères étrangers à leur construction, et il reste des parties qu'on peut habiter sans inconvénient en prenant les précautions nécessaires; tandis que dans les maisons neuves l'humidité latente, mais continue, produite par la dessiccation de tous les matériaux qui sont composés de substances liquides et solides à la fois, vient envelopper et pénétrer insensiblement, mais infailliblement, à toute heure du jour et de la nuit, ceux qui ont commis l'imprudence ou la témérité d'habiter des bâtiments trop nouvellement édifiés, qu'ils se placent au rez-de-chaussée ou dans les étages supérieurs!

Mais, Messieurs, si les vérités que nous exposons ici ne sont contestées par personne, si, au contraire, l'opinion générale admet en principe les dangers que nous signalons, combien d'individus venant de faire construire, excités par un grand nombre de circonstances diverses, font taire leur propre conviction pour suivre leurs désirs et se persuader que leurs maisons sont assez séchées pour les recevoir sans péril, lorsque la réalité prouve tout le contraire! Et si vous leur faites des observations à ce sujet :

Les uns vous affirmeront que lorsque des murs de

face de 0,50 cent. d'épaisseur formés de moëllons de schiste et de pierre de tuf avec mortier de chaux et sable, tandis que les refends intérieurs sont composés des mêmes matériaux que les façades, ou bien des parpaings de tuf avec joints de mortier de chaux et sable ; ils vous affirmeront, disons-nous, que lorsque ces murs ont été élevés durant l'été et couverts avant l'hiver, leurs maisons construites dans ces conditions, peuvent être habitées en toute confiance dès la fin de l'année suivante.

Les autres vous assureront que si les murs de face ainsi que les refends sont composés de simples parpaings, soit en tuf blanc, soit en tuf gris, avec joints de mortier de chaux et sable, il suffit de huit ou dix mois pour que leurs maisons soient parfaitement et sainement habitables.

Bien que ces opinions paraissent difficiles à admettre, et qu'il soit vrai de dire que plus d'un de ces propriétaires qui ne craignent pas de prendre possession de leurs demeures dans les conditions qui précèdent, croient devoir ajourner la pose des papiers de tenture dont ils redoutent l'avarie ; il m'eût été impossible, il y a quelques années, de prouver que ces opinions reposaient sur une grave erreur, mais aujourd'hui cette erreur m'est démontrée d'une manière irréfutable par les faits qui se sont produits à l'époque de l'achèvement de la construction de la prison départementale de Beaupreau et que je dois résumer ici en peu de mots.

Par suite de l'adoption du système cellulaire comme programme, cette prison devait être composée de trois rangs de cellules, rez-de-chaussée, premier et deuxième

étage. Chacune de ces cellules devait être chauffée.

Le mode de chauffage approuvé comprenait un calorifère situé dans les soubassements voûtés et donnant attache à des tuyaux en terre cuite de 0,33 cent. de diamètre placés dans les reins des voûtes de ces soubassements, ces tuyaux s'ajustaient avec d'autres aussi en terre cuite de 0,12 cent. de diamètre, dont la mission était de porter la chaleur du calorifère dans chaque étage des cellules, en montant des soubassements au deuxième étage *dans l'intérieur des refends séparatifs des dites cellules.*

Cette prison, adjugée le 5 mai 1851, ne fut occupée par les détenus qu'à la fin de l'année 1853.

Sans parler de l'été de 1851 (durant lequel la majeure partie des murs avait été construite), les étés de 1852 et de 1853 s'étaient écoulés sur l'ensemble de ces constructions qui paraissaient parfaitement sèches et habitables; et cependant, lorsque dans le courant de 1853, le chauffage du calorifère fut essayé, la chaleur après s'être répandue dans la totalité des tuyaux situés comme nous l'avons dit, soit dans les reins des voûtes des soubassements, soit au centre des murs refends, cette chaleur produisit bientôt une évaporation telle, que toute la prison se trouva remplie d'une buée considérable qui dura plusieurs jours, ainsi que le chauffage.

Quel temps eût-il fallu à cette humidité pour s'évaporer naturellement et sous la seule action de la chaleur de l'atmosphère, si la prison de Beaupreau eût été chauffée l'hiver, par des appareils placés en dehors des murs, au lieu d'occuper leur intérieur?

C'est une question à laquelle il est bien difficile de

répondre, mais ce dont on ne peut douter, c'est que puisqu'il est démontré qu'au bout de plus de deux années les matériaux composant les murs de la prison de Beaupreau étaient loin d'avoir atteint une dessiccation complète, à plus forte raison les murs de tous les édifices ne peuvent, dans aucun cas, dans le délai de dix mois ou d'une année, avoir perdu l'humidité qui entrerait dans leur composition, surtout lorsque les enduits intérieurs et extérieurs auront été faits avant que l'intérieur de ces murs soit sec, or ce fait aggravant existe dans presque tous les exemples que nous pourrions citer.

Comme vous le voyez, Messieurs, c'est une circonstance toute spéciale et peut-être providentielle, qui m'a fourni l'occasion de constater un fait bien important pour la salubrité publique. Plusieurs médecins auxquels je l'ai fait connaître m'ayant assuré qu'il leur expliquait un grand nombre de cas pathologiques qu'ils n'avaient pu jusque-là bien comprendre, j'ai cru devoir rédiger et soumettre à votre bienveillante et savante appréciation les observations qui précèdent, avec l'espoir qu'elles pourront être utiles et dignes de tout votre intérêt.

F. LACHÈSE.

Angers, le 4 novembre 1867.

LA

# BATAILLE DE BAUGÉ

D'APRÈS UN ANCIEN MANUSCRIT.

---

Dans un logis marchand de la ville de Baugé habitait à la fin du dernier siècle une veuve aux mœurs patriarcales. Nous ne la nommerons pas ; un biffage, allongé en spirale sur l'écrit qu'elle a laissé, voile ses noms, et sans les rendre illisibles, ce biffage nous invite au silence.

Nous dirons seulement, sans violer les lois de la discrétion, que M<sup>me</sup> \*\*\* était *ménagère* et laborieuse : or, pour utiliser, en se délassant des travaux du comptoir, les longues veillées d'hiver de l'année DCCLXXXII, elle avait pris à tâche de classer par ordre de date, puis de déchiffrer autant qu'il lui serait possible le vieux grimoire composant les titres sur l'authenticité desquels reposait son héritage paternel.

Plusieurs liasses, jaunies par la poussière et par le temps, avaient subi déjà son examen scrupuleux sans

qu'aucune note, sans qu'aucun signe quelconque eût excité chez elle la moindre attention.

La fatigue commençait même à gagner l'esprit de la veilleuse et son corps cédaît à une douce somnolence, lorsqu'elle se redressa brusquement.

Passant la main droite sur ses paupières comme pour éclaircir sa vue, elle tourna, retourna une liasse plus grosse que les autres, sur l'enveloppe de laquelle elle venait de lire en gros caractères d'écriture bâtarde : *Papiers et livre concernant la bataille.*

Un pareil nom écrit sur de vieux titres aurait frappé par sa bizarrerie seule l'oreille d'un archéologue ; mais familier à M<sup>me</sup> \*\*\* , ce mot ne pouvait la surprendre. Il désignait dans son esprit des champs qu'elle avait parcourus à différentes fois avec son père et sa mère, lorsqu'après les vêpres du dimanche, ils venaient en but de promenade visiter les récoltes qui garantissaient le paiement de leurs revenus.

Elle coupa vivement le cordon qui serrait la liasse, et se mit à examiner feuille à feuille chaque écrit, en jetant sur l'ensemble du texte ce coup d'œil scrutateur qui permet de juger du contenu sans le lire d'un bout à l'autre.

La main de M<sup>me</sup> \*\*\* servait à souhait son esprit réveillé : elle touchait au tiers de la liasse lorsqu'un vieux bouquin, à l'extérieur parcheminé, s'offrit à ses regards.

L'ouvrir, le prendre par le dos, l'écarter en forme d'éventail, le secouer de haut en bas pour s'assurer qu'il ne renfermait aucun chiffon de papier de quelque importance : tels furent les premiers mouvements de

notre dame. Puis elle distingua sur la première page du livre ces belles lettres rouges qui ont fait donner au feuillet qui les montre le nom de *rubrique*.

Cette rubrique était ainsi conçue : *Annales et chroniques du duché d'Anjou imprimées sous le règne de François I<sup>er</sup>, et composées par un Angevin au sujet de la bataille qui se donna au Vieil-Baugé entre les Français et les Anglais, l'an 1420.*

Pourquoi donc ce livre est-il placé ici, au milieu de mes papiers, pensa-t-elle ? Mon domaine, par son nom de *la Bataille*, consacrerait-il la légende sanglante racontée dans ce livre ?

Ainsi devisait M<sup>me</sup> \*\*\* , lorsque feuilletant le curieux bouquin elle remarqua qu'une page avait été pliée et contrepliée avec un soin particulier. Ayant relevé les plis lentement dans la crainte de déchirer la page, elle commença d'y lire ce qui suit :

« Environ la fin du caresme, l'an 1420, le royaume  
« de France étant pour lors fort opprimé des Anglois,  
« que peu s'en falloit qu'ils ne l'eussent tout en leur  
« possession ; un jour le très-puissant et val-heureux  
« duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, vint avec  
« une puissante armée devant la ville d'Angers, et fit  
« préparer toutes choses pour l'assaut ; mais voyant la  
« place si puissante qu'il crut ne pouvoir réussir, il ré-  
« solut d'aller coucher Beaufort en Vallée, distante  
« d'Angers de cinq lieues ou environ et le lendemain  
« (lacune) . . . . .  
« Il y avoit pour lors un vaillant chevalier du pays d'Anjou  
« appelé Garin, seigneur de Fontaine, qui voyant le  
« grand damage que causoient les Anglois, assembla

« plusieurs Angevins et eût volontiers livré combat, si  
« son armée eût été assés puissante, mais le nombre des  
« Anglois étoit trop grand, et ainsi ils ne sçavoient s'ils  
« devoient les assaillir ou non. On lui rapporta que le  
« comte de Bougnan, Écossois, le maréchal de La  
« Fayette, étoient près de lui avec un certain nombre  
« de gens armés qui alloient porter du secours à mon-  
« seigneur le Dauphin; ce qui réjouit tellement le dit  
« seigneur de Fontaine, qu'il alla aussitôt joindre le  
« comte de Bougnan et le maréchal de La Fayette et  
« leur raconta que le duc de Clarence et autres Anglois  
« étoient à Beaufort où ils ravageoient le pays.

« Aussitôt, le comte de Bougnan et le maréchal de  
« La Fayette, ayant fait rassembler leurs troupes, y joi-  
« gnirent celles du seigneur de Fontaine au lieu nommé  
« le Vieil-Baugé, et y livrèrent bataille.

« Comme ces choses se faisoient, les avant-coureurs  
« du duc de Clarence prirent quatre Écossois qui al-  
« loient fourrager et les présentèrent à leur maître qui  
« étoit à diner. Quand il les vit, il leur demanda où  
« étoient leurs maîtres qui les envoioient fourrager et  
« s'ils sçavoient où pouvoient être les François, car on  
« lui avoit déjà annoncé l'assemblée de messire Garin  
« de Fontaine. Les prisonniers lui répondirent que très  
« certainement les François et Écossois étoient au Vieil-  
« Baugé dans le dessein de combattre. Le duc de Cla-  
« rance à cette nouvelle se leva de table, oubliant le  
« boire et le manger, criant : Aux armes, seigneurs, al-  
« lons sur ces rivaux qui se sont assemblés pour nous  
« combattre et les metons tous à mort; car ils sont tous  
« à nous et ne peuvent nous échapper. Hâtons-nous de

« peur qu'ils ne prennent la fuite s'ils sont avertis de  
« notre arrivée.

« Mais le duc de Clarence deffendit aux gens de pied  
« de partir et leur commanda de l'attendre et dit qu'il  
« vouloit qu'il n'y eût que la cavallerie angloise qui  
« étoit composée d'environ quinze cents hommes, tous  
« gens de bien et de haute qualité, s'arma prompte-  
« ment, monta à cheval pour suivre le duc, qui à sa  
« tête conduisit son armée vers Baugé, avec tant de  
« promptitude, qu'il croyoit n'y jamais arriver; enfin  
« arrivés à Baugé-le-Jeune, ils y trouvèrent un vaillant  
« chevalier nommé messire Jean de La Croix avec une  
« poignée de gens qui vouloient se ranger du côté du  
« seigneur de Fontaine; mais à l'aspect d'une si grande  
« troupe angloise, il se retira avec ses gens dans l'é-  
« glise, où ayant fermé les portes ils montèrent dans  
« le cloché et y ayant trouvé une grande quantité de  
« cailloux, ils assaillirent tellement les Anglois avec,  
« qu'ils les contraignirent à faire la paix.

« Les Anglois passant outre arrivèrent au Vieil-  
« Baugé, et ils y trouvèrent les seigneurs de Bougnan,  
« La Fayette et de Fontaine qui sçachant leur arrivée, les  
« attendoient en bataille rangée. Quand les deux armées  
« s'apperçurent, ils laissèrent avec grand bruit.....  
« ..... Le premier qui avança du côté des  
« Anglois, fut le duc de Clarence qui étoit richement  
« armé et monté; pour se faire connoître, il portoit  
« sur son bassinet un chapelet d'or et de pierreries. Le  
« seigneur de Fontaine fut lui faire face et se choquèrent  
« si vivement l'un contre l'autre, que le duc de Cla-  
« rance fut porté par terre et mourut sur-le-champ

« quoique les François fussent en petit nombre et peu  
« estimés de leurs ennemis; le Dieu des armées les cou-  
« ronna de la victoire.

« Furent tués sur la place, le duc de Clarence, frère  
« du roi d'Angleterre, le hardi comte de Buffort, qui  
« avait tant fait de mal en France, les seigneurs du  
« Drapet et de Raos et plusieurs autres.

« Furent pris prisonniers, les comtes de Hartenton de  
« leur nombre sept, messire Thomas de Betford, enfin  
« tous les Anglois furent tués ou pris prisonniers, ce qui  
« fit une glorieuse victoire.

« Là fut perdüe une grande partie de la noblesse an-  
« gloise.

« L'étendard du duc de Clarence fut l'enseigne de la  
« victoire et porté au Puit-Notre-Dame.

« La cavallerie et les fantassins demeurés à Beaufort  
« ayant appris leur mauvaise fortune, se hâtèrent de  
« s'enfuir et se retirèrent à La Flèche, passèrent la ri-  
« vière du Loir sur un pont de bateaux qu'ils firent à  
« grand hâte, puis prenant chacun une croix blanche, fei-  
« gnirent d'être François, passèrent la Maine et entrè-  
« rent en Normandie. Et ainsy ils se sauvèrent des mains  
« des *braves Angevins* qui leur donnèrent la chasse. »

Minuit sonnait à la pendule franc-comtoise qui ré-  
glait le temps de M<sup>me</sup> \*\*\* lorsqu'elle acheva la lecture du  
récit, aussi simple qu'émouvant, de la bataille de Baugé.  
Demain, dit-elle, je copierai ces pages qui s'appliquent  
certainement à mon domaine, peut-être intéresseront-  
elles ceux qui le posséderont un jour.

Elle se coucha, l'esprit agité, mais contente de sa dé-

couverte. L'aube la trouva copiant près de l'âtre, où brûlait encore un tison de la veille, l'*origine du nom de la Bataille*. A la manière dont elle décrit ces mots : *braves Angevins !* on peut juger des sentiments de patriotisme qui l'animaient. Elle les a encadrés ces mots, *seuls*, entre deux lignes et tracés en gros caractères.

Au bas de la page elle a eu soin d'écrire :

« Les terres qui servirent de champ de bataille appartiennent à..... lesquelles elle a eues des successions de ses père et mère ; la maison porte le nom de « la Bataille » et on n'en connaît point d'autres.

« Baugé »

« L'an MDCCLXXXII. »

Nous souhaitons que M<sup>me</sup> \*\*\* trouve des imitateurs <sup>1</sup>.

PAUL RATOUIS.

---

<sup>1</sup> Une pierre commémorative de *la Bataille* est placée sur le talus d'un fossé à moitié chemin entre Baugé et le Vieil-Baugé. Elle porte incrusté un fer de cheval que la tradition dit être un de ceux du cheval monté par le duc de Clarence.

# NOTE SUR QUELQUES TRAVAUX

DE

M. L'ABBÉ PROYART

MEMBRE CORRESPONDANT.

---

La dernière livraison publiée par notre société contient une notice fort intéressante sur Jean de Rély, nommé évêque d'Angers en 1492. L'histoire de ce noble prélat appartient à la France entière, car, à l'exemple de l'abbé Suger sous Louis VI et Louis VII, de Robert Sorbon, sous saint Louis, il reçut la délicate mission de diriger la conscience du roi Charles VIII, et contribua plus d'une fois aux actes dignes de louange dont se pare la mémoire de ce prince, mort si prématurément. Mais, à un titre tout spécial, la vie de Jean de Rély méritait l'attention de M. l'abbé Proyart, vicaire-général à Arras et auteur du travail dont les nombreux extraits ont presque entièrement formé la notice lue devant vous. Notre ancien évêque était, en effet, né à Arras, et c'est à l'Académie de cette ville que le mémoire de M. l'abbé Proyart a été tout d'abord présenté. Nous n'avons pas

besoin d'ajouter que cette biographie, tout en nous faisant connaître un grand nombre de détails précieux, ne rencontrait pas, en venant parmi nous, un sujet inexploré. De Rély, nous venons de le dire, a été évêque d'Angers. Son savoir et ses vertus eussent-ils été oubliés de tous, qu'il suffirait de la grande pompe déployée à son entrée dans notre ville le 14 octobre 1492 pour mériter une mention. En outre, son monument arrête le regard des fidèles qui vont prier dans la cathédrale et leur dit avec l'éloquence touchante de la tombe : « Souvenez-vous de moi. » Comment M. Godard-Faultrier, cette sentinelle vigilante sous les yeux de qui nul fait tenant à l'histoire de notre contrée ne saurait passer inaperçu, aurait-il négligé un tel nom ? C'était impossible, évidemment, et, si l'on parcourt le *Bulletin archéologique* de 1861, on verra que notre zélé collègue n'a nullement manqué à sa tâche de chaque jour.

Chose dont on aurait quelque lieu de s'étonner, M. l'abbé Proyart s'est montré reconnaissant de ce que nous avons reproduit en partie son récit, c'est-à-dire de ce que nous avons profité de ses richesses, et, pour témoigner sa gratitude, il vient d'adresser à cette société trois autres notices rédigées par lui et dont nous devons dire un mot.

La première est intitulée : *Tableau des secours accordés aux pauvres dans la ville d'Arras*. Elle fait connaître les hospices, les associations qui, dans cette cité, dispensent les soins et les aumônes, indique leurs origines et ne manque pas d'insister sur ce point que, dans la plupart de ces institutions, l'âme est éclairée, le moral relevé, en même temps que le corps est guéri. La lec-

ture de cette analyse, à laquelle la différence des lieux enlève nécessairement une portion de son intérêt, sera utile surtout à toute personne qui s'occupe habituellement de secourir les pauvres. La charité, on le sait, ne doit pas être seulement une inspiration donnée par Dieu lui-même. Si haute que soit son origine, elle a, comme toutes les œuvres de ce monde, sa science, son expérience, sans le secours desquels une faible partie seulement du bien espéré se réalise. Il semble qu'une longue et pieuse pratique ait fait, à cet égard, de M. l'abbé Proyart un guide aussi fervent qu'éclairé.

Le second écrit est consacré à Antoine Havet, né près d'Arras. Après avoir prononcé ses vœux comme Dominicain en 1533, il brilla à Paris comme en Flandre, par son éloquence et son profond savoir, puis, nommé évêque de Namur, fut envoyé au célèbre concile de Trente, ouvert en 1543. Successivement prédicateur et confesseur de Marie d'Autriche et de Marguerite, duchesse de Parme, toutes deux gouvernantes des Pays-Bas, il ne manqua rien à sa renommée, pas même la persécution, que lui firent éprouver les calvinistes. Mort à l'âge de 65 ans, il repose dans l'église de Saint-Albain, sa cathédrale, comme Jean de Rély parmi nous.

La troisième brochure présente le résultat de *recherches historiques sur les anciennes tapisseries d'Arras*. On sait que, jusqu'au temps de notre roi Louis XI, cette industrie brilla aux yeux de toute l'Europe, d'un éclat sans égal.

Dès le III<sup>e</sup> siècle, Flavius, dans la vie de l'empereur Carin, parle de vêtements de grand prix, tissus à Arras. *Donati sunt, ab Atrebatibus, birri petiti.* (On devine

qu'*Atrebat* est le nom des habitants de cette industrielle cité.) Lorsqu'au camp du Drap d'or, on éleva un palais à François I<sup>er</sup>, toute magnificence y fut déployée et le docteur Lingard nous apprend que les murs furent drapés avec des étoffes d'Arras. La magnifique tapisserie qui décore aujourd'hui l'escalier d'honneur de la bibliothèque impériale de Paris est de cette ville et du temps de Philippe-le-Bon. Déjà, en 1396, le comte de Nevers, fait prisonnier par Bajazet à la bataille de Nicopolis, avait fait accepter pour sa rançon des tapisseries d'Arras représentant les hauts faits d'Alexandre-le-Grand. Quelques personnes enfin, ont pensé et soutenu que les fameuses tapisseries dites *Arazzi*, placées par le pape Léon X au Vatican, devaient, d'après leur nom même, avoir été fabriquées à Arras. Malgré toute sa piété pour la gloire de sa ville, M. l'abbé Proyart ne se croit pas autorisé à considérer cette origine comme établie. *Nihil piwm, nisi verum*, dit-il, avec une sincérité qui l'honneur et qui ne saurait être trop donnée en exemple. Mais, si les tapisseries dont il s'agit n'ont pas été faites à Arras, si plutôt, selon toute probabilité, elles ont été faites en Flandre, le mot cité prouve au moins que l'universelle renommée des travaux artésiens avait fait du nom de la ville celui du produit. Deux cités de l'Inde ont donné leur nom aux Madras et aux Cachemyr même fabriqués hors de leurs murs ; de même les Italiens ont tiré du mot *Arras*, celui d'*Arazzo*, tapisserie, *Arazzeria*, fabrique de tapisseries, *Arazziere*, tapissier : les Anglais disent, de leur côté, *Arras*, ou *Arras-hanging*, pour indiquer une tapisserie de haute lice...

On devine quelle importance devait avoir à Arras, la

confrérie des drapiers, *confraternitas parmentariorum*. Plusieurs personnages de renom en faisaient partie, et parmi les *hautelisseurs* du xv<sup>e</sup> siècle figure Guy de Rély, parent, sans nul doute, de l'évêque dont nous connaissons maintenant la vie. M. l'abbé Proyart donne des détails intéressants sur l'accroissement, la richesse et le déclin, sous Louis XI, de cette association renommée.

Après avoir énuméré ces travaux, avons-nous besoin de conclure ? Ne vous êtes-vous pas déjà tous dit, messieurs, qu'il serait désirable au plus haut point pour notre société, de compter M. l'abbé Proyart au nombre de ses membres correspondants ? Nous ferons, certes, un acte moins de courtoisie que d'intérêt bien entendu, en offrant ce titre à un étranger aussi zélé et aussi instruit. Encore, en parlant ici d'un étranger, ne risquons-nous pas de manquer un peu à la vérité ?

Dans une notice dont vous avez certainement gardé le souvenir, M. Paul Lachèse nous racontait récemment<sup>1</sup> comment, en 1479, Louis XI, furieux d'avoir vu ses troupes mises en déroute par les Artésiens fidèles au duc de Bourgogne, déclara « qu'Arras avait à jamais cessé d'exister ; que tous les citoyens sans exception en seraient ignominieusement chassés et que d'autres citoyens envoyés de tous les points de la France, entr'autres de Rouen, Angers, Orléans et Tours, formeraient une nouvelle cité qui prendrait le nom de *Franchise*. »

Vous vous étonnez, messieurs, et non sans raison de ce nom bizarre. Mais la surprise augmente encore quand

<sup>1</sup> V. *Mémoire de la Société*, t. IX, 2<sup>me</sup> partie, page 257.

on pense que cette dérision cruelle a pu trouver des imitateurs ! Or, le 12 octobre 1793, une loi portée contre les habitants de Lyon, qui avaient osé lutter contre les émissaires de la Convention, disait : « La « ville sera détruite : tout ce qui fut habité par le riche « sera démoli : il ne restera que la maison du pauvre. « Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de « la République. La réunion des maisons conservées « portera désormais le nom de *commune affranchie*. » On le voit, qu'elle vienne des sommités ou des bas-fonds de la société, la tyrannie est toujours la même et présente, à des époques diverses pourtant, les mêmes excès !...

Le moment vint bientôt où l'ordre cruel allait recevoir son exécution. Tours devait fournir 50 ménages : trente, de tous états et métiers, durent être envoyés par la ville d'Angers, les Ponts-de-Cé, Baugé, Beaufort et la Flèche réunis. Nous n'avons pas besoin de dire quelles furent les larmes, les tristesses du départ, les premières angoisses du séjour...

Tant que Louis XI vécut, il persista dans son implacable volonté. Mais, à peine monté sur le trône, Charles VIII, guidé, sans doute, par les conseils de Jean de Rély, notre futur évêque, mit fin à cette grande iniquité, par une ordonnance qui « donnoit licence aux ménagers amenés à Franchise d'eux en retourner... aux « villes et lieux d'où ils sont partis, ou ailleurs... où « bon leur semblera. » Cette ordonnance ne fut mise à exécution qu'au mois de mai 1484. Beaucoup d'artisans durent rester dans le lieu où, pendant un séjour de près de cinq années, ils avaient formé, sans nul doute, des établissements nouveaux.

Ne pouvons-nous rien conclure de ce fait ?

S'il est vrai qu'une occupation passagère née de la conquête, les fêtes brillantes d'un mariage de princes, une association d'une courte durée pour le commerce ou pour la guerre, suffisent pour établir entre deux contrées des sentiments d'affection, d'envie ou de haine que les siècles, parfois, ne parviennent jamais à effacer complètement, comment douterait-on que le séjour, pendant cinq ans, dans une ville de médiocre étendue, de trente familles venues ensemble d'une cité lointaine et donnant par leur nombre même, plus d'influence aux usages, à l'accent même apportés de leur contrée, puisse rester sans quelques vestiges aujourd'hui ? Puis, pendant ce temps, des unions se sont faites dans cette résidence nouvelle, à l'occupation de laquelle nul ne pouvait fixer un terme. Enfin, un certain nombre de nos émigrants forcés a dû rester dans le lieu où il s'était reformé un foyer et il est probable que du sang angevin coule dans les veines de plus d'un ancêtre des habitants modernes de la cité.

M. l'abbé Proyard n'est donc pas pour nous un étranger... Le fût-il, d'ailleurs, quelle distance ne serait comblée par tant de savoir et tant de zèle ?...

E. LACHÈSE.

# INSCRIPTION

DÉCOUVERTE

## EN LA COMMUNE DU LOUROUX-BÉCONNAIS

---

Le 11 octobre 1867 je recevais de l'un de nos nouveaux membres, M. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais, une lettre dont j'extrais ce qui suit :

« J'ai trouvé, dit-il, dans les environs du Louroux <sup>1</sup>, une magnifique inscription gravée sur bronze et commémorative d'un fait qui concerne l'histoire de la Ligue en Bretagne..... Cette inscription est tellement belle, si parfaite, et elle relate un événement si important de nos guerres religieuses, que je crois qu'il est bon de veiller à sa conservation. Elle n'a qu'un petit malheur, celui de concerner plutôt et plus spécialement la ville de Nantes que celle d'Angers. Mais n'importe, elle est aujourd'hui dans notre contrée et elle est naturalisée parmi nous. »

Et dans la même lettre M. Sauvage nous donne l'espoir que cette plaque de bronze pourra figurer avantageusement au Musée des antiquités d'Angers.

<sup>1</sup> Chapelle de l'ancien cimetière de la Cornouaille, appartenant à M. Robineau de la Burlière.

Qu'il sache donc, sans plus tarder, que cette précieuse inscription aura l'une des premières places.

En attendant, il a bien voulu nous en adresser un estampage, avec invitation de vous la communiquer.

Le texte est en beaux caractères romains de 12 millimètres et se compose de vingt-huit lignes accostées à droite d'une hermine, d'une croix de Lorraine et du monogramme du duc de Mercœur; de même à gauche.

Un seul mot nous embarrasse, il est formé de lettres grecques que les uns lisent d'une façon et plusieurs d'une autre; toutefois nous inclinons à y voir avec MM. Lemarchand et Sauvage ce nom : πρωτολίθον, signifiant première pierre.

A part ce mot, le corps de l'inscription, rédigé en latin, est d'une lecture facile. En voici la copie :

« Nannetæ

« Dum Ecclesia catholica ab hæreticia per interregnum

« in Galliis periclitaretur

« Sacro fœderi militantes

« hoc religioni et urbi propugnaculum

« Extruxere

« *cujus πρωτολίθον.*

« Ecclesiam romanam Clemente VIII; imperium Rodul-  
[pho II;]

« Hispaniarum et indiarum regna Philippo II; Galliam

« principibus Lotaringiis Caroli magni

« immortalī prole; Britannicæ hujus Armoricæ

« provinciam et affines religioso et valido

« principe Philippo Emanuele

« Lotharingo duce Mercureo bis

« ter que ab hostibus triumphante;  
« regentibus. Urbis præfecturam  
« Joanne Laubierio  
« letissimo viro  
« gerente.  
« Princemps (sic) Augustissima Maria Luxembourgena  
« fortis ducis Mercurei fidelis conjux  
« anni a reparata salute humania

« M.D.XCIII. IX. CAL. IVL.

« NATALITIORVM D JOANNIS

« BAPTISTÆ PRO FESTO

« AVSPICATO

« POSVIT

« M D IIII <sup>xx</sup> XIII.

*Traduction.*

« Les Nantais ligués et en armes lorsque l'Église  
« catholique, par suite de l'hérésie et pendant l'inter-  
« règne, périlait en France, construisirent pour dé-  
« fendre la religion et la ville, une fortification dont  
« voici la première pierre : Clément VIII gouvernant  
« l'Église romaine; Rodolphe II l'Empire; Philippe II  
« les Espagnes et les Indes; les princes Lorrains de  
« l'immortelle race de Charlemagne la France; enfin le  
« religieux et valeureux prince Philippe-Emmanuel de  
« Lorraine, duc de Mercœur, deux et trois fois victorieux  
« de ses ennemis, régissant la province de cette Bre-  
« tagne Armorique ainsi que ses frontières.

« Jean Laubier <sup>1</sup>

« personnage très-agréable

« étant maire

« de la ville.

« La très-auguste princesse Marie de Luxembourg, fidèle  
« épouse du très-puissant duc de Mercœur, l'an de la  
« réparation et salut du genre humain 1593, le 9 avant  
« les calendes de juillet (23 juin) et sous les auspices  
« de la nativité de saint Jean-Baptiste, a posé (cette  
« inscription).

« 1593. »

Il nous reste maintenant à faire sur ce texte diverses observations. A la fin de la seconde ligne, se trouve le mot *interregnum* que nous avons traduit par *interrègne*; les ligueurs appelèrent en effet de la sorte, le laps de temps qui s'est écoulé principalement entre 1589, date de la mort d'Henri III, et 1593, époque de l'abjuration d'Henri IV. Mais on peut dire que pour le duc de Mercœur l'interrègne se poursuivit jusqu'en 1598, année de sa soumission.

Vers le milieu de la cinquième ligne le mot *urbi, ville*, ne peut s'entendre que de la cité de Nantes. Aussi cette inscription, avant d'être dans la chapelle de l'ancien cimetière de la Cornouaille, fut trouvée dans celle de la paroisse de Bougon ou Bourgon, près de Nantes. On ignore toutefois comment de Nantes elle est venue dans cette dernière chapelle. (Lettre de M. H. Sauvage du 18 décembre 1867.)

<sup>1</sup> Jean Laubier de la Chaussée, maire de Nantes en janvier etc., 1593. Voir Mellinet, t. IV, p. 6, *Histoire de la Commune de Nantes*.

Quant au mot *propugnaculum* situé immédiatement après *urbi* et que nous traduisons par *fortification*, nous croyons qu'il s'agit d'une tour que l'on appelait à Nantes la tour du Papegault (autrement dit du Perroquet); en effet nous lisons dans l'histoire de la commune de Nantes par Camille Mellinet, page 271, que le duc de Mercœur et Marie de Luxembourg posèrent précisément en l'année 1593, la première pierre de cette tour qui n'est peut-être bien que ce bastion sur les flancs duquel, vers la Loire, au château de Nantes, l'on remarque parfaitement encore de grandes croix de Lorraine (croix à deux traverses).

Le mot *affines* de la 12<sup>e</sup> ligne prouve que l'autorité du duc de Mercœur au nom de la ligue, s'étendit même au delà du pays de Bretagne, ce qui du reste est vrai pour l'Anjou; ainsi notamment Châteaugontier, Craon et Rochefort-sur-Loire obéissaient à ses ordres. Dans ce dernier lieu, Mercœur avait même établi les tribunaux d'Angers composés des membres les plus ardents de l'Union <sup>1</sup>.

A la 14<sup>e</sup> ligne nous lisons *duce mercureo* mot à mot le duc mercuréen, c'est-à-dire de Mercœur. Mercœur était un duché situé dans l'ancien Auvergne (aujourd'hui département de la Corrèze).

La forme adjectivale *mercureo* prend celle d'un substantif dans le monogramme MIO, abrégé de *Mercurio*, Mercœur. Quant aux S barrés qui entourent chaque monogramme, il est assez probable qu'ils signifient *signum*.

<sup>1</sup> L'Anjou et ses monuments, tome II, page 443.

Les hermines, les croix de Lorraine et les monogrammes sont barbelés, sans doute pour indiquer que ces divers insignes étaient ordinairement en fourrure ou en étoffe.

Le *bis ter que* des quatorzième et quinzième lignes fait allusion aux divers batailles que gagna le duc de Mercœur, notamment en Anjou <sup>1</sup>, aux sièges de Craon et de Rochefort-sur-Loire en 1592.

Disons en terminant que cette belle inscription fait, en quelque sorte, le pendant du contrat de mariage entre César de Vendôme et Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, contrat que nous avons publié dans *l'Anjou et ses monuments* d'après la minute qui, en 1840, nous fut communiquée par M. Pachaut, alors notaire à Angers. Toutefois entre ces deux actes, l'un sur cuivre et l'autre sur papier, il y a cette différence que le premier rappelle la ligue en pleine ardeur dans nos contrées et le second l'extinction de cette même puissante ligue qui, comme certaines pièces de théâtre, se termina par des fiançailles au château de la ville d'Angers, le 5 avril 1598 ; fiançailles où intervinrent des acteurs qui s'appelaient Henri IV, Catherine sa sœur, Mercœur, Marie de Luxembourg et Gabrielle d'Estrées, stipulant, chose bizarre, pour deux fiancés âgés, César de *quatre ans*, et Françoise de *six*. Et ce qui paraîtra plus bizarre encore, le roi vert-galant déclare que « ledit César, son fils, ses enfants et leurs descendants venant tous à défaillir, la fille et les autres enfants qu'il pourroit avoir

<sup>1</sup> *L'Anjou et ses monuments*, tome II, pages 441 et suivantes.

(lui Henri IV) en après de M<sup>me</sup> la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées)... y succèdent. »

Morale de prince, je le veux bien ! mais c'est, on en conviendra, porter les précautions fort loin.

## V. GODARD-FAULTRIER.

Tigné, 22 novembre 1867.

---

Extrait de *La Ligue en Bretagne*, par L. Grégoire, page 203. — « Mercœur était un prince très-instruit, connaissant plusieurs langues anciennes et modernes. Ronsard était son poète, écrit un de ses biographes, Guichardin son historien, Sénèque son philosophe, Plutarque son politique, Clavius son mathématicien. Sa bibliothèque était composée de 18,000 volumes dont les sieurs Fumée et Saint-Remi avaient la garde.

« Mercœur était poète lui-même et composait des odes, des sonnets, des stances dans le goût de l'époque ; ordinairement, après le repas, l'on agitait et l'on traitait au long une belle matière dont lui-même avait proposé le sujet ; après avoir attentivement écouté les différentes opinions il parlait à son tour, et les périodes de ses discours contenaient autant de *sentences* et *résolutions*.

« Mercœur et la duchesse, également instruite et protectrice des lettres, trouvaient avantage à s'entourer d'hommes capables de soutenir leurs droits par leurs écrits et de célébrer leur puissance. »

Page 206. — « L'on ne se contentait pas de donner l'héritage de Bretagne aux descendants des Penthièvre ; c'était la couronne même de France dont on les jugeait dignes ; si l'on en croit certains écrivains de l'époque, Mercœur n'était déjà rien moins que le roi très chrétien ; la duchesse avait été plusieurs fois appelée la reine, et Nantes devenait la capitale du royaume catholique. »

Page 208. — « Beaucoup d'auteurs et particulièrement ceux qui formaient la petite cour de Mercœur, s'efforcent de prouver l'antique origine de la maison de Lorraine.

« Pierre Biré, sieur de la Doucinière, avocat du roi au présidial de

Nantes, entre autres, dédie un livre à très-haut, très-illustre et très-vertueux prince le duc de Mercœur; il s'occupe de l'illustration de la maison de Lorraine particulièrement et du gouverneur de Bretagne. C'est, en réalité, le panégyrique continu, la glorification pédantesque des princes lorrains et surtout de Mercœur que son livre.

« Le Père du Paz, dans son *Histoire généalogique*, dit: « Ledit Philippe-Emmanuel est issu de deux maisons des plus illustres et anciennes d'entre les princes de l'Europe; car, du côté paternel, l'origine de la maison de Lorraine est si ancienne, qu'elle se peut vanter en vérité d'estre issue des anciens roys de France de la première lignée, et du sang de Charlemagne du costé des femmes. » Page 122.

« Des poètes ont célébré aussi cette illustre origine. Nicolas de Montreux, qui prend le pseudonyme d'Alcuin du Mont-Sacré, n'a eu garde de se taire dans ses *Regrets*, dédiés à très-illustre, vertueuse et catholique princesse, M<sup>me</sup> Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur et de Penthièvre, comtesse de Martigues. Ce recueil renferme près de trois cents sonnets adressés à la plupart des personnages de la cour politique et poétique de Nantes. »

(Communication due à la complaisance de M. Sauvage.)

---

# HOSPICE SAINT-JEAN

---

*RAPPORT de la Commission nommée par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans la séance du 21 décembre 1867, à l'effet de rechercher, pour les proposer aux Administrations compétentes, les moyens de conserver les terrains et bâtiments de la fondation de Henri II, sans nuire aux intérêts qui s'y rattachent.*

---

Messieurs, après avoir entendu les explications de M. l'abbé Choyer; après avoir pris connaissance du travail qu'il avait précédemment adressé à M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers, et que Sa Grandeur a transmis à M. le maire, votre commission a pensé que l'objet des démarches à faire pouvait se réduire aux trois vœux suivants :

1<sup>o</sup> Éviter le morcellement de l'enclos, offert aux pauvres par Henri Plantagenet ;

2<sup>o</sup> Faire rentrer dans cet ensemble de propriétés les constructions des *Greniers Saint-Jean*, qui en sont aujourd'hui distraits ;

3<sup>o</sup> Enfin, empêcher qu'on établisse dans ce dernier et magnifique édifice, l'usine qu'on y installe en ce moment, et qui ne peut que compromettre la beauté et la durée de ce monument remarquable.

La ville fait faire, aujourd'hui même, les lotissements des terrains de l'ancien hôpital; votre commission, Messieurs, s'est préoccupée de la crainte de voir des rues traverser et diviser, par parties, le domaine que le comte d'Anjou a offert aux pauvres, et que notre cité a la bonne fortune de posséder encore, à peu près dans son intégrité.

Il ne faut qu'un très-minime effort pour tirer de ce terrain et des constructions qui le recouvrent, un grand parti, dans le sens de leur destination première. Si, au contraire, on morcelle ce précieux établissement, non-seulement il peut devenir improductif pour les pauvres, mais il perdra certainement, comme art, son premier caractère. Au lieu d'une institution vivante et animée, nous n'aurons plus que des débris. Nous croyons qu'on peut faire beaucoup mieux que de diviser, pour le vendre, le don de Henri II.

Quand nous parlons d'intégrité de l'enclos Saint-Jean, nous devons dire que nous n'entendons nullement réclamer les espaces qui se trouvent en avant des murs de clôture parallèles au cours de la Maine, c'est-à-dire, l'île Saint-Jean. La ville nous paraît pouvoir en disposer sans inconvénient pour la conservation de l'Aumônerie du comte d'Anjou. Elle peut les faire servir à l'embellissement du quai et des rues adjacentes.

Nous en dirons autant des parcelles qui, sur le pourtour du domaine réservé, deviendraient nécessaires à l'activité des rues circonvoisines.

Si l'intégrité de la fondation du bienfaisant comte Plantagenet est à maintenir, même au prix de quelques sacrifices, la nécessité pour la ville d'acquérir les Greniers

Saint-Jean, en même temps que le reste de l'immeuble, se trouve, par cette seule raison, suffisamment démontrée.

Il paraît qu'une estimation préalable à tout essai de transaction, portait à 125,000 fr. le prix total de l'enclos, les bâtiments compris. Nous ignorons le motif qui a porté l'administration municipale à restreindre ses offres au prix de 100,000 fr. Mais le fait paraît certain, et c'est pour se couvrir de la différence entre les deux sommes que la commission des hospices aurait proposé de retenir, en compensation, les Greniers Saint-Jean.

Les inconvénients de la diversité de propriétaires commencent déjà, aux yeux de tout le monde, à se produire. Votre commission émet le vœu que le rachat des Greniers Saint-Jean, par la ville, soit opéré en même temps que l'acquisition du reste de l'immeuble. Les circonstances sont exceptionnellement favorables. Plus tard, ces mêmes circonstances peuvent devenir tellement difficiles que la bonne volonté, soutenue même par d'assez grands sacrifices d'argent, pourrait devenir impuissante à vaincre les obstacles.

La municipalité achète aujourd'hui pour cause de *voirie*, c'est-à-dire qu'elle ne peut avoir de concurrents. Mais, en sera-t-il de même quand, plus tard, l'administration des hospices, disposée à vendre, mettra sa propriété aux enchères, et que des industries voisines feront du vaste local qui nous occupe, un objet de spéculation ?

La commission a été unanime à penser que des démarches doivent être faites auprès des deux administrations intéressées, pour solliciter un entente qui permette à la propriété de l'ancien hôpital de passer, dans son

eutier, entre les mains de l'autorité municipale. On peut d'ailleurs affirmer, sans hésitation, que la dépense excédante nécessitée par l'acquisition de la totalité de l'immeuble, est de celles que réclame le vœu populaire, et à laquelle applaudissent, sans réserve, tous ceux qui ont souci du beau dans les arts.

Quant à la nécessité de faire disparaître au plus tôt du local, dit Greniers Saint-Jean, l'usine qu'on y installe, en ce moment même, non-seulement elle s'impose à tous les esprits, mais elle est déclarée d'urgence. Les vapeurs humides et grasses, que produit continuellement la fabrication de la bière, pénètrent les murs, les souillent et en compromettent la durée.

Les parties délicates et artistiques, telles que colonnettes, chapiteaux et moulures, sont heureusement bien conservées jusqu'à ce jour. Pour avoir une juste idée de ce que deviendront ces précieux détails, pendant l'exploitation de l'usine, il suffit de voir en quel état se trouvent les bâtiments que quitte aujourd'hui la brasserie qui cherche à envahir les Greniers Saint-Jean.

Une location élevée n'est donc pas, en réalité, dans les circonstances présentes, une économie.

Par ces motifs, et une foule d'autres qu'on pourrait invoquer, la commission donnerait la priorité à cette dernière démarche, si elle pouvait être séparée des autres.

Reste à parler des voies et moyens à proposer à l'administration municipale pour utiliser les locaux de l'hôpital abandonné.

C'est ici que doit trouver place le plan de restauration de l'Aumônerie Saint-Jean, proposé par M. l'abbé

Choyer. Ce projet tendrait à reconstituer l'œuvre du bienfaiteur de l'Anjou, en se rapprochant, autant que possible, des intentions du fondateur. Donner asile à tous ceux qui souffrent, qu'ils soient *valides* ou *malades*, tel a été le vœu de Henri II. Tel aussi doit être celui des restaurateurs de son œuvre. M. l'abbé Choyer penserait donc qu'il y aurait lieu de créer, dans l'établissement qui n'a plus de revenus, d'une part, une maison de santé, à un prix extrêmement réduit, pour les classes ouvrières. Presque toutes, en effet, se sont assurées des ressources, pour le temps de la maladie, en faisant partie des sociétés de secours mutuels.

Avec les ouvriers seraient également admis, dans le même asile, ceux des pauvres à qui la bienfaisance privée viendrait suffisamment en aide.

En outre, la seconde partie du vaste enclos délaissé serait affectée à un orphelinat-école professionnelle pour les garçons. Si de grands établissements destinés à des enfants indigents, à Paris, et pour lesquels on offre des pensions assez élevées, sont insuffisants au nombre toujours croissant des demandes, nul doute qu'à Angers, la nouvelle institution ne se trouve bientôt remplie de pensionnaires nombreux et payants.

Ainsi, quand bien même, ce qui n'est pas admissible pour l'Anjou, et pour une œuvre aussi belle que celle de Henri II, la bienfaisance privée ferait entièrement défaut vis-à-vis des bourses à créer, le succès de l'Aumônerie nouvelle n'en resterait pas moins assuré. L'œuvre *municipale*, que nous voulons établir dans les anciens bâtiments de l'hôpital abandonné, se recommande donc d'elle-même, et porte avec elle ses garanties de

réussite. Ce fait est important à bien constater. Il en doit être de même de l'offre généreuse d'une communauté qui propose de fournir, à ses frais, le mobilier du nouvel établissement, et aussi le personnel, pour le desservir.

Par toutes ces considérations, la commission a été d'avis qu'il y aurait lieu de prier l'administration municipale de faire étudier le lotissement des terrains Saint-Jean, au point de vue de la conservation de cet enclos dans son ensemble.

D'ailleurs, l'heureuse pensée d'établir une passerelle sur le pont des Treilles, semble elle-même favoriser la distribution que nous prenons la liberté d'indiquer, et au besoin de solliciter.

En examinant avec attention la disposition des lieux, il est facile, en effet, de se convaincre qu'un boulevard partant du coin de l'École des Arts et allant se relier auprès de Sainte-Thérèse, au boulevard de la Turcie, par la rue Monfrou, est non-seulement possible, mais on peut dire d'une exécution assez peu dispendieuse. Cette large voie, que viendraient croiser des rues partant, d'une part, de l'hôpital neuf, en passant au coin des Greniers Saint-Jean, et, de l'autre, de l'extrémité inférieure de la rue Vauvert, en traversant diagonalement le Tertre aux Marronniers, cette vaste et belle artère, disons-nous, serait, dans toute sa longueur, d'une pente très-carrossable.

Tout en sauvegardant l'intégrité de l'enclos donné par l'illustre et bienfaisant comte d'Anjou, cette disposition aurait encore le double avantage d'être, à la fois, pour le haut quartier de la Doutre, une utilité réelle et

un embellissement précieux, ce qui constitue la perfection de la chose, au témoignage d'un poète ancien.

La commission demeure pleine de confiance que les diverses administrations auxquelles sont adressés les vœux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en apprécieront toute la justesse et l'opportunité. Elle ne doute pas que, cédant aux sentiments de la reconnaissance et du patriotisme, autant qu'au désir d'être utiles aux pauvres, les hommes honorables auxquels sont confiés les intérêts de la cité, ne s'empressent de faire droit à nos trop justes réclamations.

*An nom de la Commission, F. PREVOST.*

---

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.



SÉANCE DU 31 JUILLET 1867.

Présents au bureau : MM. Lachèse, président, et Biéchy, secrétaire.

Le procès-verbal lu et adopté, M. le Président fait part à la Société de la demande que lui a adressée M. Antonio-Maria Lombardi, docteur italien, pour être admis dans la Société. M. Lombardi a joint trois brochures à l'appui de sa demande. Un autre postulant de la même nation, M. Innocent Ghigni, sicilien, demande aussi à faire partie de la Société. M. Cosnier est prié de vouloir bien faire un rapport sur ces deux demandes.

M. le Président fait connaître à la Société qu'il a reçu le compte-rendu des collections exposées par l'administration des Eaux et Forêts à l'exposition universelle.

Il fait aussi connaître une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Choyer, relativement au Mémoire de M. le commandant Prevost, mentionné dans le précédent

procès-verbal. Il est convenu que la lettre sera réunie aux autres documents que préparent sur le même sujet MM. Beulé, Port, Godard-Faultrier et Prevost.

M. Cosnier lit ensuite un mémoire intitulé : *Angers il y a quarante ans*, et dans lequel il décrit dans le style le plus élégant et avec les plus intéressants détails, la vie et les impressions de voyage d'un jeune étudiant quittant Angers en ce temps-là pour se rendre à Paris. Les scènes de départ autour de la diligence du *Grand Bureau*, l'attelage, les curieux, les familles des voyageurs, les sentiments divers sont d'abord décrits dans une vivante peinture ; puis, les incidents de la route, les haltes, le coucher, l'arrivée à Paris, et enfin le tableau de Paris en ce temps-là, fait un tout plein de charme. L'ingénieux auteur compare le Paris d'alors à celui d'aujourd'hui, et conclut en faveur des impressions de sa jeunesse, en faveur de Paris de 1828, avec les rues souvent étroites et tortueuses, les reverbères à l'huile, les fiacres, les rares omnibus, et son luxe si dépravé aujourd'hui.

La lecture de ce mémoire est suivie avec un intérêt extrême et saluée enfin par d'unanimes applaudissements, qui s'adressent à la fois et au charme des souvenirs réveillés et au charme du récit, à l'art admirable avec lequel les scènes du passé sont présentées, peintes, ranimées.

*Le secrétaire-général, A. BIÉCHY.*

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1867.

A sept heures la séance est ouverte par M. le Dr Lachèse, président, assisté au bureau de M. Chollet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance ne peut être lu, M. le Secrétaire-Général étant absent et ne l'ayant pas envoyé.

M. le Président donne à la Société communication de plusieurs lettres et envois.

1<sup>o</sup> Une lettre du Ministre de l'instruction publique annonçant que Son Excellence lui alloue une somme de trois cents francs de subvention. M. le Président a immédiatement transmis à Son Excellence les remerciements de la Société.

2<sup>o</sup> Une circulaire du Ministère de l'instruction publique appelant l'attention et l'intérêt de toutes les sociétés savantes de France sur les cours d'instruction secondaire spéciale, organisés depuis deux ans sur divers points de la France, et invitant les sociétés elles-mêmes et chacun des membres qui les composent, à contribuer par leurs efforts et par des offrandes à la création des collections scientifiques nécessaires pour placer sous les yeux des élèves les objets mêmes qui font l'objet de l'enseignement. Ces collections comprennent tout ce qui concerne la zoologie, la botanique et la géologie, tant de nos contrées que des autres pays.

3<sup>o</sup> Une lettre de M. le secrétaire-général Biéchy, s'excusant de ne pouvoir cette année, à cause de ses

occupations, assister aux séances de la Société, et demandant à être relevé de ses fonctions de secrétaire qu'il ne pourrait remplir. La Société, en regrettant vivement l'absence d'un de ses membres les plus dignes, exprime l'espérance que cette absence ne sera que momentanée, et qu'elle ne sera pas pour cela privée de sa précieuse collaboration.

4<sup>o</sup> L'assemblée apprend avec le plus vif plaisir que M. l'abbé Choyer, retenu depuis plusieurs années loin d'elle, pourra désormais reprendre part à ses travaux et assister aux réunions.

5<sup>o</sup> M. Jouin, littérateur et poète, se présente sous le patronage de M. l'abbé Gillet, son ami, et demande à faire partie de la Société. Il envoie trois pièces de vers composées par lui, dont M. le Président donne lecture. La Société est d'avis d'accueillir immédiatement la demande de M. Jouin, et M. Gillet est chargé d'annoncer à son ami son admission.

Plusieurs brochures ont été envoyées à la Société :

1<sup>o</sup> Par M. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconais, membre titulaire. M. Chollet est prié d'en rendre compte à la prochaine séance.

2<sup>o</sup> Un numéro du journal de la Société d'Agriculture de Laon paraît renfermer quelques articles qui peuvent intéresser la Société. M. Ferdinand Lachèse veut bien se charger d'en rendre compte.

3<sup>o</sup> Une petite brochure intitulée : *de l'Art chez les peuples primitifs*, par M. Léon Fallue, sera remise à M. le commandant Prevost, avec prière de vouloir bien faire à la Société un rapport sur ce qu'il pourrait y trouver d'intéressant pour elle.

4<sup>o</sup> Un rapport sur l'invasion du choléra à Oran en 1867, par M. le Dr Reboulleau. Ce rapport renferme des détails d'un intérêt pratique, considère la maladie sous divers points de vue, en recherche les causes qu'il attribue presque exclusivement à l'insalubrité des logements, à un régime alimentaire tout à fait en opposition avec le climat et les besoins de la population, suit le fléau dans sa marche progressive, et nous le montre cédant enfin et disparaissant peu à peu. Ce travail remarquable est vivement apprécié par M. le Dr Lachèse, qui veut bien en lire quelques fragments; aussi, sur la proposition de M. le Président, le titre de membre correspondant est-il accordé à M. le Dr Reboulleau.

M. Eliacin Lachèse lit un rapport sur trois notices rédigées par M. l'abbé Proyart, vicaire-général à Arras, et qui ont été envoyées par l'auteur à la Société. Ces trois notices, écrites d'une manière remarquable, sont remplies de détails intéressants et dénotent un homme dont la vie entière s'écoule dans l'accomplissement des bonnes œuvres et dans l'étude, un homme dont les travaux ont déjà été appréciés par nous-mêmes; car c'est lui qui a écrit le mémoire sur Jean de Rely, ancien évêque d'Angers, et dans lequel a été puisée la notice qui a si vivement intéressé la Société dans une de ses dernières séances. Aussi, dit M. Lachèse, serait-il désirable au plus haut point pour notre Société, de compter M. l'abbé Proyart au nombre de ses membres correspondants. « Nous ferions là un acte moins de courtoisie  
« que d'intérêt bien entendu, en offrant ce titre à un  
« étranger aussi zélé et aussi instruit. Encore, ajoute  
« M. Lachèse, en parlant de M. Proyart comme d'un

« étranger, ne risquons-nous pas de manquer un peu à  
« la vérité ? »

Rappelant à notre souvenir la curieuse et intéressante notice lue il y a un an bientôt par M. Paul Lachèse, sur la destruction d'Arras au xiv<sup>e</sup> siècle par ordre de Louis XI, et sur les trente familles angevines appelées à repeupler la nouvelle ville, le rapporteur se demande s'il n'est pas possible que du sang angevin coule dans les veines de plus d'un ancêtre des habitants modernes de cette cité.

La Société, sur les conclusions du rapporteur et sur la proposition de son Président, vote à l'unanimité l'admission de M. l'abbé Proyart au titre de membre correspondant.

L'ordre du jour appelait la lecture d'un travail de M. Ferdinand Lachèse sur le *danger auquel s'exposent les personnes qui habitent des maisons trop nouvellement construites*.

L'auteur, après avoir constaté que de toutes les maladies qui viennent assaillir l'homme, une des plus fréquentes, la plus répandue peut-être, est le *rhumatisme*, le rhumatisme qui se manifeste sous mille formes diverses, en cherche les causes; et d'accord sur ce point avec la science, il affirme que la seule cause occasionnelle de cette affection, est l'impression prolongée du froid, et surtout du froid humide.

Or, est-il rien qui puisse produire, d'une manière plus formelle ce résultat, qu'une maison nouvellement construite dans laquelle on habite et de jour et de nuit? A voir l'empressement de tout le monde à occuper de nouvelles constructions, il semble qu'on n'a aucun

idée du mal qu'on peut se faire. Mais quel temps faut-il pour qu'une maison ordinaire, bâtie dans de bonnes conditions, ne produise plus ces inconvénients? Un fait observé par M. F. Lachèse lui-même pourra servir de base à cet égard. Il y a quelques années, on rebâtissait à Beaupreau la prison cellulaire; les murs étaient à peu près terminés à la fin de la première année; deux années se passèrent encore pour opérer la dessiccation jugée nécessaire. Enfin, trois ans après le commencement des travaux, avant d'y installer les détenus, on voulut faire l'essai du calorifère dont les tuyaux passaient dans l'épaisseur même des murs. La chaleur produisit une évaporation telle, que pendant plusieurs jours, la prison se trouva remplie d'une buée considérable.

Si tel a été le résultat, après trois ans, dans un bâtiment aéré et dans la construction duquel rien de ce qui pouvait en assurer la salubrité n'avait été négligé, quelle humidité ne doivent pas renfermer des maisons qui ne sont pas pourvues de ces mêmes appareils de calorifères, qui à peine élevées, sont enduites à l'extérieur et à l'intérieur et mises ainsi dans l'impossibilité de perdre l'humidité qui entre dans leur composition? Le désir d'être utile et de rendre service en montrant le danger a porté M. Lachèse à présenter ces observations à la Société.

M. le Président, se faisant l'interprète de toute l'Assemblée, remercie M. Lachèse de cette communication, qui est du plus vif intérêt à l'époque surtout où nous sommes, époque de reconstruction presque générale,

et qui sera imprimée dans les Mémoires de la Société d'agriculture.

Enfin M. L. Cosnier lit la suite de son travail intitulé : *Angers il y a quarante ans*. La première partie de ce travail avait été lue à la dernière séance. Pour en faire une analyse complète et digne du sujet, il faudrait avoir sous les yeux et embrasser d'un coup d'œil ce tableau tout entier. Votre secrétaire, Messieurs, n'a pu se procurer la première partie, il vous prie donc de lui permettre d'attendre une nouvelle séance pour vous en présenter le compte-rendu. Aujourd'hui, il se borne à constater le plaisir et le charme qu'a procurés à toute l'assistance la lecture de ces pages écrites je ne dirai pas seulement avec l'esprit, mais avec le cœur, et où notre savant et aimé collègue décrit d'une manière si intéressante et les événements et les hommes de sa jeunesse, qui maintenant sont devenus des célébrités, des gloires de la France.

A neuf heures et demie, finissait, au grand regret de tous, la lecture de M. Cosnier, et la séance était levée.

*Le Secrétaire, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1867.

A sept heures un quart, la séance est ouverte.

Présents au bureau : M. le Dr Lachèse, président ;  
M. Chollet, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Benion, qui fait hommage à la Société d'un ouvrage de sa composition, et se charge lui-même de rendre compte ultérieurement de cet ouvrage.

Une lettre de faire-part, adressée à la Société, fait connaître la mort de M. Guibert, membre titulaire ; M. le Président veut bien se charger d'exprimer à M<sup>me</sup> Guibert les compliments de condoléance de la Société.

L'administration municipale adresse à la Société une circulaire pour recommander la souscription en faveur des pauvres, organisée dans toute la ville. L'absence du Trésorier empêche de décider immédiatement si la Société peut souscrire et quel sera le montant de sa souscription. Cette question sera reportée à une autre séance.

M. le Dr Romain Grille est présenté à la Société comme candidat pour être membre titulaire. L'Assemblée tout entière accueille avec joie cette proposition, et vote l'admission immédiate du docteur Grille, sans qu'il soit besoin, pour un candidat connu de tous par ses travaux historiques et littéraires, de recourir aux mesures réglementaires.

M. Godard-Faultrier lit un rapport fait par lui sur une inscription trouvée par M. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais, et membre titulaire, dans la chapelle de l'ancien cimetière de la Cornuaille, appartenant à M. Robineau de la Burlière. Cette inscription, faite en beaux caractères romains et en relief sur une plaque de bronze, est parfaitement conservée ; et non-

seulement pourra figurer, comme le donne à espérer M. Sauvage, au Musée des antiquités d'Angers ; mais, ajoute notre savant et infatigable conservateur des Monuments historiques, elle y aura une des premières places. Après avoir cité l'inscription dont un estampage est mis sous les yeux de la Société, M. Godard, avec cette justesse de coup d'œil et d'appréciation que chacun sait, s'inspirant des moindres détails, de forme, d'ornementation, pesant tous les mots pour leur donner la signification qu'ils comportent, s'appuyant, pour confirmer son opinion sur des autorités incontestables, sur des historiens dont il cite des passages, parfaitement d'accord avec les noms et les dates de l'inscription, M. Godard reconnaît dans cette plaque un monument commémoratif de la pose de la première pierre d'un ouvrage avancé, construit par les Nantais ligués et en armes, pour défendre la ville et la religion menacées par l'hérésie. « Sous le souverain pontificat de Clément VIII, « Rodolphe II étant empereur ; Philippe II roi d'Es-  
« pagne et des Indes, les princes de la maison de Lor-  
« raine gouvernant la France pendant l'interrègne <sup>1</sup> ;  
« Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur,  
« régissant la Bretagne-Armorique ; l'an de la répara-  
« tion 1593, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, la  
« très-auguste princesse Marie de Luxembourg, épouse  
« du duc de Mercœur, a posé cette inscription. »

La lecture de ce rapport, qui montre quelle était la force de la Ligue dans nos contrées, est écoutée avec le

<sup>1</sup> C'est le nom que les ligueurs donnaient à la période qui s'écoula entre la mort de Henri III et l'abjuration de Henri IV.

plus vif intérêt, et M. le Président, interprète de toute l'Assemblée, remercie chaleureusement M. Godard de son beau travail; il associe à ces remerciements M. Sauvage, qui a bien voulu faire part à la Société de sa précieuse découverte; et déclare, conformément au vœu de tous, que ce rapport sera imprimé et figurera au Bulletin de la Société.

Vient ensuite, d'après l'ordre du jour, la lecture d'un travail de M. le commandant Prevost intitulé : *Réfutation de l'erreur qui consiste à attribuer aux soldats romains une supériorité sur les soldats des nations modernes dans les marches et dans les travaux entrepris à la guerre...*

La querelle des Anciens et des Modernes qui a tant agité le xvii<sup>e</sup> siècle, écrit l'auteur de ce remarquable article, est heureusement apaisée; la part des uns et des autres a été faite équitablement; toutefois un point reste encore obscur; bien des personnes, des savants même, attribuent aux anciens une supériorité qui n'est pas méritée, la supériorité dans les aptitudes militaires. Cette erreur provient de ce que rarement les récits des auteurs militaires de l'antiquité ont été soumis à un contrôle suffisant, parce que les traducteurs ne se trouvaient pas dans les circonstances favorables pour les scruter convenablement.

M. le commandant Prevost, placé dans de bonnes conditions pour exercer ce contrôle, dans les lieux mêmes décrits par César, au milieu des restes de ces grands ouvrages, a pu se convaincre, le livre des Commentaires à la main, qu'aucune description, aucun des chiffres qui se trouvent dans César ne conduit à une

impossibilité pour le nombre d'hommes et pour le temps employé aux ouvrages dont il parle ; tandis qu'il y a beaucoup à diminuer dans le merveilleux qu'on attribue à quelques-uns de ces travaux.

Parlant d'abord des vêtements et des armes du soldat romain, des fardeaux qu'il était obligé de porter dans les marches, vivres pour trente jours, pieux pour les campements, etc., etc., notre savant collègue, s'appuyant sur des textes de divers auteurs et sur des monuments, montre avec évidence que trop souvent on a pris pour choses habituelles ce qui n'était qu'une exception, et que notre soldat français porte en campagne un poids au moins égal, pour ne pas dire supérieur, à celui que portaient les Romains.

Pour la vaillance, pour les sièges, les soldats modernes sont-ils inférieurs aux anciens ? Les noms d'Arcole, des Pyramides, de Moscou, de l'Alma, de Solferino, de Constantinople, La Rochelle, Dantzig, Sarra-  
gosse, Sébastopol, Puebla, répondent par eux-mêmes.

Passant aux travaux accomplis par César dans les Gaules, M. Prevost en cite quatre que l'on a toujours tellement admirés, qu'on les a souvent considérés comme à peine possibles : le pont sur le Rhin, le siège de Bourges, la défense du camp de Cicéron et le blocus d'Alise.

Pour le premier, sans lui rien ôter de son mérite, on peut lui opposer celui que construisit sur le Danube le colonel du génie Bertrand, pour la campagne de Wagram, et qui l'emporte de beaucoup par les difficultés vaincues.

Dans le siège de Bourges, le fait le plus étonnant,

c'est la construction en vingt-cinq jours d'une terrasse de cent mètres de long sur vingt-trois mètres de hauteur; mais les calculs faits d'après les données des écoles régimentaires du génie prouvent qu'un pareil travail n'aurait rien non plus d'impossible pour nos soldats et pourrait être facilement exécuté dans le temps indiqué et dans les mêmes proportions.

Pour la défense du camp de Cicéron, tout l'extraordinaire repose sur l'interprétation du mot *turres*, traduit à tort par *tours*, et qui est applicable à des constructions plus modestes, comme celles que l'on voit sur les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine; constructions qui sont parfaitement exécutables dans le temps marqué par Cicéron.

Devant Alise les travaux ont été en effet gigantesques; M. Prevost, toujours César à la main, nous en fait calculer l'importance; mais aussi avec les documents et les statistiques de nos écoles, il prouve encore que de nos jours, quarante mille soldats, sans fatigue pour les hommes dont la moitié se reposerait comme ceux de César, pourraient exécuter comme eux, en vingt-six jours, trente-cinq mille mètres de retranchements. A l'appui de ce qu'il avance, M. Prevost cite le siège de Bréda par les Espagnols, en 1624, où furent exécutés des ouvrages comparables, supérieurs même à ceux du siège d'Alise. On en pourrait dire autant du siège d'Anvers et de bien d'autres.

Donc, ajoute l'honorable commandant, nous pouvons conclure qu'une égalité parfaite existe entre les soldats des deux époques, et que s'il y a une différence, cette différence est en faveur des nôtres. Ne craignons pas

d'affirmer, continue-t-il, que cette supériorité, les Français la possèdent aujourd'hui sur les nations voisines. Descendants des Gaulois, des Romains et des Francs, les trois plus valeureuses nations des temps anciens, ils sont, comme l'a dit le fameux Paul-Louis Courier, placés au second rang par tous les autres peuples qui naturellement gardent pour eux la première place. La conséquence est facile à tirer.

Des applaudissements unanimes saluent la fin de cette lecture, pour laquelle M. le Président exprime à l'auteur les remerciements de la Société tout entière.

Profitant de la circonstance, M. le Président adresse à M. le commandant Prevost ses félicitations et celles de la Société, pour la haute distinction que lui a conférée le Souverain Pontife en le nommant chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, la Société tout entière est heureuse et fière de cet honneur accordé à un de ses membres. M. Prevost remercie l'Assemblée de cette marque de sympathie à laquelle il est très-sensible; lui aussi attache le plus haut prix à cette décoration que lui a conférée le grand et saint pontife Pie IX. Il ajoute que pendant son séjour à Rome, lors du siège de cette ville en 1849, la découverte de quelques restes de travaux anciens lui donna l'idée de pousser plus loin ses recherches, il les continua en France, et c'est le résultat de ces investigations qui l'a amené à écrire son travail d'aujourd'hui. Il veut bien même faire espérer qu'il dira à une prochaine séance les découvertes qu'il a faites à ce sujet. Cette promesse est accueillie avec reconnaissance.

— L'ordre du jour appelait la lecture d'une *Étude*

sur *Henri II*, fondateur de l'Aumônerie Saint-Jean, à Angers. Ce titre seul possède un puissant attrait. Heureuse du succès qu'avaient naguère obtenu ses démarches pour conserver à l'Anjou les statues des Plantagenets, la Société ne pouvait accueillir qu'avec faveur une notice sur le plus illustre de ces princes dont notre pays s'honore, sur celui qui a doté notre ville d'un monument précieux et unique tant sous le rapport de l'art qu'au point de vue de l'utilité et de la bienfaisance. L'attente n'a pas été trompée. Après nous avoir montré dans une première partie l'homme vraiment religieux, le roi coupable sans doute, mais repentant et cherchant dans l'exercice de la charité à réparer un passé qu'il pleure, M. Choyer nous le fait voir, versant sur notre Anjou, sur notre ville principalement, les trésors de sa bienfaisance, par l'établissement de cette aumônerie Saint-Jean, à laquelle étaient annexées plusieurs autres maladreries ou léproseries ; bienfait immense pour une cité de pouvoir offrir ainsi un asile à tous ceux qui souffrent, qu'ils soient valides ou infirmes. Et puis le prince n'est pas seulement l'homme religieux, le fondateur d'un hospice, c'est l'administrateur habile qui a su tout prévoir, tout calculer dans l'organisation de son œuvre, et qui lui a donné cette grandeur que nous admirons encore aujourd'hui, ce cachet que l'archéologie nomme l'architecture des Plantagenets ou l'époque angevine. Au mérite de la diction et de l'érudition, l'auteur a su joindre un intérêt toujours croissant et faire passer dans tous les cœurs l'émotion qu'il ressentait lui-même quand il a parlé du danger où était la ville de perdre à tout jamais une partie considérable de ce grand établis-

sement, par suite de la location des Greniers Saint-Jean à un industriel qui veut y établir une brasserie, et qui même a déjà commencé ses travaux d'installation. Aussi la proposition que M. Choyer fait à la Société de prendre en mains encore une fois la défense de l'œuvre des Plantagenets trouve-t-elle un assentiment unanime. M. le Président, après avoir observé que sans doute il y avait lieu à quelques observations que le temps ne permettait pas de développer, se borne à constater ce fait, que dans l'état où se trouvait l'Hôtel-Dieu avant le transfert des malades dans les nouveaux bâtiments, il avait lui-même bien des fois éprouvé qu'un inconvénient immense résultait de l'unité et de la sonorité de la salle des malades; mais ajoute-t-il, ce n'est là qu'une question secondaire, l'important est de sauver ce qui reste encore de l'établissement de Henri II, et de conserver à cet établissement sa destination primitive. Il regrette que M. Choyer n'ait pas, par discrétion, et dans la crainte de fatiguer l'attention, fait suivre son travail d'un aperçu des projets qu'il a conçus et que M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers veut bien encourager de son haut patronage. Il propose à la Société de nommer une commission de cinq membres, qui avisera au plus tôt aux moyens d'atteindre ce double but. M. Choyer, chaleureusement remercié pour son activité et son zèle, est le premier membre de la commission, et avec lui sont nommés MM. Cosnier, Prevost, Godard-Faultrier et Sorin. Ces Messieurs acceptent et prennent rendez-vous pour le lendemain. M. l'abbé Choyer communiquera à la commission les projets à l'étude en ce moment pour arriver à la conservation du monument et à l'établisse-

ment dans ses murs d'une œuvre de charité et d'utilité publiques.

Deux autres lectures avaient été portées au procès-verbal; l'heure avancée oblige de les remettre à une autre séance. Restait enfin le renouvellement du Bureau. Aux termes du règlement, le président et le vice-président devaient être renouvelés. Par suite de la démission de M. le Secrétaire-Général, il fallait nommer aussi un nouveau titulaire. Le scrutin, ouvert et dépouillé, nomme président, M. le Dr Lachèse; vice-président, M. V. Pavie; secrétaire général, M. Chollet. Un nouveau secrétaire restait à nommer; M. Jouin a réuni tous les suffrages. Le Bureau se trouve donc constitué pour l'année qui va commencer. La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le Secrétaire*, M. CHOLLET.

---

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1867.

A sept heures et un quart, la séance est ouverte. Présents au bureau : MM. le docteur Lachèse, président; Chollet, secrétaire-général; Rondeau, trésorier. M. le Président donne à l'assemblée, très-nombreuse, lecture d'une lettre de M. Lèbe-Gigun, qui regrette vivement, à cause de son grand âge, de ne pouvoir assister aux réunions et d'être devenu un membre inactif, et qui présente, comme membre titulaire, M. l'ingénieur

J. L. Jacot, en résidence à Nantes. Une commission de trois membres, selon l'usage, et composée de MM. Prevost, Sicot et Cosnier, est chargée des informations et du rapport à faire sur cette présentation à la prochaine séance.

L'ordre du jour était le rapport de la commission nommée à la dernière séance pour s'occuper de l'aumônerie d'Angers. La parole est donnée à M. le commandant Prevost,

Après avoir verbalement et sommairement rappelé ce qui avait été dit par M. l'abbé Choyer dans son *Étude sur Henri II*, et sur les craintes qui avaient ému la Société, M. le rapporteur donne lecture du résultat des travaux de la commission.

Cette dernière a pensé que l'objet des démarches à faire pouvait se réduire aux trois vœux suivants :

1<sup>o</sup> Éviter le morcellement de l'enclos offert aux pauvres par Henri Plantagenet;

2<sup>o</sup> Faire rentrer dans cet ensemble de propriétés les constructions des *Greniers Saint-Jean*, qui en sont aujourd'hui distraites;

3<sup>o</sup> Enfin, empêcher qu'on établisse dans ce dernier et magnifique édifice l'usine qu'on y installe en ce moment, et qui ne peut que compromettre la beauté et la durée de ce monument remarquable.

Et d'abord, si cet établissement était morcelé, non-seulement il pourrait devenir improductif pour les pauvres, mais il perdrait certainement comme art son premier caractère; au lieu d'une institution vivante et animée, ce ne serait plus que des débris; tandis qu'il suffirait aujourd'hui d'un minime effort pour en tirer un

grand parti dans le sens de son institution première.

En parlant de l'intégrité de l'enclos, la commission entend tout ce qui est nécessaire pour la constitution d'un établissement complet, mais elle regarde surtout comme indispensable l'acquisition par la ville des Greniers Saint-Jean, qui sont restés entre les mains de l'administration des hospices.

On peut voir dès maintenant par ce qui vient de se produire quels sont les inconvénients de la diversité de propriétaires. D'autre part, les circonstances sont exceptionnellement favorables pour opérer l'acquisition de l'immeuble. La municipalité achète aujourd'hui pour cause de *voirie* ; c'est dire qu'elle ne peut avoir de concurrents. Plus tard, il n'en serait plus de même, et des difficultés de toute sorte pourraient opposer au bon vouloir des obstacles insurmontables. Si la commission a été unanime pour émettre le vœu de solliciter une entente des deux administrations dans le but de voir passer aux mains de la municipalité l'ancien hôpital *dans son entier*, elle ne craint pas d'affirmer que la dépense nécessitée par cette acquisition est de celles que réclame le vœu populaire et à laquelle applaudiront tous les amis des arts.

Quant à la nécessité de faire disparaître au plus tôt des Greniers Saint-Jean l'usine qu'on y installe, elle s'impose et est réclamée d'urgence pour peu que l'on tienne à conserver non-seulement les parties délicates et artistiques, mais les murs, mais les charpentes, mais l'édifice tout entier qui serait compromis par les vapeurs grasses et pénétrantes que produit continuellement la fabrication de la bière.

Reste à parler des voies et moyens à proposer à l'administration municipale pour utiliser les locaux de l'hôpital abandonné. La commission adopte l'idée de M. l'abbé Choyer, de reconstituer l'œuvre du bienfaiteur de l'Anjou, et d'en faire un asile pour tous ceux qui souffrent, *qu'ils soient valides ou malades*. On pourrait ouvrir dans une partie de l'établissement une maison de santé à un prix extrêmement réduit pour les classes ouvrières à qui répugne tant le nom d'hôpital, et dans l'autre partie, à l'exemple de plusieurs grandes villes, on pourrait créer un *orphelinat école professionnelle* pour les garçons. Nul doute que la bienfaisance privée ne vienne puissamment en aide à cette œuvre éminemment utile; déjà même une communauté se proposerait de fournir à ses frais le mobilier et le personnel nécessaires.

Par toutes ces considérations, la commission pense qu'il serait bon de prier l'administration municipale de faire étudier le lotissement des terrains Saint-Jean en vue de la conservation de cet enclos dans son ensemble. Suivent quelques aperçus qui pourraient être soumis sur ce point à l'administration. Le rapporteur termine en exprimant la confiance que les diverses administrations auxquelles seront adressés les vœux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en apprécieront toute la justesse et l'opportunité et s'empresseront, dans le désir d'être utiles, de faire droit à nos trop justes réclamations.

Après la lecture de ce rapport, écoutée avec la plus religieuse attention et accompagnée de nombreuses et évidentes marques d'adhésion, M. le Président invite les

membres présents à formuler les observations qu'ils croiraient devoir faire.

Une longue et intéressante discussion s'engage alors sur l'opportunité, la possibilité même de créer dans cet établissement une maison de santé ; sur les difficultés de toute sorte que présente une pareille création aux yeux de certains membres de la Société, dont l'opinion est combattue par d'autres. Enfin, M. le Président résumant les divers avis, constate que le vœu unanime est de sauvegarder l'aumônerie Saint-Jean dans son intégrité, de lui rendre sa destination première, par l'établissement dans ses murs d'un orphelinat école professionnelle, et plus tard, s'il y a lieu, d'une maison de santé ou de quelque autre œuvre d'utilité publique, sans surcharger le budget de la ville. Il accepte donc la mission d'écrire à M. le maire et aux membres de la commission des hospices pour leur exprimer le vœu de la Société d'agriculture, sciences et arts, à ce sujet.

M. Cosnier donne alors à l'assemblée lecture d'une lettre que M. Godard-Faultrier a dû adresser à Leurs Excellences les Ministres de l'instruction publique et des beaux-arts, en sa qualité de correspondant, pour les informer de ce qui se passe, du danger que courent les Greniers Saint-Jean, classés parmi les monuments historiques, et de l'émotion que soulève un pareil état de choses.

La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le Secrétaire-Général, M. CHOLLET.*

The first part of the report deals with the general situation of the country, and the second part with the results of the survey. The survey was conducted in the form of a questionnaire, and the results are presented in a series of tables and graphs. The first table shows the distribution of the population by sex and age, and the second table shows the distribution of the population by occupation. The third table shows the distribution of the population by education, and the fourth table shows the distribution of the population by income. The fifth table shows the distribution of the population by religion, and the sixth table shows the distribution of the population by race. The seventh table shows the distribution of the population by language, and the eighth table shows the distribution of the population by place of birth. The ninth table shows the distribution of the population by marital status, and the tenth table shows the distribution of the population by household type. The eleventh table shows the distribution of the population by housing type, and the twelfth table shows the distribution of the population by housing tenure. The thirteenth table shows the distribution of the population by housing type and tenure. The fourteenth table shows the distribution of the population by housing type and tenure, and the fifteenth table shows the distribution of the population by housing type and tenure.

The following table shows the distribution of the population by sex and age.

Table 1. Distribution of the population by sex and age.

(The following table is a reproduction of the original table, and is therefore not included in the report.)

## TABLE DES MATIÈRES.

---

Nécrologie : M. Bougler. — M. le comte A. DE FALLOUX.....	5
La Tour Saint-Aubin à Angers. — M. V. GODARD-FAULTRIER.	15
Les Statues de Fontevrault, nouvelle communication. — M. V. GODARD-FAULTRIER.....	23
Saint-Florent. — M. P. BELLEUVRE.....	28
La linguistique. Quelques mots sur son histoire, ses résultats, ses méthodes. — M. l'abbé GILLET.....	31
Étude sur les inondations. — M. F. LACHÈSE.....	58
Protestation de la Société et Consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement des statues de Fontevrault.....	70
Procès-verbaux des séances de la Société pendant les mois de janvier, février et mars 1867.....	98
Jean de Rely, évêque d'Angers.....	129
Revue bibliographique : Passage de Marie Stuart à Angers ; Vente de biens appartenant au clergé sous Charles IX ; Monu- ments druidiques ; Camp vitrifié de Péran ; Temps antédilu- viens ; Monnaie anglaise ; Epitaphe de René Doguereau ; Une fête à l'Être suprême ; Institutions charitables du Bas-Rhin. — M. Paul LACHÈSE.....	171
Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage. — M. V. GODARD-FAULTRIER.....	197
Souvenirs de l'Exposition universelle de 1867. — M. Paul BELLEUVRE.....	218
Sur deux défauts actuels du chant scénique. — M. E. LACHÈSE.	263
SOC. D'AG.	29

Notes sur une peinture murale d'une salle du XII <sup>e</sup> siècle à l'ancien hôpital Saint-Jean à Angers. — M. le commandant PREVOST et M. l'abbé CHOYER.....	275
Procès-verbaux des séances de la Société pendant les mois de mai et juin 1867.....	289
Étude sur Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou et fondateur de l'Aumônerie Saint-Jean d'Angers. — M. l'abbé CHOYER.	317
Réfutation de l'erreur qui consiste à attribuer aux soldats romains une supériorité sur les soldats des nations modernes, au point de vue de la marche et des travaux exécutés à la guerre. — M. le commandant PREVOST.....	341
La Chaire de Velléda, légende normande. — M. SAUVAGE....	357
Du danger auquel s'exposent les personnes qui habitent des maisons trop nouvellement construites. — M. F. LACHÈSE.	363
La bataille de Baugé, d'après un ancien manuscrit. — M. Paul RATOUIS.....	370
Note sur quelques travaux de M. l'abbé Proyard, membre correspondant. — M. E. LACHÈSE.....	377
Inscription découverte en la commune du Louroux-Béconnais. — M. GODARD-FAULTRIER.....	384
Hospice Saint-Jean. Rapport de la Commission nommée, dans la séance du 21 décembre 1867, à l'effet de rechercher, pour les proposer aux administrations compétentes, les moyens de conserver les terrains et bâtiments de la fondation de Henri II, sans nuire aux intérêts qui s'y rattachent. — M. le commandant PREVOST.....	392
Procès-verbaux des séances de la Société pendant les mois de juillet, novembre et décembre 1867.....	399







